

**INSTITUT D'ÉMISSION
DE
L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE
ET DU TOGO**



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
1958**

**INSTITUT D'ÉMISSION
DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET DU TOGO**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

EXERCICE 1958

L'année 1958 a été, pour l'Afrique de l'Ouest, celle de la décision politique et de l'incertitude économique.

La récession qui a affecté l'économie des pays industriels et plus encore celle des producteurs primaires y a fait sentir ses effets, encore que certaines productions, telles les bois, aient connu une remarquable expansion. Ses conséquences en ont cependant été atténuées par le jeu des mécanismes régulateurs propres à la zone franc et surtout par l'étroite solidarité qui unit la France aux pays de notre zone d'émission.

C'est ainsi qu'ont pu être limités les risques dommageables que faisaient courir à la commercialisation de la récolte d'arachides son abondance et la baisse des cours mondiaux des oléagineux fluides.

La valeur des exportations, évaluée à prix constant, n'a pas marqué de progrès depuis 1956. Comme en 1957, et davantage encore que les années antérieures, l'apport des finances publiques françaises, d'un montant égal aux deux tiers de celui des exportations, a été un élément essentiel de la balance des règlements.

Cet apport, ainsi d'ailleurs que les ressources propres des Etats ouest africains ont été malheureusement absorbés en proportion croissante par les charges de fonctionnement des services publics au détriment des dépenses de développement.

La réduction des investissements publics a cependant été compensée, pour partie, par un appréciable accroissement des investissements privés.

La fragilité de la situation économique de l'Afrique de l'Ouest s'est manifestée sur le plan monétaire par un développement des moyens de paiement qui ne correspond pas en totalité à un essor de l'activité économique.

Malgré l'importance de l'apport de capitaux extérieurs publics ou privés, et à la différence de l'année précédente, l'accroissement de la masse monétaire a été surtout causé par un développement des crédits sollicités par l'économie locale. Son financement a été rendu possible, soit par une plus complète utilisation des disponibilités locales provoquée par les mesures prises par l'Institut d'émission, soit par le concours direct de celui-ci par voie de réescompte.

Le développement de ce concours direct, dans les circonstances qui ont conduit à y recourir, ne saurait toutefois être considéré favorablement. Il correspond en effet non à une expansion de l'activité économique, mais pour l'essentiel à la hausse nominale des prix et à des difficultés d'écoulement de la récolte d'arachides.

Ces constatations ne sont sans doute pas propres à l'année 1958. L'exercice 1957, bien que se présentant dans des conditions différentes, avait déjà mis en lumière certaines d'entre elles. Il semble que la campagne 1959 présentera, pour le café par exemple, de fortes analogies avec celle de l'arachide en 1958. Les conclusions qui avaient été tirées dans le rapport précédent conservent donc la même actualité.

Il serait souhaitable que les pouvoirs publics mettent à profit la sécurité relative qu'apportent provisoirement à la production ouest africaine les mécanismes de soutien des prix pour réviser l'orientation et la structure de celle-ci, en vue de lui permettre d'affronter les marchés extérieurs, notamment ceux du " Marché commun européen ", dans des conditions de prix et de qualité susceptibles de lui assurer des débouchés convenables sans le secours permanent d'artifices onéreux.

La production ouest africaine doit aussi être diversifiée afin d'assurer, sans recours excessif à l'extérieur, la subsistance et les besoins élémentaires des populations et leur créer des revenus nouveaux.

Cette évolution continue à exiger la mise en œuvre d'un capital accru et, s'il est nécessaire que les pays industriels poursuivent et développent leur concours à cet effet, il est indispensable que soit constitué localement un capital privé et public, fondement d'une politique économique propre, dans le cadre du grand ensemble de la zone franc appelé à renforcer les économies locales par l'appui mutuel résultant de leur cohésion. Les Etats de l'Afrique de l'Ouest sont d'ailleurs conscients de cette nécessité et les pouvoirs qu'ils viennent d'acquérir sur le plan politique les conduisent à rechercher les voies, si difficiles qu'elles soient, suivant lesquelles il leur sera possible d'atteindre ces objectifs.

Le cadre politique, juridique et économique dans lequel se développe l'économie ouest africaine s'est trouvé entièrement remis en question par le référendum du 28 septembre 1958.

L'histoire offre peu d'exemples d'une aussi complète remise à la consultation d'un peuple du libre choix de son destin et elle en offre sans doute encore moins d'un tel choix exprimé dans un tel calme.

Il était cependant naturel que la brusque mutation politique réalisée suspende quelque temps les décisions économiques. Si beaucoup le demeurent encore, la raison n'en est point, pour la quasi-totalité de l'ouest africain, dans une méfiance à l'égard des nouveaux Etats, de leurs institutions ou de leurs gouvernements, mais plutôt à des contingences techniques et économiques.

Par ses dimensions, l'ancien cadre présentait incontestablement une plus grande consistance économique et une meilleure résistance aux fluctuations de la conjoncture que chacun de ses nouveaux fragments.

La rupture et l'éventuelle division de ce cadre pouvaient avoir des effets immédiats et particulièrement néfastes, sur un mouvement d'industrialisation à peine naissant.

Sans doute, pour les grands complexes miniers et industriels destinés à satisfaire des besoins internationaux, la dimension de l'espace économique organisé où ils sont géographiquement situés importe peu. Mais il en va différemment pour les industries de transformation dont la vocation normale est la satisfaction des besoins du marché africain. L'industrie moderne ne peut se concevoir et se réaliser qu'en grandes dimensions et, à forte production doit nécessairement correspondre vaste marché. Cette condition n'était déjà que rarement satisfaite par l'A. O. F. toute entière dont le nombre d'habitants pouvait compenser le faible pouvoir d'achat de chacun d'eux ; elle cesse généralement de l'être dans les parties dissociées de l'ancienne fédération : chacune d'elles se trouve limitée à sa propre capacité.

Pour les industries existantes, comme pour celles en projet, la fragmentation de l'ancien espace économique ouest africain constituait ainsi un redoutable danger et parfois même une menace de mort.

Ces craintes viennent heureusement d'être levées par la conclusion, le 6 juin 1959, entre les sept Etats ouest africains appartenant à la Communauté, d'un accord maintenant entre eux l'union douanière qu'ils ont connue un demi-siècle durant, et il est permis d'espérer que les relations économiques qui lient à cette union la République du Togo iront se multipliant.

Seule, la République de Guinée a préféré se dissocier d'une organisation qui lui avait pourtant assuré un démarrage privilégié de sa transformation économique ; son isolement de ses anciennes associées de l'ouest africain s'accusera encore lorsque le franc ouest africain cessera d'y circuler pour céder la place à une monnaie proprement guinéenne.

Il ne faut pas se dissimuler, en effet, que dans des pays où les règlements intérieurs se font, pour une très large part, par mouvements de billets, l'unité monétaire est un élément déterminant de l'efficacité de l'union douanière.

Les accords conclus entre la République du Togo et la France, l'adhésion à la Communauté des sept Républiques de Côte d'Ivoire, du Dabomey, de Haute-Volta, de Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Soudan maintiennent la participation de ces huit Etats au système monétaire de la zone franc et permettent de confier à un organisme unique l'émission de leur monnaie commune, ainsi assurée d'une " surface " convenable et d'une efficace garantie de convertibilité extérieure.

L'ordonnance n° 59-491 du 4 avril 1959, relative au régime de l'émission en Afrique noire, confère aux Etats ouest africains une responsabilité correspondant à leur nouveau statut dans la gestion de la monnaie ouest africaine, tout en maintenant des liens étroits entre celle-ci et les autres monnaies de la zone franc.

Intégrés à la zone franc, associés à la Communauté Economique Européenne, unis par d'étroites relations économiques, les huit Etats dont les représentants siègeront désormais au Conseil de la " Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest " offrent, aujourd'hui, dans un cadre politique mieux assuré, un champ d'activité favorable aux techniques modernes aussi aptes à faire progresser les grands ensembles qu'impuissantes à faire vivre les petits.

INSTITUT D'ÉMISSION
DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET DU TOGO

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 1958

PRÉSIDENT

M. TEZENAS DU MONTCEL.

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE DES FINANCES

M. BISSENET.

M. CLOSON.

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

M. MOUSSA.

M. PAIRAULT.

ADMINISTRATEURS CHOISIS POUR LEUR EXPÉRIENCE DES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES AFRICAINES

M. GALLECA.

M. POILAY.

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LE GROUPE DES TERRITOIRES
DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

M. AHOMADEGBE.

M. BANDAOGO.

M. BOISSIER-PALUN.

M. DELAFOSSE.

M. SOUMAH.

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA RÉPUBLIQUE DU TOGO

M. DE MEDEIROS.

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LA BANQUE DE FRANCE

M. BOLGERT.

M. CALVET.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE
D'OUTRE-MER

M. POSTEL-VINAY.

PRÉSIDENT DE L'INSTITUT D'ÉMISSION DE L'A. E. F. ET DU CAMEROUN

M. GAUTIER.

REPRÉSENTANT DU COMITÉ MONÉTAIRE DE LA ZONE FRANC

M. GONON.

COLLÈGE DES CENSEURS AU 31 DÉCEMBRE 1958

REPRÉSENTANT DU MINISTRE DES FINANCES :

M. HEBRARD.

REPRÉSENTANT DU MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER :

M. ERGMANN.

*DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES DE L'AFRIQUE
OCCIDENTALE FRANÇAISE :*

M. TROUVÉ.

DIRECTEUR DES FINANCES DU TOGO :

M. GAYRARD.

DIRECTEUR GÉNÉRAL :

M. JULIENNE.

INSTITUT D'ÉMISSION
DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET DU TOGO

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1958

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉVOLUTION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE
EN 1958

I.1. <i>Les traits essentiels de la conjoncture économique internationale et française en 1958.</i>	3
I.11. Les malaises de l'économie internationale	3
I.12. La conjoncture économique en France.....	6
I.2. <i>L'évolution de l'économie ouest africaine en 1958</i>	9
I.21. Les exportations de l'ouest africain en 1958	10
I.22. Le concours financier de l'Etat français	19
I.23. L'apport de capitaux privés extérieurs	23
I.24. L'évolution des importations en 1958	25
I.25. La balance commerciale	29
I.26. L'évolution des prix intérieurs	32
I.27. Niveaux de vie et production vivrière	36
I.28. L'industrialisation, progrès et problèmes	37

DEUXIÈME PARTIE

LA MONNAIE ET LE CRÉDIT EN A. O. F. ET AU TOGO
EN 1958

2.1. <i>L'augmentation de la masse monétaire</i>	45
2.2. <i>Les causes directes de l'expansion de la masse monétaire</i>	47
2.3. <i>La balance des règlements extérieurs</i>	48
2.4. <i>L'accroissement des crédits à l'économie</i>	53
2.5. <i>Le financement des crédits bancaires</i>	59
2.6. <i>Les dépôts en banque</i>	61
2.7. <i>L'Institut d'émission et la distribution du crédit</i>	63
2.8. <i>L'évolution de la circulation fiduciaire</i>	69

TROISIÈME PARTIE
L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT
ET LES RÉSULTATS FINANCIERS DE SES OPÉRATIONS
EN 1958

3.1. <i>L'administration de l'Institut en 1958</i>	79
3.2. <i>Les rapports entre l'Institut d'émission et les autres institutions économiques et financières</i>	81
3.3. <i>Les résultats financiers de l'exercice 1958</i>	83
3.31. Présentation du compte de profits et pertes	83
3.32. Les produits d'exploitation	84
3.33. Les charges d'exploitation.....	87
3.34. Les amortissements	90
3.35. La réserve statutaire	91

ANNEXES

ANNEXE I. — <i>Quelques données démographiques.</i>	95
Population	97
Scolarisation.....	101
ANNEXE II. — <i>Le marché des principales productions d'exportation de l'ouest africain.</i>	103
L'arachide	105
Le cacao	123
Le café	141
ANNEXE III. — <i>Les établissements et les services financiers de l'ouest africain.</i>	155
Les banques et autres établissements de crédit	157
La Caisse Centrale de Coopération Economique	167
Les établissements de « crédit social »	177
Les services financiers postaux	181
Les Caisses d'Epargne	187
Le Trésor public	190

1^{ère} P A R T I E

L'ÉVOLUTION
DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE
EN 1958

Tableau N° 1 : Indices des prix des denrées et des matières premières

Fin de mois	MOODY'S	REUTER	FINANCIAL TIMES	THE ECONOMIST		
				Ind. Génér.	Alliment ^{en}	Métaux
	Base 31-12-1931	Base 18-9-1931	Base 1-7-1952	Base : Année 1952		
Décembre 1955	406,5	494,9	.	96	89,7	108,2
Décembre 1956	441,6	503,2	89,1	98	98,7	95,1
Janvier 1957	428,6	496,7	87,3	97	100,7	94,1
Février	410,8	435,8	85,1	95	99,9	89,3
Mars	409,8	477,8	85,7	95	97,7	91,6
Avril	406,1	481,3	85,3	95	97,9	87,9
Mai	414,6	468,5	85,4	94	97,1	83,4
Juin	425,3	464,2	85,6	93	98,8	78,2
Juillet	426,1	460,0	85,4	90	91,4	77,8
Août	418,2	446,4	83,8	90	95,9	76,2
Septembre	396,1	437,9	82,2	90	97,0	75,3
Octobre	384,5	426,0	81,8	87	92,3	73,2
Novembre	390,3	423,1	82,1	87	93,8	70,8
Décembre	395,7	423,8	81,0	87	94,1	68,1
Janvier 1958	391,6	417,0	80,4	85	94,3	66,7
Février	397,2	413,3	79,9	84	94,5	67,0
Mars	399,0	413,5	80,8	85	94,2	68,6
Avril	389,9	410,5	80,3	84	93,8	68,7
Mal	402,7	413,5	80,5	86	97,2	67,9
Juin	397,6	416,0	80,5	85	94,9	70,8
Juillet	405,3	417,0	81,6	85	91,7	70,9
Août	392,8	410,9	79,8	85	92,9	70,3
Septembre	394,2	408,1	78,1	83	87,2	71,5
Octobre	393,0	414,9	80,0	85	87,0	78,0
Novembre	395,8	419,4	80,4	87	89,8	76,1
Décembre	389,2	414,3	79,0	86	88,2	75,9
Janvier 1959	382,1	409,5	78,9	85	84,6	76,6
Février	382,1	407,5	80,3	86	85,3	77,1
Mars	389,8	407,9	82,5	88	85,7	77,4

N. B. Indices en fin de mois.

I.1 — LES TRAITS ESSENTIELS DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE ET FRANÇAISE EN 1958

I.1.1. Les malaises de l'économie internationale.

Considérée dans son ensemble, l'économie internationale n'est pas sortie de l'état de malaise dans lequel notre Rapport 1957 constatait qu'elle était entrée, encore que les motifs de ce malaise se soient déplacés.

La *récession américaine* avait été, en 1957, l'élément dominant de la conjoncture économique internationale. Cette récession s'est poursuivie, en s'aggravant même, durant les premiers mois de 1958, pour se stabiliser durant l'été et se résorber enfin à partir de l'automne. C'est ainsi que la production industrielle, dont l'indice était tombé à 126 en avril 1958, est remontée, en décembre 1958, à l'indice 142 (a).

La plupart des observateurs estiment, en ce début 1959, que les Etats-Unis ont surmonté la crise qui menaçait leur économie, encore que celle-ci connaisse une tendance persistante à la hausse des prix et salaires ainsi que certaines faiblesses dont la conséquence la plus grave est un sous-emploi de la population active (b).

La récession américaine a eu une influence limitée sur l'économie de l'Europe occidentale, influence beaucoup moins mécanique que psychologique. Sous cette forme, elle a sans doute contribué au ralentissement des remarquables progrès marqués par la production industrielle européenne.

Il en a été notamment ainsi dans les six pays de la *Communauté Economique Européenne*. Le rythme de croissance de la production industrielle de la C. E. E. s'est notablement ralenti comme le montre le rapprochement des indices de production industrielle à même date en 1957 et 1958.

Communauté Economique Européenne

Variations de l'indice de la production industrielle

En 1958, en pourcentages par rapport à 1957

Janvier	+ 5,9	Juillet	+ 3,0
Février	+ 5,0	Août	+ 3,5
Mars	+ 4,2	Septembre	+ 2,4
Avril	+ 3,2	Octobre	+ 1,9
Mai	+ 2,5	Novembre	+ 2,5
Juin	+ 2,2	Décembre	+ 2,5

a) L'indice est calculé sur la base de la production des années 1947-1949 et est ajusté des variations saisonnières.

b) Le nombre de chômeurs recensés, qui était de 3,1 millions en février 1957, s'est élevé à 5,2 millions en mars 1958, 5,4 millions en juin 1958 ; il était de 4,7 millions fin janvier 1959 contre 4,5 millions fin janvier 1958.

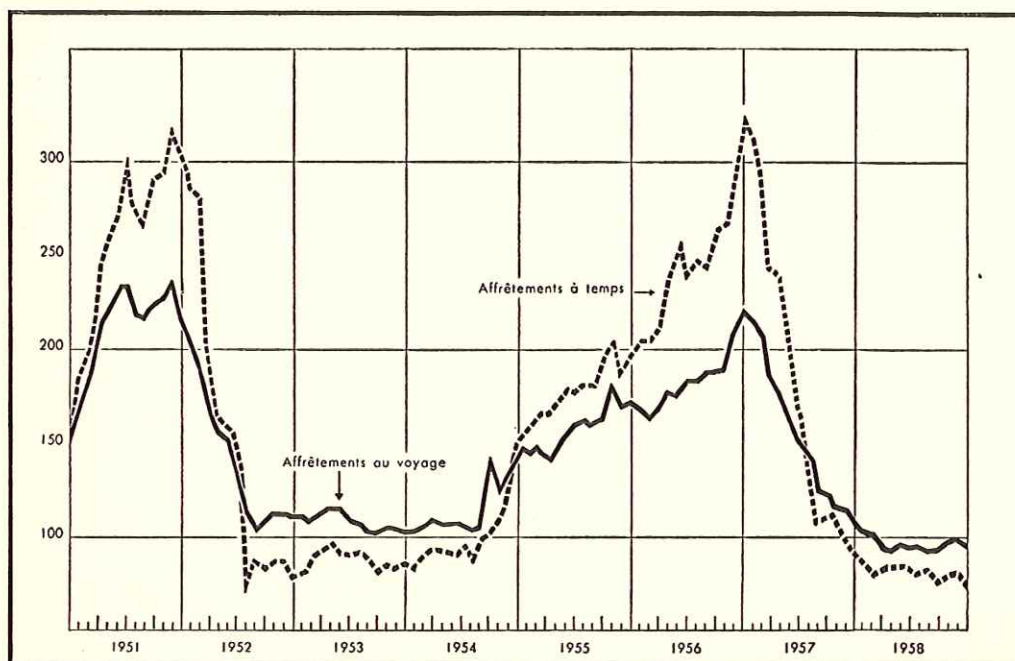
Les progrès antérieurement réalisés ont permis cependant aux pays européens d'échapper à la contagion de la récession américaine et de poursuivre l'accroissement de leurs réserves en or et en dollars ; il leur a été possible à la fin de l'année 1958 de rendre librement convertible leur monnaie, au moins pour les « non résidents » (ainsi que pour tous les détenteurs en ce qui concerne le mark de l'Allemagne de l'Ouest).

Ces mesures monétaires européennes et, à un moindre degré la reprise américaine, ont été facilitées par une évolution favorable pour ces pays des termes de leurs échanges extérieurs (a).

Terme des échanges extérieurs

	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Etats-Unis	100	96	98	98	102	106
Grande-Bretagne.....	100	100	99	101	104	111
Allemagne	100	100	98	99	101	110
Belgique	100	98	101	104	104	102
Italie	100	99	100	102	94	104
Pays-Bas	100	100	101	100	98	100

Indices d'Affrètement de navires pour cargaisons sèches



a) Cette évolution est appréciée pour chaque pays par un indice qui est le rapport entre l'indice des prix des produits exportés par lui et l'indice des prix des produits importés. Les indices reproduits ci-après sont ceux calculés par le Fonds Monétaire International.

A l'inverse se sont détériorés les termes des échanges des pays dont l'économie repose sur les livraisons aux marchés internationaux des matières premières et denrées. Ces pays ont également ressenti le plus vivement la contraction du volume des importations de leurs acheteurs.

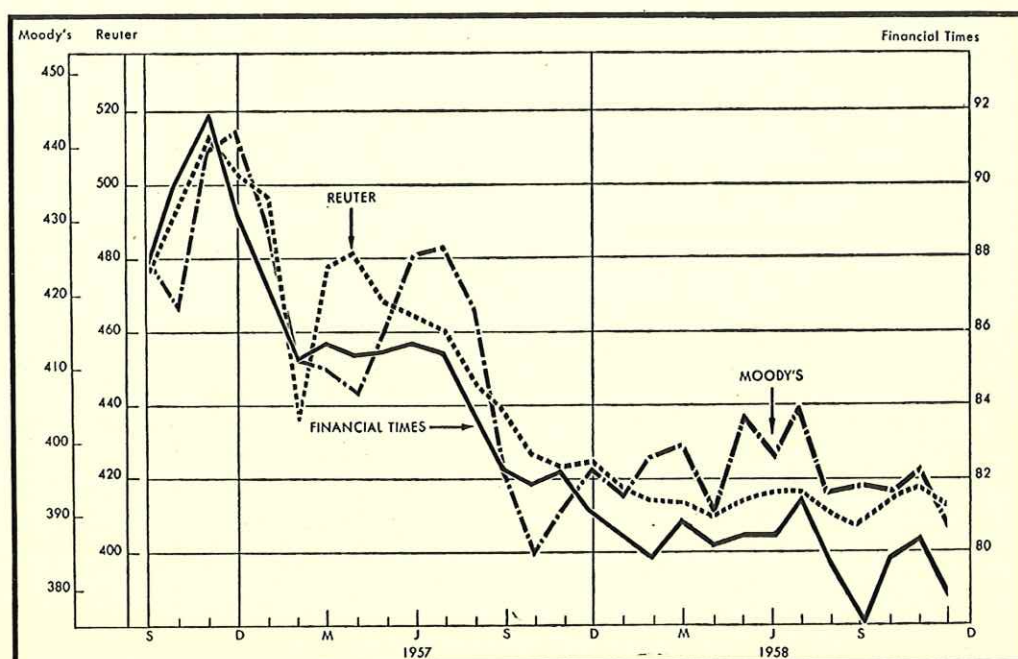
Le mouvement général de baisse qui entraînait, depuis 1956, le prix des denrées et matières premières s'est cependant considérablement ralenti au cours de l'année 1958 si l'on en juge par la comparaison des principaux indices :

Indices des prix des matières premières et denrées

Variations de décembre à décembre

Indices :	$\frac{1957}{1956}$	$\frac{1958}{1957}$
Moody's.....	— 11,3 %	— 1,7 %
Reuter	— 15,8 %	— 2,2 %
Financial Times	— 10,2 %	— 2,5 %
The Economist.....	— 11,2 %	— 1,2 %

Indices des prix des denrées et matières premières



Ces indices généraux masquent cependant l'évolution divergente des prix des matières premières industrielles, notamment des métaux, et des prix des denrées alimentaires que révèle, par exemple, l'examen des indices partiels calculés par l'hebdomadaire britannique *The Economist*.

Indices des prix mondiaux « The Economist »

Base 100 en 1952

	Déc. 1957	Déc. 1958	Déc. 1958 Déc. 1957
Indice général	87,0	86,0	— 1,2 %
Métaux	68,1	76,6	+ 12,5 %
Denrées alimentaires.....	94,1	88,2	— 6,3 %

Si les prix des métaux non ferreux, du caoutchouc, se sont redressés à la fin de l'année 1958, ceux de la laine, du coton, du café ont, au contraire, poursuivi leur baisse. La cacao a cependant maintenu au cours de l'année, les dépassant même parfois, les hauts cours relatifs qu'il avait atteint fin 1957.

La situation des pays producteurs primaires doit donc s'apprécier très différemment selon la nature de leur production et également les conditions de leur écoulement. Ces deux facteurs confèrent une condition particulière aux pays de la zone franc.

1.12. La conjoncture économique en France.

Dans le même temps où les Etats-Unis proclamaient la prochaine guérison de leur brusque mais courte récession, l'économie française accusait des signes d'essoufflement.

La marque la plus notable en a été le ralentissement à partir du mois de mai 1958 du rythme d'expansion de l'industrie française.

Indice général de la production industrielle française (sans bâtiment) (a)

100 = 1952

1957 - Octobre....	150	1958 - Mai	158
Novembre.	151	Juin	157
Décembre .	152	Juillet	156
		Août	156
1958 - Janvier ...	154	Septembre.	155
Février ...	157	Octobre ...	154
Mars	157	Novembre.	153
Avril	158	Décembre .	152

a) Corrigé des variations saisonnières par moyenne mobile de trois mois.

Ce fléchissement de l'activité a entraîné un ralentissement des importations de l'étranger qui, plus qu'un développement des exportations freiné par la dépression internationale, a permis une relative amélioration de la balance commerciale. La « couverture » des importations de l'étranger par des exportations de France a ainsi évolué :

Couverture des importations de l'étranger

	1957	1958
	%	%
Janvier	62	72
Février	63	78
Mars	68	72
Avril	65	70
Mai	67	65
Juin	67	76
Juillet	70	80
Août	65	78
Septembre	75	80
Octobre	89	94
Novembre	90	91
Décembre	84	98
Ensemble de l'année	71	79

Cette amélioration de la balance commerciale n'a cependant eu que des effets limités sur la balance des paiements affectée durant la première partie de l'année par des sorties ou des non rapatriements de devises, provoqués par une conjoncture politique incertaine.

Un moment stabilisé au cours de l'été, après consécration, le 21 juin 1958, de la dévaluation masquée d'août 1957, le franc s'est retrouvé en péril en octobre 1958.

Dans le même temps, la plupart des pays d'Europe occidentale, partenaires ou concurrents du Marché Commun Européen, dont le 1^{er} janvier 1959 allait marquer la première étape d'application, s'apprêtaient à restituer à leurs monnaies une convertibilité, au moins partielle, qu'elles avaient depuis longtemps perdue.

La France ne pouvait échapper à cette « remise en ordre » générale des conditions des échanges et des paiements internationaux. L'état de son économie le lui a fait payer un lourd prix.

Le samedi 27 décembre 1958, le franc était dévalué de 14,93 %; sa parité officielle avec le dollar des Etats-Unis, qui était de 350 francs avant « l'opération 20 % » d'août 1957 et de 420 francs après, était fixée à 493,706 francs.

Sur ces nouvelles bases, la libre convertibilité du franc pour les non résidents pouvait être établie en même temps qu'une très large « libéralisation » des échanges avec l'étranger.

Pour que l'économie française puisse supporter, puis tirer profit de ces décisions, il convenait que le rythme des investissements productifs soit maintenu et le déficit des finances publiques réduit. A cette fin, l'effort de redressement poursuivi depuis 1957 a été complété, à la fin de 1958, par l'adoption d'une série de mesures rigoureuses d'ordre budgétaire, fiscal et social.

Avec une volonté ferme, la France s'est engagée dans une profonde reconversion économique, sociale, dont l'issue fixera pour les prochaines décades sa place dans le monde. Ce devenir, elle a laissé aux peuples d'outre-mer la libre décision de s'y associer dans l'effort et le résultat.

Dans l'histoire de la France comme de l'Afrique de l'Ouest, 1958 demeurera l'année de ce choix.

Par une coïncidence fortuite, il a été fait à la date où se boucle le cycle annuel de l'économie ouest africaine.

Ce rapport, en tant qu'il retrace surtout l'année économique 1957-1958, se trouve donc devoir rendre compte d'une situation antérieure au referendum du 28 septembre 1958. Cela confère quelque anachronisme aux vocables qu'il doit utiliser et aux cadres juridiques auxquels il lui faut se référer. Mais la condition économique se transforme moins vite que les institutions politiques et les problèmes économiques qu'affronte l'Afrique de l'Ouest sont demeurés ceux que nos précédents rapports énonçaient.

1.2 — L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE OUEST AFRICAINE

EN 1958

Dans sa condition présente, l'économie de l'ouest africain demeure dominée par sa capacité à importer et par l'usage qu'elle en fait (a).

Le *pouvoir d'achat extérieur* des pays que groupait l'ex-A. O. F. et de la République du Togo a trois sources principales qui sont par ordre d'importance :

- les exportations de produits du cru ;
- les dépenses de fonctionnement et d'équipement prises en charge par le budget de l'Etat français ;
- les apports de capitaux privés.

Ce pouvoir d'achat peut s'employer :

- soit à l'acquisition de biens de consommation plus ou moins immédiats assurant la subsistance quotidienne ou le confort de la population ;
- soit à l'équipement productif, celui-ci pouvant avoir pour objet le développement de productions essentiellement destinées à l'exportation ou au contraire la satisfaction des besoins du marché local.

Il n'y a cependant point de progrès réel si l'accroissement de la capacité d'importer n'est acquis que par réduction de la production autoconsommée et, selon l'affectation qu'elle reçoit, cette capacité d'importer peut être facteur de progrès ou simple moyen de subsister.

L'essor de l'économie ouest africaine demeure ainsi dominé par le développement et le bon usage de ses relations économiques et financières extérieures. C'est à l'exposé de celles-ci que sera consacrée la plus grande partie de notre examen de la situation de l'économie ouest africaine en 1958, sans perdre pour autant conscience de la place prédominante que tient la production locale dans la satisfaction des besoins élémentaires de la population.

a) Cf. *Premier Rapport d'activité*, 1956, pages 17-29 : « Caractères Généraux de l'Economie de l'Ouest Africain ».

1.21 — Les exportations de l'ouest africain en 1958.

L'exportation constitue la principale source de ce pouvoir d'achat extérieur indispensable à la vie économique moderne de l'ouest africain.

Cette activité exportatrice est encore principalement alimentée par l'agriculture qui livre au commerce international à peu près exclusivement des produits bruts ou seulement transformés dans la mesure nécessaire à leur conservation ou à leur transport.

Etabli d'après les statistiques pour l'année 1957, celles de l'année 1958 n'étant point encore disponibles avec suffisamment de détails, le *tableau 2* montre que les exportations de l'A. O. F. et du Togo ont été, en cette année, alimentées pour 89,5 % de leur valeur totale par des productions agricoles, et composées pour 80,5 % de produits à l'état brut ou peu s'en faut.

L'année 1958 n'a enregistré aucun bouleversement de cette structure. Sur elle l'influence de la conjoncture économique internationale s'est surtout manifestée par une contraction des exportations de produits miniers.

La récession économique, comme nous l'avons indiqué plus haut, a, en effet, particulièrement affecté le marché des minerais et métaux. Elle a ainsi provoqué une baisse sensible de la plupart des *productions minières de l'Afrique occidentale* (tableau 3).

L'extraction des sables titanifères des plages du Sénégal qui avait presque doublé de 1956 à 1957 a été limitée à 33.000 tonnes en 1958 contre 37.000.

Tableau N° 2 : Activités exportatrices de l'A. O. F. et du Togo en 1957 (*)

Activités productrices	Etat des produits exportés			Total	
	Bruts 1/2 Bruts	Transformés artisanal ¹	Transformés industriel ¹	Montant	%
	Millions de francs c. f. a.				
Agriculture (a)	43.025	129	11.406	54.560	89,5
Elevage	1.178	10	—	1.188	1,9
Exploitations forestières (b) .	2.188	3	129	2.320	3,8
Pêche	567	—	147	714	1,2
Chasse	68	1	—	69	0,1
Exploitations minières	2.050	—	107	2.157	3,5
Total	49.076	143	11.789	61.008	100,0
Pourcentages	80,5	0,2	19,3	100,0	

(a) Y compris apiculture. — (b) Y compris ramassage de gommes, résines, etc.

(*) Ce tableau n'a pas pris en considération les réexportations en l'état ou après transformation des produits d'origine extérieure. Les réexpéditions après transformation, difficiles à déterminer, ont une valeur vraisemblablement inférieure à 300 millions de francs C.F.A. et consistent surtout en produits de meunerie, biscuiterie.

Les exportations de bauxite des îles de Loos, déjà affectées en 1957 par une longue fermeture provoquée par des conflits sociaux des usines canadiennes qui en assurent le traitement, ont encore fléchi en 1958 de 30 %, passant de 375.000 à 264.000 tonnes.

Seule a marqué un progrès, l'extraction de phosphate d'alumine de Pallo (Sénégal) atteignant 104.000 tonnes en 1958 contre 90.000 tonnes en 1957 (a).

Cette contraction quasi générale des productions minières a eu pour effet de réduire de près de 30 % la valeur globale des exportations de produits minéraux

Tableau N° 3 : Production minière de l'A. O. F.

SUBSTANCES	PRODUCTION			VALEUR des EXPORTATIONS (a)		
	1956	1957	1958*	1956	1957	1958*
	Tonnes			Millions de francs c. f. a .		
Mineral de cuivre (b)	360	—	—	10,6	—	—
Cassitérite (c)	81	72	90	19,3	17,0	20,0
Minerais titanifères :						
— Ilménite	19.700	36.850	32.775	82,8	197,7	226,0
— Zircon	1.150	3.740	5.495			
— Rutile	590	208	1.050			
Mineral de fer	853.000	1.089.000	414.790	712,0	946,0	335,0
Bauxite	451.500	366.000	330.000	480,9	396,0	350,0
Phosphates d'alumine & calcium						
— Phosphate d'alumine brute.	68.200	89.800	104.580	(e) 224,2	234,3	213,7
— Phosphate de chaux rocheux	5.300	—	—			
	Grammes					
Or (d)	13.400	10.300	4.000	3,2	2,4	16,0
	Carats					
Diamants	389.600	247.100	(f) 280.000	525,0	719,0	648,0

* Les chiffres de 1958 sont provisoires.

(a) ESTIMATION : la valeur des produits exportés, ou vendus localement, est considérée au stade FOB. Ces valeurs sont des valeurs moyennes au cours de l'année considérée. — (b) Concentrés de cuivre à 25/27% de cuivre métal, plus or récupérable. La valeur indiquée est celle du cuivre seul. — (c) Concentrés à 71 % Sn. — (d) Y compris or récupéré dans les concentrés de cuivre. — (e) Y compris la valeur du " Phospal " alumino-calcaïque et du " Baylifos " — (f) Non compris la production de la coopérative de Bekima (Guinée), dont les exportations en 1957 s'élevaient à 53.500 carats.

a) Quant à la production de diamants, elle échappe pour une part trop importante aux statistiques officielles pour que nous tentions d'en apprécier l'évolution.

Fort heureusement la conjoncture économique internationale n'a pas eu les mêmes effets déprimants sur les autres activités exportatrices de l'ouest africain.

L'une d'elle a même enregistré des résultats qui méritent une mention particulière : l'*exploitation forestière* de la Côte d'Ivoire. Poursuivant leur renouveau amorcé en 1954, les exportations de bois ont progressé de 263.000 tonnes à 402.000 tonnes ; cet accroissement de 53 % des quantités se combinant avec des cours plus favorables a accru la valeur des exportations de 70 % et l'a portée de 1,9 milliard de francs c.f.a. en 1957, à 3,3 milliards en 1958, le tiers environ de ces ventes ayant été effectué sur des marchés étrangers.

Avant d'en venir aux productions agricoles, signalons, sans pouvoir nous y attarder, l'augmentation des exportations de *bétail* (+ 8,5 % en valeur) et de *poissons salés, séchés ou fumés* (+ 12 % en volume et + 24 % en valeur) ; ce dernier accroissement est surtout le fait du Sénégal et du Niger, les exportations de poisson du Soudan étant demeurées à leur niveau de l'année dernière.

L'exportation de produits agricoles qui procure à notre zone d'émission l'essentiel de son revenu extérieur a, dans son ensemble, enregistré, en 1958, des progrès tant en volume qu'en valeur.

C'est ainsi que les exportations de *palmistes* se sont élevées de 86.000 tonnes à 111.000 tonnes, que la récolte de *coton* commercialisée tant pour l'exportation que pour l'industrie locale qui en absorbe une part plus large chaque année, a atteint 23.400 tonnes durant la campagne 1957-1958 au lieu des 19.042 tonnes de la campagne 1956-1957 et des 13.723 tonnes de la campagne 1955-1956.

Si les exportations de *bananes* de l'ensemble de notre zone d'émission ont à peine augmenté de 108.000 à 111.000 tonnes (+ 2,9 %), la cause en est la chute des exportations guinéennes de 73.118 tonnes à 64.900 tonnes ; les exportations de Côte d'Ivoire ont progressé au contraire de 34.709 tonnes à 46.129 tonnes.

Tableau N° 4 : Production de coton commercialisée en A. O. F. et au Togo

TERRITOIRES	1953-54	1954-55	1955-56	1956-1957	1957-58
En tonnes de coton graine					
Soudan { Culture sèche ..	523	1.124	1.538	2.603	2.883
{ Office du Niger.	3.321	3.118	2.712	2.435	2.842
Haute-Volta	587	891	1.295	2.605	3.500
Côte d'Ivoire	2.180	4.000	3.093	2.811	4.824
Dahomey	1.870	2.294	1.651	2.359	3.095
Niger	—	—	—	114	329
Total A. O. F.	8.481	11.427	10.289	12.927	17.473
Togo	3.300	5.131	3.434	6.115	5.923
Total A. O. F.-Togo .	11.781	16.558	13.723	19.042	23.396

Tableau N° 5 : Bananes : Importations en France

PROVENANCES	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Tonnes						
Importations des P. O. M.	245.330	275.120	267.056	262.096	305.367	351.237
Importations de l'étranger	5.334	1.928	4.253	3.882	3.999	355
Total	250.664	277.048	271.309	265.978	309.366	351.592
dont : A. O. F.	75.339	91.552	93.025	78.774	80.358	99.448
Cameroun	47.151	50.312	53.073	51.942	66.349	62.892
Guadeloupe	68.597	77.239	68.647	59.468	66.642	86.786
Martinique	54.241	55.996	52.203	70.714	90.839	100.954
Iles Canaries	5.310	1.878	4.253	3.882	3.833	355
Pourcentages						
Pourcentages sur total des importations :						
des P. O. M.	98	99	98	99	99	100
de l'A. O. F.	30	33	34	30	26	28

Source : Statistique du Commerce Extérieur de la France.

Une meilleure tenue des cours a accru de 27 % la valeur globale des exportations de bananes (2,3 milliards de francs c.f.a. contre 1,8), les ventes de la Côte d'Ivoire voisinant 1,3 milliard de francs c.f.a. contre 0,8 l'année précédente.

Les productions que nous venons d'énumérer et d'autres qui ne peuvent trouver mention que dans les tableaux statistiques qui accompagnent ce rapport, tiennent dans l'activité économique de l'ensemble de notre zone d'émission un rôle modeste, comparées à celles de l'*arachide*, du *café* et du *cacao*. Le premier de ces produits procure au Sénégal, au Soudan occidental et au Niger l'essentiel de leurs recettes extérieures, tandis que le café et le cacao sont les bases de l'économie de la Côte d'Ivoire et du Togo.

L'importance primordiale de ces trois productions dans l'économie présente de l'ouest africain a pour conséquence que leur commercialisation commande, pour une large part, l'évolution de la circulation fiduciaire et le volume des crédits à court terme. Suivies avec une particulière attention par notre Institut, les conditions de la production et de la commercialisation de l'*arachide*, du *cacao* et du *café* durant la campagne écoulée, font l'objet d'un examen détaillé, annexé au présent Rapport (a). Nous nous contenterons de relever ici l'apport de ces trois productions à la formation du revenu extérieur de notre zone d'émission durant l'année 1958.

a) Cf. Annexe 2. — Notes sur le marché des principaux produits d'exportation de l'ouest africain

Tableau N° 6 :
Principaux produits exportés de l'A. O. F. et du Togo en 1957 et 1958

QUANTITÉS		Indice de Variation (a)	PRODUITS	Indice de Variation (a)	VALEURS	
1957	1958				1957 (b)	1958
Tonnes					Millions Fr. c.f.a.	
5.284	106	2	Arachides en coque	2	192	4
349.835	439.540	126	Arachides décortiquées	124	14.688	18.266
86.123	95.631	111	Huile brute d'arachide	116	7.315	8.456
13.359	13.010	97	Huile raffinée d'arachide	105	1.196	1.250
139.464	147.952	106	Tourteaux d'arachide	108	1.745	1.891
85.116	111.023	130	Amandes de palme	146	2.011	2.945
12.857	17.631	137	Huile de palme et palmiste	126	533	674
3.896	5.472	140	Amandes de karité	139	61	85
782	1.855	237	Beurre de karité (brut et raffiné)	280	45	126
3.964	3.479	88	Coprah	103	130	134
5.919	2.873	49	Graines de coton	48	52	25
117.964	127.895	108	Café vert	131	16.388	21.391
69.597	53.251	77	Cacao en fèves	115	6.674	7.649
107.869	111.037	103	Bananes fraîches	127	1.839	2.341
2.707	3.954	146	Ananas frais	173	93	161
2.462	2.564	114	Fruits en conserves (sans alcool)	106	203	216
3.548	2.931	83	Jus de fruits (sucrés ou non) ...	86	206	178
180	77	43	Essence d'orange	55	161	88
5.770	5.840	101	Gomme arabique	129	362	466
263.128	402.212	153	Bois	170	1.950	3.316
3.349	3.571	107	Coton en masse	127	358	453
36.312	36.571	101	Animaux vivants	109	866	940
2.968	2.376	80	Cuir et peaux bruts	102	327	335
9.080	10.204	112	Poissons salés, séchés, fumés.	124	499	617
7.439	14.057	189	Chlorure de sodium	467	9	42
73.435	61.340	84	Phosphates	68	213	145
1.019.443	333.834	33	Mineral de fer	32	773	244
375.364	263.667	70	Mineral d'aluminium	83	408	337
21.047	29.069	138	Mineral de titane	177	98	173
77	86	112	Mineral d'étain	113	15	17
111.051	...	.	Diamants (c)	99	479	473
122.267	101.131	83	Autres produits	117	2.724	3.184
2.950.605	2.404.239	86	TOTAL GÉNÉRAL	122	62.613	76.622

(a) Base 100 : année 1957. — (b) Compte non tenu des rajustements monétaires intervenus en août 1957.
— (c) Quantités exprimées en grammes.

Du point de vue quantitatif, la période sous revue a enregistré une récolte de café égale à la précédente, une production de cacao en sensible régression et, par contre, une abondance exceptionnelle d'arachide.

Produits	<i>Production commercialisée</i>			Variations
	1955-1956	1956-1957	1957-1958	<u>1957-1958</u> <u>1956-1957</u>
	en tonnes			
Arachide (<i>base décortiquée</i>)	553.200	641.600	762.600	+ 19 %
Cacao	78.800	75.800	55.100	— 27 %
Café	127.500	121.000	121.100	—

Le cacao est, dans notre zone d'émission, une production de la Côte d'Ivoire et du Togo. Dans le premier de ces pays la récolte est en forte régression du fait du vieillissement de plantations non renouvelées, et pas toujours convenablement entretenues, causes auxquelles se sont ajoutées, en 1958, de mauvaises conditions climatiques.

En cette dernière année, les exportations de cacao de Côte d'Ivoire n'ont atteint que 46.333 tonnes contre 66.497 tonnes en 1957 (— 30 %). Les exportations du Togo, alimentées par sa propre production et partiellement par des importations plus ou moins clandestines du Ghana, ont par contre plus que doublé, passant de 3.100 tonnes à 6.917 tonnes.

Compte tenu du report de stock de la récolte 1956-1957, les exportations de café se sont élevées, en 1958, à près de 128.000 tonnes contre 118.000 en 1957, cette légère progression étant surtout le fait de la Côte d'Ivoire :

<i>Exportations de café vert</i>			
Exportateurs	1957	1958	Variations
	Tonnes		± %
Côte d'Ivoire	101.205	112.505	+ 11
Guinée	9.660	10.264	+ 6
Togo	6.100	4.562	— 25
Dahomey	996	461	— 54
Total	117.961	127.792	+ 8

Le niveau record de la récolte d'arachide a posé de graves problèmes d'écoulement qui ont pu finalement trouver leur solution grâce à l'organisation qui régit depuis 1954 le marché des huiles fluides alimentaires (a). Les exportations d'arachide ont, de ce fait, elles aussi été d'un niveau jamais atteint (tableau n° 9).

a) Cf. Annexe 2 du présent rapport. — Note sur l'arachide, page 105.

Tableau N° 7 : Prix minimum officiel d'achat au producteur

Produits — Lieux de vente	Campagnes commerciales			
	1955/56	1956/57	1957/58	1958/59
En francs c.f.a. le kilo				
Arachides en coque :				
Dakar	22,00	22,00	22,00	22,00
Kaolack	21,25	21,25	21,25	21,25
Ziguinchor	20,50	20,50	20,50	20,50
Kita.....	15,50	15,50	15,50	15,50
Arachides décortiquées :				
Maradi	21,50	21,50	21,50	21,50
Zinder	21,00	21,00	21,00	21,00
Cacao :				
Abidjan	•	70,00	75,00	90,00
Café (Robusta, courant) :				
Abidjan	105,00	110,00	120,00	115,00

Tableau N° 8 : Prix moyens mensuels sur les marchés internationaux

Mois	Arachides décortiquées (a)			Cacao (b)			Café (c)		
	1957	1958	Variation	1957	1958	Variation	1957	1958	Variation
	L/s par tonne		%	U. S. cents par lb		%	U. S. cents par lb		%
Janvier.....	92-16	63-10	— 31,6	23,1	41,5	+ 79,7	61,0	55,3	— 9,3
Février	96-19	59-12	— 38,5	23,4	44,3	+ 89,3	60,9	54,0	— 11,3
Mars	74-13	60-11	— 18,9	22,3	43,7	+ 96,0	59,9	55,0	— 8,2
Avril	74-2	61-0	— 17,7	25,5	42,9	+ 68,2	59,3	53,8	— 9,3
Mai	70-2	60-1	— 14,3	25,3	46,0	+ 81,8	59,3	51,3	— 13,5
Juin	67-9	59-1	— 12,5	30,5	48,3	+ 58,4	58,3	48,5	— 16,8
Juillet.....	69-12	58-15	— 15,6	30,5	48,9	+ 60,3	56,5	47,0	— 16,8
Août.....	70-8	56-13	— 19,5	32,1	46,3	+ 44,2	54,5	46,0	— 15,6
Septembre...	68-16	56-7	— 18,1	34,6	42,7	+ 23,4	53,3	45,0	— 15,6
Octobre	67-8	58-1	— 13,9	35,4	37,4	+ 5,6	54,0	44,1	— 18,3
Novembre ...	67-16	59-0	— 13,0	42,8	43,8	+ 2,3	55,3	44,5	— 19,5
Décembre....	66-15	61-17	— 7,3	39,9	41,0	+ 2,8	55,3	42,2	— 23,7

(a) Arachides décortiquées de Nigeria, CIF port européen.

(b) Cacao, Accra disponible à New York.

(c) Café, Santos n° 4 disponible à New York.

L'organisation du marché des huiles fluides alimentaires a pour effet de détacher à peu près complètement les oléagineux dont elles sont extraites des conditions du commerce international. Les cours de l'arachide décortiquée pratiqués par celui-ci ont été constamment inférieurs en 1958 à ceux de 1957 (tableau 8).

En contraste, les prix d'achat aux producteurs de la zone franc ont été maintenus à leurs niveaux antérieurs et les prix de vente CAF officiels augmentés de 2,50 francs métropolitains par kilo d'arachide décortiquée, cette augmentation étant pour la plus large part absorbée par les organismes de soutien des cours.

Les statistiques officielles attribuent aux exportations d'arachide et dérivés de notre zone d'émission une valeur globale de 29,9 milliards de francs c.f.a. en 1958, contre 25,1 milliards de francs c.f.a. en 1957. Cette augmentation de 19% de la valeur des exportations a pour seule cause celle des quantités exportées (a).

Il n'en a pas été de même pour les autres productions de l'ouest africain, du moins pour celles dont les prix de vente suivent le marché mondial. Outre l'incidence des fluctuations de celui-ci, la valeur traduite en francs de leurs exportations a été affectée par la dévaluation du franc d'août 1957.

Cet effet de la dévaluation du franc s'est particulièrement fait sentir sur la valeur en francs des exportations de cacao de notre zone d'émission qui s'écoulent pour les 6/10 hors de la zone franc. Par ailleurs, contrastant avec les cours des autres denrées et matières, ceux du cacao se sont maintenus, en 1958, à un niveau particulièrement élevé (tableau 8). Ainsi s'explique que malgré une diminution de 30 % des quantités exportées, la valeur des exportations enregistrées par les statistiques douanières se soit à peu près maintenue en Côte d'Ivoire et considérablement accrue au Togo, passant de 356 à 1.234 millions de francs c.f.a.

Tableau N° 9 : Exportations d'arachides et dérivés de l'A . O . F et du Togo

PRODUITS	1953	1954	1955	1956	1957	1958
	Tonnes					
Arachides en coque	25.837	38.093	18.341	12.396	5.284	159
Arachides décortiquées	200.155	238.732	160.870	287.516	349.835	439.540
Huile d'arachide brute.....	90.235	89.664	81.566	87.327	86.122	95.631
Huile d'arachide raffinée	8.529	3.844	5.451	11.433	13.359	13.010
Tourteaux d'arachide	122.901	127.547	117.617	138.679	139.464	147.952

a) Les comparaisons basées sur les données officielles du commerce extérieur établies par le Service des Statistiques de l'A. O. F. majorient l'incidence de cette dévaluation par le fait qu'elles n'ont pas pris en considération, du 20 août à la fin de l'année 1957, la dévaluation de fait de 20 % du franc dans l'expression en francs des valeurs exprimées en devises étrangères.

Au contraire de celui du cacao le cours du *café* est allé diminuant durant l'année 1958 sur le marché international, en ce qui concerne tout au moins la variété Arabica. Les cours du Robusta, à peu près seul cultivé dans l'ouest africain, ont fait preuve d'une bien meilleure tenue (Cf. Annexe 2).

Exprimée en francs courants, la valeur des exportations de café de notre zone d'émission a été supérieure de 30 % en 1958 à celle officiellement reconnue aux exportations de 1957, étant passée de 16,4 à 21,4 milliards de francs c.f.a.

Pour une part malheureusement difficile à préciser, le revenu des producteurs de café et de cacao a suivi l'accroissement de la valeur des exportations.

En résumé, les *recettes extérieures* procurées à notre zone d'émission par ses différentes exportations ont marqué les variations suivantes :

Produits	Valeur des exportations		Variations
	1957	1958	
	Millions francs c.f.a.		± %
Arachide et dérivés	25.150	29.871	+ 18,8
Café	16.388	21.391	+ 30,5
Cacao	6.674	7.649	+ 14,6
Huile de palme et palmistes..	2.544	3.645	+ 43,3
Bois	1.950	3.316	+ 70,0
Bananes	1.839	2.341	+ 27,2
Phosphates et minerais métalliques.....	1.507	949	— 37,0
Autres exportations	6.561	7.493	+ 14,2
Total	62.613	76.655	+ 22,4

Tableau N° 10 : Exportations de l'Afrique Occidentale et du Togo

Années	Valeurs des exportations			Indice A. O. F.-Togo		
	A. O. F.	Togo	A. O. F.-Togo	Valeur des exportations	Volume des exportations	Prix moyen
	Millions de francs c.f.a.			Base 100 en 1949		
1949	27.405	845	28.250	100	100	100
1950	30.965	1.528	32.493	115	105	112
1951	38.703	2.699	41.402	147	97	141
1952	40.166	2.081	42.247	150	101	148
1953	46.783	2.735	49.518	175	126	143
1954	58.264	4.274	62.538	221	135	165
1955	53.277	3.882	57.159	202	133	151
1956	60.074	2.336	62.410	221	161	136
1957	60.449	2.164	62.613	222	156*	142*
1958	73.465	3.157	76.622	271	(a)	(a)

(a) Données non encore disponibles. — * Chiffres provisoires.

Évaluée en une unité de compte international (en pratique le dollar U. S.), la valeur des exportations au cours de l'année 1958 apparaît voisine de celle de l'année 1957, elle-même à peu près égale à celle de l'année 1956. Au cours des trois dernières années, la valeur globale en monnaie constante des exportations de notre zone d'émission n'aurait donc pas marqué de progrès réel.

L'incidence sur l'évolution de la conjoncture économique ouest africaine des autres sources de recettes extérieures n'en a été que plus marquée.

1.22. Le concours financier de l'Etat français.

Ainsi que l'ont montré nos précédents rapports, la deuxième source de recettes extérieures de notre zone d'émission est constituée par une contribution sans contrepartie directe des finances publiques françaises.

Il demeure malheureusement impossible de dresser un tableau complet de cette assistance financière et notamment des dépenses d'importance croissante directement ordonnancées en France, mais intéressant l'outre-mer (rémunération de personnel, achats de matériels et denrées, subventions à des organismes exerçant leur activité outre-mer) (a).

Des opérations intéressant l'Etat français ou les établissements publics en relevant, seules peuvent être appréciées, avec quelque précision, celles enregistrées par les trésoriers-payeurs d'outre-mer. Le tableau 11 en présente un état sommaire.

Le montant net des dépenses réglées sur fonds publics français par les trésoriers publics de l'ex-A. O. F. et du Togo a été, en 1958, de 50 milliards de francs c.f.a. contre 41,1 en 1957 et 32,6 en 1956.

L'importance de cette ressource extérieure s'apprécie mieux par comparaison avec celle que procure l'exportation.

Années	<u>Recettes extérieures</u>		
	A	B	B/A
	Exportations	Apport Etat français	Rapport
	Milliards de francs c.f.a.		%
1953	49,5	26,8	54,1
1954	62,5	29,1	46,5
1955	57,8	27,9	48,3
1956	62,4	32,6	52,2
1957	62,6	41,1	65,6
1958	76,6	50,0	65,3

La contribution nette des fonds publics français atteint ainsi les deux tiers de la valeur des exportations.

a) Cf. note b) page 20

Considérée dans son montant global nominal, cette contribution a continué de croître à un taux élevé : (+ 17 % en 1956, + 26 % en 1957, + 22 % en 1958 par rapport à l'année précédente). L'apport du budget français a été malheureusement absorbé en proportion croissante par la couverture des dépenses de fonctionnement des services publics, au détriment des dépenses de développement et d'équipement (a).

Cette évolution aurait été moins regrettable si elle avait permis, en soulageant des charges de fonctionnement les budgets ouest africains, de consacrer une plus large part des ressources locales à des dépenses d'équipement. Il n'en a malheureusement rien été et les budgets ouest africains ont eux aussi accusé leur caractère de budget de fonctionnement (tableau 12).

La réduction sensible des investissements publics, outre ses répercussions dommageables pour le futur, a eu un effet immédiat sur l'activité des entreprises qui concouraient à la réalisation des équipements publics.

Fort heureusement ces deux conséquences ont été atténuées, sinon compensées, par un développement remarquable des investissements privés.

a) La diminution des investissements publics financés par le budget de l'Etat français est dans la réalité moins sensible que ne l'indique le tableau 11. La diminution des dépenses réglées à ce titre par les trésoriers-payeurs d'outre-mer, dépenses qui intéressent surtout les travaux financés par les *sections d'outre-mer* du F. I. D. E. S., a été pour partie compensée par une augmentation des dépenses de la *section générale*, ordonnancées en France. Il convient d'autre part de noter que les données du tableau 11, extraites de la comptabilité des trésoriers-payeurs de l'ex-A. O. F. et du Togo concernent les paiements effectués par ceux-ci et ayant reçu leur imputation budgétaire définitive. Ces données diffèrent sensiblement, particulièrement pour l'année 1958, du montant réel des paiements. Le montant des paiements au titre des seuls programmes financés par les sections d'outre-mer A. O. F. et Togo du F. I. D. E. S. aurait été, selon les données rassemblées par les services du Ministère de la France d'outre-mer : de 19,8 milliards de francs métropolitains en 1958, contre 22,6 en 1957 et 20,6 en 1956.

b) La principale raison en est la multiplication des services publics inscrits directement au budget de l'Etat et aussi des organismes et institutions de statuts divers financés par lui dont l'activité s'étend maintenant outre-mer. Aucun document budgétaire ne rassemble les crédits ouverts au titre des différents départements ministériels et la difficulté d'extraire des comptes des différents établissements publics les opérations intéressant un territoire n'a pas été surmontée.

Quant aux seules dépenses directement imputées au budget de l'Etat, il n'est pas toujours aisé de déterminer la nature et le montant de celles directement réglées dans la métropole, quoique intéressant indiscutablement l'outre-mer (traitements et frais de transport de personnel en congé, matériels prélevés sur des stocks, etc.) Enfin, les procédés comptables d'enregistrement des dépenses entraînent un décalage très appréciable entre la date des règlements effectués et celle de l'imputation définitive après une régularisation aux modalités plus ou moins complexes.

**Tableau N° 11 : Dépenses réglées sur fonds publics métropolitains
en Afrique Occidentale Française et au Togo
par les trésoriers-payeurs de ces territoires**

DÉPENSES	1954	1955	1956	1957	1958
Millions de francs métropolitains					
A - DÉPENSES DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT					
a) Dette publique et viagère (a)	6.595	6.674	7.111	7.287	9.896
b) Services militaires (b)	24.366	27.348	31.570	43.343	47.414
c) Services civils de l'Etat (b)	3.355	5.589	6.669	14.830	22.679
d) Budgets annexes, établissements publics	16	7	8	197	10
Total	34.332	39.618	45.358	65.657	79.999
Recettes en A. O. F.-Togo	1.932	3.268	3.585	5.480	1.719
Dépenses nettes	32.400	36.350	41.773	60.177	78.280
B - INVESTISSEMENTS PUBLICS					
a) F. I. D. E. S. (c)	17.848	18.831	22.853	22.896	15.880
b) Caisse Centrale de la F. O. M. (c)..	1.435	1.272	927	—	—
c) Caisse des Dépôts et Consignations	300	60	—	—	—
Total	19.583	20.163	23.780	22.896	15.880
Remboursement d'avances et prêts (c) .	3	3	5	—	7
Total net	19.580	20.160	23.775	22.896	15.873
C - AIDE FINANCIÈRE AUX BUDGETS TERRITORIAUX					
a) Avances consenties	1.260	3.681	1.291	4.402	1.142
b) Remboursements effectués	— 1.592	— 5.149	— 519	— 4.436	— 221
c) Subventions du budget de l'Etat (d)	—	—	400	600	900
Solde net	— 332	— 1.468	+ 1.172	+ 566	+ 1.821
D - OPÉRATIONS DIVERSES ET A CLASSER					
Solde net	+ 6.561	+ 749	— 1.452	— 1.491	+ 4.098
TOTAL DES DÉPENSES NETTES	58.209	55.791	65.268	82.148	100.072

(a) En quasi-totalité dettes viagères.

(b) Dépenses de fonctionnement et d'équipement.

(c) Opérations effectuées par les trésoriers-payeurs seulement.

(d) Subventions au budget du Togo.

**Tableau N° 12 : Structure générale des budgets de l'exercice 1958
de l'ancienne Fédération de l'A. O. F. et de la République du Togo (a)
1958**

a) RECETTES

Nature des Recettes	A. O. F.	Togo	Total	Importance relative
	Millions de francs c.f.a.			%
Ressources propres courantes	62.560,8	2.965,8	65.526,6	81,7
Recettes fiscales	58.038,3	1.706,8	59.745,1	74,5
Ventes de biens et services	2.721,9	180,3	2.902,2	3,6
Revenus	37,3	—	37,3	—
Contributions ordinaires d'autres collectivités	1.763,3	1.078,7 (b)	2.842,0	3,6
Ressources exceptionnelles	13.046,1	221,0	13.267,1	16,5
Ventes d'immeubles	139,5	—	139,5	0,2
Fonds de concours pour équipement...	805,1	—	805,1	1,0
Prélèvements sur les réserves	8.654,0	1,0	8.655,0	10,7
Emprunts	3.447,5	220,0	3.667,5	4,6
Remboursement de prêts et avances	3.977,3	7,6	3.984,9	5,0
Total	79.584,2	3.194,4	82.778,6	—
Ajustements	— 2.538,9	—	— 2.538,9	— 3,2
Total des recettes	77.045,3	3.194,4	80.239,7	100,0

b) DÉPENSES

Objet des Dépenses	A. O. F.	Togo	Total	Importance relative
	Millions de francs c.f.a.			%
Dépenses courantes	64.481,0	2.711,2	67.192,2	83,7
Dettes publiques	4.694,4	103,5	4.797,9	6,0
Traitements et salaires	26.954,2	1.695,0	28.649,2	35,7
Achats de biens et services	15.337,3	529,8	15.867,1	19,7
Transferts	17.495,1	382,9	17.878,0	22,3
Dépenses d'investissement	11.010,6	476,3	11.486,9	14,4
Équipement public	6.704,4	256,3	6.960,7	8,7
Fonds de concours pour équipement ..	3.740,3	170,0	3.910,3	4,9
Participations financières	503,5	50,0	553,5	0,7
Versement à la Caisse de réserve	62,4	—	62,4	0,1
Prêts et avances	1.736,6	—	1.736,6	2,1
Total	77.228,2	3.187,5	80.415,7	—
Ajustements	— 182,9	+ 6,9	— 176,0	— 0,2
Total des dépenses	77.045,3	3.194,4	80.239,7	100,0

(a) Selon les budgets primitifs et les collectifs les ayant modifiés en cours d'exercice.

(b) Dont 857 millions d'aide financière demandée à la France ; le recours effectif à cette aide a été de 675 millions de francs c.f.a.

1.23. L'apport des capitaux privés extérieurs.

La *comptabilité économique* de l'ouest africain n'est pas encore suffisamment organisée pour pouvoir donner une évaluation satisfaisante des investissements de capitaux privés (a).

Nous ne disposons notamment d'aucune estimation des investissements des entreprises par voie d'autofinancement.

Il a seulement été possible, par le dépouillement des annonces légales publiées par les principaux journaux et périodiques, d'évaluer les *souscriptions nouvelles au capital des sociétés*, anonymes ou à responsabilité limitée, exerçant leur activité principale dans l'ouest africain. Le montant de ces souscriptions, réglées en espèces, est passé de 2,9 milliards de francs c.f.a. en 1956, à 5,8 milliards de francs c.f.a. en 1957, pour atteindre en 1958, 7,5 milliards de francs c.f.a. (tableau 13). Pour une large part, ces souscriptions ont été couvertes par des capitaux extérieurs.

Tableau N° 13 : Souscriptions nouvelles au capital des sociétés exerçant leur activité principale en A.O.F. et au Togo

	1956	1957	1958
Souscriptions au capital :	Millions de francs c.f.a.		
— en espèces	2.889,6	5.834,8	7.531,4
— en apports en nature	424,9	744,7	442,8
— par compensation de créances	519,3	54,5	853,9
— par incorporation de réserves	946,4	1.413,0	1.597,1
Total	4.780,2	8.047,0	10.425,2

Si la liberté totale des mouvements de fonds à l'intérieur de la zone franc ne contraint à aucun enregistrement les apports, dans notre zone d'émission, des capitaux des autres parties de la zone franc, il n'en est pas de même des opérations financières avec l'étranger, soumises à une stricte réglementation (b).

a) Le Secrétariat du *Groupe d'Etudes de Comptabilité Economique* du Haut Commissariat de l'A. O. F. à Dakar a cependant dressé et publié une *balance des paiements* de l'A. O. F. pour les années 1955 et 1956. Il a également établi des *comptes économiques* de l'A. O. F. pour l'année 1956, mais ces comptes n'étaient pas encore complètement diffusés à la date de rédaction du présent rapport.

b) L'application de la réglementation des changes de la zone franc incombe dans notre zone d'émission à la Caisse Centrale de la France d'outre-mer (aujourd'hui Caisse Centrale de Coopération Economique).

La balance des paiements qu'il est ainsi possible d'établir montre que *les investissements de capitaux étrangers* ont atteint, en 1958, le montant appréciable de 7,8 milliards de francs c.f.a. contre 2,6 en 1957, et 1,3 en 1956 (tableau 14).

Tableau N° 14 : Balance des paiements de l'A.O.F.-Togo avec l'Etranger

OPÉRATIONS	1956	1957	1958
	Millions de francs c.f.a.		
Paiements courants			
Echanges commerciaux	—2.388	—7.934	— 9.491
Autres paiements courants.....	—1.627	—1.364	— 1.569
Solde	—4.015	—9.298	—11.060
Opérations en capital			
Investissements et crédits privés	+1.338	+2.619	+ 7.876
Investissements et crédits publics	—	—	—
Solde	+1.338	+2.619	+ 7.876
Solde global	—2.677	—6.679	— 3.184

Source : C.C.C.E.

Pour leur majeure partie, ces capitaux extérieurs français ou étrangers ont été investis dans la prospection ou la mise en valeur des richesses minérales.

La contribution de ces apports s'inscrit déjà dans le paysage africain et d'une manière particulièrement éloquent de Conakry à Fria. Les travaux d'établissement de l'usine d'alumine de Fria et de ses voies d'accès, activement poursuivis, ont apporté une contribution d'une rare importance au revenu de la population guinéenne au cours de l'année 1958, entraînant notamment la distribution de salaires dont le montant global a été estimé à 1.600 millions de francs c.f.a. (charges sociales non comprises), durant l'année 1958, contre 500 millions en 1957 (a).

Pour être d'une échelle moindre, les travaux d'accès aux mines de bauxite de Boké et surtout ceux d'équipement des mines de phosphates de Taïba méritent également d'être signalés.

Les recherches minières et pétrolières, même si elles ne sont point couronnées de succès, se traduisent par un apport de matériel et une distribution de salaires importants ; ces recherches, et particulièrement la prospection pétrolière d'un coût très élevé, ont connu une activité accrue en 1958.

a) Estimations de la Mission d'Aménagement Régional de la Guinée.

Le montant des dépenses effectuées pour la seule recherche du pétrole a ainsi atteint 2,2 milliards de francs c.f.a. en 1958 contre 1,9 en 1957 et il vaut d'être noté qu'en ce domaine aussi la réduction du financement public a été compensée par un apport accru de capitaux privés (tableau 15).

Tableau N° 15 : Dépenses de recherches de pétrole en A.O.F.

DÉPENSES	1956	1957	1958
Millions de francs c.f.a.			
A - Nature des dépenses :			
1 - Travaux	615	1.665	1.870
2 - Acquisition des biens d'équipement .	80	240	290
Total	695	1.905	2.160
B - Financement des dépenses :			
Fonds publics	640	1.105	925
Fonds privés	55	800	1.235
Total	695	1.905	2.160

Source : Bureau de recherches de pétrole.

Le développement des investissements privés apparaît ainsi comme l'une des caractéristiques remarquables de l'année 1958.

Pour une large part ces investissements sont affectés à des biens d'équipement que l'ouest africain doit acquérir à l'extérieur, importations dont les statistiques du commerce extérieur reflètent le développement en 1958.

1.24. L'évolution des importations en 1958.

La structure des achats extérieurs s'apprécie plus aisément en rassemblant la grande variété des produits importés en quelques groupes caractéristiques. Le tableau 17 présente une telle répartition des importations de l'ensemble de notre zone d'émission au cours des deux dernières années.

De 1957 à 1958 les importations de biens d'équipement ont progressé de 22 % alors que la valeur totale des importations n'a augmenté que de 14,2 % et celle des biens de consommation (y compris l'alimentation) de 11,4 % seulement.

Tableau N° 16
Principales importations en A. O. F. et au Togo en 1957 et 1958

QUANTITÉS		Indice de Variation (a)	PRODUITS	Indice de Variation (a)	VALEURS	
1957	1958				1957 (b)	1958
Tonnes					Millions Fr. c. f. a.	
			Produits alimentaires, Boissons, Tabacs			
153.078	102.166	67	Riz	74	3 763	2.792
105.613	93 847	89	Froment	88	1.630	1.436
28.616	20.468	72	Farine de froment	77	806	619
			Gruaux, semoules, préparations à base de farines	93	487	453
9.859	7.011	71	Sucres raffinés	118	4.148	4.879
100.667	105.822	105	Légumes, fruits comestibles	131	1.158	1.517
35.115	40.932	117	Conserves de fruits ou légumes ..	110	767	843
11.014	12.041	109	Produits laitiers, œufs	124	1.383	1.717
13.362	15.862	119	Conserves de viandes et poissons ..	94	714	668
3.904	3.723	95	Vins de consommation courante ..	125	1.099	1.372
39.280	27.785	71	Autres boissons	114	1.379	1.566
24.115	24.809	103	Tabacs	108	1.071	1.155
3.638	3.783	104				
			Biens de consommation divers			
772	1.030	133	Fils de coton	135	370	499
171	108	63	Tissus de laine	90	69	62
749	687	92	Tissus de rayonne	115	479	550
4.040	5.069	125	Tissus de coton imprimés	142	2.666	3.798
15.459	11.751	76	Autres tissus de coton	93	5.827	5.410
6.723	8.031	119	Autres tissus	132	2.240	2.958
6.983	6.696	96	Articles confectionnés en tissus (c)	118	2.682	3.166
1.890	2.608	138	Chaussures	130	1.043	1.359
303	282	93	Chapellerie	100	358	359
3.043	2.760	91	Parfumerie	118	564	664
1.934	2.144	111	Produits pharmaceutiques	121	1.104	1.334
			Matériel de transport			
7.172	6.649	93	Automobiles	103	2.217	2.277
13.332	10.417	78	Camions et camionnettes	88	3.088	2.731
3.529	3.990	113	Pièces détachées d'automobiles(d)	130	1.492	1.934
3.417	3.657	107	Cycles et motocycles	110	1.173	1.293
9.511	8.713	92	Autre matériel de transport	117	1.867	2.183
6.169	6.199	100	Pneumatiques et chambres à air ..	111	1.457	1.619
			Combustibles			
1.659	1.774	107	Combustibles minéraux solides ..	132	25	33
502.317	527.950	105	Produits pétroliers	116	4.183	4.862
			Matériaux de construction			
271.521	272.836	100	Liants et ciments	105	1.169	1.229
9.101	10.740	118	Autres matériaux de construction ..	151	57	86
33.153	29.116	88	Pierres, céramique, verrerie	100	1.275	1.276
100.276	126.250	126	Métaux communs	88	3.509	3.081
18.915	22.901	121	Fabrications métalliques diverses ..	145	1.585	2.304
			Outils et Machines			
12.475	8.482	68	Outils et quincaillerie	82	1.845	1.505
13.470	21.481	159	Machines et appareils	148	4.532	6.703
6.984	9.095	130	Construction électrique	128	2.369	3.038
500	649	130	Instruments de précision	122	577	702
208.552	223.733	107	Autres produits	128	12.196	15.671
1.792.381	1.794.047	100	TOTAL DES IMPORTATIONS..	114	80.423	91.703

(a) Base 100 : année 1957. — (b) Compte non tenu des rajustements monétaires intervenus en août 1957. — (c) Non compris les sacs d'emballage. — (d) Non compris les chiffres du Togo, ces derniers étant inclus dans la rubrique " Autre matériel de transport ".

Tableau N° 17 : Répartition des Importations de l'A.O.F. et du Togo

GROUPES D'UTILISATION	Année 1957		Année 1958		Pourcentages de variation entre 1957 et 1958
	Millions de Fr. c.f.a.	%	Millions de Fr. c.f.a.	%	
Alimentation - Boissons - Tabacs	20.443	25,4	21.223	23,1	+ 3,8
Autres biens de consommation	29.298	36,4	33.765	36,8	+ 15,3
Energie - Lubrifiants	4.198	5,2	4.881	5,3	+ 16,3
Matières premières et demi-produits ...	11.568	14,5	13.637	14,9	+ 17,9
Equipement	14.890	18,5	18.197	19,9	+ 22,2
Or industriel	26	—	—	—	—
Ensemble	80.423	100,0	91.703	100,0	+ 14,0

Ce développement de l'importation des biens d'équipement a cependant été plus ou moins marqué selon les régions économiques.

Importations de biens d'équipement

	1957	1958	Variations
	Millions francs c.f.a.		± %
Sénégal, Soudan, Mauritanie	6.068	6.898	+ 14
Côte d'Ivoire, Haute-Volta	4.591	5.275	+ 15
Guinée	2.454	4.195	+ 71
Dahomey, Niger	1.347	1.152	— 14
Togo	430	677	+ 57
Ensemble	14.890	18.197	+ 22

Le développement de l'importation guinéenne des biens d'équipement doit être particulièrement relevé. En 1958, plus de la moitié (52,5 %) des achats extérieurs de la Guinée ont consisté en biens d'équipement, matières premières ou demi-produits.

Les mêmes différences régionales se manifestent dans l'évolution de *l'ensemble des importations* :

Ensemble des importations

	1957	1958	Variations
	Millions francs c.f.a.		± %
Sénégal, Soudan, Mauritanie	41.002	43.774	+ 7
Côte d'Ivoire, Haute-Volta	21.142	24.627	+ 16
Guinée	9.250	12.999	+ 40
Dahomey, Niger	6.141	6.627	+ 8
Togo	2.888	3.776	+ 30
Ensemble	80.423	91.803	+ 14

Tableau N° 18 : Importations de l'Afrique Occidentale Française et du Togo

Années	Valeur des importations			Indice A. O. F.-TOGO		
	A. O. F.	Togo	A. O. F.-Togo	Valeur des importations	Volume des importations	Prix moyen
	Millions de francs c. f. a.			Base 100 en 1949		
1949	34.480	1.454	35.934	100	100	100
1950	42.170	1.625	43.795	122	118	103
1951	61.336	2.331	63.667	177	153	116
1952	61.193	2.331	63.524	177	136	130
1953	55.242	2.079	57.321	160	136	118
1954	66.550	2.719	69.269	193	175	110
1955	67.199	3.209	70.408	196	172	114
1956	66.730	2.673	69.403	193	173	112
1957	77.535	2.888	80.423	224	(a)	(a)
1958 *	87.927	3.776	91.703	255	(a)	(a)

* Chiffres provisoires — (a) Données non encore disponibles.

Tableau N° 19 : Structure des importations effectuées par l'A.O.F.-Togo en 1958

ÉTATS	Alimentation Boissons Tabacs	Autres lieux de consom- mation	Matières premières et demi- produits	Biens d'équi- pement	Energie	Total
Pourcentages de la valeur totale des importations						
Sénégal, Soudan, Mauritanie. ...	28,9	38,1	12,6	15,8	4,6	100
Guinée	14,0	29,2	20,2	32,3	4,3	100
Côte d'Ivoire, Haute-Volta	17,4	39,6	15,5	21,4	6,1	100
Dahomey	21,6	30,3	18,7	18,6	10,8	100
Niger	29,7	35,3	15,5	15,0	4,5	100
Total A. O. F.	23,1	36,8	14,9	19,9	5,3	100
Togo	22,5	37,4	16,1	17,9	6,1	100
Total	23,1	36,8	15,0	19,8	5,3	100

(a) Importations directes.

L'influence relative, dans la composition des recettes extérieures de l'ouest africain, de ses exportations et de l'apport de capitaux privés affectés à des investissements productifs, ressort également de la confrontation de l'évolution des importations indiquées ci-dessus avec celle des *exportations* (a).

Ensemble des exportations

	<u>1957</u>	<u>1958</u>	<u>Variations</u>
	Millions francs c.f.a.		± %
Sénégal, Soudan, Mauritanie	24.975	28.811	+ 15,3
Côte d'Ivoire, Haute-Volta	25.305	32.623	+ 12,9
Guinée	5.121	4.875	— 4,8
Dahomey, Niger	5.048	7.189	+ 42,4
Togo	2.164	3.157	+ 45,9
Ensemble	62.613	76.655	+ 22,4

Considérée dans son ensemble, la valeur des exportations de notre zone d'émission a augmenté plus que celle de ses importations, réduisant ainsi le déficit de sa balance commerciale.

1.25. La balance commerciale.

La couverture des importations par les exportations qui avait été voisine de 90 % en 1956, était tombée à 78 % en 1957 ; le développement relativement plus élevé des exportations en 1958 la porte à 83,6 %.

Le *tableau 20* précise la répartition des échanges avec les différentes zones monétaires, échanges dont l'évolution a été différente selon le sens et les partenaires.

Evolution des échanges 1958/1957

	<u>Importations</u>	<u>Exportations</u>
	%	%
Zone franc	+ 13,7	+ 21,5
Zone sterling	+ 28,9	+ 1,3
Zone dollar	— 26,5	+ 43,5
Autres zones	+ 26,1	+ 25,8
Total	+ 14,1	+ 22,4

a) Cette confrontation donne également à penser que pour une large part le développement des exportations officielles du Dahomey-Niger alimente des importations que n'enregistrent pas les statistiques douanières.

La contraction des importations des pays du dollar U. S. et le développement des exportations vers les Etats-Unis assurent à nouveau à notre zone d'émission une balance positive à ses échanges en dollars. Cette situation est essentiellement le fait de la Côte d'Ivoire.

<i>Balance commerciale en 1958</i>					
	<u>Zone F.</u>	<u>Zone £</u>	<u>Zone \$</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
	Millions de francs c.f.a.				
Sénégal, Soudan, Mauritanie	— 6.755	— 1.747	— 1.377	— 5.084	— 14.963
Côte d'Ivoire, Haute-Volta	+ 6.132	— 912	+ 4.054	— 1.278	+ 7.996
Guinée	— 6.297	— 265	— 442	— 1.120	— 8.124
Dahomey, Niger	+ 1.418	— 225	— 97	— 534	+ 562
Togo	+ 246	— 717	+ 407	— 555	— 619
Ensemble 1958	— 5.256	— 3.866	+ 2.545	— 8.571	— 15.148
Ensemble 1957	— 8.036	— 2.366	— 627	— 6.781	— 17.810

Tableau N° 20 : Balance du commerce extérieur de l'A. O. F. et du Togo

Désignation	Année 1955	Année 1956	Année 1957 (a)	Année 1958 (b)
Millions de francs c. f. a.				
Exportations				
Zone Franc	39.444	47.856	49.705	60.348
Zone Sterling	3.286	2.899	2.965	3.004
Zone Dollar	5.907	5.729	4.291	6.159
Autres zones	8.522	5.926	5.652	7.111
Total	57.159	62.410	62.613	76.622
Importations				
Zone Franc	53.395	50.242	57.741	65.637
Zone Sterling	4.838	4.487	5.331	6.770
Zone Dollar	3.882	4.687	4.918	3.614
Autres zones	8.293	9.987	12.433	15.682
Total	70.408	69.403	80.423	91.703
Balance				
Zone Franc	— 13.951	— 2.386	— 8.036	— 5.289
Zone Sterling	— 1.552	— 1.588	— 2.366	— 3.766
Zone Dollar	+ 2.025	+ 1.042	— 627	+ 2.545
Autres zones	+ 229	— 4.061	— 6.781	— 8.571
Total	— 13.249	— 6.993	— 17.810	— 15.081
Pourcentage de couverture des importations par les exportations	Pourcentages			
Zone Franc	74	95	86	92
Zone Sterling	67	65	56	44
Zone Dollar	152	122	87	170
Autres zones	81	59	45	45
Ensemble	81	90	78	84

(a) Compte non tenu des rajustements monétaires intervenus en août 1957. (b) Chiffres provisoires

Les données ci-dessus, extraites des statistiques officielles du commerce extérieur semblent sous-estimer beaucoup le déficit des échanges commerciaux réglés en sterling. Les importations « non enregistrées » en provenance des pays voisins appartenant à la zone sterling ont en effet considérablement augmenté ces dernières années pour le plus grand dommage des finances publiques des Etats de notre zone d'émission, la bonne organisation de leur circuit de distribution, le développement de leur industrie naissante et enfin la « tenue » de leur monnaie et celle du franc en général.

Pour nous en tenir aux échanges enregistrés, ceux-ci ont continué à s'effectuer pour une part prépondérante avec les pays de la zone franc :

Orientation géographique des échanges

	Exportations	Importations
	% de la valeur totale 1958	
Zone franc.....	78,8	71,5
Zone sterling.....	3,9	7,5
Zone dollar.....	8,0	3,9
Autres zones.....	9,3	17,1
Total.....	100,0	100,0

Nous avons déjà signalé l'incidence de cette intégration économique à la zone franc en ce qui concerne les conditions de vente des principales exportations de notre zone d'émission ; cette incidence se manifeste également sur le coût des produits importés.

Tableau N° 21 : Balance commerciale de l'A.O.F. et du Togo

Années	Importations	Exportations	Balance (E — I)	Valeur relative de la balance $\frac{E - I}{1/2 (E + I)}$	Couverture des Importations par les exportations
	Millions de francs c.f.a.			Pourcentages	
1949	35.934	28.250	— 7.684	— 24	78,6
1950	43.795	32.493	— 11.302	— 30	74,2
1951	63.667	41.402	— 22.265	— 42	65,0
1952	63.524	42.247	— 21.277	— 40	66,5
1953	57.321	49.518	— 7.803	— 15	86,4
1954	69.269	62.538	— 6.731	— 10	90,3
1955	70.408	57.159	— 13.249	— 21	81,2
1956	69.403	62.410	— 6.993	— 11	89,9
1957	80.423	62.613	— 17.810	— 25	77,9
1958	91.703	76.622	— 15.081	— 18	83,6

1.26. L'évolution des prix intérieurs.

La suspension du calcul des indices du volume (à prix constants) des importations ne permet plus d'éliminer, au moins approximativement, l'influence de l'évolution des prix sur la valeur des importations.

La considération des indices de prix dans les principaux pays fournisseurs de l'ouest africain donne à penser que l'accroissement de la valeur globale des importations de notre zone d'émission ne traduit pas seulement la hausse des prix :

Indices prix de gros

	Moyennes		Variations
	1957	1958	± %
Allemagne (a).....	132,0	132,0	—
Belgique (a).....	441,0	422,0	— 4,3
Grande-Bretagne (b)	110,8	112,5	+ 1,5
Italie (a).....	103,0	101,2	— 1,7
Etats-Unis (b).....	125,6	126,0	+ 0,3
France (a).....	149,7	166,9	+ 11,5
France (b).....	151,5	161,4	+ 6,5

a) Indice général.

b) Indice des produits transformés.

Tableau N° 22 : Evolution des prix en France

Indices	DÉCEMBRE				Variation Décembre à Décembre	
	1955	1956	1957	1958	1957/56	1958/57
Indices des Prix de gros	Indices base 100 en 1949				Pourcentages	
Indice général.....	137,7	144,3	164,4	166,9	+ 13,9	+ 1,5
Produits alimentaires.....	124,0	130,0	156,0	161,9	+ 20,0	+ 3,8
— Vins du Midi.....	75,2	94,2	190,4	172,5	+ 102,1	— 9,4
— Salaisons et charcuterie ..	128,2	125,0	148,0	146,0	+ 18,4	— 1,3
— Conserves de poissons ...	107,1	117,0	127,0	139,0	+ 8,5	+ 9,4
— Conserves de légumes....	117,9	118,0	121,0	127,0	+ 2,5	+ 5,0
Produits métallurgiques.....	167,9	170,5	188,2	189,9	+ 10,4	+ 0,9
Matières premières industrielles importées.....	141,8	150,8	157,8	154,1	+ 4,6	— 2,3
Produits industriels transformés	141,1	146,7	159,7	160,3	+ 8,9	+ 0,4
Fils et tissus.....	116,7	129,7	141,2	125,9	+ 8,9	— 10,8
Indices des Prix de vente aux consommateurs						
Véhicules à moteur.....	144,4	148,3	158,6	161,0	+ 6,9	+ 1,5
— Voitures de tourisme.....	140,3	143,4	152,5	153,5	+ 6,3	+ 0,7
— Véhicules utilitaires.....	158,9	162,3	176,0	185,0	+ 8,4	+ 5,1
Machines et outillage pour ex- ploitations agricoles.....	138,4	140,1	150,1	163,5	+ 7,1	+ 8,9

Source : I.N.S.E.E.

En raison de la part prépondérante de la France dans l'approvisionnement des Etats de l'Afrique de l'Ouest, l'évolution des *prix français* a sur leur économie une particulière influence ; les indices du *tableau 22* apportent quelques précisions sur cette évolution au cours des dernières années. Après les sensibles hausses de la fin 1957, les prix français ont progressé plus modérément en 1958. Le prix des articles textiles en coton a même accusé de sensibles baisses atteignant parfois 20 %. Les prix des produits sidérurgiques français, devenus les plus bas de la C. E. C. A., sont demeurés stables ; ceux des produits plus élaborés ont augmenté de 5 % (machines-outils) ; au début de 1958, le prix du ciment sur le marché français a été majoré de 5 % environ.

Ces hausses de prix se sont répercutées dans l'ouest africain en s'aggravant même si l'on en juge par les divers *indices des prix à la consommation européenne* qui traduisent surtout l'évolution des prix des produits importés.

Variations des indices du coût de la vie

(consommation type européen)

Centres	D'août 1957 à septembre 1958	De décembre 1957 à décembre 1958
Paris	+ 16,6 %	+ 8,9 %
Dakar	+ 21,9 %	+ 13,7 %
Conakry	+ 23,8 %	—
Abidjan	+ 21,6 %	+ 13,5 %

Indices des prix à la consommation

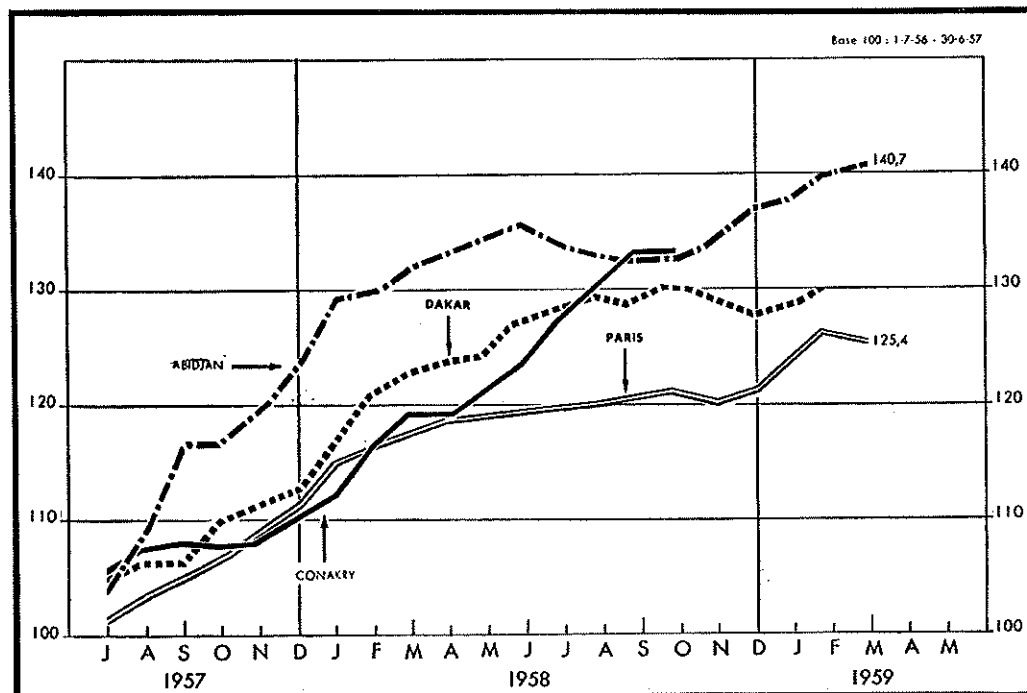


Tableau N° 23 : Indices des prix à la consommation familiale

Mois	PARIS (250 articles)	Indice type "européen "		
		DAKAR	ABIDJAN	CONAKRY
Base 100 : 1 ^{er} Juillet 1956 - 30 Juin 1957				
Juillet 1956.....	99,9	98,7	94,6	98,4
Juillet 1957.....	102,2	105,3	104,9	105,6
Août ».....	103,4	106,0	108,7	107,3
Septembre ».....	104,7	106,3	116,7	107,8
Octobre ».....	106,3	109,8	116,7	107,3
Novembre ».....	108,8	111,3	119,4	107,8
Décembre ».....	111,1	112,3	123,2	110,0
Janvier 1958.....	114,9	117,9	129,3	112,3
Février ».....	116,2	121,4	130,0	116,2
Mars ».....	117,7	122,9	131,9	118,9
Avril ».....	118,7	123,9	133,1	118,9
Mai ».....	118,9	124,4	134,6	121,2
Juin ».....	119,4	128,0	135,4	123,9
Juillet ».....	119,8	129,0	133,5	127,8
Août ».....	120,1	129,7	133,1	130,1
Septembre ».....	120,6	129,7	132,3	132,8
Octobre ».....	121,0	130,5	132,3	132,8
Novembre ».....	120,7	130,0	133,5	...
Décembre ».....	121,0	127,7	136,9	...
Janvier 1959.....	124,0	129,0	137,7	...
Février ».....	125,7	130,2	139,9	...
Mars ».....	125,4	129,5	140,7	...

D'après les indices calculés par l'I.N.S.E.E. et les Services de Statistiques locaux.

**Tableau N° 24 : Evolution des salaires minima interprofessionnels garantis horaires
dans les Etats de l'Afrique de l'Ouest (a)**

ÉTATS	S. M. I. G. au 1 ^{er} janvier					
	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Francs c. f. a.						
Mauritanie	20,00	20,00	20,00	20,00	29,00	29,00
Sénégal	28,10	28,10	28,10	31,00	35,00	40,00
Soudan	17,25	18,80	18,80	21,00	27,00	27,00 (b)
Guinée	21,00	21,00	21,00	26,00	31,00	31,00
Côte d'Ivoire	21,00	21,00	25,00	28,20	33,20	37,00
Haute-Volta	12,25	14,00	15,70	18,00	23,00	23,00
Niger	11,25	15,50	15,50	18,00	21,00	21,00 (c)
Dahomey	21,00	21,00	21,00	21,00	27,00	34,00
Togo	17,50	18,75	20,75	22,00	22,00	25,00

a) Salaires de la première zone dans les professions soumises au régime des 40 heures hebdomadaires, c'est-à-dire l'industrie et le commerce.

b) Porté à 32 francs c. f. a. à compter du 1^{er} mars 1959.

c) Porté à 32 francs c. f. a. à compter de mars 1959.

L'aggravation de la hausse paraît moins accusée pour les biens d'équipement, du moins pour les *matériaux de construction* si l'on en juge par la comparaison des indices de mêmes composition et pondération du prix d'une vingtaine de matériaux en France, à Dakar et à Abidjan ; en ce dernier centre, les prix se sont stabilisés en cours d'année.

Indices des prix des matériaux de construction (a)

base 100 : juin 1956			
Dates	France	Dakar	Abidjan
1957 - août	105,4	103,3	103,9
décembre	110,5	108,0	108,3
1958 - mars	113,7	113,9	109,5
juin	113,7	115,9	108,9
septembre	113,9	114,2	107,4
décembre	114,1	119,4	107,2
Variation décembre 1958/1957	+ 3,2 %	+ 9,6 %	— 1,0 %

Le *coût de la construction immobilière* (matériaux et main-d'œuvre) s'est également accru davantage à Dakar qu'en France. De décembre 1957 à décembre 1958, l'indice du prix de la construction à Dakar, calculé par le Service des Travaux Publics de cette ville, a progressé de 12,1 % alors que l'indice officiel français augmentait de 6 % seulement.

Une des causes de ce plus fort accroissement des prix ouest africains a été une progression relativement plus forte des *salaires*. Le taux de ceux-ci s'est accru pour l'ensemble de notre zone d'émission de 7 à 8 % environ au cours de l'année 1958, après la forte augmentation intervenue en 1957 (de l'ordre de 20 %) (tableau 24).

Il est malheureusement difficile d'apprécier dans quelle mesure l'élévation du taux nominal des salaires a été absorbée par l'augmentation du coût de la vie, les variations de celui-ci pour la masse des salariés n'étant suivies par aucun indice convenable (b).

a) Sur le calcul de ces indices, cf. *Evolution des prix de la construction et des matériaux de construction*, Notes d'information n° 34, mai 1958.

b) Selon les relevés effectués par le Service de Statistiques de l'A. O. F., l'évolution des prix de détail dans les faubourgs de Dakar aura été la suivante pour quelques articles de grande consommation :

Prix de détail à Dakar			
Denrées	Janvier 1958	Janvier 1959	Variations
	Francs c.f.a. au kg		± %
Riz importé (brisures 1 et 2)	34,0	38,0	+ 11,8
Petit mil	24,0	35,0	+ 45,8
Semoule de maïs	31,0	33,0	+ 6,5
Pain de ménage	35,0	35,0	—
Bœuf (filet avec bavette)	140,0	145,0	+ 3,6
Mouton (ragoût)	150,0	160,0	+ 6,7
Poisson (dorade)	61,0	63,0	+ 3,3
Poisson (tiof)	56,0	65,0	+ 16,1
Sucre	59,0	61,0	+ 3,4

1.27. Niveaux de vie et production vivrière.

Les conditions d'existence des salariés africains dépendent cependant, beaucoup plus étroitement qu'on ne le juge communément, de la production locale. La grande enquête menée à bien par le Service de Statistique de la Côte d'Ivoire sur les budgets familiaux des salariés africains d'Abidjan montre que les dépenses de cette catégorie de la population sont, pour les 7/10, consacrées à l'achat de biens et services produits localement.

Quant à la population paysanne qui constitue la grande masse de la population ouest africaine, elle consacre aussi une large part de son revenu monétaire, si faible soit-il, à l'acquisition de produits locaux. Le planteur Agni (enquête menée dans la subdivision de Bongouanou, Côte d'Ivoire), consacre les 2/3 de son budget à de tels achats ; cette proportion est encore voisine de 50 % dans les budgets familiaux des paysans toucouleurs des rives du Sénégal, dont l'extrême modicité du revenu monétaire vient d'être mise en relief par la Mission socio-économique du fleuve Sénégal.

Pour juger à leur vraie valeur ces proportions, il ne faut point oublier que les populations rurales ouest africaines demandent encore à leur propre production la satisfaction de leurs besoins essentiels, alimentaires en particulier.

Dans l'économie ouest africaine, considérée dans son ensemble, l'autoconsommation tient d'ailleurs une place non négligeable. Les *comptes économiques* dressés

Tableau N° 25 : Dépense intérieure brute en 1956

ÉTATS	Dépense intérieure brute			Part de l'auto-consommation
	Auto-consommation	Dépenses commercialisées	Total	
	Milliards de francs c.f.a.			%
Mauritanie	4,1	7,7	11,8	34,7
Sénégal	14,0	98,4	112,4	12,4
Soudan	24,9	61,8	86,7	28,7
Guinée.....	17,2	40,3	57,5	29,9
Côte d'Ivoire	31,8	60,8	92,6	34,3
Haute-Volta	19,8	27,9	47,7	41,5
Niger	23,2	21,8	45,0	51,6
Dahomey	16,1	19,4	35,5	45,3
(ex A. O. F.)	149,7	339,5	489,2	30,6

Source : Haut-Commissariat Général à Dakar. Groupe d'études des comptes économiques.

par le Service de Statistique du Haut Commissariat Général à Dakar, évaluent à 30 % en 1956 la part de l'autoconsommation dans la dépense intérieure brute de l'ensemble de l'ex-A. O. F., cette proportion connaissant d'importantes variations régionales comme le montre le tableau 25.

Qu'elles soient autoconsommées ou commercialisées, les productions vivrières constituent un élément déterminant du niveau de vie de la population ouest africaine et il suffit de conditions climatiques défavorables pour que la subsistance de la population soit menacée. Il en a été malheureusement ainsi en 1958 ; une sécheresse accusée a réduit les récoltes en Haute-Volta, dans le nord de la Côte d'Ivoire, du Togo et du Dahomey, à un point tel que la population de ces régions a pu craindre la famine, et certaines auraient pu en souffrir sans les mesures prises en toute hâte pour leur venir en aide, et dont la première fut l'interdiction de sortie de produits alimentaires.

Cette nouvelle démonstration de la fâcheuse précarité des conditions de vie élémentaires des populations devrait porter sa leçon : le développement de la production vivrière est la première condition du progrès économique et social de l'ouest africain et peut-être aussi, en dépit d'un paradoxe apparent, d'une industrialisation économiquement viable et socialement bénéfique. Il permettrait aux Etats comme aux individus d'affecter la capacité d'achat, ainsi dégagée, à leur équipement et à l'acquisition de biens de consommation manufacturés, qui assureraient à leur tour moyens de production et marché à leur industrie naissante.

1.28. L'industrialisation : ses progrès et ses problèmes.

La constatation banale de la prédominance présente de la production agricole dans l'économie ouest africaine a trouvé son expression statistique avec la publication, toute récente, des *comptes économiques* de l'A. O. F. pour 1956. La *valeur ajoutée* par l'activité des entreprises individuelles (mines et bâtiment compris, transports exclus) y apparaît constituer moins de 7 % de la production intérieure brute de l'A. O. F. à laquelle l'agriculture contribue pour 63 % environ (a).

Le chiffre d'affaires de l'industrie de l'A. O. F. n'est cependant point négligeable. Les comptes économiques précités l'évaluent à quelque 69 milliards de francs c.f.a. pour l'année 1956 (tableau 26) et l'on peut raisonnablement estimer qu'il a été sensiblement plus élevé en 1958, non point seulement en raison de la hausse des prix, mais aussi de l'accroissement du volume des productions si l'on se réfère aux trop rares données actuellement disponibles que reproduit le tableau 26 bis.

a) A titre de comparaison, indiquons que ces proportions sont à peu près inversées en France la part de la production agricole ayant été de 13 % et celle des industries de transformation, de production, d'énergie et de construction de 52 % du montant total de la production brute en 1956.

Tableau N° 26 : Production des entreprises industrielles de l'A.O.F. en 1956

SECTEUR D'ACTIVITÉ	Valeur totale de la production	Achats de biens et services	Valeur ajoutée	Salaires et charges sociales payés	Impôts payés
Millions de francs c.f.a.					
Energie.....	2.585	1.142	1.443	491	54
Industries de transformation	33.220	23.533	9.687	3.235	2.696
Métallurgie	2.620	1.849	771	479	72
Mécanique	1.780	770	1.010	289	41
Alimentation	21.800	16.735	5.065	1.381	1.910
Textiles	2.000	1.296	704	319	86
Chimie	1.810	838	972	222	456
Bois	1.760	1.114	646	320	56
Divers	1.450	931	519	225	75
Batiments et travaux (a)	30.000	13.689	16.311	7.567	1.150
Mines	2.730	1.089	1.641	842	102
Total	68.535	39.453	29.082	12.135	4.002

(a) Y compris extraction et fabrication de matériaux de construction, ciment, etc.

Source : Haut-Commissariat Général à Dakar. Groupe d'études des comptes économiques.

Tableau N° 26 bis : Quelques productions industrielles de l'A.O.F.

PRODUCTIONS	UNITÉS	1956	1957	1958 *
Farines de blé (c)	Tonnes	55.800	82.400	87.000
Bière (a)	HL	205.000	258.000	297.000
Huile d'arachide brute (b)	Tonnes	93.000	91.000	98.000
Huile d'arachide raffinée (b)	Tonnes	25.000	32.000	34.000
Savons (a)	Tonnes	11.900	17.800	18.500
Sel (c)	Tonnes	63.000	61.000	68.000
Allumettes (c)	Caisses	7.681	4.412	15.160
Cigarettes (a)	Tonnes	1.000	1.290	1.200
Chaussures (c)	1.000 paires	1.307	1.427	1.989
Filés de coton (a)	Tonnes	1.250*	1.400*	1.800*
Tissus de coton (a)	Tonnes	475	1.200	1.200*
Ciment (c)	Tonnes	146.000	158.000	149.000
Bois débités (d)	m ³	74.300	76.000	82.000

* Estimations.

(a) Sénégal et Côte d'Ivoire. (b) Sénégal et Soudan. (c) Sénégal. (d) Côte d'Ivoire.

L'année 1958 a, d'autre part, enregistré l'entrée en activité de nouveaux équipements industriels ; pour ne citer que les plus importants (et au risque d'omission involontaire) : une nouvelle centrale électrique à Saint-Louis et une autre à Mopti, une manufacture de couverture à Dakar ainsi qu'une fabrique de chaussures entièrement modernisée, une huilerie à Magaria, une usine d'égrenage et de délintage de coton à Bobo-Dioulasso, une installation de conditionnement de café et de cacao à Abidjan, etc. (a).

D'importance plus considérable encore sont les équipements en voie d'achèvement ; tels le barrage de la Bia, et surtout l'usine d'alumine de Fria dont la construction a dominé, en 1958, l'activité économique de la Guinée. D'autres projets enfin ont pris corps (brasseries, usine de café soluble, moulins), ou se sont esquissés.

Tableau N° 27 : Vente d'énergie électrique

ETATS	1956	1957	1958	Variation	
				1957/1956	1958/1957
	Milliers kw/h			Pourcentages	
Mauritanie (a) (b)	142	228	299	+ 60,5	+ 31,1
Sénégal (c)	74.288	85.620	95.424	+ 15,2	+ 11,4
Soudan (b)	7.203	8.420	11.672	+ 16,9	+ 38,6
Guinée (c)	11.498	14.897	17.417	+ 29,6	+ 16,9
Côte d'Ivoire (c)	19.906	27.338	34.614	+ 37,3	+ 26,6
Haute-Volta (c)	2.159	3.083	4.849	+ 42,8	+ 57,3
Niger (b)	2.098	3.070	4.640	+ 46,3	+ 51,1
Dahomey (c)	3.596	4.221	5.327	+ 17,4	+ 26,2
Togo (c)	2.015	2.205	2.320	+ 9,4	+ 5,2
Total (d)	121.400	147.300	174.000	+ 21,3	+ 18,1

(a) Port-Etienne. (b) Energie livrée au réseau. (c) Energie vendue. (d) Energie vendue - évaluation.

a) Le calendrier des inaugurations des nouveaux équipements publics a été, en 1958, tout aussi brillant, plus encore peut-être : du Pont d'Abidjan à celui de Malanville qui franchit le Niger en passant par ceux sur le Cavally et le N'Zi, la route transgambienne qui rattache la basse Casamance au reste du Sénégal, la gare maritime du Port d'Abidjan et de nouvelles installations de stockage d'hydrocarbures à Vridi, les installations nouvelles de l'aérodrome de Bamako et la nouvelle piste de celui de Saint-Louis, le nouvel Hôtel de Ville de Cotonou et le Palais de Justice de Dakar, le téléphone automatique à Conakry.

Tableau N° 28 : Trafic portuaire : Marchandises débarquées (a)

PORTS OU WHARFS	1956	1957	1958	Variation	
				1957/1956	1958/1957
	Milliers de tonnes			Pourcentages	
Abidjan.	244,5	249,0	242,8	+ 1,8	— 2,5
Conakry	192,0	229,0	274,0 (b)	+19,3	+48,1
Cotonou (W)	135,1	137,2	131,0	+ 1,6	— 4,5
Dakar.....	628,5	738,9	696,4	+17,6	— 5,7
Lomé (W)	47,8	56,3	63,5	+17,8	+12,8
Total	1.247,9	1.410,4	1.407,7	+13,0	+ 3,0

(a) A l'exclusion des hydrocarbures, sauf Cotonou et Lomé.

(b) Dix mois ; marchandises débarquées durant la même période en 1957 : 185 millions de tonnes ; les pourcentages de variation 1958/1957 ont été calculés sur la base des trafics de dix mois.

Tableau N° 29 : Immatriculation de véhicules automobiles neufs

ÉTATS	1956	1957	1958	Variation	
				1957/1956	1958/1957
	Nombre de véhicules			Pourcentages	
Véhicules de tourisme	4.176	5.488	5.596	+ 31,4	+ 2,0
dont : Mauritanie.....	14	35	59	+150,0	+68,6
Sénégal	1.451	1.644	1.290	+ 13,3	-21,5
Soudan	328	449	389	+ 36,9	-13,4
Guinée	379	637	857	+ 68,1	+34,5
Côte d'Ivoire	1.358	1.801	1.863	+ 32,6	+ 3,4
Haute-Volta	117	208	201	+ 77,8	- 3,4
Niger	65	173	223	+166,2	+28,9
Dahomey.....	302	382	420	+ 26,5	+ 9,9
Togo (a)	162	159	294	- 1,9	+84,9
Camions et camionnettes	5.482	5.623	5.174	+ 2,6	-- 8,0
dont : Mauritanie.....	125	197	168	+ 57,6	-14,7
Sénégal	931	1.197	936	+ 28,6	-21,8
Soudan	447	388	337	- 13,2	-13,1
Guinée	741	972	859	+ 31,2	-11,6
Côte d'Ivoire	2.054	1.741	1.612	- 15,2	- 7,4
Haute-Volta	320	343	355	+ 7,2	+ 3,5
Niger	289	302	310	+ 4,5	+ 2,6
Dahomey.....	364	307	334	- 15,7	+ 8,8
Togo (a)	211	176	263	- 16,6	+49,4

(a) Véhicules nouvellement immatriculés (neufs et d'occasion) ; l'accroissement des immatriculations en 1958 a été pour partie causé par la réimmatriculation au Togo de véhicules appartenant à des Togolais rentrés de Côte d'Ivoire.

Après être resté si longtemps sans écho, l'appel des pouvoirs publics à l'entreprise privée a donc commencé à trouver réponse, grandement encouragée, il est vrai, par les substantiels avantages fiscaux consentis aux entreprises nouvelles, tant par des accords particuliers (*conventions fiscales de longue durée*) que par des dispositions générales telles celles du *Code des investissements* délibéré par l'Assemblée territoriale de Côte d'Ivoire en avril 1958 et confirmé en janvier 1959 par l'Assemblée constituante de la nouvelle République.

Ce mouvement s'est trouvé cependant suspendu dans les derniers trimestres 1958 au dénouement de la brusque mutation de statut politique des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Il en est résulté un incontestable ralentissement de l'activité économique dans la plupart des parties de notre zone d'émission ; il n'a pas seulement affecté les activités liées à l'édification d'équipements nouveaux, mais l'ensemble de l'économie. S'il n'y a pas eu crise au sens d'un retournement de la tendance, il y a eu malaise par ralentissement du rythme d'expansion. C'est ce que traduisent les indices les plus sensibles de l'activité de la conjoncture économique générale dont nous disposons.

Le tonnage des marchandises diverses débarquées dans les principaux ports, qui avait augmenté de 13 % de 1956 à 1957, n'a plus marqué qu'un accroissement de 3 % de 1957 à 1958, encore est-ce là l'effet des fortes importations de matériel en Guinée, le trafic marchandises diverses des ports de Dakar, Abidjan et Cotonou ayant régressé par rapport à 1957 (tableau 28).

Les ventes d'énergie électrique ont progressé de 18 % contre 21 % (tableau 27) et le rythme d'accroissement de la consommation de produits pétroliers s'est lui aussi ralenti (tableau 30). Egalement très significatif est le mouvement des immatriculations de véhicules automobiles neufs (tableau 29).

Tableau N° 30 : Consommation de produits pétroliers (a)

Produits	1956	1957	1958	Variation	
				1957/1956	1958/1957
	Milliers de m ³ ou tonnes			Pourcentages	
Essence automobiles (m ³)	257,5	279,9	300,8	+ 8,5	+ 7,5
Gas-Oil (m ³)	87,8	97,6	111,5	+ 11,2	+ 14,2
Diesel-Oil (T.)	11,1	15,5	21,6	+ 39,6	+ 39,3
Fuel-Oil (T.)	77,2	85,9	93,4	+ 11,3	+ 8,7
Pétroles (m ³)	79,4	89,4	97,7	+ 12,6	+ 9,2

(a) Ensemble de l'ex-A.O.F. et du Togo.

L'incertitude du cadre politique de l'évolution de l'Afrique de l'Ouest est maintenant à peu près levée pour le futur prévisible.

Mais les voies de son développement économique semblent appeler une nouvelle définition. La conviction s'en est déjà imposée aux gouvernements des nouveaux Etats. Celui du Sénégal a déjà entrepris un examen général des conditions et des possibilités de ce pays en vue d'établir, sur une information convenable, les voies et moyens de son action.

Définir sans fard à leurs yeux, comme à ceux du monde extérieur, leur situation présente et leurs aspirations, est certainement, pour les nouveaux Etats de l'Afrique de l'Ouest, la meilleure façon de lever l'équivoque de leur devenir qui tient en suspens leur intégration dans le « monde développé ».

2ème PARTIE

LA MONNAIE ET LE CRÉDIT

EN A. O. F. ET AU TOGO

EN 1958

DEUXIÈME PARTIE

LA MONNAIE ET LE CRÉDIT EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET AU TOGO EN 1958

2.1. L'augmentation de la masse monétaire.

Si nous considérons le cycle annuel de l'économie ouest africaine (du 1^{er} octobre d'une année au 30 septembre de l'autre), le montant global des disponibilités monétaires en A. O. F. et au Togo s'est maintenu, en 1957-1958, à un niveau supérieur de 13 % en moyenne à celui de la « campagne » précédente, lui-même supérieur d'un même taux moyen à celui de la campagne 1955-1956 (a).

Tableau N° 31 : Evolution des disponibilités monétaires en A.O.F.-Togo

FIN DE MOIS	Montant des disponibilités			Accroissement 1957/58-1956/57	
	1955/1956	1956/1957	1957/1958	Montant absolu	Montant relatif
	Milliards de francs c.f.a.				%
Septembre.....	47,6	55,5	61,2	5,7	+ 10,3
Octobre	...	55,3	61,6	5,3	+ 11,4
Novembre	...	56,1	65,2	9,1	+ 16,2
Décembre	57,1	66,4	72,5	6,1	+ 9,2
Janvier	61,7	73,2	80,8	6,6	+ 10,4
Février	64,4	75,5	84,8	9,3	+ 12,3
Mars	65,1	75,3	84,7	9,4	+ 12,5
Avril	63,6	71,8	82,1	10,3	+ 14,3
Mai.....	61,8	69,1	79,3	10,2	+ 14,8
Juin	60,4	67,3	76,9	9,6	+ 14,3
Juillet	57,2	63,1	73,6	10,5	+ 16,6
Août	55,3	62,2	72,6	10,4	+ 16,7
Septembre	55,5	61,2	69,7	8,5	+ 13,9

a) L'accroissement de la masse monétaire doit nécessairement s'apprécier en considérant l'ensemble des moyens de paiement, qu'ils se présentent sous forme :

- de monnaie fiduciaire (billets ou monnaie métallique),
- ou de monnaie scripturale (dépôts en banque ou compte postal dont il peut être disposé par chèque ou virement).

Des tableaux annexés au présent rapport présentent la situation des diverses composantes de la masse monétaire et de ses contreparties à la fin de chaque mois de l'année 1958.

Le *taux d'accroissement de la masse monétaire* dans notre zone d'émission qui, en 1955-1956, avait été voisin de celui enregistré en France, lui a été très supérieur en 1957-1958 :

Disponibilités monétaires	30 sept. 1955	30 sept. 1956	30 sept. 1957	30 sept. 1958
Milliards francs métropolitains				
France	5.852	6.591	7.244	7.569
A. O. F.-Togo	95	111	122	139
Taux d'accroissement annuel				
France	—	+ 13 %	+ 10 %	+ 4,5 %
A. O. F.-Togo	—	+ 17 %	+ 10 %	+ 13,9 %

On peut craindre que cette plus forte progression en A. O. F.-Togo ne traduise pas une différence dans le rythme d'accroissement du produit national des deux pays, mais plutôt une pression inflationniste plus forte en A. O. F.-Togo qu'en France, en dépit des liens étroits entre les deux économies. Une appréciation exacte ne nous est malheureusement pas possible faute de documentation statistique convenable et récente de l'évolution du produit national dans les pays de l'ouest africain. Les statistiques disponibles permettent seulement de préciser les causes immédiates de l'expansion de la masse monétaire en A. O. F. et au Togo (a).

Tableau N° 32 : Variations des disponibilités monétaires 1957-1958

Postes	Fin Septembre		Variation	Fin Décembre		Variation
	1957	1958		1957	1958	
DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES	Milliards fr. c.f.a.		%	Milliards fr. c.f.a.		%
a) des particuliers et entreprises :						
en monnaie fiduciaire	31,2	37,9	+ 21,5	41,6	47,6	+ 14,4
en monnaie scripturale	23,6	24,1	+ 2,1	24,6	27,0	+ 9,7
Total	54,8	62,0	+ 13,1	66,2	74,6	+ 12,7
b) du Trésor public						
en monnaie fiduciaire	5,6	6,8	+ 21,4	5,2	5,4	+ 3,9
en monnaie scripturale	0,8	0,9	+ 12,5	1,1	1,3	+ 18,2
Total	6,4	7,7	+ 20,3	6,3	6,7	+ 6,3
Total général.....	61,2	69,7	+ 13,9	72,5	81,3	+ 14,5

a) L'évaluation détaillée en fin de chaque mois de l'année 1958 des disponibilités monétaires et de leurs contreparties est donnée par les tableaux pages 74, 75.

2.2. Les causes directes de l'expansion de la masse monétaire.

Les disponibilités monétaires du public, inscrites au passif des organismes émetteurs de monnaie (institut d'émission et banques) ont leurs contreparties à l'actif du bilan de ces derniers. Ces contreparties sont, dans notre zone d'émission, principalement constituées par :

- les crédits consentis à l'économie locale et portés soit directement par les banques, soit par réescompte par l'institut d'émission ;
- les avoirs extérieurs de ce dernier.

L'évolution de ces composantes, leur importance relative nous renseignent sur les causes immédiates de l'évolution des disponibilités monétaires. Cette évolution a été la suivante au cours des trois dernières campagnes :

Situation au 30 septembre

	<u>1955</u>	<u>1956</u>	<u>1957</u>	<u>1958</u>
	Milliards francs c.f.a.			
<i>Disponibilités monétaires</i>	47,6	55,5	61,2	69,7
<i>Contreparties :</i>				
— avoirs extérieurs (Institut)	4,8	11,6	15,8	18,6
— crédits à l'économie	37,0	38,7	41,5	50,8
— contre-valeur des dépôts postaux..	2,6	3,2	3,6	3,8
— divers	3,2	2,0	0,3	(- 3,5)
	47,6	55,5	61,2	69,7

Les variations en cours d'année, de septembre à septembre de chacun des postes, explicitent mieux encore les facteurs d'évolution de la masse monétaire totale.

Variations annuelles de septembre à septembre

	<u>1955-1956</u>	<u>1956-1957</u>	<u>1957-1958</u>
	Milliards de francs c.f.a.		
<i>Disponibilités monétaires</i>	+ 7,9	+ 5,7	+ 8,5
<i>Contreparties :</i>			
— avoirs extérieurs (Institut)	+ 6,8	+ 4,2	+ 2,8
— crédits à l'économie	+ 1,7	+ 2,8	+ 9,3
— contre-valeur des dépôts postaux..	+ 0,6	+ 0,4	+ 0,2
— divers	- 1,2	- 1,7	- 3,8
	+ 7,9	+ 5,7	+ 8,5

Ces tableaux montrent que le très fort accroissement des disponibilités monétaires au cours de la campagne 1957-1958 a pour cause principale le développement des crédits à l'économie locale, alors que l'accroissement enregistré au cours de la campagne précédente avait été surtout provoqué par un fort solde positif de la balance des règlements extérieurs de l'A. O. F. et du Togo. Ce solde, pour être toujours positif, a été beaucoup moins élevé au cours de la dernière campagne.

L'accroissement de la masse monétaire a cependant été inférieur au cours des trois dernières campagnes, et particulièrement en 1957-1958, au montant cumulé des crédits à l'économie et des « avoirs extérieurs ». C'est là la conséquence d'une politique délibérément suivie par l'Institut d'encourager les établissements de crédit de sa zone d'émission à utiliser au financement des crédits qu'ils distribuent à l'économie locale la totalité des ressources dont ils disposent localement.

Encore qu'ils soient étroitement liés, il nous faudra, pour la clarté de l'exposé, étudier séparément l'influence sur l'évolution des disponibilités monétaires des trois facteurs dont nous venons de dégager sommairement l'action :

- la balance des règlements extérieurs, dont le solde positif accroît les disponibilités monétaires en A. O. F.-Togo contre remise d'avoirs extérieurs ;
- le volume des crédits à l'économie locale ;
- le financement de ces crédits, selon qu'il fait appel à des concours extérieurs (tels les prêts de la Caisse Centrale de Coopération Economique), à l'utilisation de disponibilités locales (dépôts en banque) ou au concours de l'Institut d'émission (émission de monnaie).

2.3. La balance des règlements extérieurs.

Le solde général de l'ensemble des règlements entre notre zone d'émission et l'extérieur se balance, s'il est négatif, par prélèvement sur le compte des « disponibilités extérieures de l'Institut » ou, s'il est positif, par versement à ce même compte.

Il peut être utile de rappeler brièvement comment s'exécutent les règlements de l'ouest africain avec l'extérieur et particulièrement les autres pays de la zone franc (a).

Les particuliers et entreprises privées (le « secteur privé »), pour réaliser leurs mouvements de fonds avec les autres pays de la zone franc, dans un sens comme dans l'autre, peuvent librement utiliser les facilités soit du service postal (virements de comptes courants postaux, mandats-postes, etc.), soit des banques.

a) Les règlements avec le reste de la zone franc sont seuls exécutés par l'Institut, mais le solde des règlements entre l'ouest africain et les pays n'appartenant pas à la zone franc se réglant par l'intermédiaire du fonds commun des devises géré à Paris, le solde général de l'ensemble des règlements extérieurs de notre zone d'émission, se reflète dans les opérations de l'Institut.

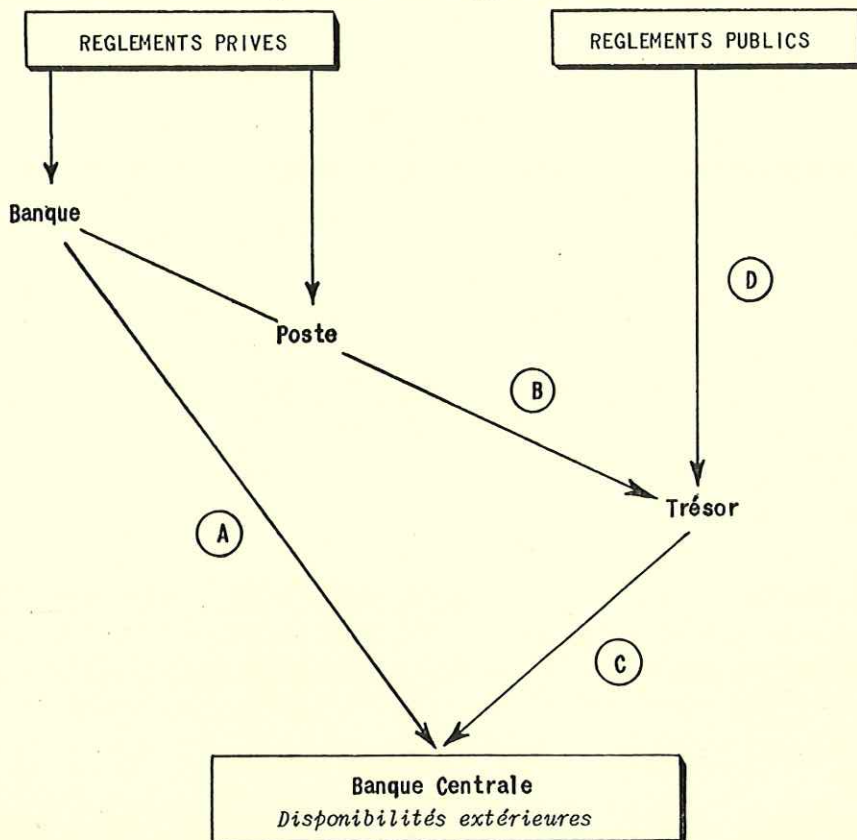
Les banques, pour exécuter les mouvements de trésorerie rendus nécessaires par les virements ordonnés par leur clientèle comme par leurs opérations de crédit, ou plus généralement la bonne utilisation de leurs disponibilités, peuvent recourir elles-mêmes aux services postaux, ceux-ci admettant notamment les virements d'un compte courant postal ouvert en France, en Algérie, au Maroc, en Tunisie, à Madagascar, en A. E. F. et au Cameroun, à un compte courant postal ouest africain. Les banques peuvent également recourir directement à l'Institut ^(a).

La Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, aujourd'hui Caisse Centrale de Coopération Economique, peut user des mêmes facilités que les banques. Elle peut également, pour certaines de ses opérations, utiliser les services du Trésor public.

Le Trésor public, quant à lui, recourt directement à l'Institut d'émission.

Les opérations de transfert exécutées par le Trésor ne sont pas seulement affectées par les recettes et dépenses publiques ; elles le sont aussi par les opérations postales initiées par le public et les banques. Le solde des opérations entre l'Institut d'émission et le Trésor est donc la résultante des règlements publics proprement dits (dépenses et recettes publiques) et des transferts postaux essentiellement constitués de règlements privés.

Le cheminement des opérations est rappelé par le schéma ci-dessous :



^{a)} Soit pour lui demander un transfert simple (remise de francs c.f.a. contre virement au crédit de leur compte à la Banque de France), soit en lui remettant un effet à encaisser en France, soit en reversant des billets « changés » à des particuliers, etc.

Tableau N° 33

**Mouvements de fonds entre l'A.O.F.-Togo et l'extérieur exécutés pour le compte du Trésor Public
et de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer**

Comptes	1 ^{er} oct. 1955 - 30 sept. 1956			1 ^{er} oct. 1956 - 30 sept. 1957			1 ^{er} oct. 1957 - 30 sept. 1958		
Sens des opérations Période	Crédit	Débit	Solde	Crédit	Débit	Solde	Crédit	Débit	Solde
Millions de francs c.f.a.									
A) Trésor Public	1.388	27.556	- 26.168	4.370	15.961	- 11.591	12.710	13.609	- 899
Prélèvements et reversements locaux	—	27.371	- 27.371	3.676	15.550	- 11.874	11.168	13.320	- 2.152
Règlement créance Institut	1.388	—	+ 1.388	694	—	+ 694	1.388	—	+ 1.388
Couverture monnaie métallique. Redevance sur circulation fiduciaire	—	—	—	—	309	- 309	154	—	+ 154
—	—	185	- 185	—	102	- 102	—	289	- 289
B) Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer	1.369	2.269	- 900	3.675	2.513	+ 1.162	4.189	3.297	+ 892
Total (A+B)	2.757	29.825	- 27.068	8.045	18.474	- 10.429	16.899	16.906	- 7

Tableau N° 34 :

Règlements privés entre l'A.O.F.-Togo et les autres pays de la zone franc

Intermédiaires	1 ^{er} oct. 1955 - 30 sept. 1956			1 ^{er} oct. 1956 - 30 sept. 1957			1 ^{er} oct. 1957 - 30 sept. 1958		
Sens des opérations	Crédit	Débit	Solde	Crédit	Débit	Solde	Crédit	Débit	Solde
Millions de francs c.f.a.									
Par voie postale (a)	2.963	59.793	- 56.830	3.972	50.733	- 46.761	4.581	43.967	- 39.386
Virements postaux C. C. P.	1.389	52.542	- 51.153	1.898	42.986	- 41.088	2.398	35.784	- 33.386
Mandats postaux	1.569	6.797	- 5.228	2.071	7.205	- 5.134	2.180	7.612	- 5.432
Envois contre remboursement	—	444	- 444	—	532	- 532	—	563	- 563
Transferts dépôts en Caisse d'épargne	5	10	- 5	3	10	- 7	3	8	- 5
Par voie Banques - Institut	47.521	13.629	+ 33.892	40.685	25.989	+ 14.696	45.948	43.169	+ 2.779
Transferts	11.571	12.896	- 1.325	16.852	23.960	- 7.108	31.060	41.254	- 10.194
Encaissements d'effets en France	35.273	—	+ 35.273	22.883	—	+ 22.883	13.538	—	+ 13.538
Opérations sur billets Institut...	—	338	- 338	—	1.441	- 1.441	—	759	- 759
Opérations sur autres billets.....	110	—	+ 110	176	247	- 71	65	335	- 270
Opérations diverses Institut....	567	395	+ 172	774	341	+ 433	1.285	821	+ 464
Total général	50.484	73.422	- 22.938	44.657	76.722	- 32.065	50.529	87.136	- 36.607

(a) Initiés par banques et particuliers.

C'est donc par l'intermédiaire de l'Institut d'émission que s'exécutent en définitive tous les règlements entre l'extérieur et sa zone d'émission.

Selon que ces règlements se traduisent par des demandes de francs ouest africains contre remise de francs métropolitains, ou au contraire par des demandes de francs métropolitains contre remise de francs ouest africains, les disponibilités de l'Institut en francs métropolitains sont augmentées (transferts sur ouest Afrique) ou diminuées (transferts hors ouest Afrique) (a).

Depuis la prise en charge par l'Institut du service de l'émission, ses «disponibilités extérieures» ont ainsi évolué :

Disponibilités extérieures

<u>Situations au :</u>	<u>Montant</u>	<u>Variations annuelles</u>
	Milliards de francs c.f.a.	
1 ^{er} octobre 1955	6,8	—
30 septembre 1956	11,6	+ 4,8
30 septembre 1957	15,8	+ 4,2
30 septembre 1958	18,6	+ 2,8

La balance des règlements extérieurs de notre zone d'émission, si elle a été encore positive l'année dernière, ne laisse plus en notre faveur qu'un solde d'un montant bien inférieur à celui des deux années précédentes, contraction qui serait encore plus sensible si elle était évaluée en monnaie de valeur constante.

Les causes de ce ralentissement du rythme d'accroissement des avoirs extérieurs de notre zone d'émission apparaissent complexes et difficiles à dégager en l'état de notre documentation. Celle-ci permet cependant de distinguer dans la formation du solde de la balance générale des règlements extérieurs les effets des opérations initiées par le *secteur privé* de celles provoquées par le *secteur public*.

Balance des règlements extérieurs

	1 ^{er} octobre-30 septembre		
<u>Solde :</u>	<u>1955-1956</u>	<u>1956-1957</u>	<u>1957-1958</u>
	Milliards de francs c.f.a.		
des règlements privés	— 22,9	— 32,1	— 36,6
des règlements publics	+ 29,7	+ 36,3	+ 39,4
<i>Solde général</i>	+ 6,8	+ 4,2	+ 2,8

a) L'article 2 de la convention du 29 septembre 1955 entre l'Etat et l'Institut fait obligation à celui-ci de « verser au compte d'opérations ouvert à l'Institut dans les écritures du Trésor public à Paris, les disponibilités qu'il pourra se constituer hors des territoires où il exerce l'émission, exception faite des sommes nécessaires pour sa trésorerie courante en France ».

Les règlements du secteur public accusent un très important solde positif en faveur de notre zone d'émission, conséquence des dépenses de fonctionnement et d'équipements auxquelles subvient le budget de la République française en A. O. F. et au Togo (a).

Quant aux *règlements privés*, leur solde qui nous est seul connu accuse une nouvelle aggravation de son déficit habituel (tableau 34, page 50).

Un des éléments de formation de ce solde est ce qu'il est convenu d'appeler la *balance commerciale*, différence entre la valeur des exportations et la valeur des importations (b). Le rapprochement du solde de la balance commerciale de celui de la balance générale des règlements privés fait apparaître une différence qui correspond grossièrement au solde des *règlements privés non commerciaux*.

Balance des règlements privés

	1 ^{er} octobre-30 septembre		
	1955-1956	1956-1957	1957-1958
	Milliards de francs c.f.a.		
Balance des règlements privés....	— 22,9	— 32,1	— 36,6
Balance du commerce extérieur...	— 8,5	— 13,8	— 17,9
<i>Différence</i>	— 14,4	— 18,3	— 18,7

Le solde des règlements non commerciaux aurait donc été d'un montant sensiblement égal durant les deux dernières périodes considérées, 1956-1957 et 1957-1958. Son montant est vraisemblablement moins élevé que ne l'indique le tableau ci-dessus; les statistiques officielles sous-estiment, semble-t-il, le déficit de la balance commerciale, la valeur des importations « clandestines » ayant dépassé de beaucoup celle des exportations non enregistrées.

En résumé, l'évolution de la balance générale des règlements extérieurs de notre zone d'émission durant la campagne 1957-1958 paraît résulter d'une aggravation de la balance commerciale qui n'a été que partiellement compensée par l'augmentation du concours des finances publiques françaises.

a) Faute de meilleure information, le solde des *règlements publics* a été estimé par différence entre le solde des règlements postaux et celui des transferts exécutés par l'Institut pour le compte du Trésor et de la Caisse Centrale de Coopération Economique. Ce montant ne correspond pas au montant global des dépenses nettes à charge de l'Etat et des établissements publics en relevant, ces dépenses ayant pu être couvertes par des ressources locales du Trésor public, et notamment les dépôts de fonds effectués par les collectivités publiques locales ou organismes publics locaux, telles les Caisses de stabilisation des prix des produits d'exportation, dont les recettes nettes ont été particulièrement importantes en 1958, permettant un accroissement de 3 milliards de francs c.f.a. de leurs dépôts au Trésor public.

b) Les pays de l'ouest africain n'ayant ni marine marchande ni entreprises d'assurance propres, la valeur des importations et des exportations peut être prise CAF pour les importations et FOB pour les exportations, valeurs qui sont en principe retenues par les statistiques du commerce extérieur établies en A. O. F. et au Togo.

Il en est résulté une augmentation des « avoirs extérieurs » limitée à 2,8 milliards de francs c.f.a. durant la période 1^{er} octobre 1957-30 septembre 1958, contre 4,2 milliards en 1956-1957 et 6,8 milliards en 1955-1956 (a).

La principale cause d'augmentation de la masse monétaire durant la campagne 1957-1958 doit donc être cherchée dans le développement des crédits à l'économie locale.

2.4. L'accroissement des crédits à l'économie.

Les crédits à l'économie ouest africaine financés sur les ressources monétaires locales (les seuls inscrits en contrepartie des disponibilités monétaires locales), ont été en 1957-1958 supérieurs en moyenne de 20 % à leur montant de la précédente campagne.

Crédits à l'économie sur ressources monétaires

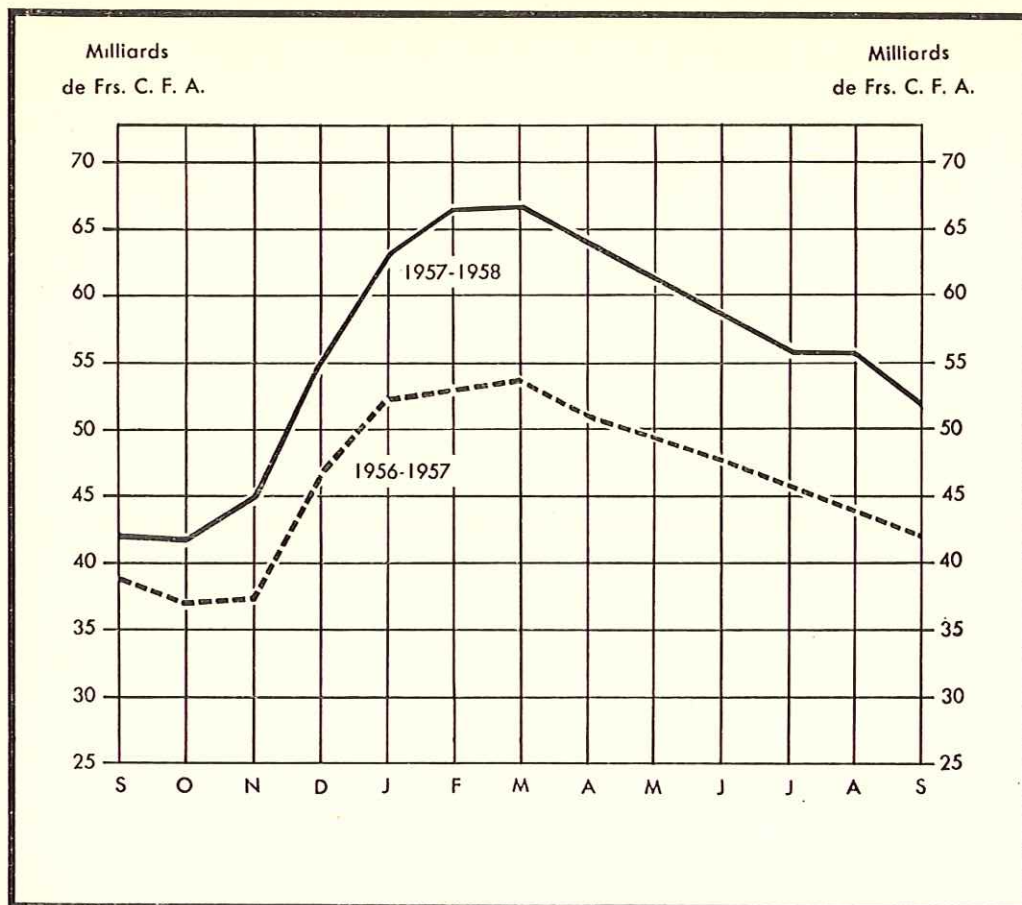
Fin de mois :	1 ^{er} octobre-30 septembre		
	1956-1957	1957-1958	Variations
	Milliards de francs c.f.a.		%
Septembre	38,7	41,5	+ 7,2
Octobre	36,8	41,5	+ 12,8
Novembre	37,2	44,6	+ 19,9
Décembre	46,5	54,3	+ 16,8
Janvier	52,0	62,8	+ 20,8
Février	52,3	66,0	+ 26,2
Mars	53,2	66,1	+ 24,2
Avril	50,4	63,9	+ 26,8
Mai	49,0	61,0	+ 24,5
Juin	47,5	58,6	+ 23,4
Juillet	45,6	56,3	+ 23,5
Août	43,5	55,5	+ 27,6
Septembre	41,5	50,8	+ 22,4

Le volume de la récolte d'arachide, les difficultés de sa commercialisation et plus encore de son écoulement, sont en partie cause de ce gonflement des crédits.

a) L'aggravation du déficit de la balance commerciale durant la période 1^{er} octobre 1957-30 septembre 1958 résulte principalement des très fortes importations enregistrées au cours du dernier trimestre 1957 (Cf. Rapport 1957, page 73). Ainsi s'explique l'apparente contradiction entre l'aggravation signalée ici du déficit de la balance commerciale durant la campagne 1957-1958 et la diminution de ce déficit, signalée page 29, sur la considération des données des années civiles 1957 et 1958. Le solde des règlements extérieurs non commerciaux est cependant demeuré sensiblement le même qu'en 1956 et 1957 :

	Années civiles		
	1956	1957	1958
	Milliards francs c.f.a.		
Balance des règlements privés	— 24,0	— 35,8	— 32,3
Balance du commerce extérieur	— 7,0	— 17,8	— 15,1
Solde des règlements non commerciaux	— 17,0	— 18,0	— 17,2

Crédits à l'économie sur ressources monétaires



Celui-ci est plus important encore que ne l'indique le tableau ci-dessus, car en sus des crédits financés par les organismes « émetteurs » de monnaie ouest africaine (institut d'émission et banques), l'économie locale bénéficie de crédits financés sur d'autres ressources.

C'est ainsi que les *Trésoriers-payeurs* peuvent accepter le règlement des droits indirects par traites cautionnées à quatre mois. Les facilités ainsi consenties aux contribuables ne sont pas négligeables et leur importance a même augmenté depuis 1957, après le transfert au Service des Douanes de la perception de la taxe représentative de la taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation et à l'exportation ; le montant des traites en douane en cours en septembre 1957 a dépassé 3 milliards de francs c.f.a. à fin mars 1958.

Sur des ressources métropolitaines mises à sa disposition par le Trésor public, la *Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer* consent des prêts et avances aux collectivités publiques, aux entreprises publiques ou quasi publiques de statuts divers (offices, établissements publics, sociétés d'Etat ou sociétés d'économie mixte) et même aux entreprises privées pour des investissements concourant à la réalisation des plans d'équipement.

La Caisse Centrale a d'autre part créé dans chacun des pays de notre zone d'émission (Mauritanie exceptée), un établissement de *crédit social* dont elle a constitué en partie le capital (a). Elle leur a d'autre part accordé d'importantes avances pour le financement d'opérations à moyen et à long terme qui complètent les ressources accordées à ces « crédits sociaux » par l'Institut d'émission pour des opérations à court terme particulièrement (b).

Les entreprises exerçant leur activité en Afrique Occidentale Française et au Togo peuvent enfin bénéficier de crédits ouverts à l'extérieur, principalement en France, par des banques, leur maison mère ou leurs fournisseurs ; leur montant ne nous est pas connu, mais ne doit pas être négligeable.

Le *tableau 35* présente le montant en fin de mois des crédits de diverses sources qu'il a été possible de recenser.

Leur montant total qui était de 46,2 milliards de francs c.f.a. au 30 septembre 1958, s'est élevé, suivant le rythme saisonnier de l'activité économique ouest africaine, à 71,8 milliards de francs c.f.a. fin mars 1959, pour se rétablir à 58,6 milliards fin septembre 1959 à un niveau de 27 % supérieur à celui du début de la précédente campagne.

Tableau N° 35 : Estimation des crédits à l'économie de l'Afrique Occidentale Française et du Togo

FIN DE MOIS	CRÉDITS CONSENTIS PAR :				TOTAL
	Banques de Dépôts (a)	C.C.F.O.M. (b)	Autres Etablissements (c)	Trésoriers payeurs (d)	
Millions de francs c.f.a.					
1957					
Septembre	41.324	2.153	695 ^o	2.011	46.213 ^o
Octobre	41.292	2.147	690 ^o	2.099	46.223 ^o
Novembre	44.420	2.148	692 ^o	1.980	49.240 ^o
Décembre	53.621	2.125	1.190 ^o	2.140	59.076 ^o
1958					
Janvier	61.116	2.108	2.095	2.718	68.037
Février	63.552	2.115	2.942	2.944	71.553
Mars	63.377	2.129	3.192	3.152	71.850
Avril	61.299	2.223	3.098	3.007	69.627
Mai	58.780	(e)	(e)	2.962	—
Juin	56.428	2.151	2.637	2.751	63.967
Juillet	53.826	2.139	1.992	2.658	60.615
Août	54.650	4.653	1.334	2.490	63.127
Septembre	50.506	4.751	976	2.350	58.583
Octobre	50.499	6.079	951	2.324	59.853
Novembre	53.206	6.093	754	2.354	63.407
Décembre	59.788	5.504	1.868	2.386	69.546

* Estimation.

(a) B. A. O., B. C. A., B. N. C. I., C. L., S. G. Crédits à court terme et à moyen terme.

(b) Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer. Crédits à moyen terme recensés par la Centrale des Risques

(c) S.I.F.A. et Crédits sociaux.

(d) Obligations cautionnées (traites en douane) en règlement des droits indirects.

(e) Centralisation non effectuée.

a) Crédit du Sénégal, Crédit du Soudan, Crédit de Guinée, Crédit de Côte d'Ivoire, Crédit de Haute-Volta, Crédit du Niger, Crédit du Togo et Banque du Bénin.

b) C'est en recourant au réescompte de l'Institut d'émission que le *Crédit du Sénégal* a assuré le financement de la large part prise par l'ENCOOP à la commercialisation de la récolte d'arachide sénégalaise durant les deux dernières campagnes.

**Tableau N° 36 : Crédits à moyen terme utilisés et déclarés
à la Centrale des Risques de l'Afrique Occidentale Française et du Togo**

GROUPES	BRANCHES D'ACTIVITÉ	31 Déc. 1957	31 Déc. 1958	Variation 1958/1957
		Millions frs	c.f.a.	1957 = 100
A, B, C	Pêche, agriculture, forêts	216	318	147
D	Eau, électricité	417	576	138
E	Mines	719	4.243	590
F	Matériaux de construction, Génie civil....	595	457	77
G a	Industries alimentaires	425	534	126
G b, c, d, e	Autres industries	460	423	92
H	Transports, transit, manutention	168	231	42
I c	Distribution produits pétroliers	242	285	118
I	Commerces (autres)	296	443	150
J	Hôtels, cafés, restaurants, spectacles	214	155	72
K	Sociétés immobilières	525	455	87
L	Organismes de crédit	648	499	77
M	Services divers	39	48	123
	Total	4.964	8.667	175

**Tableau N° 37 : Crédits à court terme utilisés et déclarés
à la Centrale des Risques de l'Afrique Occidentale Française et du Togo**

GROU- PES	ACTIVITÉS PRINCIPALES DES BENEFICIAIRES	1957			1958		
		Février	Septembre	Décembre	Février	Septembre	Décembre
		Millions de francs c.f.a.					
Ca	Agriculture	682	1.002	899	864	1.086	1.249
G a	Industries alimentaires	8.949	5.168	5.805	9.371	5.515	5.320
G b c d e	Autres Industries	415	445	466	504	728	591
E	Mines	52	106	104	129	313	261
F	Matériaux de cons- truction	2.633	3.744	3.709	3.581	5.090	3.863
H a	Transports	843	765	779	998	557	717
H b	Transitaires	716	717	804	959	866	979
I a	Importateurs- Exporta- teurs	20.012	12.789	19.432	23.972	16.718	23.263
I c	Importateurs de carbu- burants	1.485	1.564	1.808	1.705	2.410	2.416
I f	Autres importateurs ..	3.692	4.776	4.993	4.988	5.620	5.632
I d	Exportateurs	4.782	3.039	4.425	5.711	3.327	5.223
L a	Organismes de crédit agricole mutuel.....	52	71	130	85	174	824
	Autres activités	397	470	526	508	601	861
	Total	44.710	34.656	43.880	53.375	43.005	51.199

Les crédits octroyés aux entreprises de notre zone d'émission par les cinq banques de dépôts y exerçant leur activité, ainsi que par la Société Immobilière et Financière Africaine, la Caisse Centrale de Coopération Economique et les huit établissements de crédit social, depuis mars 1958, font l'objet de la part de ces établissements d'une déclaration à la *Centrale des Risques bancaires* gérée par notre institut ; ces déclarations ne concernent cependant que les seuls bénéficiaires d'un ensemble de crédits au moins égal à 10 millions de francs c.f.a.

Les données de la centralisation des risques bancaires ne recouvrent donc qu'une partie des crédits dont bénéficient les entreprises de notre zone d'émission mais, en ce qui concerne tout au moins les crédits dispensés par les banques de dépôts, elles sont suffisamment représentatives (couvrant les 9/10 environ du total des crédits dispensés par elles). C'est sous ces réserves que doivent être interprétées les données ci-après (a).

Le montant global des *utilisations de crédits déclarés à la Centrale des Risques* a ainsi évolué au cours du dernier exercice :

<u>En cours en fin de mois de :</u>	<u>Crédits à court terme</u>	<u>Crédits à moyen terme</u>	<u>Total</u>
Milliards de francs c.f.a.			
Septembre 1957	34,6	5,0	39,6
Décembre 1957	43,9	4,9	48,8
Mars 1958	54,5	5,4	59,9
Septembre 1958	43,0	8,2	51,2
Décembre 1958	51,2	8,7	59,9
<i>Variations</i>		<i>Pourcentages</i>	
Septembre 1957-1958	+ 24,3	+ 64,0	+ 29,3
Décembre 1957-1958	+ 16,6	+ 74,0	+ 22,7

L'augmentation des crédits recensés a été particulièrement sensible concernant les *crédits à moyen terme* dont le montant passe de 5 à 9 milliards de francs c.f.a. (*tableau 36*). Cet accroissement provient essentiellement des importants crédits à moyen terme consentis dans le deuxième semestre de l'année par la Caisse Centrale de Coopération Economique aux entreprises minières.

L'évolution du montant des *crédits à court terme* ouverts aux entreprises des diverses branches d'activité est sommairement indiquée par le *tableau 37*.

Considérées dans leur ensemble ces données confirment naturellement celles plus générales qui englobent l'ensemble des crédits financés sur ressources monétaires.

a) Cf. Annexe 3, pages 165 et 166, les tableaux n° 83 et n° 84 donnant la répartition des risques recensés à la fin de chacun des mois de l'année 1958.

Tableau N° 38 : Ressources et emplois des banques de dépôts en Afrique Occidentale Française et au Togo

POSTES	1957	1958											
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
RESSOURCES	Millions de francs c.f.a.												
R 1 - Dépôts de la Clientèle													
a) Dépôts à vue : Comptes chèques	6.688,5	7.058,8	6.944,2	7.153,4	7.229,2	7.218,9	7.167,5	6.828,7	6.710,4	6.490,7	6.432,9	6.585,1	6.888,3
b) Dépôts à vue : Comptes courants	12.295,7	12.998,0	13.332,7	14.032,0	13.514,2	13.436,8	13.627,3	13.250,8	13.812,4	12.111,1	12.301,4	13.959,9	14.111,1
c) Dépôts à terme	1.953,0	1.888,8	1.907,2	1.948,9	2.017,1	2.016,7	1.938,7	1.890,5	1.860,6	1.734,7	1.810,5	1.813,4	1.657,0
Total	20.937,2	21.945,6	22.184,1	23.134,3	22.760,5	22.672,4	22.733,5	21.970,0	22.383,4	20.336,5	20.544,8	22.358,4	22.656,4
R 2 - Dépôts et Créances du Trésor													
a) Dépôts du Trésor	666,1	1.439,6	1.346,5	1.547,8	984,6	842,5	1.055,2	722,4	533,9	690,4	527,7	511,0	570,0
b) Créances du Trésor sur B. A. O.	7.633,6	7.633,6	7.633,6	7.633,6	6.939,7	6.939,7	6.939,7	6.939,7	6.939,7	6.939,7	6.245,7	6.245,7	6.245,7
Total	8.299,7	9.073,2	8.980,1	9.181,4	7.924,3	7.782,2	7.994,9	7.662,1	7.473,6	7.630,1	6.773,4	6.756,7	6.815,7
R 3 - Concours de l'Institut d'Emission													
a) Réescompte	21.415,8	26.487,1	27.457,6	26.776,6	26.618,7	23.035,9	21.616,7	20.859,2	18.547,5	18.444,9	18.431,0	20.372,2	25.679,5
b) Avances	116,5	102,4	327,1	177,6	315,6	192,7	334,3	130,2	438,2	400,5	323,5	103,2	708,3
Total	21.532,3	26.589,5	27.784,7	26.954,2	26.934,3	23.228,6	21.951,0	20.989,4	18.985,7	18.845,4	18.754,5	20.475,4	26.387,8
R 4 - Autres ressources	4.809,6	5.901,6	5.604,0	5.477,4	5.769,2	5.159,4	4.266,2	3.926,6	5.304,2	3.942,9	4.076,2	5.931,5	5.306,0
TOTAL	55.578,8	63.509,9	64.552,9	64.747,3	63.388,3	58.842,6	56.945,6	54.548,1	54.146,9	50.754,9	50.148,9	55.522,0	61.165,9
EMPLOIS													
E 1 - Crédits à l'économie consentis par les banques													
a) Effets de commerce :													
— En portefeuille dans les banques	11.834,7	13.911,7	13.429,3	15.656,4	14.983,9	14.845,2	14.753,6	14.498,7	15.636,8	11.384,4	12.304,6	15.045,8	11.403,1
— Réescomptés par l'Institut d'Emission	21.415,8	26.487,1	27.457,6	26.776,6	26.618,7	23.035,9	21.616,7	20.859,2	18.547,5	18.444,9	18.431,0	20.372,2	25.679,5
b) Avances en comptes courants débiteurs	16.620,2	16.364,8	16.763,9	15.366,8	14.750,1	16.641,0	15.866,0	14.758,4	17.319,9	17.913,9	16.982,4	14.372,7	17.484,6
c) Avances garanties	3.750,8	4.352,3	5.901,5	5.576,8	4.946,1	4.257,6	4.192,2	3.710,1	3.145,5	2.762,6	2.781,0	3.414,9	5.220,8
Total	53.621,5	61.115,9	63.552,3	63.376,6	61.298,8	58.779,7	56.428,5	53.826,4	54.649,7	50.505,8	50.499,0	53.205,6	59.788,0
E 2 - Effets publics en portefeuille dans les Banques	55,6	55,6	55,6	55,6	55,6	55,6	55,6	55,6	55,6	55,6	55,6	55,6	55,6
E 3 - Caisse, C. C. P., Institut d'Emission	1.855,3	2.279,7	2.159,8	1.797,8	1.553,4	1.552,2	1.435,4	1.647,8	1.335,5	1.274,3	1.594,0	1.776,3	2.300,6
E 4 - Autres emplois - Compte Siège et Agences hors A. O. F.-Togo	46,4	58,7	— 1.214,8	— 482,7	480,5	— 1.544,9	— 973,9	— 981,7	— 1.893,9	— 1.080,8	— 1.999,7	484,5	— 978,3
TOTAL	55.578,8	63.509,9	64.552,9	64.747,3	63.388,3	58.842,6	56.945,6	54.548,1	54.146,9	50.754,9	50.148,9	55.522,0	61.165,9
Concours de l'Institut d'Emission (R3/E1) ...	40,2 %	43,5 %	43,7 %	42,5 %	43,9 %	39,5 %	38,9 %	39,0 %	34,7 %	37,3 %	37,1 %	38,5 %	44,1 %

2.5. Le financement des crédits bancaires.

Les 9/10 environ des crédits dont bénéficie l'économie de notre zone d'émission sont distribués par les cinq banques de dépôts y exerçant leur activité (a).

Les ressources mobilisées localement par ces banques et leurs emplois ont ainsi évolué :

Ressources et emplois des banques de dépôts

	30 sept. 1957	31 déc. 1957	31 mars 1958	30 sept. 1958	31 déc. 1958
Milliards de francs c.f.a.					
<i>Emplois (actif)</i>					
Crédits à l'économie	41,3	53,6	63,4	50,5	59,8
Caisse, Institut, C. C. P.	1,2	1,9	1,8	1,3	2,3
Autres emplois	2,5	0,1	(— 0,5)	(— 1,1)	(— 1,0)
Total	45,0	55,6	64,7	50,7	61,1
<i>Ressources (passif)</i>					
Dépôts de la clientèle	20,0	20,9	23,1	20,3	22,6
Comptes du Trésor public	9,0	8,3	9,2	7,6	6,8
Concours de l'Institut	12,0	21,6	26,9	18,9	26,4
Autres ressources	4,0	4,8	5,5	3,9	5,3
Total	45,0	55,6	64,7	50,7	61,1

Comme le montre la première partie de ce tableau, les crédits à l'économie locale absorbent la quasi totalité des ressources localement disponibles.

A ce tableau s'inscrit également l'effet des mesures prises par l'Institut pour inciter les banques à appliquer à l'octroi de crédits à l'économie locale le maximum de leurs ressources et à ne recourir au réescompte qu'après utilisation de toutes leurs autres disponibilités locales.

Celles-ci sont essentiellement constituées par les dépôts de leur clientèle et pour certaines d'entre elles par les dépôts du Trésor public.

a) Banque de l'Afrique Occidentale, Banque Commerciale Africaine, Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, Crédit Lyonnais, Société Générale.

**Tableau N° 39 : Evolution des dépôts de la clientèle
dans les cinq banques de dépôts de l'A.O.F. et du Togo (a)**

DATES		Particuliers et entreprises					Comptes Trésor Public (b)	TOTAL
		Comptes Chèques	Comptes courants créditeurs	Dépôts à terme	Comptes créditeurs devises étrangères	TOTAL		
Millions de francs c.f.a.								
31 janvier	1958...	6.868,4	12.351,6	2.076,9	1.565,1	22.862,0	1.439,6	24.301,6
28 février	» ...	6.775,9	12.917,7	2.104,1	1.553,2	23.150,9	1.346,5	24.497,4
31 mars	» ...	7.043,5	13.339,3	2.136,3	1.806,6	24.325,7	1.547,8	25.873,5
30 avril	» ...	7.127,2	12.835,6	2.167,4	1.805,3	23.935,5	984,5	24.920,0
31 mai	» ...	7.069,5	12.728,5	2.260,1	1.916,3	23.974,4	842,7	24.817,1
30 juin	» ...	6.987,2	13.406,3	2.176,6	1.912,6	24.482,7	1.055,2	25.537,9
31 juillet	» ...	6.708,5	12.573,4	2.095,8	1.813,0	23.190,7	722,3	23.913,0
31 août	» ...	6.561,0	13.189,9	2.066,9	1.664,8	23.482,6	684,6	24.167,2
30 septembre	» ...	6.339,8	11.485,8	1.942,9	1.592,5	21.361,0	690,4	22.051,4
31 octobre	» ...	6.265,0	11.594,0	2.083,7	1.340,2	21.282,9	527,7	21.810,6
30 novembre	» ...	6.337,8	13.394,1	2.085,4	1.310,9	23.128,2	510,9	23.639,1
31 décembre	» ...	6.655,7	13.693,3	1.931,0	1.818,6	24.098,6	569,9	24.668,5
31 janvier	1959...	6.862,6	14.692,0	1.822,8	1.910,8	25.288,2	1.255,2	26.543,4
Variation de janvier 1958 à janvier 1959...		— 0,1 %	+ 18,9 %	— 12,2 %	+ 22,1 %	+ 10,6 %	— 12,8 %	+ 9,2 %

(a) B. A. O., B. C. A., B. N. C. I., C. L. et S. G. - (b) Dans les banques de dépôts, non compris compte à l'Institut d'Emission.

Tableau N° 40 : Dépôts bancaires de la clientèle particulière (a)

ÉTATS	MONTANT DES DÉPÔTS			RÉPARTITION TERRITORIALE			Variation janvier 59 janvier 58
	31 janvier 1958	31 août 1958	31 janvier 1959	31 janvier 1958	31 août 1958	31 janvier 1959	
Millions de francs c.f.a.				Pourcentages			
Sénégal	9.821,4	9.397,1	10.658,4	43,0	40,0	42,1	+ 8,5
Soudan	1.191,6	1.216,5	1.376,2	5,2	5,2	5,4	+ 15,4
Guinée	3.241,2	3.738,4	2.493,2	14,2	15,9	9,9	— 23,1
Côte d'Ivoire	5.727,6	5.987,7	7.081,6	25,1	25,5	28,0	+ 23,6
Haute-Volta	715,3	676,6	908,6	3,1	2,9	3,6	+ 27,0
Niger	487,2	587,2	609,1	2,1	2,5	2,4	+ 25,0
Dahomey	960,6	1.155,9	1.355,8	4,2	4,9	5,4	+ 41,1
Togo	717,1	723,2	805,3	3,1	3,1	3,2	+ 12,3
Total	22.862,0	23.482,6	25.288,2	100,0	100,0	100,0	+10,6

(a) Total des comptes chèques, comptes courants créditeurs, dépôts à terme et comptes créditeurs en devises étrangères.

2.6. *Les dépôts en banque.*

Le montant total des dépôts aux guichets des banques de notre zone d'émission a été voisin de 24 milliards de francs c.f.a. en 1958, ayant marqué, comme chaque année, un maximum en mars et un minimum à fin septembre, plus accusé peut-être qu'à l'ordinaire en raison de la coïncidence à cette dernière date d'une variation saisonnière normale et d'une conjoncture politique exceptionnelle, agissant toutes les deux dans le même sens (*tableau 39*). Sauf en Guinée, les dépôts des particuliers et entreprises se sont rapidement reconstitués et ont même repris leur croissance comme le montre le tableau ci-après (a).

Montant des dépôts des particuliers et entreprises

<u>Pays</u>	<u>31 mars 1958</u>	<u>31 août 1958</u>	<u>30 sept. 1958</u>	<u>31 déc. 1958</u>
Milliards de francs c.f.a.				
Sénégal-Mauritanie	9,6	9,4	8,6	10,0
Soudan	1,3	1,2	1,2	1,4
Guinée	3,6	3,7	2,7	2,4
Côte d'Ivoire	6,6	6,0	5,8	6,8
Haute-Volta	0,7	0,7	0,7	0,9
Niger	0,7	0,6	0,5	0,6
Dahomey	1,1	1,2	1,2	1,3
Togo	0,7	0,7	0,7	0,6
Total	24,3	23,5	21,4	24,0

Quant à la baisse marquée depuis juin 1958 par les comptes créditeurs du Trésor, elle est la conséquence normale d'une amélioration de la gestion des fonds publics résultant de l'approvisionnement des comptables publics principaux, directement par les agences de l'Institut et non plus par l'intermédiaire de la Trésorerie générale de Dakar.

Une note et des tableaux statistiques annexés au présent rapport précisent l'évolution dans le temps et la répartition géographique des dépôts bancaires dans notre zone d'émission.

Il nous paraît seulement intéressant de relever ici les résultats d'une récente enquête concernant la répartition des dépôts en comptes de chèques en raison de leur relation avec les revenus domestiques et de leur rôle dans la formation de l'épargne.

a) Les données du tableau 39 et celles utilisées ci-après diffèrent de celles portées au tableau des ressources et emplois, car elles proviennent d'un recensement plus complet exécuté depuis 1958 par l'Institut. Cf. la note d'information sur *l'évolution des dépôts bancaires dans l'ouest africain en 1958*, bulletin n° 45, avril 1959.

Au 30 septembre 1958, les *comptes chèques* ouverts à des particuliers dans les guichets des cinq banques de dépôts de notre zone d'émission étaient au nombre de 61.539, leur solde créditeur étant de 4.883,2 millions de francs c.f.a. Ces comptes se répartissaient ainsi :

Titulaires	Nombre	Montant total		Montant moyen	
		%	Millions fr. c.f.a.	%	francs c.f.a.
Africains	32.269	52,4	1.874,6	38,4	58.092
Syro-Libanais	1.170	1,9	159,7	3,3	136.496
Autres	28.100	45,7	2.848,9	58,3	101.384
Total	61.539	100,0	4.883,2	100,0	79.351

Le nombre de titulaires africains de comptes de chèques et le montant de leurs avoirs ont considérablement augmenté ces deux dernières années, comme le fait ressortir la comparaison des résultats de la dernière enquête et de celle effectuée à la date du 31 août 1956.

Comptes de chèques en A. O. F.-Togo	31 août 1956	30 sept. 1958	Variations 1956-1958
			%
<i>Nombre de comptes</i>	44.672	61.539	+ 37,8
Africains	18.434	32.269	+ 74,9
Autres	26.238	29.270	+ 11,5
<i>Montant total (millions de francs)</i>	4.817	4.883	+ 1,4
Africains	1.026	1.875	+ 82,7
Autres	3.791	3.008	— 20,6
<i>Montant moyen (milliers de francs)</i>	107,8	80,4	— 25,4
Africains	55,7	58,1	+ 4,3
Autres	144,5	102,8	— 28,8

Ces données témoignent de l'effort poursuivi par les banques de notre zone d'émission, ou du moins certaines d'entre elles, pour mobiliser l'épargne africaine et ce en dépit des lourds frais de gestion qui affectent la tenue des comptes de faible montant. L'augmentation du montant des dépôts de la clientèle africaine a permis, d'autre part, de compenser la baisse sensible des dépôts de la clientèle non africaine.

Dans leur masse totale, les ressources apportées aux banques de notre zone d'émission par les dépôts de leur clientèle ont augmenté d'une année à l'autre de 11 % environ, mais cet accroissement a juste compensé la réduction des dépôts du Trésor et l'allègement de la dette de la Banque de l'Afrique Occidentale à l'égard de celui-ci. L'encours des crédits accordés à l'économie locale par les banques de dépôts a été cependant en 1957-1958 supérieur de 20 % à celui de la précédente campagne.

Le financement de ces crédits a été possible d'une part par une complète affectation des disponibilités locales des banques à des crédits locaux et, d'autre part, par une augmentation du concours de l'Institut d'émission.

2.7. L'Institut d'émission et la distribution du crédit.

Ainsi que l'exposait notre précédent rapport, l'action de l'Institut dans la distribution du crédit a pour principes directeurs :

- assurer à toute activité s'appuyant sur une situation financière saine et participant à la promotion générale de l'économie de l'Afrique Occidentale française et du Togo les concours financiers nécessaires, aux plus justes conditions ;
- réserver l'utilisation de toutes les ressources monétaires de sa zone d'émission au financement des besoins de celle-ci ;
- utiliser ces ressources monétaires à des emplois offrant toute la garantie de liquidité nécessaire ;
- proportionner, dans la mesure de ses moyens, la création de monnaie aux besoins réels de l'économie de sa zone d'émission.

Cette action a continué à s'exercer en 1958 dans les trois voies tracées en 1957 (a) :

- maintien du taux d'escompte à un taux modéré ;
- affectation des ressources monétaires locales au financement de l'économie locale ;
- adaptation du concours de l'Institut aux besoins réels de l'économie locale.

Le taux d'escompte de l'Institut est la véritable mesure du coût de son intervention propre. C'est ainsi qu'au 31 décembre 1958, le montant des effets réescomptés par notre institut représentait 97,1 % des concours accordés par lui aux banques de sa zone d'émission.

Depuis le 15 octobre 1956, le taux d'escompte de l'Institut est demeuré inchangé à 3,5 % (b), les effets sur l'étranger bénéficiant même d'un taux réduit de 3 %.

Dans le courant de l'année 1957, les banques centrales des grands pays industriels avaient à peu près toutes fortement relevé leur taux de réescompte en défense contre de violentes pressions inflationnistes. La rigueur des mesures prises a pu être relâchée dans le courant de 1958. La Banque d'Angleterre, qui avait donné l'exemple de la sévérité, a ainsi abaissé son taux d'escompte de 7 % à 4 % par paliers successifs. La Banque de France, qui avait relevé de 3 à 4, puis à 5 % en août 1957 son taux d'escompte, a conservé celui-ci à ce niveau pendant presque toute la période considérée par ce rapport, le ramenant à 4,5 % le 16 octobre 1958 (c).

a) Cf. Rapport 1957, pages 83-87.

b) Taux d'escompte des effets à court terme ; en cas d'escompte d'effets représentatifs de crédit à moyen terme, il est en outre perçu une commission d'engagement de 0,5 % l'an calculée, par tranches semestrielles les 30 juin et 31 décembre, sur le montant des autorisations.

c) Le taux d'escompte de la Banque de France a été ramené à 4,25 % le 5 février 1959, puis à 4 % le 23 avril 1959.

INSTITUT D'ÉMISSION DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET DU TOGO

Tableau N° 41 : Taux des opérations de crédit à court terme

OPÉRATIONS	1 ^{er} Octobre 1955	15 Octobre 1956	19 Août 1957	25 Novembre 1957
TAUX D'ESCOMPTE DES EFFETS A COURT TERME (a)				
Effets locaux	3,75 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Effets sur Zone franc	3,50 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Effets sur étranger	3,25 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
AVANCES SUR EFFETS PUBLICS				
A terme fixe	4,0 %	4,0 %	4,0 %	5,0 %
En compte courant	4,5 %	4,5 %	4,5 %	5,5 %
PENSIONS SUR EFFETS PUBLICS OU PRIVÉS A MOINS DE SIX MOIS D'ÉCHÉANCE (b)	—	4,0 %	5,0 % 7,0 %	5,0 % 7,0 %

(a) Ces taux sont exclusifs de toute commission, mais :

- un minimum de 10 jours d'agios est perçu sur tout effet admis au réescompte ;
- un montant de 10 jours d'agios est retenu sur la ristourne accordée en cas de retrait avant échéance d'un effet précédemment admis au réescompte, si ce retrait n'est pas justifié par la sortie des marchandises nanties ou le paiement par l'Administration des créances mobilisées.

(b) Le taux de 7 % est appliqué depuis le 19 août aux opérations de pensions exceptionnellement accordées en supplément des plafonds de réescompte.

Tableau N° 42 : Commissions de transfert

COMMISSIONS DE TRANSFERT (a)	1 ^{er} Octobre 1955		16 Janvier 1956		2 Novembre 1956	
	Fil	Courrier	Fil	Courrier	Fil	Courrier
France sur A. O. F.-Togo	0,25 o/oo min. 100 f.	0,25 o/oo min. 100 f.	0,10 o/oo min. 100 f.	0,10 o/oo min. 100 f.	0,10 o/oo min. 100 f.	0,10 o/oo min. 100 f.
A. O. F.-Togo sur France	0,75 o/oo min. 100 f.	0,60 o/oo min. 100 f.	0,50 o/oo min. 100 f.	0,40 o/oo min. 100 f.	0,40 o/oo min. 100 f.	0,20 o/oo min. 100 f.
A. O. F.-Togo sur Afrique du Nord via Paris	0,75 o/oo min. 100 f.	0,60 o/oo min. 100 f.	0,50 o/oo min. 200 f.	0,40 o/oo min. 200 f.	0,40 o/oo min. 200 f.	0,20 o/oo min. 200 f.
A. O. F.-Togo sur A. E. F. Cameroun via Paris	0,25 o/oo min. 100 f.	0,25 o/oo min. 100 f.	0,25 o/oo min. 100 f.	0,25 o/oo min. 100 f.	0,25 o/oo min. 100 f.	0,20 o/oo min. 100 f.
Entre sièges d'A. O. F. et du Togo :						
a) Tarif général	0,25 o/oo min. 100 f.	0,25 o/oo min. 100 f.	0,20 o/oo min. 100 f.	0,20 o/oo min. 100 f.	0,10 o/oo min. 100 f.	0,10 o/oo min. 100 f.
b) Produits d'escompte :						
Dakar sur Kaolack	t. g.	t. g.	100 f.	100 f.	Franco	Franco
Coton ou sur Niger	t. g.	t. g.	t. g.	t. g.	Franco	Franco

(a) Exprimées en **francs c.f.a.**, à l'exception des transferts France-A.O.F./Togo (en francs métropolitains).

N.-B. — Jusqu'au 2 novembre 1956, l'Institut récupérait sur le donneur d'ordres (comme le faisait la B. A. O.) les ports de lettres sur une base forfaitaire. A partir du 2 novembre, aucun frais accessoire n'est récupéré pour les transferts par courrier. Pour les transferts par fil, seuls les frais de télégramme (ou téléphone) sont récupérés.

Du 16 janvier au 2 novembre 1956 tous les transferts de Dakar sur Kaolack ou Saint-Louis ont acquitté une taxe fixe de 100 frs.

Les sévères mesures de rationnement du crédit appliquées à l'économie métropolitaine, un taux d'escompte plus élevé en France que dans notre zone d'émission, étaient susceptibles d'entraîner des transferts de capitaux et de crédits de notre zone d'émission sur la France. Ces mouvements risquaient d'affaiblir l'efficacité des mesures d'assainissement monétaire poursuivies par la Métropole dans l'intérêt général de toute la zone franc et ils auraient d'autre part privé l'ouest africain des conditions favorables faites à son économie par l'Institut.

Aussi l'action de celui-ci a-t-elle été caractérisée en 1958 comme en 1957 par le double souci de maintenir dans sa zone un régime adapté aux besoins de l'économie locale, mais d'interdire que les facilités accordées sur place puissent être abusivement détournées de leur fin. Il convenait tout au contraire que la trésorerie des entreprises, les dépôts dans les banques et la trésorerie locale des banques en général, soient appelés à travailler pleinement sur place.

Ces objectifs ont pu être atteints par un ajustement plus précis et plus fréquent des plafonds des banques aux besoins légitimes de l'économie locale, prenant en considération l'intégralité de leurs ressources locales (a).

Nous avons déjà été conduits à signaler à plusieurs reprises l'efficacité de ces mesures tendant toutes à réserver à l'économie de l'ouest africain l'emploi de ses disponibilités monétaires. Cette affectation a été, il est vrai, d'autant mieux réalisée qu'elle a été recherchée pour l'ensemble de notre zone d'émission à laquelle son étendue confère une relative diversité facilitant la balance des ressources et des besoins.

L'importance de ces derniers a été cependant telle durant la campagne 1957-1958, pour les raisons déjà exposées, que l'Institut a été conduit à accroître encore le concours qu'il apporte aux établissements de crédit. Le tableau ci-après montre l'importance de l'accroissement de ce concours au financement des crédits à court terme consentis à l'économie de sa zone d'émission :

Concours de l'Institut d'émission au financement des crédits à court terme

Fin de mois	Campagnes		Variations
	1956-1957	1957-1958	
	Millions de francs c.f.a.		%
Octobre	9.238,6	11.807,1	+ 28,5
Novembre	11.806,3	14.506,5	+ 22,9
Décembre	18.232,0	21.239,6	+ 16,5
Janvier	23.939,8	27.324,0	+ 14,1
Février	24.220,0	29.068,0	+ 20,0
Mars	23.784,1	28.863,5	+ 21,4
Avril	21.775,0	28.681,1	+ 31,8
Mai	18.892,2	25.146,6	+ 33,1
Juin	18.472,2	23.144,0	+ 25,3
Juillet	16.654,3	22.129,1	+ 32,9
Août	15.721,9	18.312,8	+ 16,5
Septembre	11.694,3	17.708,0	+ 51,4

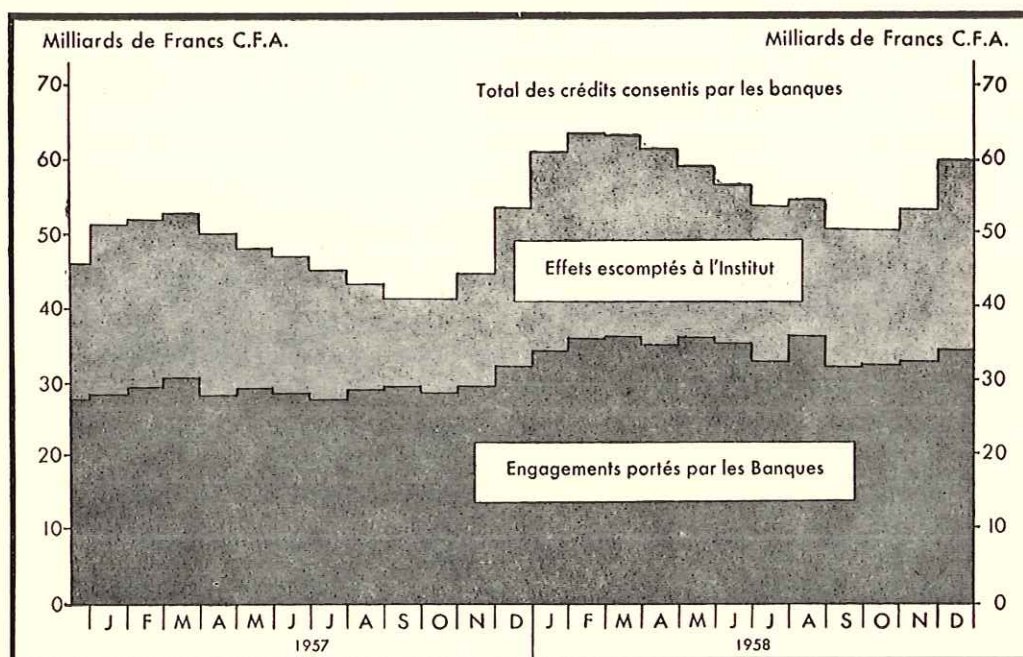
a) Cet ajustement, fondé sur des prévisions, ne peut être d'une rigueur mathématique. Une marge d'adaptation est laissée aux banques par la possibilité de recourir à l'Institut par mise en pension d'effets ou avances, le recours à ces facilités étant limité par un coût plus élevé (de 5 à 7 %).

La diminution, en septembre 1958, des dépôts en banque (donc des ressources des banques) particulièrement sensible en Guinée, les difficultés d'écoulement de la production d'arachide sénégalaise expliquent le considérable gonflement des *engagements à court terme* de l'Institut qui a pu se résorber partiellement au cours du dernier trimestre 1958 (a).

Concours de l'Institut d'émission au financement des crédits à court terme

Fin de mois	Campagnes		Variations
	1957-1958	1958-1959	
	Millions francs c.f.a.		%
Octobre	11.807,1	17.226,2	+ 45,9
Novembre	14.506,5	19.735,4	+ 36,0
Décembre	21.239,6	28.811,8	+ 26,2

Financement des crédits à l'économie



a) L'accroissement du concours de l'Institut par voie de réescompte compense également pour partie l'amortissement progressif par la B. A. O. de sa dette à l'égard du Trésor, ramenée de 7,6 milliards de francs c.f.a. fin juin 1957 à 6,2 milliards fin 1958.

En même temps qu'il satisfaisait aux besoins justifiés de crédits à court terme, l'Institut a donné suite à toute demande de *réescompte à moyen terme*, justifiée par des besoins réels et destinée à financer des activités propres à développer l'économie de sa zone d'émission. Les nouveaux accords de réescompte donnés par lui au cours de l'année 1958 s'élèvent à 953,8 millions de francs c.f.a., ces crédits ayant pour objet le financement :

	Millions francs c.f.a.	Pourcentage
— d'industries de transformation	543,6	57,0
— de la lutte anti-acridienne	20,0	2,1
— d'entreprises de travaux publics . .	2,7	0,3
— d'adduction d'eau	165,0	17,3
— de moyens de transport	50,0	5,2
— de la modernisation de l'équipement transitaire	55,0	5,7
— de constructions de locaux profes- sionnels	26,9	2,8
— de constructions de locaux d'habi- tation	90,6	9,6
Total	953,8	100,0

S'il est attentif à répondre aux besoins réels de l'économie ouest africaine, l'Institut ne l'est pas moins à veiller à ne point contribuer à alimenter les pressions inflationnistes qui la menacent dangereusement et qui pourraient compromettre rapidement la valeur même de la monnaie ouest africaine.

Le gage de celle-ci, la garantie de sa transférabilité sont essentiellement constitués par les avoirs extérieurs de l'Institut concentrés dans le *compte d'opérations* qui le lie au Trésor public.

L'examen de la balance des règlements extérieurs de notre zone d'émission nous a montré que son solde positif allait se réduisant depuis 1956, et ne plus être que de 4 milliards de francs métropolitains seulement en 1958.

La diminution du rythme d'accroissement des avoirs extérieurs, l'augmentation du volume des engagements de l'Institut se sont naturellement traduites par une baisse de la couverture de ces derniers par les premiers :

	Engagements à vue	Disponibilités extérieures	Couverture
	Milliards de francs c.f.a.		%
Septembre 1957	36,9	15,8	43,0
Décembre 1957	47,6	17,6	37,0
Février 1958	57,7	19,5	34,0
Septembre 1958	45,1	18,6	41,0
Décembre 1958	54,1	19,9	36,9

**Tableau N° 43 : Evolution des principaux postes de la situation de l'Institut d'émission
de l'Afrique Occidentale Française et du Togo**

PRINCIPAUX POSTES	31 Déc. 1955	31 Déc. 1956	31 Mars 1957	30 Juin 1957	30 Sept. 1957	31 Déc. 1957	31 Mars 1958	30 Juin 1958	30 Sept. 1958	31 Déc. 1958
Millions de francs c.f.a.										
A - ENGAGEMENTS A VUE										
Billets en circulation	37.733	42.912	48.206	41.803	36.526	46.833	55.862	49.069	44.677	53.027
Comptes courants créditeurs	554	(a) 1.000	206	807	397	736	732	473	381	1.123
Total A	38.287	43.912	48.412	42.610	36.923	47.569	56.594	49.542	45.058	54.150
B - CONTREPARTIES										
Disponibilités hors zone	7.915	14.862	14.753	15.601	15.846	17.587	18.426	18.181	18.618	19.961
Créances résultant du transfert du privilège	10.418	9.030	8.336	8.336	7.642	7.642	6.948	6.948	6.254	6.254
Effets escomptés	18.034	19.030	23.816	18.874	12.678	22.044	29.550	23.802	19.074	27.405
Avances à court terme	637	571	162	73	136	117	178	334	400	708
Divers	1.283	419	1.345	(-274)	621	179	1.492	277	712	(-178)
Total B	38.287	43.912	48.412	42.610	36.923	47.569	56.594	49.542	45.058	54.150
COUVERTURE DES ENGAGEMENTS A VUE										
Pourcentages										
Par des disponibilités hors zone .	20,7	33,8	30,5	36,6	42,9	37,0	32,6	36,7	41,3	36,9
Par des créances de l'Institut sur les bénéficiaires de crédits consen- tis par lui	48,8	44,6	49,5	44,5	34,7	46,6	52,5	48,7	43,2	51,9
Par des créances de l'Institut sur l'Etat résultant de la prise en charge du service de l'émission	27,3	20,6	17,2	19,6	20,7	16,1	12,3	14,0	13,9	11,6

(a) Situation anormale due au gonflement du compte de la C. C. F. O. M. par remboursement le 30 décembre de prêts consentis aux Territoires.

A ce niveau la couverture des engagements à vue de notre Institut peut paraître suffisante compte tenu, d'une part, des accords qui le lient au Trésor public français et au large concours que celui-ci accorde au financement de l'économie ouest africaine, et d'autre part, d'une rigoureuse surveillance de la liquidité de la situation de l'Institut. Il n'en serait plus de même si ces conditions venaient à changer (a).

2.8. *L'évolution de la circulation fiduciaire.*

La quasi totalité des engagements à vue de notre Institut est représentée par les billets et monnaies métalliques en circulation.

Dans l'ouest africain, la monnaie fiduciaire est la forme principale de conservation des disponibilités monétaires. Les avoirs en monnaie scripturale (dépôts en banque ou en comptes courants postaux) n'y constituent, en effet, que 35 à 39 % du montant des disponibilités monétaires totales, alors que cette proportion atteint 55 % en France et est encore plus élevée dans les pays anglo-saxons. Cette faible proportion ne saurait être jugée défavorablement car, au stade présent de l'ouest africain, elle traduit la conversion, point encore complète, d'une économie de subsistance en une économie monétaire et la large diffusion des disponibilités monétaires, alors que dans d'autres pays de condition économique voisine, l'importance relative de la monnaie scripturale traduit la concentration des disponibilités monétaires dans les mains d'un petit nombre.

Le mouvement de la circulation fiduciaire est demeuré étroitement lié à celui de la valeur des exportations.

Années	Indices base 100 en 1949		
	A Valeur des exportations	B Circulation fiduciaire *	B/A Rapport
1949.....	100	100	100
1950.....	115	114	99
1951.....	147	152	103
1952.....	150	167	111
1953.....	175	185	106
1954.....	221	228	103
1955.....	202	216	107
1956.....	221	229	104
1957.....	222	255	115
1958.....	271	296	109

* (Moyenne du montant en fin de mois).

a) Rappelons que les *Currency Boards* des territoires britanniques d'outre-mer maintiennent une couverture de 100 % et que les statuts des nouvelles banques centrales du Ghana et du Nigéria limitent étroitement leur possibilité d'émission de monnaie fiduciaire, c'est-à-dire en l'espèce non gagée par des avoirs extérieurs.

Tableau N° 44 : Circulation fiduciaire.
Estimation des encaisses des particuliers et entreprises

A la fin du mois de :	Billets et pièces en circulation	Encaisses publiques			Encaisse des Banques	Billets et pièces dans le public (a)	Importance relative des encaisses privées
		Trésor	Agences spéciales	Total			
Millions de francs c.f.a.							Pourcentage
1956							
Janvier.....	40.763	1.718	3.005	4.723	635	35.405	86,9
Février.....	42.740	1.878	2.851	4.729	613	37.398	87,5
Mars.....	43.049	1.819	3.595	5.414	540	37.095	86,2
Avril.....	41.143	2.156	4.401	6.557	470	34.116	82,9
Mai.....	39.489	2.298	4.529	6.827	410	32.252	81,7
Juin.....	37.798	2.460	4.549	7.009	427	30.362	80,3
Juillet.....	35.863	2.762	4.725*	7.487*	392	27.984	78,0
Août.....	34.910	2.501	4.713*	7.214*	380	27.316	78,2
Septembre ...	34.232	2.891	3.891	6.782	415	27.035	79,0
Octobre.....	34.210	2.781	3.585	6.366	408	27.436	80,2
Novembre....	34.928	1.964	2.830	4.794	626	29.508	84,5
Décembre....	43.074	1.879	2.554	4.433	843	37.798	87,8
1957							
Janvier.....	48.292	2.377	3.045	5.422	835	42.035	87,0
Février.....	49.795	2.706	3.137	5.843	821	43.131	86,6
Mars.....	48.422	2.459	3.785	6.244	631	41.547	85,8
Avril.....	46.207	2.350	4.106	6.456	502	39.249	84,9
Mai.....	43.818	2.190	4.300	6.490	476	36.852	84,1
Juin.....	42.068	2.314	4.628	6.942	464	34.662	82,3
Juillet.....	39.020	2.205	4.338	6.543	422	32.055	82,2
Août.....	37.828	2.225	3.937	6.162	436	31.230	82,6
Septembre ...	36.828	1.797	3.837	5.634	416	30.778	83,6
Octobre.....	37.183	1.764	3.508	5.272	472	31.439	84,6
Novembre....	39.234	2.082	3.253	5.335	647	33.252	84,8
Décembre ...	46.833	2.037	3.179	5.216	936	40.681	86,9
1958							
Janvier.....	53.150	2.477	3.483	5.960	966	46.224	87,0
Février.....	57.223	2.043	3.457	5.500	930	50.793	88,8
Mars.....	55.860	1.953	3.838	5.791	759	49.310	88,3
Avril.....	53.777	1.958	4.251	6.209	609	46.959	87,3
Mai.....	51.657	2.396	4.391	6.787	600	44.270	85,7
Juin.....	49.068	2.080	4.537	6.617	570	41.881	85,4
Juillet.....	46.707	1.961	4.745	6.706	567	39.434	84,4
Août.....	45.127	2.009	4.035	6.044	504	38.579	85,5
Septembre ...	44.677	2.703	4.103	6.806	541	37.330	83,6
Octobre.....	43.559	2.171	3.851	6.022	601	36.936	84,7
Novembre ...	45.501	2.196	3.650	5.846	722	38.933	85,5
Décembre ...	53.027	1.803	3.595	5.398	1.221	46.408	87,5

(a) Ensemble des billets et pièces en circulation diminué du total des encaisses publiques et bancaires.

(*) Estimation.

La prépondérance de l'agriculture dans l'économie de notre zone d'émission et la part essentielle de l'exportation des produits agricoles dans la formation du revenu monétaire de la majeure partie de sa population ont une influence déterminante sur les mouvements de la circulation fiduciaire se traduisant par :

- une tendance continue à l'accroissement,
- une variation conjoncturelle liée au volume et au prix, c'est-à-dire à la valeur des exportations,
- un mouvement saisonnier annuel suivant étroitement les phases des « campagnes » de production et de commercialisation des exportations agricoles.

Ces caractéristiques ont déjà été longuement analysées dans nos précédents rapports, aussi nous contenterons-nous de présenter dans les tableaux ci-joints les données permettant d'étendre à l'année 1958 les observations déjà faites.

Le développement des émissions de monnaies métalliques ne permet plus d'en négliger le montant dans l'appréciation de la circulation fiduciaire. L'évolution de celle-ci présentée par le *tableau 44* se réfère à l'ensemble de la monnaie fiduciaire billets et pièces. (Le *tableau 45* concerne la circulation des seuls billets).

Evolution de la circulation fiduciaire en A.O.F.-Togo

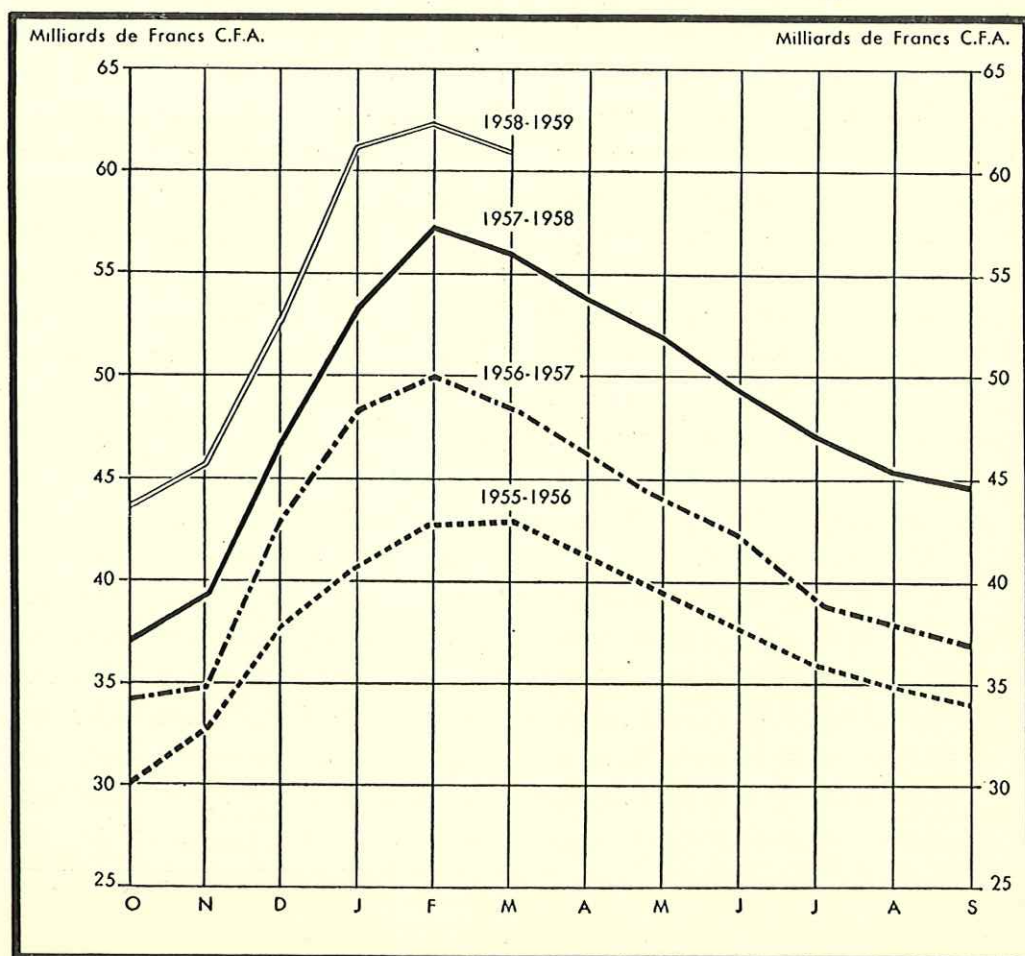


Tableau N° 45 : Billets en circulation en Afrique Occidentale Française et au Togo (a)

Années	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne
Montant en fin de mois. Millions de francs (b)													
1926	676	666	631	592	560	508	492	465	442	443	531	582	549,0
1927	622	621	572	528	491	460	421	403	380	397	523	622	503,3
1928	706	669	623	589	552	494	460	437	426	431	527	622	544,7
1929	670	667	605	563	523	484	453	418	403	423	526	604	528,2
1930	636	615	585	558	509	463	429	402	388	382	393	435	482,9
1931	447	457	454	430	400	375	359	256	242	236	245	273	347,8
1932	274	280	267	264	239	222	196	176	176	174	203	241	226,0
1933	248	235	235	221	206	189	174	166	166	159	173	242	201,2
1934	246	258	236	220	198	181	163	152	151	147	176	243	197,6
1935	307	302	292	248	240	220	208	196	189	189	255	321	247,2
1936	381	378	351	326	310	283	268	247	238	202	318	535	319,8
1937	666	665	650	603	565	512	473	459	446	453	518	726	561,3
1938	766	764	722	691	679	645	607	598	605	585	671	902	686,2
1939	922	965	897	866	841	793	761	792	824	782	824	1.048	859,6
1940	1.144	1.168	1.167	1.116	1.104	1.132	1.108	1.080	1.048	1.023	1.037	1.166	1.107,7
1941	1.306	1.397	1.441	1.424	1.459	1.454	1.464	1.465	1.486	1.544	1.654	1.903	1.499,7
1942	2.265	2.392	2.513	2.643	2.724	2.778	2.842	2.914	3.004	3.172	3.411	3.603	2.855,1
1943	3.831	4.018	4.137	4.193	4.244	4.260	4.207	4.116	4.082	4.094	4.192	4.266	4.136,9
1944	4.360	4.479	4.453	4.365	4.311	4.262	4.247	4.206	4.179	4.164	4.499	4.692	4.351,4
1945	4.878	5.009	5.083	5.060	5.005	4.975	4.963	5.005	5.105	5.176	5.566	6.055	5.156,6
1946	6.391	6.483	6.445	6.423	6.366	6.258	6.167	6.048	5.937	5.940	6.411	7.375	6.353,7
1947	8.052	8.370	8.328	8.255	8.022	7.826	7.602	7.364	7.200	7.102	7.748	9.070	7.911,6
1948	9.791	9.929	10.732	11.236	11.307	11.113	10.790	10.726	10.536	11.209	12.860	17.440	11.472,4
1949	18.641	19.049	19.009	18.212	17.325	16.533	15.873	15.107	14.603	14.283	14.778	18.816	16.852,4
1950	20.384	20.546	20.467	20.305	20.013	18.955	17.947	17.096	16.674	17.096	18.721	22.641	19.237,0
1951	28.331	29.909	29.760	28.726	27.028	25.716	24.597	22.706	22.051	21.669	22.569	25.223	25.691,0
1952	27.907	30.720	31.895	31.221	30.381	28.862	26.934	26.340	25.182	24.679	25.052	28.407	28.131,7
1953	32.999	34.948	34.202	33.332	32.048	30.482	28.613	27.588	26.264	27.278	29.457	36.605	31.151,3
1954	42.313	45.025	45.377	43.349	40.393	37.344	35.632	34.201	32.242	32.241	33.980	38.263	38.363,3
1955	42.147	42.822	41.414	39.984	37.780	35.401	33.804	31.529	30.809	30.208	32.620	37.733	36.354,2
1956	40.711	42.687	42.995	41.089	39.435	37.744	35.809	34.813	34.129	34.095	34.807	42.912	38.436,0
1957	48.121	49.590	48.206	45.956	43.558	41.803	38.745	37.549	36.527	36.622	38.556	46.039	42.606,0
1958 ...	52.300	56.337	54.945	52.838	50.711	48.104	45.740	44.158	43.700	42.564	44.474	51.914	48.982,1

(a) De janvier 1926 à septembre 1955 : Billets en circulation de la Banque de l'Afrique Occidentale. Emissions nettes des Agences d' A. O. F. et du Togo à partir d'octobre 1955.

(b) En francs C.F.A. depuis décembre 1945 :

Du 25 décembre 1945 au 18 octobre 1948 : 1 franc C.F.A. = 1,70 franc métropolitain.

Depuis le 18 octobre 1948 : 1 franc C.F.A. = 2 francs métropolitains.

Tout au long de l'année 1958, le montant des espèces monétaires en circulation s'est maintenu à un niveau supérieur à celui de l'année précédente.

En fin de mois de :	Circulation fiduciaire		
	1957	1958	Variations
	Milliards de francs c.f.a.		± %
Janvier	48,3	53,2	+ 10,1
Février	49,8	57,2	+ 14,8
Mars	48,4	55,9	+ 15,5
Avril	46,2	53,8	+ 16,4
Mai	43,8	51,7	+ 18,0
Juin	42,1	49,1	+ 16,6
Juillet	39,0	46,7	+ 19,4
Août	37,8	45,1	+ 19,3
Septembre	36,8	44,7	+ 21,5
Octobre	37,2	43,5	+ 16,9
Novembre	39,2	45,5	+ 16,1
Décembre	46,8	53,0	+ 13,2

Le volume considérable de la production d'arachide, les difficultés de dénouement des opérations de commercialisation ont été cause d'un considérable gonflement des espèces en circulation, qui s'est résorbé en fin de campagne, ne laissant subsister qu'un accroissement de la circulation fiduciaire correspondant, semble-t-il, à celui des besoins normaux de l'économie ouest africaine, compte tenu de son développement et de l'évolution des prix.

**Tableau N° 46 : Disponibilités monétaires et contreparties
en Afrique Occidentale Française et au Togo
1958**

POSTES	31 Janvier	28 Février	31 Mars	30 Avril	31 Mai	30 Juin
Millions de francs c.f.a.						
A - DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES						
— des particuliers et entreprises						
Monnaie métallique	619	655	691	713	731	737
Billets	46.572	51.068	49.383	46.888	44.165	41.718
Dépôts à vue en banque .	20.057	20.277	21.185	20.743	20.656	20.795
Dépôts à terme en banque.	1.889	1.907	1.949	2.017	2.017	1.939
Dépôts en C. C. postaux .	3.947	3.919	3.751	4.106	3.855	3.845
Total	73.084	77.826	76.959	74.467	71.424	69.034
— du Trésor						
Monnaie métallique	231	231	224	226	215	227
Billets	5.728	5.269	5.562	5.950	6.546	6.386
Comptes courants	1.754	1.444	1.980	1.437	1.156	1.267
Total	7.713	6.944	7.766	7.613	7.917	7.880
Total a.	80.797	84.770	84.725	82.080	79.341	76.914
B - CONTREPARTIES						
Disponibilités hors zone de l'Institut	16.688	19.536	18.426	17.738	18.467	18.181
Créances sur le Trésor (a) .	3.947	3.919	3.751	4.106	3.855	3.845
Crédits à l'économie	62.793	66.044	66.095	63.929	61.024	58.617
Différence entre les éléments non retenus du passif et de l'actif des banques et de l'Institut	—3.631	—4.729	—3.547	—3.693	—4.005	—3.729
Total b	80.797	84.770	84.725	82.080	79.341	76.914

(a) Contre-valeur des dépôts en comptes courants postaux des particuliers et entreprises.

**Tableau N° 46 : Disponibilités monétaires et contreparties
en Afrique Occidentale Française et au Togo
1958**

POSTES	31 Juillet	31 Août	30 Septembre	31 Octobre	30 Novembre	31 Décembre
Millions de francs c.f.a.						
A - DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES						
— des particuliers et entreprises						
Monnaie métallique	751	760	765	788	829	920
Billets	39.251	38.322	37.106	36.749	38.825	46.708
Dépôts à vue en banque	20.079	20.523	18.602	18.734	20.545	20.999
Dépôts à terme en banque ...	1.890	1.861	1.735	1.810	1.813	1.657
Dépôts en C. C. postaux	3.935	4.222	3.845	3.609	3.952	4.313
Total	65.906	65.688	62.053	61.690	65.964	74.597
— du Trésor						
Monnaie métallique	216	209	212	207	198	193
Billets	6.490	5.836	6.594	5.815	5.649	5.206
Comptes courants	954	823	863	1.340	1.388	1.359
Total	7.660	6.868	7.669	7.362	7.235	6.758
Total a	73.566	72.556	69.722	69.052	73.199	81.355
B - CONTREPARTIES						
Disponibilités hors zone de l'Institut	16.585	18.829	18.618	19.222	19.771	19.961
Créances sur le Trésor (a) ...	3.935	4.222	3.845	3.609	3.952	4.313
Crédits à l'économie	56.314	55.461	50.844	51.129	53.697	60.195
Différence entre les éléments non retenus du passif et de l'actif des banques et de l'Institut	-2.268	-5.956	-3.585	-4.908	-4.221	-3.114
Total b	73.566	72.556	69.722	69.052	73.199	81.355

(a) Contre-valeur des dépôts en comptes courants postaux des particuliers et entreprises.

3^{eme} PARTIE

**L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT D'ÉMISSION
ET LES
RÉSULTATS FINANCIERS DE SES OPÉRATIONS
EN 1958**

INSTITUT D'ÉMISSION
DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET DU TOGO

AGENCES

ABIDJAN (Côte d'Ivoire)

COTONOU (Dahomey)

BAMAKO (Soudan)

DAKAR (Sénégal)

BOBO-DIOULASSO (Haute-Volta)

LOMÉ (Togo)

CONAKRY (Guinée)

NIAMEY (Niger)

DIRECTION GÉNÉRALE
128, rue du Faubourg-Saint-Honoré
PARIS (8^e)

I. — L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT EN 1958

Ainsi que notre précédent rapport en avait déjà rendu compte, la composition de notre *Conseil d'administration*, qui était demeurée inchangée depuis la création de l'Institut en 1955, a été affectée au début de 1958 par le départ de M. Lemaignan appelé à siéger à la Commission Economique Européenne.

M. Lemaignan siégeait à notre Conseil parmi les deux « administrateurs choisis pour leur expérience des questions économiques africaines » nommés par décision conjointe du Ministre des Finances et du Ministre de la France d'outre-mer; il appartenait donc à ceux-ci de désigner son successeur. Leur choix s'est fixé sur M. Charles Henry Gallenca, Président de la Chambre de Commerce de Dakar et de la Conférence des Présidents des Chambres de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie de l'Afrique occidentale.

Avant que ce rapport ne soit approuvé, le Gouvernement de la République du Togo, par décret du 7 janvier 1959, a nommé pour le représenter à notre Conseil d'administration, M. Paulin Eklou en remplacement de M. Carlos de Medeiros.

Deux mutations ont également affecté la composition du *Collège des Censeurs* de l'Institut. M. Trouvé, nommé Conseiller financier du Haut Commissaire Général en A. O. F. y a succédé, en juin, à M. Rey appelé à d'autres fonctions. Par décret précité du 7 janvier 1959, le Gouvernement du Togo a confié à son Conseiller financier le soin de le représenter au Collège des Censeurs; M. de la Bruchollierie a ainsi succédé à M. Gayard.

Répondant aux stipulations de l'article 28 des statuts de l'Institut, notre Conseil s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 1958 : le 23 janvier, le 23 avril, le 18 juin et le 5 novembre. La première de ces réunions a pu se tenir à Lomé, capitale de la République du Togo.

Les opérations de l'Institut ont continué à être assurées par ses huit *Agences* : Abidjan (Côte d'Ivoire), Bamako (Soudan), Bobo-Dioulasso (Haute-Volta), Conakry (Guinée), Cotonou (Dahomey), Dakar (Sénégal), Lomé (Togo) et Niamey (Niger). Cette dernière et celle de Bobo-Dioulasso ont encore été gérées provisoirement par les agences locales de la Banque de l'Afrique Occidentale sous le contrôle des directions de nos agences d'Abidjan et de Cotonou, en attendant que l'Institut puisse établir une représentation à demeure, ce que nous espérons pouvoir faire dans le courant de cette année.

La Banque de l'Afrique Occidentale a également continué en 1958 à exécuter pour notre compte les opérations matérielles de l'émission de nos agences d'Abidjan, Bamako, Conakry, Cotonou et Lomé en attendant l'achèvement des immeubles pourvus des aménagements (caveaux, salles de tri, etc.), leur permettant d'assurer elles-mêmes ces services.

Sans attendre l'aménagement complet de notre immeuble d'Abidjan, il a été possible à nos services de s'y installer à partir du 1^{er} janvier 1959 et d'assurer eux-mêmes désormais toutes les manipulations d'espèces comme les autres fonctions de l'Institut.

La construction de notre immeuble de Conakry s'est poursuivie, tandis que le chantier de notre bâtiment de Bamako était ouvert le 1^{er} septembre 1958. Les projets de nos immeubles de Cotonou et Lomé ayant été mis au point fin 1958, leur exécution a pu commencer au début de 1959 apportant une contribution opportune à l'activité de l'industrie du bâtiment dans ces deux villes.

Pour l'installation de son agence de Ouagadougou, l'Institut a pu obtenir en 1958 concession d'un terrain et poursuit les négociations devant lui permettre l'obtention d'une semblable concession à Niamey.

L'alimentation de la circulation fiduciaire est assurée non seulement par les huit agences énumérées mais également, et sous leur surveillance, par quatre *dépôts de billets* sis à Ouagadougou (Haute-Volta), Zinder (Niger), Kaolack et Ziguinchor (Sénégal). Les dépôts de Kaolack et Zinder sont confiés aux agences locales de la Banque de l'Afrique Occidentale, celui de Ouagadougou au Trésorier-payeur de la Haute-Volta et celui de Ziguinchor à la Paierie de cette ville. La fermeture en octobre 1958 de la Paierie de Kankan (Guinée) n'a pas permis la réalisation du projet de lui confier la gestion d'un dépôt devant faciliter l'entretien de la circulation fiduciaire en Haute Guinée.

Pour les raisons exposées dans notre précédent rapport, l'Institut a dû prendre lui-même en charge la formation professionnelle de son personnel d'encadrement.

Un concours ouvert à tous les candidats titulaires au minimum du baccalauréat ou d'un brevet d'enseignement commercial a permis le recrutement de cinq jeunes gens qui, depuis le début de 1958, poursuivent un stage à notre agence de Dakar où leur est donné un enseignement théorique en même temps que pratique. Ayant subi avec succès les épreuves clôturant leur première année de stage, ces jeunes gens achèvent la deuxième et dernière année d'études avant de rejoindre leurs postes dans nos diverses agences.

II. — LES RAPPORTS ENTRE L'INSTITUT D'ÉMISSION ET LES AUTRES INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Les délicates fonctions de l'émission de la monnaie fiduciaire exigent, pour être parfaitement remplies, une étroite liaison entre toutes les institutions économiques et financières de la zone d'émission.

Nos précédents rapports ont rendu compte de la représentation de notre Institut aux conseils ou comités des principaux organismes monétaires, financiers et économiques de la zone franc ou des Etats dans lesquels s'exercent nos fonctions monétaires. A la liste de ces organismes est venue s'ajouter, en 1958, la *Caisse Centrale de Crédit Agricole du Soudan*, au Conseil d'administration de laquelle un arrêté du 12 juin 1958 a appelé à siéger le Directeur de notre agence de Bamako. Celui-ci a également été convié à assister aux travaux du Comité de gestion de la nouvelle *Caisse de stabilisation des prix de l'arachide du Soudan*, tandis que le Directeur de notre agence de Dakar l'était à ceux de la *Caisse de stabilisation des prix de l'arachide du Sénégal*. Le rôle joué par l'Institut dans le financement de la commercialisation de la production d'arachide rend indispensable une telle liaison déjà réalisée, rappelons-le, avec la *Caisse de stabilisation des prix des arachides et des transports du Niger*.

Le Secrétariat Général de la *Commission de Coopération Technique en Afrique au Sud du Sahara* (C. C. T. A.) a bien voulu inviter l'Institut à se faire représenter à la réunion régionale des économistes en Afrique de l'Ouest qu'il a organisée du 23 au 27 novembre 1958 à Dakar.

Soucieux de fonder son action de promotion économique et sociale sur une information complète, le Gouvernement du Sénégal a constitué à la fin de 1958 divers groupes d'études, dont un *Comité d'Etudes pour les Problèmes Economiques* auquel a été appelé le Directeur de notre agence de Dakar.

Convaincu de la nécessité d'une exacte et objective connaissance des phénomènes économiques et sociaux, notre Institut est toujours prêt à apporter sa collaboration à toute action susceptible d'améliorer celle bien insuffisante encore que nous avons de l'économie ouest africaine ; à cette tâche, il s'est efforcé de contribuer par des *Notes d'information et statistiques* publiées mensuellement, qui répondent, semble-t-il, à un besoin réel si l'on en croit l'accueil qu'elles reçoivent non seulement dans notre zone d'émission, mais encore auprès des principales institutions financières et économiques internationales, françaises et étrangères.

**INSTITUT D'ÉMISSION
DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE
ET DU TOGO**

Situation au 31 décembre 1958

(en francs métropolitains)

ACTIF		PASSIF	
Disponibilités en dehors de la zone d'émission		Engagements à vue	
— Monnaies de la zone franc	795.261.699	— Billets et monnaies en circulation	106.053.616.364
— Correspondants en France	2.884.649	— Comptes courants cré- diteurs	2.245.893.166
— Trésor public, Compte d'opérations	39.124.303.845	Fonds propres	
Disponibilités dans la zone d'émission	232.725.704	— Dotation	1.000.000.000
Effets escomptés (a)	54.811.023.982	— Réserve statutaire (art. 23 des statuts)	131.000.000
Effets pris en pension	220.000.000	Comptes d'ordre et divers ..	1.254.990.841
Avances à court terme	1.416.700.000		
Créances résultant du trans- fert du privilège	12.507.427.356		
Matériel d'émission transféré ..	144.636.604		
Titres de participation et au- tres immobilisations (moins amortissements)	1.130.556.481		
Comptes d'ordre et divers ..	299.980.051		
	110.685.500.371		110.685.500.371

(a) Dont : Effets à moyen terme : 3.024.269.840.

III
LES RÉSULTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE 1958

3.31. Présentation du compte de profits et pertes.

Le *compte de profits et pertes*, approuvé par le Collège des censeurs le 20 mars 1959, s'équilibre en recettes et dépenses à 3.970.936.687 francs métropolitains.

Institut d'émission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo

Profits et pertes au 31 décembre 1958

DÉBIT		CRÉDIT	
en francs métropolitains			
Entretien de la circulation...	969.093.803	Intérêts, commissions et produits divers	3.970.936.687
Redevance sur la circulation.	572.973.416		
Frais généraux - Provisions et charges diverses	871.602.138		
Amortissements	1.426.267.330		
— Immeubles .	46.506.729		
— Matériel et autres installations.....	33.173.079		
Matériel d'émission transféré	1.346.587.522		
Réserves statutaires (art. 23) ..	131.000.000		
	3.970.936.687		3.970.936.687

3.32. Les produits d'exploitation.

Au cours de l'exercice 1958, les produits d'exploitation se sont élevés à 3.970.936.687 F. M., contre 3.054 millions en 1957, soit un accroissement voisin de 30 %.

L'analyse de ces produits fait ressortir que l'augmentation d'un exercice sur l'autre porte :

- principalement sur le montant des intérêts versés par le Trésor français au titre des fonds déposés à l'Agence comptable centrale du Trésor (+505 millions) ;
- dans une moindre mesure sur les agios perçus sur les crédits consentis à l'économie africaine.

Il est inutile d'insister sur la précarité de résultats aussi favorables. Le taux d'intérêt sur les dépôts au Trésor français suit, en effet, les variations du taux d'escompte de la Banque de France ; or, celui-ci qui avait été fixé le 12 août 1957 à 5 % a été ramené à 4,50 % le 15 octobre 1958.

a). Créance résultant du transfert du privilège.

Les intérêts s'élèvent à 346.793.963 F. M. contre 417.165.191 F. M. en 1957. La diminution constatée est due à l'amortissement normal de la créance dont le montant moyen s'est trouvé ramené à 13.879.363.726 F. M. contre 16.655.236.466 en 1957. Le taux d'intérêt a en effet été fixé comme l'an passé à 2,50 % par le Ministre des Finances, en application de la convention du 26 septembre 1955.

b). Intérêts sur fonds déposés au Trésor public.

Le montant des intérêts sur fonds déposés au Trésor public atteint 1.754.111.314 F. M. contre 1.249.138.621 F. M. en 1957, soit un accroissement supérieur à 40 %.

Cette augmentation est due :

1° — au relèvement du taux d'intérêt qui, suivant les variations du taux d'escompte de la Banque de France, a été :

- 5 % pour la période allant du 1^{er} janvier au 15 octobre 1958 ;
- 4,5 % pour la période allant du 15 octobre au 31 décembre 1958.

Le taux moyen de rendement s'est ainsi élevé à 4,89 % contre 4,10 % en 1957. Si en 1958 le taux d'intérêt avait été de 4 %, taux actuel d'escompte de la Banque de France, les recettes de l'Institut auraient fléchi de 319 millions F. M. Cette réduction de recettes aurait atteint 500 millions F. M. si le taux d'intérêt avait été aligné sur le taux d'escompte local de l'Institut soit 3,50 %.

2° — à l'augmentation du solde moyen des dépôts qui passe de 30.374 millions en 1957 à 35.845 millions F. M. en 1958.

Cet accroissement ressort du tableau 47 qui indique, par ailleurs, que les dispositions de la convention du 29 septembre 1955 obligeant l'Institut à verser au Trésor public ses disponibilités en francs métropolitains excédant ses besoins courants ont toujours été respectées.

**Tableau N° 47 : Répartition des avoirs en francs métropolitains
de l'Institut d'émission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo**

EN FIN DE MOIS	Correspondants en France	Trésor public
1958	Francs métropolitains	
Janvier	2.891.376	35.266.799.171
Février	3.493.827	38.992.767.025
Mars	5.381.448	36.755.083.603
Avril	2.416.077	35.347.932.799
Mai	3.998.999	36.706.689.917
Juin	4.533.763	36.079.647.074
Juillet	4.856.778	32.789.725.550
Août	2.773.984	37.158.728.260
Septembre	2.472.246	36.522.533.318
Octobre	4.755.642	37.757.088.064
Novembre	2.939.988	38.730.077.705
Décembre	2.884.649	39.124.303.845

c). *Escompte à court et moyen terme.*

Le produit des opérations d'escompte à court et moyen terme s'est élevé à 1.755.340.512 F. M. contre 1.312.376.474 F. M. en 1957, soit un accroissement de l'ordre de 33 %.

Le taux d'escompte étant resté fixé à 3,50 %, la cause de cette augmentation est à rechercher dans une progression très nette des crédits à court et moyen terme consentis dont le montant moyen passe de 37 milliards à 49 milliards. L'augmentation constatée dépasse très nettement le montant des deux semestrialités versées en remboursement de la créance résultant du transfert du privilège, soit 2.776 millions de francs métropolitains.

Le montant moyen des crédits à moyen terme a doublé en 1958, passant de 1.500 millions à 3 milliards F. M.

Toutefois, les commissions d'engagement et agios sur crédits à moyen terme perçus, bien qu'en très sensible augmentation, ne se sont élevés qu'à 147 millions F. M. contre 1.608 millions F. M. pour les agios à court terme.

d). *Avances en comptes courants et à terme fixe.*

Le solde moyen des avances consenties a été de 418 millions F. M. contre 350 millions F. M. en 1957. De ce fait, le montant des produits encaissés a légèrement progressé, de 15 à 19 millions.

e). *Effets pris en pension.*

Le montant des crédits consentis sous cette forme a peu varié d'une année sur l'autre. Aussi les produits effectués à ce titre ne sont-ils que légèrement supérieurs à ceux de 1957, 28 millions contre 27 millions F. M.

f). *Transferts et divers.*

Les produits divers se sont élevés à 60.509.343 F. M. contre 31.670.923 F. M. en 1957.

Cette augmentation provient essentiellement du développement de la masse des transferts exécutés par l'intermédiaire de l'Institut.

En définitive, les produits se sont accrus d'une année sur l'autre de 30 % alors que le taux d'accroissement de la circulation a été inférieur à 18 %. Toutefois, les raisons de cette augmentation ne sont pas dans le coût des crédits consentis par l'Institut à l'économie africaine qui a été en moyenne de 3,38 % en 1958, mais presque uniquement dans le relèvement du taux de rémunération des dépôts en francs métropolitains de l'Institut.

**Tableau N° 48 : Variation du portefeuille et des avances
de l'Institut d'émission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo**

FIN DE MOIS	EFFETS à court terme	EFFETS à moyen terme	EFFETS pris en pension	AVANCES en c/c et garanties
1958	Francs métropolitains			
Janvier	54.443.183.398	2.249.569.000	—	204.800.000
Février	57.481.790.486	2.632.269.000	—	614.200.000
Mars	56.341.431.116	2.758.269.000	1.112.400.000	273.100.000
Avril	55.780.915.572	2.878.687.000	950.000.000	631.100.000
Mai	47.939.856.606	2.904.851.000	2.000.000.000	353.400.000
Juin	45.027.359.246	2.575.711.664	1.000.000.000	660.600.000
Juillet	41.321.909.850	3.275.441.944	2.680.000.000	256.400.000
Août	35.761.341.768	3.220.039.664	—	864.436.000
Septembre	34.624.973.048	3.523.686.560	—	791.000.000
Octobre	33.819.534.360	3.621.864.560	—	633.000.000
Novembre	39.254.180.274	3.517.422.200	52.200.000	164.400.000
Décembre	51.786.754.142	3.024.269.840	220.000.000	1.416.700.000

3.33. Les charges d'exploitation.

Avant amortissement les charges courantes d'exploitation se sont élevées à 2.413.669.357 F. M. contre 2.044 millions environ en 1957. L'augmentation des charges d'une année sur l'autre est de 18 %, soit un taux d'accroissement légèrement supérieur à celui de la circulation moyenne 17,2 %.

L'augmentation des charges a :

— des raisons d'ordre général (hausse générale des prix et des salaires) dont l'accroissement de la circulation fiduciaire est le reflet ;

— des causes propres à l'Institut ; l'accroissement du volume des billets en circulation a nécessité un renforcement des effectifs du service de tri des billets ; de nouveaux agents ont dû être recrutés pour le remplacement d'agents partant en congé, ou l'ouverture de l'agence d'Abidjan ; des compteurs de la Banque de France ont été mis provisoirement à la disposition de l'Institut pour procéder à la reconnaissance de l'encaisse de l'agence d'Abidjan, transférée par la Banque de l'Afrique Occidentale à compter du 15 novembre ; des services qui n'avaient été pris en charge en 1957 par l'Institut qu'en cours d'année ont, en 1958, fonctionné toute l'année.

Les dépenses d'exploitation se répartissent comme suit :

a) Entretien de la circulation.

Les frais d'entretien de la circulation se sont élevés à 969.093.803 F. M. Sur ce montant :

— les frais accessoires du service de l'émission (frais de transports terrestre, maritime et aérien — assurances — matériels divers : caisses, plombs, ganses, sacs, imprimés spéciaux — frais d'incinération) se sont élevés à 73.216.217 F. M. ;

— le prix de revient des monnaies et billets émis a été de 895.877.586 F. M.

L'entretien de la circulation a exigé l'émission des monnaies et billets suivants :

<u>Billets</u>		<u>Nombre de coupures nouvelles</u>
Billets de 5.000 francs.		1.108.900
— de 1.000 —		16.217.600
— de 500 —		9.744.500
— de 100 —		67.866.400
— de 50 —		46.755.600
 <u>Monnaies métalliques</u>		
Pièces de 25 francs.		4.636.800
— de 10 —		11.900.000
— de 5 —		14.110.000

L'examen par coupure des *billets en circulation* montre une tendance à l'accroissement des billets de 5.000 francs, à la diminution du nombre des billets de 1.000 fr., à la stabilisation des billets de 100 francs et à la diminution suivie d'une remontée plus faible des billets de 50 et 500 francs. En ce qui concerne cette dernière coupure, l'Institut a émis le 5 novembre 1958, un nouveau billet qui a reçu un excellent accueil du public et les émissions nouvelles furent très supérieures à celles constatées pendant la même période de l'année précédente pour les coupures de même dénomination de type B. A. O.

<u>Coupures</u>	<u>1956</u>	<u>1957</u>	<u>1958</u>
<i>En % du montant total de la circulation</i>			
5.000 francs. .	16,35	19,07	20,80
1.000 — . .	44,32	43,44	43,09
500 — . .	7,25	6,87	7,04
100 — . .	20,10	20,70	20,13
50 — . .	5,17	4,70	4,84

Il est regrettable que l'accroissement du nombre de coupures de 5.000 francs se soit fait aux dépens des coupures de 1.000 francs, et non des billets de 100 francs. Le service de caisse de l'Institut s'en serait trouvé allégé d'une part, et les dépenses d'entretien de la circulation auraient diminué d'autre part.

Tableau N° 49 : Entretien de la circulation

Type de coupures	Nombre moyen de billets en circulation en 1957	Nombre moyen de billets en circulation en 1958	Billets émis en 1958 et correspondant à l'accroissement de la circulation	Billets émis en 1958 pour l'entretien de la circulation	Rythme théorique de renouvellement en 1958	Rythme théorique de renouvellement (Moy. 1957-58)
5.000	1.576.500	2.011.000	434.500	674.400	28 mois	20 mois
1.000	18.809.000	21.467.400	2.658.400	13.559.200	17 mois	19 mois
500 (a)	5.953.800	6.982.400	1.028.600	8.715.900	—	—
100	87.925.300	101.341.900	13.416.600	54.449.800	19 mois	19 mois
50	39.776.100	48.703.700	8.927.600	37.827.900	13 mois	13 mois

(a) La mise en circulation de billets de 500 francs type Institut, devant intervenir le 5 novembre 1958. Les billets de 500 type B.A.O. ont cessé d'être triés en 1958 ; il en est résulté un accroissement très sensible du nombre de billets émis pour entretenir la circulation.

Le montant des *monnaies métalliques* en circulation continue de croître de mois en mois. Il en a été ainsi même pendant la période d'intercampagne ; les sorties de pièces étant supérieures aux entrées très faibles enregistrées pendant cette période. Mais jusqu'ici, sauf pour les pièces de 5 francs, la mise en circulation de pièces est faite par substitution aux billets antérieurement en circulation. Dans toutes les valeurs le nombre de pièces en circulation est supérieur à celui des billets restant en circulation.

Tableau N° 50 : Circulation des petites coupures

Coupures	Circulation maximale billets		Circulation au 31 décembre 1958			
	Nombre	Valeur	Nombre de billets	Nombre de pièces	Total	Valeur totale
	Milliers	1.000 frs		Milliers		1.000 frs
25 frs	67.376	1.684.000	16.150	16.398	32.548	813.700
10 frs	70.100	701.000	26.383	32.089	58.472	584.720
5 frs	96.000	480.000	45.523	61.541	107.064	535.320
Total.....	///	2.865.000	///	///	///	1.933.740

Mais la valeur totale des billets et monnaies de 25, 10 et 5 francs est inférieure d'un tiers environ à la circulation maximale enregistrée : la diminution portant presque uniquement sur les coupures de 25 francs (— 870 millions).

b). *Redevance sur la circulation.*

Aux termes de l'article 9 de la convention du 29 septembre 1955, le droit de timbre sur les billets en circulation est déductible de la redevance sur le montant des monnaies et billets en circulation. Le montant total des sommes susceptibles d'être versées par l'Institut à titre de droit de timbre et de redevance est donc constant. Aussi, les Etats, à l'exception de la Guinée et du Togo, ont-ils supprimé le droit de timbre. L'Institut a de ce fait versé, à titre de redevance, 572.973.416 F. M. (a) contre 489.278.228 F. M. en 1957 à titre de droit de timbre et de redevance. La redevance calculée sur le montant des billets et monnaies en circulation a donc suivi les mêmes variations et s'est accrue de 17 % environ.

c). *Frais généraux — Provisions et charges diverses.*

Ces postes s'élèvent au total à 871.602.138 F. M. Sur ce montant, les traitements et salaires du personnel, réglés directement par l'Institut ou remboursés par ce dernier à la Banque de l'Afrique Occidentale dans le cadre de la convention de louage de services du 22 septembre 1955, s'élèvent au 31 décembre 1958, à 579.963.010 F. M.

(a) Les Etats ayant maintenu le droit de timbre ont perçu la redevance brute et ont réparti comme ils l'entendaient droit de timbre et redevance.

3.34. Amortissements.

L'excédent des produits d'exploitation sur les charges courantes s'élève à 1.557.267.330 F. M; cette somme a été utilisée à concurrence de 79.679.808 F. M. aux amortissements courants et de 1.346.587.522 F. M. à l'amortissement du matériel d'émission transféré; le solde, soit 131 millions, a dû être mis en réserve pour respecter les dispositions des articles 23 et 24 des statuts.

a). *Amortissements courants.*

En ce qui concerne ces derniers, leur accroissement⁷⁷ d'une année sur l'autre, de 58.276.222 F. M. à 79.679.808 F. M., est dû à l'achèvement de la partie fonctionnelle de l'immeuble d'Abidjan, occupée par les services de l'Institut à partir du mois de novembre 1958.

b). *Amortissement du matériel d'émission transféré.*

En 1957, l'Institut avait pu, intégralement, amortir la valeur des billets et des monnaies qui étaient en émission respectivement les 1^{er} octobre 1955 et 1^{er} octobre 1957. Toutefois, les stocks de monnaies et billets neufs, non émis, n'avaient été que partiellement amortis.

En 1958, il a été consacré à l'amortissement de ce matériel 1.346.587.522 F. M. A la suite de cette opération, le matériel d'émission figure au bilan pour :

	Francs métropolitains
— Matériel d'émission neuf en stock cédé par la B. A. O. le 1 ^{er} octobre 1955	1.750.218.796
— Matériel d'émission neuf en stock cédé par le Trésor le 1 ^{er} octobre 1957.	<u>353.825.920</u>
Total	2.104.044.716
<i>A déduire :</i>	
— Prélèvements sur stocks effectués	398.264.407
— Amortissements réalisés en 1957.	214.556.183
— Amortissements réalisés en 1958.	<u>1.346.587.522</u>
Soit au total	1.959.408.112
Valeur nette du matériel d'émission en stock au 31 décembre 1958 .	144.636.604

Ainsi, malgré les résultats exceptionnellement favorables des exercices 1957 et 1958, et un amenuisement considérable de ses stocks (a) l'Institut n'a-t-il pas encore pu amortir intégralement au 31 décembre 1958 le matériel d'émission neuf dont la propriété lui avait été transférée par la Banque de l'Afrique Occidentale et le Trésor.

(a) Le prix de certaines coupures s'est accru de 45 % depuis octobre 1955.

3.35. Réserve statutaire.

Les articles 23 et 24 des statuts de l'Institut obligent ce dernier à ne financer ses immobilisations et ses participations que sur ses fonds propres. Or, au 31 décembre 1958, *Immobilisations et Participations*, déduction faite des amortissements, figurent au bilan pour 1.130.556.481 F. M. Aussi, pour respecter ces dispositions et bien qu'en fait l'Institut n'ayant pas encore amorti le matériel d'émission transféré ne puisse pas dégager de bénéfices, 131 millions ont-ils été affectés à la constitution d'une réserve statutaire. Ainsi, le total des fonds propres se trouve supérieur de 443.519 francs aux *Immobilisations*.

*
* *

L'année 1958 est le troisième exercice de l'Institut. Les résultats obtenus au cours de trois années écoulées ne paraissent pas négligeables :

Le *taux d'escompte* sur place était de 3,75 % le 1^{er} octobre 1955. Le 15 octobre 1956, il était ramené à 3,50 % et a pu être maintenu depuis à ce niveau, bien que le taux d'escompte de la Banque de France soit passé de 3 à 4 % le 11 avril 1957, à 5 % le 12 août 1957, pour être ramené à 4,5 % le 15 octobre 1958.

Entre le 1^{er} octobre 1955 et le 31 décembre 1958 les *avoirs extérieurs* de l'Institut sont passés de 21.110 millions F. M. à 39.922 millions.

Pendant ce même temps, l'Institut versait aux Etats à titre de *redevance ou de droit de timbre* plus de 1.500 millions F. M. Il ramenait, en outre, la valeur du bilan du *matériel d'émission* transféré de 3.662 millions à 145 millions. Si le taux d'escompte de la Banque de France était resté pendant toute cette période fixé à 3 % des résultats aussi exceptionnels n'auraient pas pu être atteints, et au 31 décembre 1958 le matériel d'émission transféré figurerait encore pour 1.160 millions de francs métropolitains.

Sans doute, la baisse récente du taux d'escompte en France affectera-t-elle en 1959 les résultats du compte de pertes et profits de l'Institut. Il n'en faut pas moins souhaiter que les circonstances qui avaient motivé le relèvement de ce taux étant en voie de disparition, la situation économique de l'ensemble de la zone franc s'améliore et que les Etats de notre zone d'émission profitent largement de ce redressement.

SITUATION

DE L'INSTITUT D'ÉMISSION DE L'AFRIQUE

POSTES	1957		1958			
	30 Septembre	31 Décembre	31 Janvier	28 Février	31 Mars	30 Avril
PASSIF	Millions de francs c. f. a.					
Engagements à vue ...	36.923	47.569	53.911	57.700	56.994	54.795
— Billets et pièces en circulation	36.526	46.833	53.150	57.223	55.862	53.776
— Comptes courants créditeurs	397	736	761	477	732	1.019
Dotation	500	500	500	500	500	500
Comptes d'ordre et divers	1.421	928	1.005	675	1.002	1.293
Total.....	38.844	48.997	55.416	58.875	58.096	56.588
ACTIF						
Disponibilités en dehors des territoires d'émission.....	15.846	17.587	17.688	19.536	18.426	17.738
— Monnaies zone franc	65	73	53	38	45	63
— Correspondants en France	3	2	2	2	3	1
— Trésor public sur compte d'opérations	15.778	17.512	17.633	19.496	18.378	17.674
Disponibilités en A.O.F. Togo	110	212	223	89	187	155
Crédits à l'économie ..	20.456	29.803	36.090	38.026	37.237	37.068
— Effets escomptés ...	12.678	22.044	28.346	30.057	29.550	29.330
— Effets pris en pension	—	—	—	—	561	475
— Avances à court terme	136	117	102	327	178	315
— Créances résultant du transfert du privilège	7.642	7.642	7.642	7.642	6.948	6.948
Matériel d'émission transféré	690	627	627	627	627	627
Autres immobilisations	394	417	418	419	419	420
Comptes d'ordre et divers	1.348	351	370	178	1.200	580
Total.....	38.844	48.997	55.416	58.875	58.096	56.588

RÉSUMÉE

OCCIDENTALE FRANÇAISE ET DU TOGO

1958							
31 Mai	30 Juin	31 Juillet	31 Août	30 Septembre	31 Octobre	30 Novembre	31 Décembre
Millions de francs c. f. a.							
52.199	49.542	47.374	45.634	45.058	44.504	46.856	54.150
51.657	49.069	46.707	45.127	44.677	43.509	45.501	53.027
542	473	667	507	381	995	1.355	1.123
500	500	500	500	500	500	500	500
1.383	2.476	1.544	1.404	1.882	1.959	2.455	692
54.082	52.518	49.418	47.538	47.440	46.963	49.811	55.342
18.466	18.181	16.585	18.829	18.618	19.222	19.771	19.961
111	139	188	249	350	341	405	398
2	2	2	1	1	2	1	1
18.353	18.040	16.395	18.579	18.267	18.879	19.365	19.562
430	135	305	177	135	95	40	116
33.563	31.584	30.717	26.877	25.728	25.298	28.219	34.478
25.422	23.802	22.298	19.491	19.074	18.721	21.386	27.406
1.000	500	1.340	—	—	—	26	110
193	334	130	438	400	323	103	708
6.948	6.948	6.948	6.948	6.254	6.254	6.254	6.254
627	627	627	627	627	627	627	72
421	421	422	420	420	421	422	565
575	1.570	763	608	1.912	1.300	1.182	150
54.082	52.518	49.418	47.538	47.440	46.963	49.811	55.342

INSTITUT D'ÉMISSION
DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE
ET DU TOGO

Situation au 31 décembre 1958

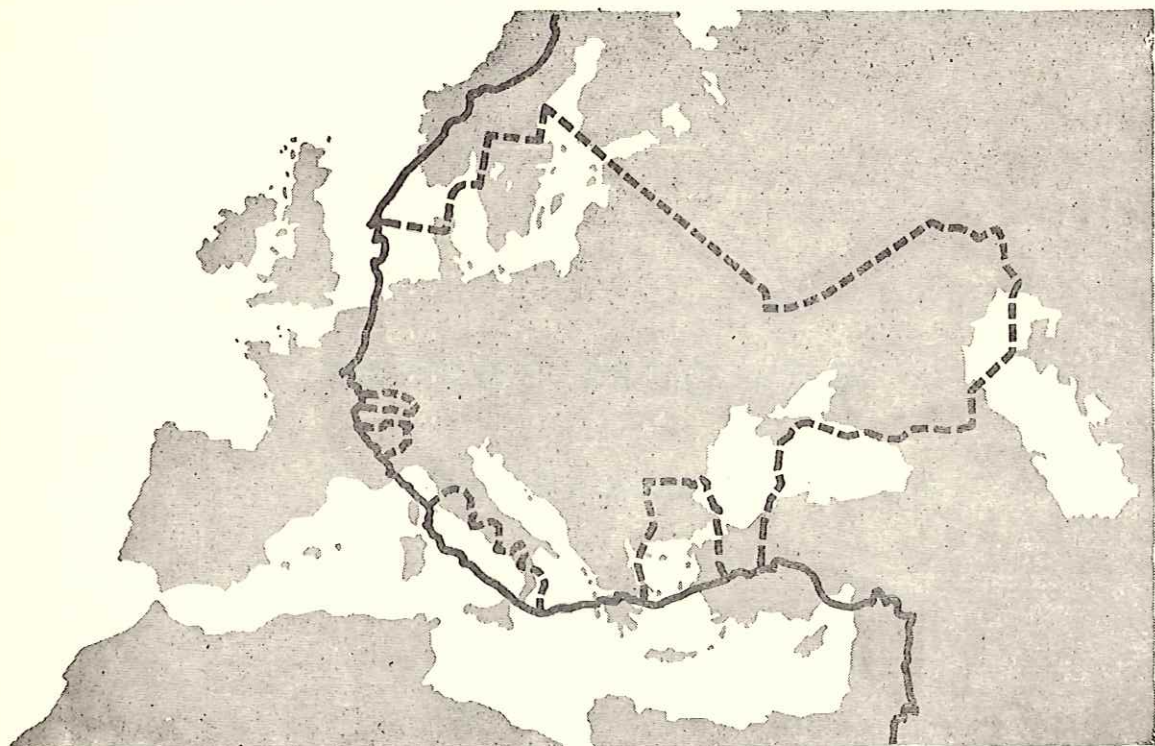
(en francs C.F.A.)

ACTIF		PASSIF	
Disponibilités en dehors de la zone d'émission		Engagements à vue	
— Monnaies de la zone franc	397.630.849	— Billets et monnaies en circulation	53.026.808.182
— Correspondants en France	1.442.325	— Comptes courants cré- diteurs	1.122.946.583
— Trésor public, Compte d'opérations	19.562.151.922	Fonds propres	
Disponibilités dans la zone d'émission	116.362.852	— Dotation	500.000.000
Effets escomptés (a)	27.405.511.991	— Réserve statutaire (art. 23 des statuts)	65.500.000
Effets pris en pension	110.000.000	Comptes d'ordre et divers ..	627.495.420
Avances à court terme	708.350.000		
Créances résultant du transfert du privilège	6.253.713.678		
Matériel d'émission transféré ..	72.318.302		
Titres de participation et autres immobilisations (moins amortissements)	565.278.240		
Comptes d'ordre et divers	149.990.026		
	55.342.750.185		55.342.750.185

(a) Dont : Effets à moyen terme : 1.512.134.920

ANNEXE 1

QUELQUES DONNÉES
DÉMOGRAPHIQUES



Il y a moins de kilomètres de Paris à Stockholm ou à Istambul qu'on en compte de notre agence de Dakar à notre dépôt de billets de Zinder, et avec ses 4.689.000 km² la zone d'émission de notre Institut couvre un peu moins de la superficie de l'Europe.

QUELQUES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

L'état présent d'une économie, comme ses possibilités d'évolution, ne peuvent s'apprécier que dans son cadre géographique et en fonction de la société humaine qui l'anime.

Essentiellement vouée à la production agricole ou à l'exploitation de richesses minérales, l'économie ouest africaine est dans l'étroite dépendance du climat, du sol, du sous-sol. Il ne nous est malheureusement pas possible, dans le cadre de ce rapport, de présenter un tableau même sommaire de ces conditions naturelles.

L'économie d'un pays ne pouvant progresser que par l'activité des hommes qui l'habitent et n'ayant d'autre objet que la satisfaction de leurs besoins matériels, il nous a paru indispensable de reproduire ici les données essentielles de la démographie ouest africaine.

Le tableau 51 rappelle les dernières estimations faites de la *superficie* et de la *population* de chacun des Etats de l'Afrique de l'Ouest où notre Institut assure l'émission de la monnaie fiduciaire.

Tableau N° 51 : Superficie et population des Etats de l'Afrique de l'Ouest

ÉTATS	SUPERFICIE	POPULATION			DENSITÉ
		Africaine (a)	Autre (b)	Total	
	Km ²	1.000 habitants			Hab/Km ²
République Islamique de Mauritanie	1.085.805	725,0	1,6	726,6	0,7
République du Sénégal	197.161	2.550,0	46,5	2.596,5	13,2
République Soudanaise	1.204.021	4.300,0	7,1	4.307,1	3,6
République de Côte d'Ivoire	322.463	3.100,0	14,5	3.114,5	9,6
République de Haute-Volta	274.122	4.000,0	3,4	4.003,4	14,6
République du Niger	1.188.794	2.800,0	2,7	2.802,7	2,4
République du Dahomey	115.762	2.000,0	2,5	2.002,5	17,3
Etats de la Communauté .	4.388.128	19.475,0	78,3	19.553,3	4,4
République du Togo	55.000	1.260,0	1,2	1.261,2	22,9
République de Guinée	245.857	2.800,0	8,7	2.808,7	11,4
Total général	4.688.985	23.535,0	88,2	23.623,2	5,0

(a) Estimation au 1^{er} janvier 1959. - Haut-Commissariat Général à Dakar - Service Statistique.

(b) Recensement du 16 décembre 1955.

Tableau N° 52
Principaux résultats des enquêtes démographiques dans l'Ouest Africain (a)

Caractères démographiques	GUINÉE 1955			COTE d'IVOIRE 1956	SÉNÉGAL 1957	SOUDAN 1957	COTE-d'IVOIRE 1958	
	Brousse	Centres	Ensemble	Bon-gouanou	Basse-Vallée	Vallée du Niger	1 ^{re} section agricole	2 ^e section agricole
RÉPARTITION PAR AGES	Taux pour mille							
Moins d'un an	51	44	49	47	42	39	50	.
De 1 à 14 ans	369	356	361	396	358	324	399	.
De 15 à 59 ans	530	560	540	532	535	558	511	.
De 60 ans et plus	50	40	50	25	65	79	40	.
NATALITÉ								
Taux de natalité (naissances annuelles) ..	63	52	62	50	50	53	59	59,9
Taux de fécondité (naissances annuelles pour 1.000 femmes de 14 à 49 ans)	226	185	223	207	193	197	248	.
MORTALITÉ								
Taux de mortalité (décès annuels pour 1.000) :								
Sexe masculin	41	29	43	.	29	46	30	.
Sexe féminin			37	.	22	36	26	.
Ensemble			40	25	26	41	28	34,8
Taux de mortalité infantile (décès de moins d'un an pour 1.000 naissances) :								
Sexe masculin	230	200	220	.	193	311	155	152
Sexe féminin			190	.	140	274	123	133
Ensemble			220	157	167	293	138	144
Espérance de vie à la naissance (vie moyenne) années	27	32	27	38	37	20	35	.
Taux d'accroissement annuel (pour cent)	2,2	2,3	2,2	3,0	2,4	0,7	3,1	2,2
Taux net de reproduction (remplacement d'une génération avec mortalité) (pour cent)	1,61	1,28	1,58	1,7	1,6	0,9	2,1	.

(a) Résultats définitifs pour l'enquête Guinée ; résultats provisoires pour les autres enquêtes.

SOURCE : Ministère de la F. O. M. - (Service de Statistique).

Bien qu'il n'y ait guère de principes politiques, juridiques, sociaux dont l'extension en Afrique soit poursuivie qui ne requièrent pour leur bonne application une exacte détermination de l'identité des hommes et de leur nombre, notre connaissance de la démographie de l'ouest africain demeure dangereusement sommaire.

Cependant, en ces dernières années, des *enquêtes par sondages* statistiques ont apporté quelque lumière sur les caractères démographiques de certaines régions de l'Afrique de l'Ouest. Le tableau 52 rassemble les principaux résultats de ces enquêtes qu'il faut espérer voir répéter et étendre à d'autres régions (a).

Encore que les résultats de ces enquêtes ne puissent pas être généralisés, il semble possible d'estimer que la population de l'Afrique de l'Ouest s'accroît, dans son ensemble, à un rythme qui n'est pas inférieur à 1 % l'an et qui peut atteindre 2 %. Le tableau 53 présente l'effectif prévisible, selon diverses hypothèses, de la population de notre zone d'émission.

En retenant le taux très modéré de 1,5 % l'an, et en supposant toutes choses égales par ailleurs, la population de l'ancienne Afrique Occidentale Française et du Togo passera de :

19.600.000 habitants en 1950
à : 22.750.000 habitants en 1960
26.400.000 habitants en 1970
30.650.000 habitants en 1980

Tableau N° 53 : Perspectives d'évolution de la population de l'Afrique de l'Ouest

Territoire	Effectif annuel (estimation minimale pour 1950)	Taux d'accroissement annuel supposé	Effectif prévisible en		
			1960	1970	1980
	Milliers d'habitants	%	Milliers d'habitants		
Ex - A.O.F.	18.500	1,0	20.435	22.570	24.935
		1,5	21.470	24.930	28.920
		2,0	22.550	27.490	33.510
Togo	1.100	1,0	1.215	1.342	1.482
		1,5	1.277	1.482	1.720
		2,0	1.341	1.635	1.992

Source : Service des Statistiques du Ministère de la France d'outre-mer.

a) Le tableau 52 est emprunté à la récente publication (décembre 1958) des résultats provisoires de l'*Etude démographique du premier secteur agricole de la Côte-d'Ivoire, 1957-1958*.

Tableau N° 54 : EFFECTIFS SCOLAIRES AU 1^{er} JANVIER 1958*

ÉTATS	ORDRES D'ENSEIGNEMENT									TAUX DE SCOLARISATION
	1 ^{er} Degré		2 ^e Degré		Technique		Ensemble			
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Total	
	Nombre d'élèves									%
République islamique de Mauritanie	5.974	519	276	15	—	—	6.250	534	6.784	7,2
République du Sénégal	56.480	23.993	3.486	1.580	586	450	60.552	26.023	86.575	25,5
République Soudanaise.....	32.429	9.623	1.384	406	912	47	34.725	10.076	44.801	8,1
République de Côte d'Ivoire	95.993	29.734	3.524	786	680	114	100.197	30.634	130.831	28,1
République de Haute-Volta	27.543	10.600	1.166	388	192	7	28.901	10.995	39.896	7,7
République du Niger	9.651	3.808	483	63	58	15	10.192	3.886	14.078	3,9
République du Dahomey	54.518	20.888	1.611	646	359	202	56.488	21.736	78.224	30,3
Etats de la Communauté	282.588	99.165	11.930	3.884	2.787	835	297.305	103.884	401.189	15,5
République du Togo	53.556	17.062	1.234	266	413	120	55.203	17.448	72.651	44,4
République de Guinée	33.021	9.522	1.931	240	542	133	35.494	9.895	45.389	12,1
Total général	369.165	125.749	15.095	4.390	3.742	1.088	388.002	131.227	519.229	16,6

* Ecoles publiques et privées.

SOURCE : Ministère de la F. O. M. (Bulletin Direction de l'Enseignement et de la Jeunesse : Décembre 1958).

Le simple maintien de la condition de vie présente de la population exige un accroissement parallèle du revenu territorial de 1,5 % l'an. Mais c'est là situation que l'on ne saurait tenir pour satisfaisante. Le développement de l'économie doit donc faire face à l'accroissement comme à l'impatience légitime de mieux-être de la population ouest africaine (a).

Les besoins à satisfaire, comme la capacité d'y faire face, sont dans une étroite dépendance des facteurs démographiques qualitatifs, au premier rang desquels il faut placer l'instruction.

Les tableaux 54 et 55 présentent quelques données essentielles sur la *scolarisation de la jeunesse* ouest africaine au début de 1958 (b). Encore que le développement de l'enseignement ait marqué de rapides progrès en ces dernières années, les effectifs scolaires de l'A. O. F.-Togo étant passés de 125.000 en 1946 à 518.000 en 1958, une grande tâche demeure à accomplir. Cette diffusion de l'instruction ne saurait, d'autre part, avoir sa pleine efficacité sans un aménagement des structures sociales permettant à l'homme de tirer meilleur parti de son effort personnel.

Tableau N° 55
Etudiants inscrits dans les Etablissements d'Enseignement Supérieur

ÉTATS D'ORIGINE DES ÉTUDIANTS	Etablissements d'enseignement supérieur de :				
	Dakar	France			Total général
		Etudiants boursiers	Etudiants non boursiers	Total	
République Islamique de Mauritanie	19	4	5	9	28
République du Sénégal	266	60	279	339	605
République Soudanaise	109	57	153	210	319
République de Côte d'Ivoire	171	220	740	960	1.131
République de Haute-Volta	43	7	43	50	93
République du Niger	22	6	27	33	55
République du Dahomey	135	32	200	232	367
Etats de la Communauté	765	386	1.447	1.833	2.598
République du Togo	21	121	101	222	243
République de Guinée	42	89	200	289	331
Total Général	828	596	1.748	2.344	3.172

SOURCE : Ministère de la F. O. M. (Bulletin Direction de l'Enseignement et de la Jeunesse : Décembre 1958).

a) Un accroissement de 3 % l'an du revenu par tête est déjà bien modeste amélioration. Or, les économistes les moins pessimistes estiment qu'il exige, pour une population croissant seulement au rythme de 1 % l'an, un investissement net annuel de 12 % du revenu territorial.

Quelles que soient les réserves qu'appellent ces calculs démographiques et économiques, il serait dangereux d'en méconnaître la leçon ; l'expérience l'a malheureusement déjà montré en d'autres lieux.

b) Ces tableaux résument les données présentées par la Direction de l'Enseignement et de la Jeunesse du Ministère de la France d'outre-mer dans son bulletin n° 10, décembre 1958.

ANNEXE 2

NOTES SUR LE MARCHÉ
DES
PRINCIPALES PRODUCTIONS D'EXPORTATION
DE L'OUEST AFRICAINE

l'arachide

le cacao

le café

Tableau N° 56 : AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE : Exportations des principaux produits végétaux

PRODUITS		MOYENNES QUINQUENNALES								1955-1958 *	1958	
		1910-1914	1915-1919	1920-1924	1925-1929	1930-1934	1935-1939	1940-1944	1945-1949			1950-1954
Tonnes												
Arachides	coques.....	225.350	177.739	274.761	443.430	409.465	397.695	19.698	4.233	22.116	9.032	159
	décortiquées(a)	—	22.330	15.290	1.562	13.639	150.648	162.778	178.035	196.397	306.519	436.096
	huile.....	1	76	79	585	1.296	3.729	19.095	41.308	75.373	98.475	108.641
Amandes de palme.....		44.296	50.910	55.885	68.325	70.875	77.343	48.059	54.088	78.548	87.247	98.966
Huile de palme.....		17.309	19.898	19.410	23.510	18.327	20.585	10.773	5.375	13.185	15.218	13.006
Amandes de karité.....		852	556	141	1.770	1.844	10.051	5.494	9.789	11.882	5.849	5.251
Beurre de karité (brut).....		81	74	372	3.405	3.150	4.612	963	2.916	1.049	1.487	1.851
Coprah.....		329	203	89	118	157	350	567	570	699	453	481
Sésame.....		630	551	599	1.266	713	746	803	439	812	1.508	2.321
Café vert.....		38	39	61	208	1.421	11.101	22.718	47.939	68.676	115.345	123.333
Cacao en fèves.....		31	414	2.586	10.778	28.128	49.871	26.451	36.332	58.374	65.949	46.334
Bananes fraîches.....		120	52	432	3.224	17.372	52.688	8.991	30.014	84.818	114.902	111.037
Bois.....		30.376	19.783	61.067	101.862	51.389	56.826	10.576	51.996	114.881	262.355	402.212
Coton égrené.....		189	467	895	3.532	2.493	3.697	2.289	1.593	1.425	1.567	1.823
Sisal (b).....		10	60	382	606	2.317	4.127	1.274	703	199	76	—
Gomme arabique.....		2.736	3.349	3.752	5.297	4.963	5.494	4.526	6.059	4.192	5.388	5.840
Caoutchouc naturel.....		3.138	1.319	808	1.249	189	747	1.774	825	247	14	—

* Moyenne quadriennale.

(a) Aucune exportation avant 1916 — (b) Aucune exportation avant 1914.

L'ARACHIDE

Selon les estimations du Département de l'Agriculture du Gouvernement des Etats-Unis, la *production mondiale de corps gras* d'origine végétale ou animale aurait été en 1958 voisine de 27,4 millions de tonnes (en équivalent d'huile ou graisse) ; sur ce total, la part des *huiles fluides alimentaires* aurait été de 11,3 millions de tonnes soit 41 %.

La majeure partie de la production de corps gras est consommée localement et les quantités faisant l'objet d'un commerce international ne dépassent pas 25 % de la production totale, cette proportion étant plutôt proche de 20 % pour les huiles fluides alimentaires.

Celles-ci sont extraites d'une assez grande variété de graines dont l'arachide était jadis la plus importante, mais la première place lui a été ravie ces dernières années par le soja.

Production et commerce des huiles fluides alimentaires

<u>Graines</u>	<u>1958</u>	
	<u>Production mondiale</u>	<u>Commerce international</u>
	Millions de tonnes d'huile contenue	
Soja.	2,9	1,0
Arachide	2,2	0,8
Coton	1,7	0,2
Colza	1,2	0,1
Tournesol	1,0	}
Sésame.	0,5	
Olive	1,1	
Total	10,6	2,2

Jusqu'à la dernière guerre mondiale, le commerce international des huiles fluides était surtout alimenté par la production de l'Asie des Moussons. Celle-ci est maintenant à peu près entièrement absorbée par une consommation locale largement développée.

A l'inverse, la production des Etats-Unis d'Amérique s'est, depuis la fin de la guerre, considérablement accrue ; ce pays est devenu le principal fournisseur du commerce mondial d'huiles fluides alimentaires, principalement de soja et de coton.

Le commerce international de l'arachide a connu le même changement de fournisseurs ; l'Asie des Moussons assurant avant la guerre les deux tiers des exportations n'en fournit plus que le tiers environ, sa relève ayant été prise par l'Afrique de l'Ouest.

Durant la période 1952-1956, la production ouest africaine a fourni 70 % en moyenne de l'huile d'arachide ayant fait l'objet du commerce international, dont 26 % environ provenant de notre zone d'émission du Sénégal au Niger en passant par le Soudan, la Haute-Volta et le nord du Dahomey et du Togo.

Pour les deux premiers nommés de ces pays et pour l'ouest du Soudan, l'arachide constitue la source principale de revenu extérieur, l'essentiel de ce qu'ils peuvent offrir en échange des importations indispensables à leur équipement, voire à leur subsistance quotidienne.

L'arachide sous toutes ses formes (graine, huile, tourteaux) a ainsi fourni 89 % de la valeur totale des exportations du groupe Sénégal-Soudan-Mauritanie et 87 % de celles du Niger durant l'année 1958. Cette dépendance économique à l'égard de l'arachide est plus accusée encore que le donneraient déjà à penser les chiffres ci-dessus dans un pays comme le Sénégal qui doit recourir à l'importation pour une part importante de l'alimentation de sa population.

Le volume de la récolte d'arachide, le prix et les conditions de son achat aux producteurs, de son placement à l'extérieur dominant aujourd'hui encore l'économie du Sénégal, du Niger et du Soudan.

La récolte 1957, commercialisée dans l'Ouest africain de décembre 1957 à juin 1958, a été remarquable par son volume jamais atteint.

Tableau N° 57 : Production commercialisée d'arachides

PRODUCTEURS	1953-1954	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958
En milliers de tonnes d'arachides décortiquées					
Sénégal	397,2	281,4	380,1	494,0	573,0
Soudan	34,5	53,0	57,2	55,8	64,0
Niger	62,7	60,4	97,8	79,1	100,2
Guinée	5,4	4,7	3,8	2,1	3,1
Dahomey	2,0	8,4	8,1	9,1	13,8
Haute-Volta	2,2	2,0	3,2	3,3	5,1
Total A. O. F.	504,0	409,9	550,2	643,4	759,2
Togo	2,3	3,5	3,0	1,8	3,4
Total A.O.F.-Togo ..	506,3	413,4	553,2	645,2	762,6
En milliers de tonnes base huile raffinée					
Total A.O.F.-Togo ..	222,7	181,9	243,4	283,4	335,0

Elle a cependant été achetée aux exportateurs à des prix voisins, théoriquement égaux même, à ceux des deux précédentes campagnes, en valeur nominale sinon en pouvoir d'achat.

L'écoulement de cette abondante récolte a posé de graves problèmes qui n'ont pu être résolus que par la mise en jeu d'une organisation complexe liant étroitement la production ouest africaine au marché français et dont l'intervention n'est point gratuite.

Aussi, avant d'examiner quels furent, en chacun de ces pays, les résultats de la *campagne 1957-1958* et de tenter d'apprécier ceux de la *campagne 1958-1959* qui s'achève, il paraît indispensable de rappeler les conditions générales du marché de l'arachide dans les pays de la zone franc.

1. L'organisation du marché et l'écoulement de la récolte 1957-1958.

Depuis 1933, la production d'arachide de l'A. O. F. ne se place plus aux conditions du marché international, mais selon des modalités qui lui ont, avec plus ou moins de bonheur, permis son écoulement dans la zone franc à des prix sensiblement supérieurs aux cours mondiaux.

Après vingt années de tentatives plus ou moins partielles et temporaires, une organisation complète du marché des corps gras fluides alimentaires couvrant l'ensemble de la France, de l'Algérie, de la Tunisie, des départements et territoires d'outre-mer a été instituée par *décret n° 54-1136 du 13 novembre 1954*.

Pour les producteurs de graines, les traits essentiels de cette organisation sont :

- la garantie de l'écoulement de la majeure partie de leur production à un prix fixé à chaque campagne en fonction de la conjoncture, par un arrêté interministériel (a) ;
- la limitation de cette garantie de prix à un contingent annuel fixé en principe selon les besoins de la consommation ;
- l'exportation à l'étranger de l'excédent de la production aux conditions du marché mondial.

Les interventions nécessaires à la régularisation du marché sont effectuées par la *Société interprofessionnelle des oléagineux fluides alimentaires* (S. I. O. F. A.) et leur financement par un *Fonds de soutien et de régularisation du marché des oléagineux fluides alimentaires*, alimenté par des cotisations professionnelles incluses dans le « prix de campagne ».

(a) Pour faciliter l'adaptation de l'offre à la demande, il est prévu une faible marge de variation des prix réels du marché au-dessus et au-dessous du « prix de campagne ».

Au soutien des cours d'achat au producteur, concourent également, dans chaque pays producteur, des *caisses de stabilisation des prix* instituées dans le cadre juridique du décret n° 54-1021, du 14 octobre 1954 (a).

Au cours de ces dernières années ont été ainsi constituées, pour l'arachide, les caisses ci-après :

- *Caisse de stabilisation des prix de l'arachide du Sénégal* (arrêté n° 46 en Conseil de Gouvernement du 6 janvier 1958) ;
- *Caisse de stabilisation des prix des arachides et des transports du Niger* (arrêtés en Conseil de Gouvernement du 14 septembre 1957, 5 décembre 1957 et 27 janvier 1958) ;
- *Caisse de stabilisation des prix de l'arachide du Togo* (décret togolais n° 57-140 du 3 décembre 1957) ;
- *Caisse de stabilisation des prix de l'arachide du Soudan* (arrêté du Gouvernement du Soudan n° 432 du 2 avril 1958) (b).

Les *prix garantis* d'écoulement des arachides ouest africaines sont fixés au stade C. A. F. ports métropolitains pour des arachides décortiquées répondant à certaines conditions de qualité. Ces prix ont ainsi varié au cours des dernières campagnes :

Prix de vente C. A. F. des arachides ouest africaines françaises (c)

	<u>1954-55</u>	<u>1955-56</u>	<u>1956-57</u>	<u>1957-58</u>	<u>1958-59</u>
	<u>francs métropolitains par kilo décortiqué en vrac</u>				
Prix de campagne	94,5	94,5	94,5	97,0	97,5 98,5*
Prix d'intervention de la S.I.O.F.A. :					
maximum	95,5	95,5	95,5	98,5	99,0 100,0
minimum.	93,0	93,0	93,0	95,0	95,5 96,5

(* A compter du 1^{er} janvier 1959.)

Ces prix s'entendaient primitivement pour des arachides décortiquées présentant moins de 2 % pour corps étrangers et avaries.

(a) Ce décret a été modifié par décrets n° 56-1138 du 13 novembre 1956 et 57-211 du 23 février 1957. La création et l'organisation des caisses dévolues à l'origine au Gouvernement central relèvent maintenant de la compétence des chefs de territoires, conformément aux dispositions du décret n° 57-817 du 22 janvier 1957 portant déconcentration administrative.

(b) La création d'une caisse de stabilisation des prix de l'arachide du Dahomey est à l'étude.

(c) Après le 1^{er} juillet de chaque campagne, pour tenir compte des frais d'agio et de stockage, le prix minimum d'intervention indiqué ci-après a été majoré de 0,40 F. par mois et par kilo jusqu'à un maximum de 1 fr. 60. Pour la campagne 1958-1959, cette majoration prendra effet à compter du 1^{er} juin et sera de 0 fr. 50 par kilo jusqu'à un maximum de 2 fr. 50 métropolitains.

A ces conditions habituelles, d'autres, concernant le taux d'acidité, ont été ajoutées pour la campagne 1957-1958 par arrêté du 31 décembre 1957 (a).

Pour la campagne 1958-1959, l'arrêté du 18 décembre 1958 a réduit de 2 à 1,5 % le pourcentage maximum d'impuretés et précise que le taux d'acidité devra être compris entre 2 et 4 % pour les arrivages avant le 1^{er} juin 1959 et entre 3 et 5 % pour les arrivages postérieurs (b).

La majoration des prix de campagne en 1957-1958 et 1958-1959 a été à peu près entièrement absorbée par l'augmentation des cotisations destinées à alimenter le fonds de soutien du marché des oléagineux fluides ou les caisses de stabilisation des prix de l'arachide.

Campagnes	Cotisations		
	Fonds de soutien	Caisse de stabilisation	Total
	<i>francs métropolitains par kg d'arachides décortiquées</i>		
1954-1955.	0,25	—	0,25
1955-1956.	0,25	—	0,25
1956-1957.	0,25	—	0,25
1957-1958.	1,50	0,50	2,00
1958-1959.	2,00	0,50	2,50

Quant à la majoration de 1 franc portant, à compter du 1^{er} janvier 1959, le prix de campagne garanti à 98,5 francs métropolitains au kilo, elle répond pour les 7/10 à la hausse des frets et pour les 3/10 au renchérissement des transports intérieurs résultant de l'augmentation du prix de l'essence, l'une et l'autre conséquences de la dévaluation de décembre 1958.

(a) « L'acidité calculée sur graines telle qu'elle ne devra pas dépasser 4 p. 100 jusqu'au 30 juin 1958 et 5 p. 100 au-delà du 30 juin 1958.

« Pour les graines dont l'acidité dépasse les taux ci-dessus fixés, il sera fait application d'une diminution de 1,3 p. 100 par point d'acidité.

« Toutefois, la diminution du prix pour avaries d'origine résultant de l'application des contrats commerciaux habituels ne se cumulera pas avec la diminution de 1,3 p. 100 par point d'acidité ci-dessus prévue.

« La diminution applicable sera celle dont le montant est le plus élevé, et dans le cas où cette diminution résultera du taux d'acidité contenue dans les graisses, la franchise prévue aux contrats commerciaux actuels ne jouera que pour les impuretés et son taux sera ramené à 1 p. 100. »

(b) L'arrêté du 18 décembre 1958 stipule en outre que lorsque les graines ne présenteront pas les caractéristiques ci-dessus, les prix fixés subiront les majorations ou diminutions ci-après :

- majoration de 1 % par point d'impureté au-dessous de 1,5 % ;
- diminution de 1 % par point d'impureté au-dessus de 1,5 % ;
- majoration de 1,3 % par point d'acidité au-dessous de 2 % pour les arrivages avant le 1^{er} juin 1959 et au-dessous de 3 % pour les arrivages à partir du 1^{er} juin 1959 ;
- diminution de 1,3 % par point d'acidité au-dessus de 4 % pour les arrivages avant le 1^{er} juin 1959 et au-dessus de 5 % pour les arrivages à partir du 1^{er} juin 1959 ;
- diminution supplémentaire de 0,5 % par point d'acidité au-dessus de 7 % quelle que soit la date d'arrivée.

Les prix garantis étant fixés au stade C. A. F. port métropolitain, la rémunération du producteur ouest africain ne peut être déterminée qu'après déduction des frais de commercialisation, de transport, de décortilage ainsi que des droits de sortie ; ces divers postes ont subi de notables accroissements au cours de ces dernières années du fait, notamment, des majorations de salaires.

Par une compression progressive des divers postes du barème des frais de commercialisation, il a cependant été possible de maintenir au même niveau, en montant nominal tout au moins, *les prix d'achat au producteur*.

Ceux-ci sont donc demeurés les suivants au cours des campagnes 1955-1956 à 1957-1958 incluses :

<u>Centres</u>	<u>Arachides en coque</u>
Dakar.	22,00 fr. c.f.a. le kg
Kaolack.	21,25 —
Ziguinchor.	20,50 —
Kita	15,50 —
	<u>Arachides décortiquées</u>
Maradi	21,50 fr. c.f.a. le kg
Magaria.	21,50 —
Zinder	21,00 —

A partir de ces cours, les prix minima dans chacun des points d'achats s'établissent par déduction des frais de transport.

Cette stabilité nominale du prix d'achat au producteur durant les quatre dernières années ne doit pas faire illusion ; deux sévères dévaluations, une fiscalité accrue, la hausse continue des salaires et de la plupart des produits manufacturés la transforment, en effet, en une détérioration ininterrompue du prix relatif de l'arachide au niveau du producteur. Les conséquences sur la rémunération globale du producteur en ont été fort heureusement atténuées et peut-être une fois de plus compensées par l'accroissement de rendement et du volume total de la production. Une forte baisse de celle-ci, que des conditions climatiques adverses rendent toujours possible, placerait les producteurs ouest africains en misérable condition.

A son niveau le prix de l'arachide sur le marché de la zone franc demeure supérieur aux cours internationaux en dépit des deux dernières dévaluations du franc.

Cours de l'arachide décortiquée C.A.F. ports européens

	Sénégal	Nigéria	Surprix Arachide Sénégal
	francs métropolitains la tonne métrique (a)		± %
Novembre 1956	95.500	83.900	+ 14,0
Juin 1957	95.500	75.630	+ 26,0
Janvier 1958	97.000	74.690	+ 30,0
Juin 1958	97.000	71.660	+ 35,0
Janvier 1959	97.500	82.920	+ 17,0
Mars 1959	98.250	91.335	+ 7,6

Seule une profonde révision de l'ensemble du système des prix de l'économie des pays ouest africains de la zone franc serait susceptible de ramener le prix de revient de leur production d'arachide à un niveau compétitif sur le marché international (b).

Il leur était à la rigueur possible d'ignorer les conditions de celui-ci tant que leur production pouvait trouver un écoulement normal sur le seul marché de la zone franc, mais les capacités d'absorption de ce dernier paraissent maintenant atteintes et ont même été dépassées l'année dernière.

(a) Transformation en francs métropolitains selon le *cours parallèle* de la livre sterling.

(b) Cette révision doit également prendre en considération l'importance des charges publiques et celle corrélative de la fiscalité ; à ce dernier point de vue, le tableau 58 précise l'importance des taxes indirectes frappant l'exportation d'arachide et produits dérivés.

**Tableau N° 58 : Taxes indirectes perçues en 1958
à l'exportation du Sénégal des arachides et dérivés (a)**

DROITS ET TAXES	Arachides décortiquées	Huile brute d'arachides	Tourteaux d'arachides
	Francs c.f.a. à la tonne nette		
Droit de sortie	4.320	8.400	440
Taxe forfaitaire sur C.A.	2.020	3.937	670
Taxe de conditionnement	540	840	—
Taxe de statistique	10	10	10
Total des Droits fiscaux	6.890	13.187	1.120

(a) Au profit du budget de l'Etat du Sénégal, à l'exclusion des " cotisations professionnelles " versées au Fonds de soutien des oléagineux et à la Caisse de stabilisation. Le montant des droits indiqués est celui en vigueur de 1957 à février 1959 ; au 1^{er} février 1959, le montant du droit de sortie sur les tourteaux d'arachides a été porté à 1.100 francs C.F.A. la tonne.

Ainsi que nous l'avons signalé, la *garantie de prix* ne s'applique, en principe, que dans la limite d'un *contingent annuel* que le décret du 13 novembre 1954 avait fixé à 420.000 tonnes, valeur huile raffinée, dont 225.000 tonnes d'arachides, correspondant à peu près à la consommation prévisible des prochaines années.

La forte récolte 1956-1957 de la seule A. O. F. dépassait largement ce contingent et le marché français se révéla d'autant moins apte à absorber le surplus, qu'il avait importé de l'étranger d'appréciables quantités d'huile et de graines (22.000 tonnes d'arachides au cours du deuxième semestre 1956, 59.000 tonnes de graines et 8.000 tonnes d'huile au cours de l'année 1957).

■ Pour assurer une commercialisation totale de la récolte aux prix d'achat fixés, les Pouvoirs publics furent conduits à reconnaître aux exportateurs de nouvelles garanties, dont le Fonds de régularisation et pour une moindre part le budget du Sénégal supportèrent les frais (a).

La capacité normale d'absorption de la zone franc dépasse cependant actuellement le contingent fixé en 1954 ; celui-ci fut porté, pour la campagne 1957-1958, à 270.000 tonnes valeur huile (non compris la consommation intérieure des pays producteurs).

La répartition de ce nouveau contingent garanti entre les différents pays producteurs de la zone franc a attribué un contingent de 1.700 tonnes valeur huile (3.850 tonnes décortiquées) à la République du Togo et 259.000 tonnes valeur huile à l'A. O. F. Ce dernier correspond à environ 590.000 tonnes d'arachides décortiquées qui ont été ainsi réparties entre les différents territoires producteurs par une conférence interterritoriale tenue à Dakar en janvier 1958 :

	Arachides décortiquées
Sénégal.	422.000 tonnes
Soudan.	58.000 —
Niger	94.000 —
Dahomey.	11.000 —
Haute-Volta	3.300 —
Guinée.	1.700 —
Total	590.000 tonnes

Ce contingent global et sa répartition ont été maintenus pour la campagne 1958-1959, étant entendu que le contingent global serait ajusté à la consommation réelle en huile d'arachide raffinée des pays faisant partie du marché organisé de la zone franc.

(a) Cf. notre Rapport 1957, page 113.

L'importance exceptionnelle et inattendue de la récolte d'arachide commercialisée de décembre 1957 à juin 1958 devait poser un redoutable problème et sa solution n'a pas été sans difficulté.

En avril-mai, 25.000 tonnes d'arachides décortiquées du Sénégal étaient placées à l'étranger en opération EXIM qui devait par la suite être transformée en exportation simple. Une seconde opération de même nature proposée par le Gouvernement du Sénégal ne fut pas réalisée.

En août, la S. I. O. F. A. entreprit une double action d'exportation à l'étranger et de constitution de « stocks de sécurité ». Elle vendit à l'étranger 13.500 tonnes d'arachides décortiquées (à un cours moyen proche de £ 55,7) et confia à triturer 8.000 tonnes à des huileries sénégalaises et 12.000 tonnes à des huileries métropolitaines ; une partie de l'huile produite fut par la suite vendue à l'étranger. En octobre 1958, elle put à nouveau placer à l'étranger quelque 12.000 tonnes décortiquées à des cours compris entre £ 50 et 51. Au total 80.000 tonnes d'arachides décortiquées furent ainsi écoulées ou retirées du marché (a).

Au début de novembre était encore constatée l'existence d'un « super excédent » de 35.000 tonnes restant à placer. Cette dernière quantité devait être finalement absorbée par l'huilerie française et sénégalaise sous réserve d'une réduction du prix de cession de 15 % environ, tenant compte de la forte acidité des graines livrées. Il fut également décidé que ces 35.000 tonnes seraient importées sur le contingent garanti de la campagne 1958-1959.

Les frais de ces opérations doivent être répartis pour moitié entre la France et les pays producteurs d'outre-mer, ces derniers devant couvrir leur participation, pour partie par le reversement de la moitié des droits de sortie perçus sur les quantités exportées en excédent du contingent garanti, et pour partie par une avance du Fonds de régularisation des prix des produits d'outre-mer remboursable par les pays d'outre-mer au prorata de leurs excédents écoulés (b).

Le bilan financier de l'ensemble de ces mesures de résorption de « l'excédent de récolte » 1957-1958 n'était pas encore établi lors de la rédaction de la présente note.

2. Production et commercialisation d'arachides au Sénégal.

L'abondance de la récolte 1957, commercialisée de décembre 1957 à mai 1958 résulte pour une part de conditions climatiques favorables : pluies abondantes et bien réparties. Mais elle est aussi le fruit d'une amélioration des pratiques culturales. Le Service de l'Agriculture du Sénégal a pu estimer à 90.000 tonnes environ le surplus de production apporté en ce seul territoire par les diverses actions d'amélioration de la production : utilisation de semences sélectionnées dont les Sociétés de

(a) Le Gouvernement français envisagea un moment de n'autoriser l'entrée en France des graines de la nouvelle récolte qu'après écoulement complet de celles de l'ancienne, mais cette mesure ne fut pas rendue exécutoire.

(b) Le montant de ces avances est de 1.150 millions de francs métropolitains environ.

Prévoyance assurent la distribution en quantité plus grande à chaque campagne, emploi de fongicides assurant une meilleure conservation du pouvoir germinatif des semences, utilisation de semoirs, etc. L'utilisation des semoirs et d'autres matériels agricoles a eu surtout pour effet une extension des surfaces cultivées en arachides. Encore que les données en la matière soient très incertaines, on estime que les superficies ensemencées en arachides sont passées de 704.000 hectares en 1955 et 800.000 en 1956 à 925.000 hectares en 1957.

Si l'amélioration de la productivité par hectare et cultivateur est recherchée, l'extension des surfaces cultivées paraît pleine de dangers si elle s'effectue, comme il est à craindre, au détriment d'une bonne rotation des cultures et jachères ; elle peut en effet provoquer un épuisement des sols, une réduction des productions vivrières dont le déficit est déjà une des plus fâcheuses caractéristiques de l'économie sénégalaise.

La diminution de la production vivrière, autoconsommée ou commercialisée, compense ainsi en partie l'accroissement du revenu du producteur, procuré par sa récolte d'arachides. Ce revenu est estimé avoir atteint 15 à 18 milliards de francs c.f.a. en 1957-1958 contre 13,2 en 1956-1957 et 10,6 en 1955-1956. Les prix d'achat aux producteurs étant demeurés normalement stables, cet accroissement traduit l'augmentation du volume de la récolte.

Tableau N° 59 : Sénégal - Production commercialisée d'arachides

CERCLES	1953-1954	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958	1958-1959
	Milliers de tonnes d'arachides en coque					
Kaolack	214	195	243	307	389	319
Djourbel	74	32	48	83	99	97
Thiès	90	36	54	103	99	99
Louga	59	31	57	44	68	37
Bas-Sénégal	6	1	4	0,8	3	2
Linguère	9	3	8	5	10	9
Bakel	—	0,2	4	3	4	2
Kedougou	—	3	0,2	0,1	0,2	0,1
Tambacounda	16	14	18	20	23	15
Délégation de Dakar	3	1	0,8	2	1	2
Casamance	67	67	91	97	98	80
Ventes des Sociétés de Prévoyance	14	7	14	12	13	13
Ensemble	551	390	542	677	807 (a)	675

Source : Service de Conditionnement. - (a) Le tonnage commercialisé aurait atteint 830.688 tonnes selon les déclarations faites au Groupement d'achat et de répartition des arachides (Groupara).

La campagne commerciale 1957-1958 s'est ouverte sur toute l'étendue du Sénégal le 16 décembre 1957 (a). L'abondance de la récolte, la lente maturation des mesures propres à en garantir l'écoulement ont eu pour conséquence que les opérations se sont engagées dans l'inquiétude et l'incertitude. Le producteur n'a pas manqué d'y être sensible ; il s'est précipité vers les bascules des acheteurs. Pour freiner cette hâte, le Gouvernement du Sénégal s'est employé à le rassurer et il a limité à trois jours par semaine les opérations de commercialisation.

Devant l'ampleur de la précipitation des apports, il a encouragé un organisme d'inspiration coopérative et de gestion para-administrative *l'Entente Coopérative* à développer son activité, particulièrement dans les zones délaissées par les acheteurs. Au lieu des quelque 60.000 tonnes commercialisées par elle au cours de la précédente campagne, l'ENCOOP a ainsi acheté en 1957-1958, près de 151.000 tonnes d'arachides en coque, soit 18 % environ du tonnage global commercialisé.

Par ailleurs, pour éviter des ventes extérieures à des prix inférieurs à ceux garantis par lui, le Gouvernement du Sénégal prit la décision, en accord avec celui du Soudan, le 14 février 1958, de constituer un *Bureau de Ventes* des arachides, commun aux deux territoires, composé d'un représentant du Ministre de l'Economie générale du Sénégal, de deux représentants du Groupement des Exportateurs d'arachides et d'un représentant de l'Entente Coopérative. Toutes les offres d'achat doivent être communiquées au Bureau qui propose aux détenteurs de stocks désireux d'effectuer la fourniture, un vendeur auquel sera délivrée la licence d'exportation. Créé alors que de très nombreux contrats déjà signés devaient être honorés et n'étaient plus justiciables de lui, ce Bureau paraît avoir eu une activité très limitée, si sa création a pu contribuer à manifester la volonté du Gouvernement de veiller à la bonne commercialisation à prix garantis de toute la récolte.

L'écoulement de celle-ci n'a cependant pu être réalisé selon les modalités que nous avons précédemment décrites qu'à des conditions fort onéreuses, que résume ainsi M. le Président Mamadou Dia s'adressant à l'*Assemblée Constituante du Sénégal* le 17 décembre 1957 :

« En plus de l'aide indirecte représentant les charges supportées par le marché français de consommation de l'huile sur les 420.000 tonnes décortiquées qu'il absorbe, nous avons obtenu une aide directe de 750 millions de francs c.f.a. pour la participation au financement de l'exportation des 96.000 tonnes d'excédent vers l'étranger. La part du Sénégal dans cette opération sera d'un volume égal, financé par la Caisse de l'arachide, auquel devra s'ajouter le montant des garanties aux exportateurs. Le Fonds de régularisation des cours des produits d'outre-mer contribuera par une avance remboursable en deux annuités à l'étalement de cette charge. »

Si l'exposé des mesures prises par les Gouvernements de la République française et de la République du Sénégal pour tenter d'éviter les difficultés rencontrées à l'écoulement d'éventuels excédents de la récolte 1958-1959 doit trouver normale-

(a) Elle a été fermée le 14 avril 1958.

ment sa place dans notre prochain rapport, il nous semble que cette note ne saurait trouver meilleure conclusion que celle donnée par M. le Président Mamadou Dia à son exposé précédemment cité :

« Toutefois nous avons conscience du fait que les efforts renouvelés chaque année ne soignent que les symptômes d'une situation qui doit être traitée en profondeur. C'est la raison pour laquelle nous voulons progressivement moderniser l'utilisation du potentiel économique de nos richesses arachidières. Il faudra arriver à équilibrer davantage nos diverses sources de revenu. Ce sera l'une des grandes idées de notre plan de développement. »

Les conditions d'achat et d'écoulement de la production 1958 ont été exposées plus haut. *La campagne de commercialisation 1958-1959* a commencé le 15 décembre 1958 ; elle a été close le 22 avril 1959 (le 29 avril en Casamance) après commercialisation de près de 700.000 tonnes d'arachides en coque. Le déroulement de cette campagne sera exposé dans notre prochain rapport.

3. Production et commercialisation d'arachides au Soudan.

La récolte d'arachides 1957 a été au Soudan comme au Sénégal exceptionnellement abondante. Ouverte le 23 décembre 1957 dans la circonscription consulaire de Bamako et le 3 janvier 1958 dans celle de Kayes, *la campagne 1957-1958* a été clôturée le 15 juin 1958.

Comme au Sénégal, les prix minima d'achat au producteur de la précédente campagne furent reconduits par le Gouvernement du Soudan (arrêté n° 4429/SE du 20 décembre 1957).

CIRCONSCRIPTION CONSULAIRE DE BAMAKO			CIRCONSCRIPTION CONSULAIRE DE KAYES		
	Arachides coques	Arachides décortiquées		Arachides coques	Arachides décortiquées
	le kg en francs c.f.a.			le kg en francs c.f.a.	
Bamako	14,75	24,00	Bafoulabé	16,25	25,00
Bougouni	13,25	22,00	Kayes	16,50	25,50
Koutiala	11,75	19,50	Kita	15,50	24,50
Ségou	13,50	22,00	Nioro	12,00	21,75
Koulikoro.....	14,75	24,00	Toukoto	15,75	24,50
San	—	21,00			

L'abondance de la récolte, les diverses majorations de frais de transport et de commercialisation provoquèrent une certaine réserve des acheteurs que les Pouvoirs publics s'employèrent à rassurer.

Une *Caisse de stabilisation des prix de l'arachide du Soudan* fut instituée par arrêté du 9 avril 1958 (a). Le 17 juillet, son Comité directeur prenait la décision de garantir aux exportateurs :

- 1^o le remboursement des frais de stockage au-delà du 1^{er} août 1958 (indemnité de stockage prolongé de 30 centimes par kilo base coques ou 40 centimes base décortiquées) ;
- 2^o le remboursement de certaines avaries pouvant atteindre les exportations effectuées postérieurement au 1^{er} septembre 1958 ;
- 3^o le remboursement des augmentations postérieures au 1^{er} janvier 1958 du tarif d'évacuation des arachides par la voie ferrée ;
- 4^o le remboursement de la différence entre le prix de campagne (98,50) et le prix de vente réel pour toutes les ventes effectuées au-dessous du prix plafond avec l'accord des Pouvoirs publics.

Le volume total des achats atteignait 64.025 tonnes d'arachides décortiquées, chiffre jamais atteint au Soudan. Il dépassait sensiblement le contingent de 58.000 tonnes dont l'écoulement avait été garanti en début de campagne.

La *campagne commerciale 1958-1959* s'est ouverte le 25 décembre 1958 dans la circonscription de la Chambre de Commerce de Bamako et le 5 janvier dans celle de Kayes, les prix minima d'achat au producteur ayant été maintenus au même taux que celui des deux précédentes campagnes.

Le Gouvernement du Soudan a engagé les coopératives de producteurs et les S. M. D. R. à prendre une part active à la collecte de la production de leurs adhérents, et a organisé le placement de leurs achats à concurrence de 20.000 tonnes, en confiant le soin de le réaliser à la Société Louis Dreyfus et Cie.

Excellente en qualité, la récolte a été quantitativement inférieure à la précédente : à la clôture de la campagne, le 8 juin 1959, les achats déclarés atteignaient 85.900 tonnes d'arachides en coque soit 57.000 tonnes environ d'arachides décortiquées.

4. Production et commercialisation d'arachides au Niger.

Le Niger fournit une excellente illustration des effets de la politique de soutien des prix et de garantie d'écoulement décrite plus haut.

En 1945-1946, les exportateurs du Niger avaient acheté quelque 10.500 tonnes d'arachides décortiquées. Leurs achats atteignaient 40.000 tonnes en 1952-1953 et ils ont été voisins de 100.000 tonnes en 1957-1958.

Le cycle de l'arachide se déroule au Niger avec une avance de quelques semaines sur le Sénégal et la commercialisation de la récolte y débute généralement dans les premiers jours de novembre dans le Niger Est, principale région productrice.

(a) Par délibération du 13 février 1958 de l'Assemblée territoriale du Soudan, cette Caisse a bénéficié durant l'exercice 1958 d'une ristourne de 15 % du produit des droits de sortie sur l'arachide et les produits dérivés perçus par le budget du Soudan.

Tableau N° 60 : Niger : Production commercialisée d'arachides

CERCLES	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958	1958-1959	
Niger Est	Milliers de tonnes d'arachides décortiquées					
Cercle de Gouré (Zagari)	1,1	2,3	2,3	2,3	1,4	
Cercle de Zinder {	Subd. Zinder . . .	2,6	6,9	4,4	10,5	6,5
	» Magaria ..	30,7	40,9	33,4	37,5	29,5
Cercle de Maradi {	Subd. Maradi ...	13,5	21,9	15,8	21,0	16,8
	» Tessaoua	7,8	13,5	10,2	15,5	15,2
Cercle de Tahoua {	Subd. Madaoua..	1,5	4,8	5,1	4,6	2,2
	» Birni-Konni	—	0,1	—	0,1	0,1
Total	57,2	90,4	71,2	91,5	71,7	
Niger Ouest						
Niamey-Dosso-Tillabéri	3,2	7,4	7,9	8,7	8,5	
Total Niger..	60,4	97,8	79,1	100,2	80,2	

Source : République du Niger - Ministère des Affaires économiques et du Plan.

Tableau N° 61 : Opération « Hirondelle » (a)

TRAFIC	1953-1954	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958
	Tonnes				
A - Descente (arachides).					
Niger Ouest	—	—	6.000	6.500	9.061
Niger Est	4.700	12.350	18.000	20.200	19.601
Total	4.700	12.350	24.000	26.700	28.662
B - Montée (marchandises)					
Niger Ouest	—	5.000	7.000	14.000	11.489
Niger Est	4.470	6.150	10.000	13.500	10.827
Total	4.470	11.150	17.000	27.500	22.376

(a) Inaugurée en 1953, "l'opération hirondelle" assure l'évacuation par route, jusqu'à Parakou, terminus de la voie ferrée dahoméenne aboutissant au port de Cotonou, d'une partie de la production du Niger jusqu'alors totalement évacuée par voie ferrée à travers la Nigeria et, en sens inverse, le transport d'une partie des approvisionnements du Niger. Depuis 1955, l'opération est organisée et son financement assuré par la Caisse de compensation des arachides et des transports du Niger devenue, en 1957, Caisse de stabilisation des prix des arachides et des transports du Niger.

Bien que l'ouverture de la campagne commerciale ait été retardée jusqu'au 15 novembre dans le Niger Est, les premières semaines de la *campagne commerciale 1957-1958* se sont déroulées dans l'incertitude des garanties de prix et d'écoulement d'une récolte dont l'importance exceptionnelle s'affirmait (a). Ces conditions n'encourageaient guère les acheteurs à répondre aux offres des producteurs et à leur appliquer les prix minima maintenus au même niveau que ceux des campagnes précédentes.

Aussi, après avoir commercialisé à un rythme inhabituellement rapide quelque 40.000 tonnes d'arachides en six semaines, les acheteurs suspendirent-ils pratiquement leurs opérations. Pour assurer leur reprise aux prix fixés le Gouvernement du Niger prit la décision de couvrir les exportateurs des pertes résultant des ventes qu'ils pourraient être amenés à réaliser à un cours inférieur à 97,75 francs métropolitains le kilo de graines logées C.A.F. port français. L'éventuelle mise en jeu de cette garantie a été confiée à la *Caisse de stabilisation des prix des arachides et des transports du Niger* récemment créée par arrêté du 14 septembre 1957 par le Gouvernement du Niger et à laquelle le Fonds national de régularisation des cours des produits d'outre-mer consentait, le 31 décembre 1957, une avance de 200 millions de francs c.f.a.

Par suite les mesures prises pour le placement intégral de la récolte 1957-1958 s'appliquèrent au Niger comme aux autres producteurs de la zone franc et la campagne commerciale put s'achever sans nouveaux incidents.

Au total près de 100.000 tonnes d'arachides décortiquées furent achetées par les exportateurs du Niger ; on estime que les retards apportés à la commercialisation de la récolte ont, en outre, conduit les producteurs de la région frontière à écouler quelques milliers de tonnes sur les marchés de la Nigeria.

Des conditions climatiques moins favorables font que la récolte 1958 sera sensiblement inférieure à la précédente. Sa commercialisation a commencé le 14 novembre 1958 dans le Niger Est et le 8 décembre dans l'Ouest. Elle s'est poursuivie sans incidents notables jusqu'aux 31 janvier dans l'Est et 15 février dans l'Ouest, les quantités commercialisées durant cette *campagne 1958-1959* ayant été au total de 80.200 tonnes d'arachides décortiquées contre 100.200 tonnes lors de la campagne 1957-1958.

(a) Dans le Niger Est la campagne commerciale a été ouverte le 9 décembre 1957.

5. Production et commercialisation d'arachides au Dahomey.

Cultivée un peu partout pour la consommation locale, l'arachide est aussi l'objet d'une production d'exportation dans le centre du Dahomey (Cercles d'Abo-mey et de Savalou) s'élevant à une dizaine de milliers de tonnes d'arachides décortiquées.

Comme dans les autres parties de l'ouest africain, la *récolte 1957-1958* a été au Dahomey exceptionnellement importante et sa commercialisation, qui a débuté le 30 janvier 1958, a livré aux exportateurs 13.845 tonnes d'arachides décortiquées achetées aux producteurs à des prix variant selon les localités de 11,50 à 16,40 francs c.f.a. le kilo pour les arachides en coque et entre 22,60 et 26,80 pour les arachides décortiquées.

Les quantités commercialisées dépassent de 2.845 tonnes le contingent dont l'écoulement était garanti (11.000 tonnes). La résorption de cet excédent dans les conditions indiquées plus haut a laissé au budget du Dahomey une dette de 23 millions de francs c.f.a. environ à l'égard du Fonds national de régularisation des cours des produits d'outre-mer. Cette dette doit être prise en charge par une caisse de stabilisation des prix de l'arachide du Dahomey dont la création est à l'étude.

La commercialisation de la production 1958-1959 a commencé le 2 février 1959.

6. Production et commercialisation d'arachides au Togo.

Bien qu'elle ne constitue qu'une des rares productions exportables du Centre et du Nord du Togo, l'arachide ne tient qu'une place modeste dans la formation du revenu togolais.

La commercialisation de la *récolte 1957-1958* a été pour la première fois assurée par l'intervention d'une *Caisse de stabilisation des prix de l'arachide du Togo*, créée par un décret togolais du 3 décembre 1957.

Un arrêté de même date a déterminé les conditions de commercialisation de la récolte, fixant notamment un prix minimum d'achat au producteur variant selon les régions, de 31 francs c.f.a. dans le sud Togo à 26 francs c.f.a. dans le Nord (Dapango et Mango) le kilo d'arachides décortiquées. Aux achats effectués sur cette base, était garanti un prix à l'exportation de 96,50 francs métropolitains C.A.F.; la Caisse versait éventuellement à l'exportateur la différence entre ce prix et le prix C.A.F. de ces ventes, si ce dernier était inférieur. Par contre, un cours de réalisation supérieur devait donner lieu à versement par l'exportateur, celui-ci étant d'autre part astreint à une cotisation de 0,25 franc c.f.a. par kilo d'arachides exporté à un cours supérieur à 95 francs métropolitains le kilo C.A.F.

D'autre part, la Caisse couvrait les exportateurs d'une partie des frais d'évacuation de leurs achats dans les régions du Nord (Dapango et Mango) en leur allouant une contribution de 1.500 francs c.f.a. par tonne. Elle fut également amenée à accorder une prime exceptionnelle de 1.000 francs par tonne aux achats effectués dans l'Est Mono entre Tohou et Ahomé.

Les achats de cette campagne 1957-1958 s'élevèrent à 3.432 tonnes d'arachides décortiquées provenant principalement du cercle d'Atakpamé (2.429 tonnes). Le soutien des cours à l'exportation et le paiement des diverses primes ont entraîné une dépense totale de 2,9 millions de francs c.f.a., dont 2,3 millions au titre de la prime exceptionnelle attribuée aux achats dans l'Est Mono. Ces dépenses ont pu être couvertes par les recettes de la Caisse, lesquelles proviennent de subventions.

Compte tenu de la prorogation *en 1958-1959* des conditions de soutien des cours des oléagineux fluides sur le marché français, la Caisse de stabilisation du Togo a estimé que le prix C.A.F. garanti par elle devait être maintenu à 96,50 francs métropolitains le kilo d'arachides décortiquées. Les prix d'achat aux producteurs ont été réduits en raison de l'épuisement des subventions budgétaires antérieures et de leur non renouvellement.

<u>Cercles</u>	<u>Campagnes</u>	
	<u>1957-1958</u>	<u>1958-1959</u>
	Francs c.f.a.	
	au kg arachides décortiquées	
Mango et Dapango	26,0	25,0
Lamakara, Bassari, Sokodé.	27,5 à 29,5	26,0
Atakpamé, Tsévié, Klouto,		
Anécho, Lomé	30,0 à 31,0	27,0

Malgré la réduction à 25 francs du prix d'achat au producteur des cercles du Nord, la Caisse a dû subventionner les achats effectués, à raison de 2 francs par kilo dans les Cercles de Mango et de Dapango, cette subvention devant être couverte par la perception d'une redevance de 750 francs par tonne sur la commercialisation des arachides du Sud.

La sécheresse de l'année 1958 a considérablement réduit la récolte et celle-ci servira pour une part à compenser le déficit des productions vivrières ; aussi estime-t-on à 1.155 tonnes seulement les quantités disponibles pour l'exportation en 1959.

Tableau N° 62 : Cours moyens mensuels du cacao

Mois	ABIDJAN (a)	LE HAVRE		LONDRES	NEW-YORK
	C.A.F. Europe	Côte d'Ivoire	Togo	1 ^{er} terme	Accra disponible
	Fr. c.f.a./kg	Francs/kg		Sh/cwt	Cts/lb
CAMPAGNE 1956-1957					
Octobre 1956.....	96,07	200,00	207,00	195	26,16
Novembre —	97,95	198,25	205,00	205	27,35
Décembre —	96,58	195,00	201,00	197	26,44
Janvier 1957.....	86,36	181,00	186,75	178	23,82
Février —	84,56	175,25	181,25	175	22,72
Mars —	83,73	173,75	179,00	173	22,41
Avril —	94,93	192,60	197,20	198	25,22
Mai —	98,61	198,25	202,25	204	26,23
Juin —	108,54	228,25	234,00	235	30,34
Juillet —	113,82	243,80	249,80	240	30,13
Août —	134,20	275,50	280,50	258	31,75
Septembre —	156,83	325,00	329,00	280	34,78
CAMPAGNE 1957-1958					
Octobre 1957.....	158,37	328,25	332,25	277	35,85
Novembre —	189,69	384,00	389,00	320	41,59
Décembre —	182,75	385,00	389,20	322	40,53
Janvier 1958.....	191,01	397,75	400,00	323	41,60
Février —	204,93	437,50	443,00	352	44,81
Mars —	195,00	424,20	431,80	338	43,00
Avril —	198,13	421,00	431,25	340	43,13
Mai —	229,13	454,75	464,00	371	47,72
Juin —	223,78	486,20	493,00	383	48,94
Juillet —	218,36	467,50	475,50	355	48,00
Août —	211,56	465,50	473,50	349	46,66
Septembre —	185,40	429,00	437,80	328	43,53
CAMPAGNE 1958-1959					
Octobre 1958.....	174,17	382,00	391,00	287	37,94
Novembre —	198,20	414,00	422,00	335	43,72
Décembre —	192,07	407,80	413,40	318	40,95
Janvier 1959.....	191,66	407,75	412,75	295	37,16
Février —	180,79	380,75	386,00	278	36,47
Mars —	193,78	400,40	406,00	287	38,28

(a) Prix communiqués par le Comité de Cotation d'Abidjan. Récolte principale d'octobre à avril inclus. Récolte intermédiaire de mai à septembre inclus.

LE CACAO

1. Le marché international du cacao.

Le marché international du cacao a continué à manifester son extrême sensibilité et à déjouer les tentatives de régularisation. Il est cependant peu de produits dont la vente soit centralisée en aussi peu de mains et la transformation entre aussi peu d'acheteurs. Le petit nombre des intéressés n'a cependant pas favorisé leur accord et les conférences internationales ont continué à se succéder sans marquer d'appréciables progrès dans la voie d'une stabilisation des cours (Londres, avril 1958 ; Hambourg, mai 1958 ; Accra, février 1959).

Si la consommation mondiale marque une tendance générale à l'augmentation, liée à l'accroissement de la population et à l'amélioration du niveau de vie des populations d'Europe et d'Amérique du Nord, son taux de croissance demeure très faible et son volume annuel toujours sensible aux variations de prix (a).

Au cours des dernières années, la consommation mondiale de cacao aurait ainsi évolué :

Consommation mondiale de fèves de cacao *

<u>Moyennes annuelles</u>	<u>Tonnes métriques</u>
1935-1938.	660.000
1947-1951.	709.000
1952-1956.	761.000
 <u>Années</u>	
1956	808.000
1957	897.000
1958	822.000
1959 (prévisions).	827.000

(*) Selon les estimations du *Groupe d'Etude du Cacao de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture*.

(a) Le consommateur français est, comme les autres, sensible aux variations de prix ; celui du chocolat a connu une hausse sensible ces derniers mois, que l'I. N. S. E. E. enregistre ainsi :

Indices des prix de détail à Paris

<u>Indices</u>	<u>Toutes denrées alimentaires</u>	<u>Chocolat à croquer</u>	<u>Variation relative</u>
	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>B/A</u>
Moyenne juil. 56-juin 57	100	100	100
Décembre 1957.....	112	101	90
Mai 1958.....	118	120	101
Juin 1958.....	118	124	105
Novembre 1958.....	120	125	104
Janvier 1959.....	122	133	109

L'augmentation du prix du *chocolat à croquer* avait ainsi été au cours de cette année, supérieure à celle de l'ensemble des denrées du poste Alimentation de l'Indice des prix de détail à Paris calculé par l'I. N. S. E. E.

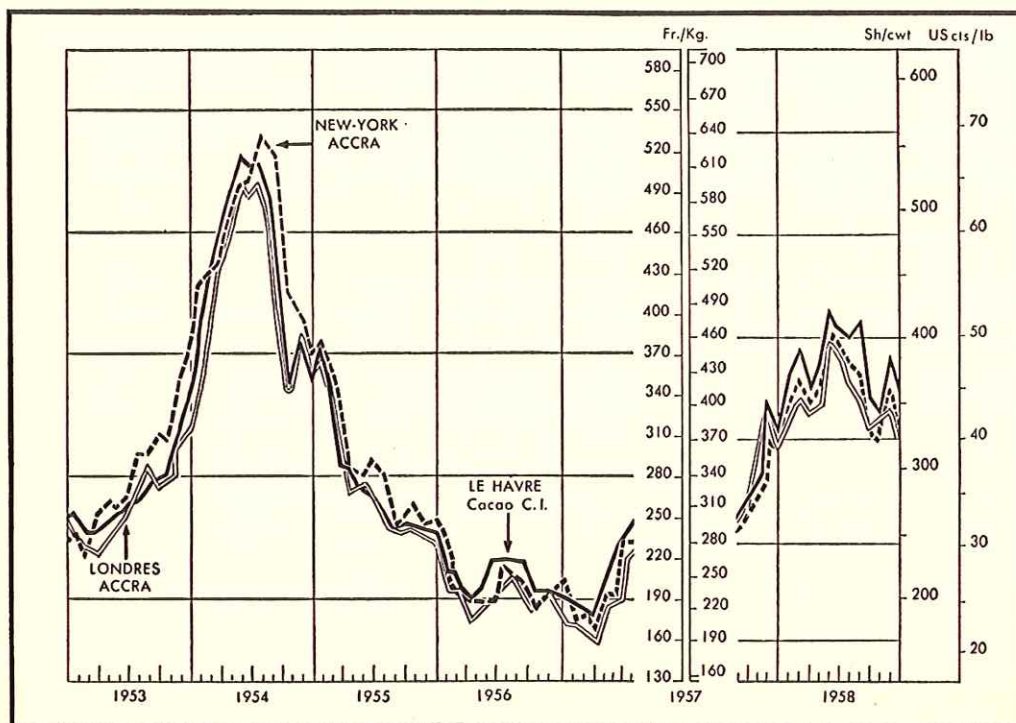
La raison majeure des fortes et brusques variations de prix du cacao est le plus ou moins grand volume de la production lié aux conditions climatiques, à leurs effets directs sur la floraison et la fructification comme à leurs conséquences indirectes sur le développement des maladies et des parasites qui affectent la récolte.

Le Groupe d'Etude du Cacao de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture donne de l'évolution de la production mondiale de fèves de cacao l'estimation suivante :

<u>Moyennes annuelles</u>	1924/25-1928/29	514.000 Tonnes métriques
	1929/30-1933/34	578.000 »
	1934/35-1938/39	733.000 »
	1946/47-1950/51	719.000 »
	1951/52-1955/56	771.000 »
<u>Campagnes</u>	1954-1955.	801.000
	1955-1956.	834.000 »
	1956-1957.	899.000 »
	1957-1958.	775.000 »
	1958-1959 (prévisions) . .	856.000 »

Sur les marchés mondiaux les cours du cacao ont violemment réagi aux fortes variations de la production de ces dernières années. Du sommet atteint durant l'été 1954 (72,9 cents la livre à New York), le cours du cacao avait été se dégradant jusqu'à 21 cents à la mi-février 1957.

Cours du cacao 1953-1959



Au mois de mai 1957, le Gouvernement brésilien prit la décision de garantir à ses producteurs un prix minimum correspondant à 34,6 cents la livre à New York. Les exportations brésiliennes cessèrent pratiquement ; les cours se relevèrent, d'autant plus que l'organisme des ventes des cacaos de l'ouest africain britannique se décida, après quelque hésitation, à suivre la politique brésilienne.

Cependant, le succès de cette dernière n'étant pas assuré, les perspectives de *récolte 1957-1958* paraissant bonnes, le Cocoa Marketing Board du Ghana maintint à 72 sh. la charge de 60 lb. le prix d'achat au producteur de cacao, prix pratiqué par lui durant la campagne intermédiaire 1956-1957, en baisse sensible sur le prix de la campagne précédente (80 sh.).

Les premières estimations de récolte 1957-1958 établies en août-septembre furent en effet optimistes. Le 28 octobre, le Département de l'Agriculture des Etats-Unis estimait encore que la récolte 1957-1958 atteindrait un chiffre voisin de celui de la précédente (925.000 tonnes), mais dans tout l'ouest africain les pluies se prolongeaient et les estimations de récolte diminuaient. Dans le même temps, la demande, toujours calme en été, s'accroissait à l'approche de la fin d'année et s'emballait avec les annonces répétées de pénurie prochaine.

Le cours du cacao Accra disponible à New York, qui était de moins de 34 cents en septembre à la veille de la nouvelle campagne ouest africaine, atteignait presque 45 cents en février ; une appréciation pessimiste de la consommation le maintenait cependant aux environs de 43 cents en mars et avril, mais à partir de mai, la confirmation du faible volume de la « récolte intermédiaire » africaine devait entraîner une nouvelle hausse des cours qui plafonnaient à 50,5 cents en juin 1958 pour ne diminuer ensuite que lentement, soutenus par la menace d'une généralisation du conflit dont le Moyen-Orient était alors le théâtre. Le 20 août 1958, l'Accra disponible cotait encore 48,85 cents à New York.

L'attention du marché se concentra alors sur la *récolte 1958-1959* de l'ouest africain ; l'estimation qu'elle serait de plus fort tonnage que la précédente devait amener une brusque baisse des cours, la cote de l'Accra disponible n'étant plus que 36,90 cents le 7 octobre. Les cours reflétèrent ensuite les variations des appréciations faites de la récolte du Ghana, s'élevant à 45 cents fin novembre 1958 pour redescendre à 35 cents début février 1959 ayant franchi l'année à 40 cents.

2. Le marché du cacao de la zone franc.

La production totale des pays de la zone franc couvre maintenant plus de deux fois la consommation de celle-ci (tableaux 63 et 65).

Depuis 1951, les importations de la France, principal acheteur de la zone franc, ont oscillé entre 44 et 60.000 tonnes, provenant pour les 8/10 des pays tropicaux de la zone franc (tableau 64).

Tableau N° 63 : Exportations de cacao en fèves des pays producteurs de la zone franc : Année 1958

Clients	A.O.F.-TOGO			A.E.F.	Came- roun	Mada- gascar (a)	Nouvelles Hébrides	Guade- loupe	Martini- que	TOTAL	Importance relative des débouchés
	A.O.F.	Togo	Total								
	Tonnes métriques										%
France	21.278	3.881	25.159	1.318	24.012	303	710	109	116	51.727	46,3
T.O.M.	525	10	535	1.337	492	—	—	—	—	2.364	2,1
Total	21.803	3.891	25.694	2.655	24.504	303	710	109	116	54.091	48,4
Grande-Bretagne	—	—	—	—	500	—	—	—	—	500	0,4
Etats-Unis.....	14.691	2.680	17.371	—	4.793	—	—	—	—	22.164	19,8
U.B.L.	100	50	150	—	75	—	—	—	—	225	0,2
Pays-Bas	4.976	296	5.272	—	12.712	19	—	—	—	18.003	16,1
Italie	905	—	905	—	51	—	—	—	—	956	0,9
Allemagne Occidentale.....	535	—	535	—	2.725	—	—	—	—	3.260	2,9
Autres pays	(c)3.324	—	3.324	—	9.043	—	(b) 211	—	—	12.578	11,3
Total	46.334	6.917	53.251	2.655	54.403	322	921	109	116	111.777	100,0
	Pourcentages										
Importance relative producteurs	41,4	6,2	47,6	2,4	48,7	0,3	0,8	0,1	0,1	100	

(a) Non compris Comores (chiffres non parvenus). — (b) Pays non dénommés. — (c) Dont U.R.S.S. : 2.749.

Les pays producteurs de la zone franc doivent donc écouler hors de celle-ci, aux conditions du marché mondial, la majeure partie de leur récolte. Les données statistiques disponibles, indiquent que sur une production globale de 112.000 tonnes, la zone franc en avait absorbé 48 %, les Etats-Unis 20 % en 1958.

L'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et l'Union Belgo-Luxembourgeoise ont ensemble reçu 20 % des exportations des pays producteurs de la zone franc, les importations de cette origine ne couvrant cependant qu'une part modeste (10 à 30 % selon les pays) de leur consommation totale. La protection accordée par le Traité de Rome à la production des pays d'outre-mer associés à la Communauté Economique Européenne (9 % à la fin de la « période de transition ») peut donc contribuer appréciablement au placement de la récolte des producteurs de la zone franc, mais elle ne saurait les dispenser de poursuivre leurs efforts d'amélioration de qualité et ceux, encore bien modestes, d'accroissement de rendement et de rajeunissement de leurs plantations.

Tableau N° 64 : Importations en France de cacao en fèves

PROVENANCES	1953	1954	1955	1956	1957	1958
	Tonnes métriques					
Etranger	1.364	10.834	10.609	8.963	11.616	8.211
Pays de la zone franc	46.526	40.132	33.090	42.719	47.943	47.709
Total	47.890	50.966	43.699	51.682	59.559	55.920
dont :						
A. O. F.	27.082	19.166	18.491	25.178	26.561	19.731
Togo	2.298	4.705	2.507	1.937	2.336	3.113
A. E. F.	701	772	243	285	295	517
Cameroun	15.094	14.335	10.723	13.983	17.412	23.104
Ghana					5.400	6.380
Nigéria.....	—	6.467	8.295	5.104	4.509	408
Autres terr. brit. Afr. (côte occ.).....					25	—
Brésil	455	2.738	642	666	179	392
	Pourcentages					
Part de la zone franc	97	79	76	83	80	85
Part de l'A. O. F.-Togo	61	47	48	52	49	41

**Tableau N° 65 : Exportations de cacao en fèves
des pays producteurs de la zone franc**

PRODUCTEURS	1938	1949	1955	1956	1957	1958
Tonnes métriques						
A.O.F.	52.726	56.130	75.210	75.754	66.497	46.334
Togo	7.633	1.864	14.156	4.555	3.100	6.917
Total A.O.F.-Togo ..	60.359	57.994	89.366	80.309	69.597	53.251
A.E.F.	1.041	1.826	2.739	2.946	2.440	2.655
Cameroun	31.030	49.671	55.593	45.965	53.480	54.403
Madagascar	314	304	328	353	420	322
Nouvelles-Hébrides	1.893	—	781	945	856	921
Guadeloupe	134	68	132	161	47	109
Martinique	204	—	170	120	155	116
Divers	—	29	—	—	—	—
Total général	94.975	109.892	149.109	130.799	126.995	111.777
Part de l'A.O.F.-Togo	64%	53%	60%	61%	55%	48%

Tableau N° 66 : Exportations de cacao de l'Ouest Africain

PAYS	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Tonnes						
TERRITOIRES DE SORTIE :						
Côte d'Ivoire	71.695	52.704	75.210	75.754	66.497	46.333
Autres	—	—	—	—	—	1
Total	71.695	52.704	75.210	75.754	66.497	46.334
Togo	7.823	12.633	14.156	4.555	3.100	6.917
Total	79.518	65.337	89.366	80.309	69.597	53.251
DESTINATIONS :						
France	28.455	25.755	21.030	29.880	26.748	25.159
Afrique du Nord	416	320	750	1.043	680	535
Etats-Unis d'Amérique	7.937	12.909	23.276	19.268	20.495	17.371
Canada	—	—	150	100	—	—
Grande-Bretagne	2.658	1.189	651	325	625	—
Union Belgo-Luxembourgeoise	339	933	250	585	714	150
Pays-Bas	24.339	12.905	24.714	15.743	10.037	5.272
Allemagne occidentale	6.814	2.979	8.447	4.830	3.817	—
Italie	3.734	4.993	5.226	4.887	3.434	905
Autres pays	4.826	3.354	4.872	3.648	3.047	3.859

3. Le marché du cacao de Côte d'Ivoire en 1957-1958.

En Côte d'Ivoire, la commercialisation du cacao a continué à être assurée en 1958 dans le cadre de l'organisation constituée en 1955, dont l'instrument essentiel est la Caisse de stabilisation des prix du cacao de Côte d'Ivoire.

a) Intervention de la Caisse de stabilisation.

Les modalités d'intervention de cet organisme sont demeurées régies par l'arrêté 20 AE/G du 5 juillet 1957 du Ministre des Affaires Economiques de Côte d'Ivoire (a).

Dans le domaine de la stabilisation des cours d'achat au producteur, l'action de la Caisse se manifeste essentiellement :

- par la fixation d'un prix d'achat à la production valable pour toute la campagne ;
- par le paiement aux exportateurs de la différence entre « le cours de soutien » correspondant au prix d'achat à la production et le « cours de réalisation », si celui-ci est inférieur au premier ; dans le cas contraire, la différence donne lieu à paiement à la Caisse par les exportateurs
- par une surveillance des opérations d'achat (soumises à déclaration) et de vente (sujettes à autorisation).

1) *Le prix d'achat au producteur* est fixé, à l'ouverture de chaque campagne et pour la durée de celle-ci, par arrêté du Ministre des Affaires Economiques de la Côte d'Ivoire.

Ce prix est, en principe, déterminé compte tenu de la conjoncture économique, particulièrement du marché du cacao, et en fonction des possibilités financières de la Caisse et de l'aide qu'elle peut attendre du Fonds national de régularisation des produits d'outre-mer (b).

Le prix d'achat à la production est fixé au kilogramme de cacao « courant », au stade « nu bascule Abidjan ».

De ce prix de base, les prix à payer dans les différents centres d'achats sont déduits par application de barèmes différentiels :

- un premier barème établi par la Caisse indique le prix à pratiquer dans les principaux centres de commercialisation, compte tenu des frais de transport et des frais d'achats (dits de factorerie) forfaitairement appréciés à 700 francs par tonne ;

(a) Sous réserve de modifications de détails apportées par des arrêtés du 15 novembre 1957, du 7 janvier 1958 et du 22 janvier 1959.

(b) Celui-ci, aux termes de l'article 2 du décret du 2 février 1955, ne peut intervenir que lorsque le cours du produit est inférieur à un montant fixé par arrêté conjoint des Ministres des Finances et de la France d'outre-mer. Ces « cours d'intervention », fixés pour les trois dernières campagnes, sont portés au tableau ci-joint.

— des barèmes secondaires dressés par les Chefs de circonscriptions administratives sous le contrôle de la Caisse, déterminant les prix minima exigibles dans les centres secondaires de commercialisation, compte tenu des frais de transport (de 200 à 1.000 francs par tonne, selon la distance et l'état des routes) et des frais d'achats (« commission³ de traitant » limitée à 1.500 francs par tonne).

2) L'écart entre le prix d'achat au producteur et le *cours de réalisation* ramené au même stade par application d'un barème de frais est payé par la Caisse à l'exportateur si le cours de réalisation est inférieur au cours de soutien ; dans le cas contraire, il est versé par l'exportateur à la Caisse.

Le cours de réalisation de chaque exportation est établi d'accord parties entre la Caisse et l'exportateur, mais l'article 8 de l'arrêté du 5 juillet 1957 prévoit « qu'en aucun cas la différence à verser par la Caisse ne pourra être supérieure à la différence entre le prix fixe de campagne et le cours enregistré par le Comité de cotation au jour de l'accord ».

Institué par ce même arrêté, ce Comité de cotation, composé de représentants de la Caisse, des exportateurs et des producteurs, détermine tous les jours ouvrables un cours moyen C. A. F. du cacao Côte d'Ivoire courant, en fonction des cours sur les principaux marchés d'exportation, le cours de chaque marché étant pondéré selon son importance comme débouché du cacao de Côte d'Ivoire (a).

La parité nu bascule du cours C. A. F. moyen s'obtient par application d'un barème établi en prenant la moyenne pondérée des frais entre le nu bascule et le C. A. F. de chacune des trois destinations.

Le cours de réalisation servant à la détermination de *l'écart* à verser par la Caisse, ou qui lui est dû, est homologué par le Comité de cotation à la date de délivrance de « l'autorisation de déblocage » donnée par la Caisse.

3) De l'achat au producteur à la vente sur les marchés extérieurs, *les opérations de commercialisation sont suivies par la Caisse de stabilisation*.

Les acheteurs doivent déclarer chaque semaine aux Chefs de Subdivision le volume de leurs achats dans chaque localité et les prix payés aux producteurs. Les exportateurs sont tenus de déclarer quotidiennement à la Caisse leurs achats, détaillés par centre d'origine et, chaque lundi, l'état de leurs stocks. Ils ne peuvent disposer de ceux-ci qu'avec l'accord de la Caisse (lequel conditionne la délivrance de « l'autorisation d'exportation » instituée par arrêté du 20 septembre 1956).

(a) Les pondérations ci-après furent adoptées durant la campagne 1957-1958.

	Campagne principale	Campagne intermédiaire
France	35 %	50 %
Etats-Unis	35 %	—
Nord Europe	30 %	50 %

L'autorisation de vente, délivrée par la Caisse, peut prendre date à la demande de l'exportateur :

- soit le 3^e jour suivant la déclaration d'achat (a) ;
- soit un jour quelconque au choix de l'exportateur entre le 4^e et le 21^e jour suivant la déclaration d'achat.

En principe, il n'est délivré pour un même jour qu'une seule autorisation de vente et celle-ci ne peut porter que sur les quantités correspondant aux déclarations d'achats d'une seule journée, ou de deux journées (arrêté du 7 janvier 1958).

En cas de défaut de demande d'autorisation de vente, la vente est réputée avoir été réalisée le 21^e jour suivant la déclaration d'achat, un délai de sept jours supplémentaires pouvant cependant être consenti aux exportateurs en fin de campagne principale ou durant la campagne intermédiaire.

Pour profiter des cours favorables ou, au contraire, pour éviter que des ventes accélérées ne déprécient les cours, la Caisse peut agréer des « ventes par anticipation » ou, à l'inverse, imposer la rétention de certaines quantités.

L'arrêté du 5 juillet 1957 autorise aussi la Caisse à imposer le blocage de 25 % des quantités déclarées achetées entre le 30 novembre et le 1^{er} mars ; il est ainsi possible à la Caisse de limiter les ventes en pleine campagne d'achat.

A l'inverse, la campagne principale terminée, la Caisse peut admettre les exportateurs à souscrire des *engagements de vente par anticipation*.

A partir du mois de juin (le 4 juin en 1957, le 17 juin en 1958), le Comité de cotation arrête chaque jour des cours de vente pour embarquement sur une période déterminée, les cotations étant données pour des mois de plus en plus éloignés, en fonction du volume des engagements de vente souscrits.

Compte tenu de la tendance du marché et du niveau des cours sur l'éloigné, le Directeur de la Caisse accepte ou non de recevoir les engagements des exportateurs de vendre au cours fixé pour embarquement sur les mois désignés.

L'exportateur s'oblige à exporter les tonnages souscrits et à verser à la Caisse, avant expiration de la période fixée pour l'embarquement, la différence entre le cours convenu au moment de la souscription du contrat et le cours de soutien (b).

(a) L'arrêté du 5 juillet 1957 prévoyait qu'elle ne pourrait prendre effet que le 7^e jour suivant la déclaration d'achat ; ce délai a été ramené à trois jours par arrêté du 7 janvier 1958.

(b) L'hypothèse contraire, où la différence serait à la charge de la Caisse, n'a pas à être envisagée puisque le Directeur ne saurait autoriser des ventes anticipées à une parité inférieure au cours de soutien.

Le respect des engagements souscrits est garanti par le dépôt d'une caution bancaire sur laquelle peuvent être prélevés en cas de non exécution :

- le montant de la différence de cours qui serait revenu à la Caisse si le contrat avait été exécuté ;
- le montant du soutien à payer éventuellement par la Caisse pour un tonnage égal à celui faisant l'objet de l'engagement de vente (la valeur du soutien prise en considération étant la moyenne des prix de soutien enregistrés par le Comité de cotation du dernier jour de chaque mois de la période convenue pour l'embarquement).

En 1957, première année d'application du système, la caution à fournir était calculée sur l'écart de cours à la charge de l'exportateur, tel qu'il pouvait apparaître sur la base des données existantes au moment de la souscription de l'engagement de vente, c'est-à-dire en partant d'un cours C. A. F. moyen valable pour toutes les destinations, et en prenant pour la détermination de l'avantage E. F. AC., une valeur théorique fixe. Cette formule a dû être abandonnée en raison des difficultés rencontrées en 1957 au moment de la réforme du régime des échanges extérieurs de la zone franc. La fixation d'un cours C. A. F. moyen ne tenait pas compte, en effet, des risques de manipulations monétaires.

Depuis 1958, le Comité de cotation donne deux cours pour les ventes anticipées : un cours C. A. F. de vente sur la France et un cours C. A. F. de vente sur l'étranger, ce dernier libellé en dollars. La caution a été calculée en 1958 de manière à couvrir 75 % de l'écart entre la parité du cours de réalisation retenu pour la France et le cours de soutien de 75 francs.

L'écart à verser effectivement par l'exportateur est définitivement établi au jour de la délivrance de l'autorisation d'exportation : partant du cours C. A. F. convenu, la parité nu bascule de ce cours est calculée, compte tenu du différentiel applicable, de la valeur réelle de l'avantage E. F. AC. et du taux de change en vigueur.

Les achats au producteur doivent cesser à la date de clôture de la campagne fixée par arrêté ministériel. Dans les huit jours qui suivent, les exportateurs doivent remettre à la Caisse un plan d'exportation pour les quantités détenues en stocks. Sauf dérogation exceptionnelle à l'appréciation de la Caisse, toutes les exportations prévues à ce plan doivent être réalisées dans un délai maximum de trois mois, à compter de la date de clôture de la campagne.

A l'expiration de ce délai, le compte de l'exportateur auprès de la Caisse doit être apuré (a).

(a) La bonne exécution des obligations contractées par l'exportateur à l'égard de la Caisse est garantie par la constitution de cautions :

- une caution bancaire, d'un montant initial minimum de trois millions de francs c.f.a., mais qui doit être, par la suite, constamment maintenue supérieure au solde débiteur de l'exportateur auprès de la Caisse, garantit le règlement du solde débiteur éventuel de l'exportateur à l'égard de la Caisse ;
- une seconde caution bancaire garantit la conduite à bonne fin de l'ensemble des opérations que l'exportateur s'est engagé à effectuer; son montant « doit correspondre à 20 % des capitaux à mettre en œuvre pour les opérations envisagées », et il est au minimum de 12 millions de francs c.f.a. (arrêté du 15 novembre 1957).

Ces cautions sont indépendantes de celle prévue en garantie des engagements de vente par anticipation.

b) *Les résultats de la campagne 1957-1958.*

Le *prix minimum d'achat au producteur*, passé de 70 francs en 1956-1957 à 75 francs en 1957-1958, a été porté à 90 francs c.f.a. pour la campagne 1958-1959 ; cette dernière augmentation est de peu supérieure à celle résultant de la prise en considération de la dévaluation du franc (20 % au lieu de 17,5 %).

Au prix d'achat au producteur adopté pour la campagne 1956-1957 avait correspondu un cours de soutien notablement supérieur au cours du marché international ; il en a été autrement depuis la fin 1957 (tableau 62) et la Caisse a pu, de ce fait, bénéficier en 1958 de versements très importants (tableau 67) (a).

Les conditions du marché ont d'ailleurs été telles que les prix d'achat effectivement versés aux producteurs ont été très supérieurs au minimum fixé; cette surpaye de 5 à 10 francs c.f.a. au kilo au début de la campagne 1957-1958 a atteint 20 à 25 francs c.f.a. en janvier et février 1958. En dépit du relèvement de 75 à 90 francs du prix minimum d'achat, les prix effectivement payés en début de campagne 1958-1959 étaient voisins de 100 francs base nu bascule Abidjan.

Tableau N° 67 : Ecart entre " le cours de soutien " et le cours de réalisation

MOIS	1956 - 1957		1957 - 1958	
	Cours moyen C.A.F.	Ecart pondéré	Cours moyen C.A.F.	Ecart pondéré
	Fr. mètre/kg	Fr. C.F.A. kg	Fr. mètre/kg	Fr. C.F.A./kg
Campagne principale				
Octobre	192,14	-13,52	316,73	+43,78
Novembre	195,90	-10,73	379,38	+72,73
Décembre	193,15	-12,93	365,49	+65,92
Janvier	172,71	-22,18	382,01	+73,93
Février	169,12	-23,45	409,85	+87,23
Mars	167,45	-24,99	320,00	+77,82
Avril	189,86	-14,43	396,26	+80,85
Mai	196,69	-15,21	—	—
Campagne intermédiaire				
Mai	197,21	- 5,60	458,25	+110,87
Juin	217,07	+ 0,71	447,55	+105,68
Juillet	227,63	+ 4,39	436,72	+100,49
Août	268,40	+31,26	423,11	+ 93,86
Septembre	313,65	+48,28	370,80	+ 68,52
Octobre	307,98	+44,69	427,28	+ 87,67

Note importante : " L'écart " est affecté du signe — si le cours de réalisation est inférieur au cours de soutien (donc prime à verser par la caisse), dans le cas contraire, il est affecté du signe + (recette pour la caisse).

(a) Le Fonds de réserve de la Caisse, qui n'était que de 1 million de francs c.f.a. à la fin de la campagne 1956-1957, a pu être ainsi porté à 2 milliards à la fin de la campagne 1957-1958.

Si le revenu du producteur a bénéficié de cette surpaye, il a par contre été affecté par la cause principale de la vive concurrence entre acheteurs, qui l'avait provoquée : la réduction de la récolte (a).

<u>Campagnes</u>	<u>Récoltes</u>		<u>Total</u>
	<u>Principale</u>	<u>Intermédiaire</u>	
	tonnes	tonnes	tonnes
1955-1956. . .	72.000,0	3.000,0	75.000,0
1956-1957. . .	70.059,3	1.847,7	71.907,0
1957-1958. . .	41.810,0	3.685,6	45.495,6
1958-1959. . .	46.528,0	...	...

La diminution considérable de la *récolte 1957-1958* (- 36,7 %) est due principalement aux conditions climatologiques très défavorables qui ont prévalu pendant l'année 1957 : la sécheresse persistante au moment de la floraison ayant compromis la fructification. Cette cause n'est malheureusement point la seule.

Depuis plusieurs années, les planteurs de Côte d'Ivoire préfèrent porter leur effort sur le développement de la culture du caféier plutôt que sur celle du cacaoyer, et les primes accordées à la plantation de ce dernier n'ont point suffi à redresser cette tendance (b). La production du cacao est donc le fruit d'arbres âgés à rendement décroissant insuffisamment relevé par de nouvelles plantations. L'entretien même des plantations de cacaoyers a souffert de cet engouement pour le café ; l'attaque des parasites et les déprédations insuffisamment combattues ont pu réduire encore les récoltes.

Une vigoureuse action de redressement s'impose à l'instar de celle poursuivie avec succès ces dernières années au Ghana et en Nigeria.

Avec l'assistance technique de l'Institut français du Café et du Cacao, le Service de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire a engagé, fin 1958, une vigoureuse action phytosanitaire dans la région d'Abengourou. Cette *opération cacao* doit être poursuivie et son champ étendu par la nouvelle *Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire* (S. A. T. M. A. C. I.), société d'Etat récemment créée.

(a) La hausse des cours d'achat a également été facilitée par les profits tirés par certains acheteurs de ventes conclues avant les opérations monétaires d'août 1957 et décembre 1958 et réalisées postérieurement.

(b) En partie à cause d'un insuffisant contrôle du bon usage de ces primes attribuées lors de la plantation, un arrêté 3094 AE du 31 décembre 1958 (*J. O. C. I.* du 10 janvier 1959) dispose qu'à l'avenir « la prime de soutien et d'encouragement » sera accordée partie dans la deuxième année suivant la plantation et partie dans la quatrième année, la plantation primée devant avoir été établie sur « un terrain reconnu propice à la culture ».

Si malheureusement le volume des récoltes décroît, leur qualité, par contre, tend à s'améliorer, si l'on s'en réfère aux statistiques de classement par le *Service du Conditionnement*.

Tableau N° 68 : Classement par qualité du cacao de Côte d'Ivoire

QUALITÉS	CAMPAGNES								
	1949 1950	1950 1951	1951 1952	1952 1953	1953 1954	1954 1955	1955 1956	1956 1957	1957 1958
	Milliers de tonnes								
Tonnage total	66,3	50,7	51,5	77,1	59,0	78,3	72,2	71,6	46,4
Répartition par qualité :	Pourcentages								
Supérieur	67,0	40,3	11,9	10,0	6,0	2,2	4,7	13,6	32,4
Courant	27,2	38,0	61,3	43,1	61,0	65,8	65,0	86,4	65,5
Limite	5,8	21,7	26,8	41,7	33,0	30,9	30,1	—	—
Hors norme	—	—	—	5,2	—	1,1	0,2	—	2,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Cette amélioration est le résultat de l'action poursuivie depuis 1956 par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire à l'instigation de la Caisse, et dont le premier acte a été l'interdiction de l'exportation du cacao classé « limite » (a). Une mesure beaucoup plus rigoureuse encore vient d'être prise ; par arrêté du 5 juillet 1958, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a décidé de subordonner, à compter de la campagne principale 1958-1959, l'exportation du cacao de qualité courante ou limite à l'exportation préalable d'une quantité triple de cacao de qualité supérieure (b).

(a) La sortie des produits non conformes au classement courant est autorisée à la fin de la campagne, après exportation des cacaos classés; 991 tonnes de cacao « hors normes » ont ainsi été exportées fin 1958 et ont été placées du fait de la pénurie générale.

(b) La rigueur de cette mesure a été un peu atténuée par les dispositions ci-après :

Des autorisations exceptionnelles pour l'exportation de cacao courant et limite pourront être obtenues, après le 15 avril 1959, dans la limite de 10 % du tonnage total exporté par chaque exportateur, dans les conditions ci-dessus ; (le prix de soutien applicable à ces exportations étant réduit de 10 francs par kilo).

Par ailleurs, le Comité de gestion de la Caisse du Cacao a admis, pour tenir compte de la qualité médiocre des premiers lots achetés qui auraient intérêt à être écoulés rapidement, que les exportateurs pouvaient être autorisés, jusqu'au 10 octobre 1958, à exporter du cacao de qualité courante et limite par anticipation, c'est-à-dire sans avoir encore justifié de l'exportation préalable d'une quantité triple de cacao supérieur, et sous réserve : du versement d'une caution de 30 fr/kg et d'une régularisation de leur situation vis-à-vis des obligations de jumelage au plus tard le 30 novembre 1958.

L'exportation des produits dérivés du cacao (pâte de cacao, beurre et tourteaux) est soumise aux mêmes formalités d'autorisation que le cacao en fèves. Elle est assimilée à l'exportation de cacao limite en quantité correspondante en matière de jumelage et, par conséquent, est subordonnée à l'exportation d'une quantité triple de cacao supérieur.

La rigueur de la mesure a donné à penser qu'elle ne serait pas maintenue ; le Gouvernement de la Côte d'Ivoire ne s'est pas cependant laissé fléchir et, après une courte période d'hésitation, la récolte s'est commercialisée selon les nouvelles normes.

Le classement opéré par le Service de Conditionnement donnait, au 28 février 1959, la répartition suivante sur une quantité contrôlée de 45.074 tonnes :

Supérieur.	77,0 %
Courant	22,4 %
Limite	0,6 %

La campagne se terminant et de faibles quantités de cacao courant et limite n'ayant point encore été commercialisées, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a admis, pour en faciliter l'achat aux planteurs :

- a) pour les achats déclarés antérieurement au 1^{er} février 1959, la possibilité d'exporter un contingent supplémentaire en courant ou limite, avec pénalisation de 10 francs par kilo, dans la proportion maximum de 10 % du tonnage total exporté ;
- b) pour les quantités déclarées après le 1^{er} février 1959, la possibilité d'exporter, sans pénalisation, en sus du quota normal, un contingent supplémentaire de courant ou limite dans la proportion de 10 % du tonnage exporté en supérieur, les droits à exportation de cacao courant afférents à ce contingent supplémentaire ne pouvant être cédés (a).

Cette mesure de « jumelage » des qualités exportées a été complétée par l'institution, par arrêté du 2 août 1958, d'un *label de qualité* délivré après examen par une Commission spéciale fonctionnant sous la responsabilité de la Chambre de Commerce d'Abidjan. Tout cacao classé « qualité supérieure » par le Service du Conditionnement ne peut être exporté que muni du label de qualité délivré par la Commission spéciale, après vérification.

L'action ainsi vigoureusement poursuivie par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, avec la collaboration de la Caisse de stabilisation et de la Chambre de Commerce, devrait reconquérir, au cacao de la Côte d'Ivoire, sa réputation qu'il avait dangereusement compromise dans les années qui suivirent la dernière guerre.

(a) Au 31 mai 1959, le Service du Contrôle du Conditionnement de la Côte d'Ivoire avait classé 54.513 tonnes de cacao présentées depuis le 1^{er} octobre 1958 :

Supérieur.	39.205 tonnes	— 71,8 %
Courant	14.482 »	— 26,5 %
Limite	826 »	— 1,6 %

4. Le marché du Cacao au Togo en 1957-1958.

La culture du cacaoyer a été introduite au Togo par les Allemands à la fin du siècle dernier. Les premières exportations (27 kilos) datent de 1900.

L'aire de culture qui se limitait au début à la région d'Agou s'est étendue progressivement vers l'Ouest et surtout vers le Nord. Elle occupe actuellement une vaste zone qui englobe toute la partie nord-ouest du Cercle de Palimé et la partie sud-ouest du Cercle d'Atakpamé.

Les principaux centres sont :

— dans le Cercle de Palimé :

Agou où le cacaoyer est cultivé au pied de la montagne et sur son versant ouest jusqu'à 600 mètres d'altitude ;

la région de Palimé, offrant à l'arbuste des endroits variés allant de la plaine aux vallées abritées de la montagne ;

le pied du plateau de Dayes, le long de la route de Palimé à Atakpamé qui traverse des régions de hautes herbes coupées par des galeries forestières longeant les ruisseaux et par de petites zones boisées disséminées. Ces petits bois et galeries forestières abritent le cacaoyer ;

le plateau de Dayes plutôt favorable à la culture du café où le cacaoyer est cultivé dans quelques vallées abritées ;

— dans le Cercle d'Atakpamé :

l'Akposso, continuation vers le nord du plateau de Dayes, qui offre des vallées et des couverts particulièrement propices au cacaoyer ;

le Litimé, petite plaine située au bas du versant ouest de la chaîne de l'Akposso qui appartient à la vaste région forestière de l'ex-Togo britannique ; c'est un des centres de production du cacao les plus importants qui a son débouché économique naturel vers le Ghana, mais qui est bien desservi maintenant par deux routes d'évacuation vers Atakpamé, la route de Badou et celle de l'Akposso.

Les possibilités d'extension du cacaoyer au Togo sont très limitées. La prospection du plateau de Dayes encore peu cultivé et où les cacaoyers n'occupent que 140 hectares sur une superficie totale de 25.000 hectares, a démontré que cette culture exigeante s'accommode mal des conditions de climat, de sol ou d'ombrage qu'elle trouve dans les zones où elle est nouvellement introduite.

L'effort principal, en ce qui la concerne paraît devoir porter non sur son extension, mais sur l'accroissement du rendement des plantations existantes, en particulier par l'enrichissement du sol et le remplacement des plants âgés.

Les quantités de cacao commercialisées au Togo dépendent toutes, autant que des plantations locales d'un potentiel voisin de 5.000 tonnes, du niveau comparé des prix pratiqués dans le pays et au Ghana. La grande perméabilité de la frontière permet, en effet, aux producteurs de vendre leur cacao là où le meilleur prix leur est offert et là où ils trouvent aussi le meilleur approvisionnement aux plus bas prix en articles manufacturés. Il arrive ainsi que les quantités de cacao commercialisées au Togo dépassent considérablement la production locale. Tel a été le cas durant les années 1953, 1954 et 1955, au cours desquelles les exportations suivantes ont été enregistrées :

1953	7.823 tonnes
1954	12.633 —
1955	14.156 —

Privées d'apports du Ghana, les exportations sont retombées à 4.555 tonnes en 1956, pour n'atteindre que 3.100 tonnes en 1957 sous l'effet de conditions climatiques adverses et de sorties clandestines.

Comme en Côte d'Ivoire, une *Caisse de stabilisation* créée en novembre 1956, a charge de veiller à la bonne commercialisation de la production.

Les modalités d'intervention de cet organisme durant la *campagne 1957-1958* ont été fixées par arrêtés du Premier Ministre du Gouvernement Togolais des 25 et 31 octobre 1957, complétés par un arrêté du 26 octobre du Ministre du Commerce et de l'Industrie. Ces textes disposent que la Caisse intervient :

— quel que soit le cours mondial, par le remboursement aux exportateurs des frais de transport, de Badou à Atakpamé, du cacao acheté sur les marchés du canton du Litimé (ces frais ont été fixés forfaitairement à 2 francs au kilo) ;

— lorsque le cours F. O. B. « authentifié » par un Comité de cotation en fonction des cours C. A. F. pratiqués sur les marchés internationaux est inférieur à 115 francs c.f.a. (soit 227 fr. 50 métropolitains) par le versement de la différence à l'exportateur (a) ;

— lorsque le cours F. O. B. Lomé, déduit des cours C. A. F. pratiqués, est supérieur à 227 fr. 50 métropolitains, les exportateurs sont redevables à la Caisse de 80 % de la différence.

Dans l'esprit de la Direction de la Caisse, « cette marge de 20 % laissée aux exportateurs n'est pas destinée à stimuler la concurrence, mais plus simplement à amortir les répercussions qu'auraient les variations du cours local de la livre par rapport à notre prix plancher de 85 francs ». En fait, le cours de la livre ouest africaine, qui était sur le « marché local » voisin de 670 francs c.f.a. lors de l'ouverture de la campagne 1957-1958, s'est élevé jusqu'à 750 francs c.f.a. Cependant, les dispositions prises, jointes à la forte élévation des cours sur les marchés internationaux, semblent avoir permis la commercialisation locale de la quasi totalité de la production. Quant au prix d'achat au producteur, il demeurerait fixé à 85 francs c.f.a. le kilo au minimum.

(a) Les modalités de calcul, par le Comité de cotation, du cours FOB Lomé, ont été fixées par l'arrêté du 26 octobre 1957.

Le montant total des achats de la *campagne principale 1957-1958*, clôturée le 12 avril 1958, a été de 4.272,6 tonnes, la bonne tenue des cours de réalisation ayant fourni à la Caisse près de 192 millions de recettes.

Les opérations de la « campagne intermédiaire 1958 » ouverte le 16 juin s'effectuèrent dans les mêmes conditions, sous la réserve qu'à la fixation d'un prix minimum d'achat au producteur (85 francs) était substitué un prix « tous points de traite » fixé à 100 francs c.f.a., en considération du cours de la livre W. A. sur le marché local ; le « cours de soutien » était, en conséquence, porté à 270 francs métropolitains, stade F. O. B. Lomé (a).

Clôturés le 27 septembre, les achats de la *campagne intermédiaire 1958* s'élevèrent à 837,7 tonnes, exportées à des prix procurant 45 millions de nouvelles recettes à la Caisse.

Celle-ci, à la clôture de l'exercice 1958 (31 octobre), disposait d'un fonds de réserve de 209,7 millions de francs c.f.a.

La campagne d'achat de la *récolte principale 1958-1959* a commencé le 6 octobre 1958. L'unité et le taux (100 francs c.f.a.) du prix d'achat au producteur ont été maintenus. La valeur mercuriale servant au calcul des droits de sortie ayant été portée de 125 à 151 francs c.f.a. à compter du 1^{er} décembre 1958, le cours de soutien F. O. B. Lomé, déjà relevé de 270 à 273 francs métropolitains le kilo, a été fixé à 276 francs métropolitains depuis.

Les modalités de calcul de l'autre terme des redevances à verser à la Caisse ou à percevoir par elle, c'est-à-dire du cours moyen F. O. B. Lomé, ont été précisées par un arrêté du Ministre du Commerce du Togo du 4 octobre 1958 (J. O. R. T., 16 octobre 1958). Ce même arrêté porte à 2 fr. 50 c.f.a. au kilo (au lieu de 2 francs) le montant des frais de transport de Badou à Atakpamé remboursés par la Caisse aux acheteurs de cacao de la région du Litimé.

La campagne « principale » a été clôturée le 7 avril 1959, après commercialisation de 6.404 tonnes de cacao (contre 4.272 tonnes pour la précédente campagne).

(a) D'autre part fut supprimée la limitation à 80 % de la ristourne due à la Caisse lorsque les cours excèdent 227 fr. 50 métropolitains.

Tableau N° 69 : Cours moyens mensuels du café

Mois	ABIDJAN		LE HAVRE			NEW-YORK	
	Cours marché local	Parité cours français (a)	Côte d'Ivoire Robusta Ct		Rio type 6 de N. Y.	Côte d'Ivoire	Santos 4 disponible
			Disponible	Terme			
	Fr. C.F.A./kg		Francs/kg			Cts/lb	
CAMPAGNE 1956-57							
Octobre 1956	100,65		306,75	298,60	332,25	—	60,3
Novembre —	101,52		306,25	298,00	328,00	31,4	60,0
Décembre —	101,23		312,40	300,75	343,60	33,5	60,3
Janvier 1957	103,29		303,00	299,40	348,00	32,6	61,0
Février —	105,95		302,75	302,00	348,00	33,9	60,9
Mars —	118,00	112,31	319,00	317,25	348,75	33,7	59,9
Avril —	117,60	113,40	328,50	318,60	351,00	34,9	59,3
Mai —	115,65	112,32	324,75	317,50	351,00	34,2	59,3
Juin —	120,95	118,55	338,50	328,75	353,25	33,8	58,3
Juillet —	122,00	118,97	342,60	333,60	353,00	34,5	56,5
Août —	128,05	124,67	348,50	347,00	347,50	34,6	54,5
Septembre —	131,45	125,86	359,00	342,00	362,60	35,0	53,3
CAMPAGNE 1957-58							
Octobre 1957	123,52	120,02	348,75	335,60	358,50	34,5	54,0
Novembre —	128,95	124,58	353,25	348,50	360,00	34,3	55,3
Décembre —	134,32	125,51	367,20	353,75	366,20	34,3	55,3
Janvier 1958	135,73	123,30	371,00	358,60	371,00	34,7	55,3
Février —	146,20	139,15	388,50	375,00	373,50	37,8	54,0
Mars —	135,63	138,32	389,00	373,25	375,40	38,1	54,0
Avril —	140,40	136,00	382,25	368,40	368,00	36,7	52,4
Mai —	144,86	139,71	389,50	373,70	365,00	36,7	50,5
Juin —	148,15	143,78	399,60	381,00	370,80	37,4	48,7
Juillet —	147,96	142,91	399,25	383,40	362,25	38,7	46,5
Août —	142,68	144,34	397,00	379,00	356,25	38,5	45,7
Septembre —	134,35	133,40	395,60	382,25	351,60	37,9	44,3
CAMPAGNE 1958-59							
Octobre 1958	128,45	125,05	375,50	349,20	341,50	36,5	44,3
Novembre —	122,79	119,55	357,75	347,50	334,50	33,1	43,5
Décembre —	118,11	108,88	357,60	354,40	330,00	30,4	41,5
Janvier 1959	115,78	114,89	347,50	342,00	340,50	29,6	40,9
Février —	116,00	115,00	333,00	336,25	328,25	28,0	39,2

(a) D'après le Comité de Cotation d'Abidjan.

LE CAFÉ

I. Le marché mondial en 1958.

Le marché du café est engagé une nouvelle fois dans une de ces crises dramatiques dont son histoire est jalonnée. Les données du drame sont simples : le monde produit plus de café qu'il accepte d'en consommer et sa volonté d'en produire plus encore est plus grande que sa propension à en consommer davantage.

Pour nous en tenir à la période sous revue, la campagne 1957-1958 a débuté avec un « report » de 18 millions de sacs (de 60 kilos), la production de la campagne a été de 53,4 millions de sacs, la consommation apparente de 46,3 millions seulement, laissant 25,2 millions de sacs en quête d'acheteurs à l'ouverture de la campagne 1958-1959, qui menace de se clôturer avec un « report » de 35 millions de sacs, l'équivalent à peu près de la quantité absorbée en un an par les pays non producteurs.

Le drame doit son ampleur à ce que le café, denrée de grand commerce international, constitue la source essentielle du revenu de millions de producteurs et la base de l'économie de nombreux pays intertropicaux ; son dénouement ne peut donc plus être recherché dans une implacable application de la loi de l'offre et de la demande ; les pays producteurs s'efforcent, du moins, de l'éviter.

Tableau N° 70 : Production et consommation mondiales de café vert

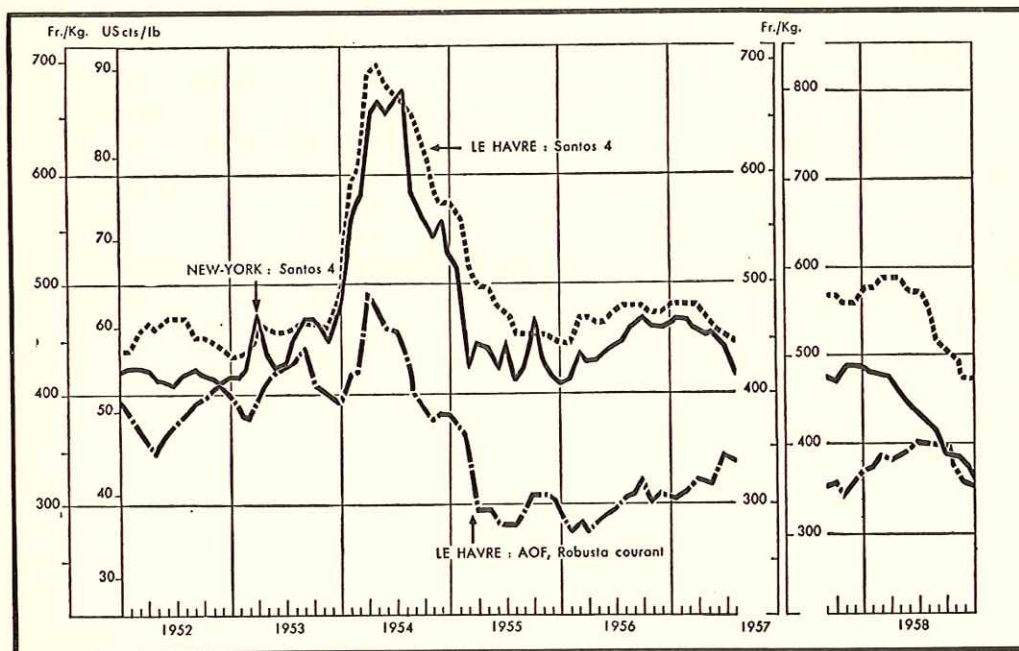
CAMPAGNES	Stock en début de campagne	Production	Disponibilités totales (a)	Exportations nettes	Consommation domestique	Report en fin de campagne
Millions de sacs de 60 kilos						
1950-1951	9,3	38,1	47,4	31,6	8,1	7,7
1951-1952	7,7	39,2	46,9	32,2	8,3	6,4
1952-1953	6,4	41,5	48,0	32,9	8,3	6,7
1953-1954	6,7	44,0	50,7	33,5	8,2	9,1
1954-1955	9,1	42,2	51,3	29,2	8,3	13,8
1955-1956	13,8	50,3	64,2	38,3	8,4	17,5
1956-1957	17,5	45,2	62,7	36,2	8,5	18,0
1957-1958	18,0	53,4	71,5	37,8	8,5	25,2
1958-1959	25,2	58,6	83,8	»	8,5	»

(a) Les données étant arrondies, le total peut ne pas coïncider exactement à l'addition des données des deux colonnes précédentes.

Source : United States Department of Agriculture.

Temporairement contrecarrée par la mauvaise récolte brésilienne ravagée par les gelées de 1956, la baisse des cours du café, amorcée depuis 1954, s'est accélérée dans la seconde moitié de l'année 1957.

Cours du Café 1952-1959



Les principaux producteurs de l'Amérique Latine, réunis à Mexico, décidèrent le 21 octobre 1957, une politique de rétention de leurs stocks. Le Brésil s'engagea à stocker 20 % des quantités exportées par lui entre le 1^{er} octobre 1957 et le 30 septembre 1958, les autres signataires (Colombie, Costa-Rica, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Salvador) devant limiter leurs exportations pendant la période du 1^{er} novembre 1957 au 31 mars 1958 à 80 % de la moyenne des années précédentes. Par un nouvel accord, conclu le 17 février, ces mêmes pays producteurs prorogèrent, jusqu'à fin juin 1958, les restrictions apportées à leurs exportations.

Ces mesures eurent une efficacité certaine, mais de courte durée. De 49 cents la lb en octobre 1957, le cours du Santos 4 à New York était remonté à 55 cents en début d'année 1958. L'ampleur de la récolte 1957-1958, les incertitudes pesant sur l'application et la reconduction des mesures arrêtées à Mexico devaient rapidement déprimer les cours ; en août 1958, le Santos 4 cotait 46 cents seulement.

Prenant conscience des très graves répercussions économiques, sociales et politiques de la crise qui menaçait les producteurs d'Amérique Latine, leur principal client, les Etats-Unis, se dégageait de la réserve qu'il manifestait jusqu'alors devant toute organisation du marché du café et en prit le patronage ; le 11 juin 1958 était constitué à Washington, sous la présidence du Secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires économiques du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, un *Groupe international d'études du café*. Celui-ci réunissait, non seulement les Etats-Unis, les producteurs d'Amérique, mais également la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, le Portugal et l'Ethiopie.

Les propositions de contingentement des exportations formulées par les producteurs américains furent examinées à Paris les 11 et 12 septembre 1958 par une *Conférence interafricaine du café* des représentants des pays producteurs africains qui ne réussirent point à accorder leurs positions. Les représentants des producteurs africains des territoires français et portugais firent d'autre part valoir au Groupe international que le contingentement des exportations ne devrait point s'appliquer aux ventes aux consommateurs de leur métropole ou de leur zone monétaire. Ces propositions furent jugées inacceptables par les producteurs américains qui conclurent entre eux, le 20 septembre 1958, un accord valable pour la seule campagne 1958-1959, par lequel le Brésil s'est engagé à retenir 40 % de sa production exportable, la Colombie 15 %, les autres producteurs d'Amérique Latine 5 % des premiers 300.000 sacs exportables et 10 % du surplus.

Bien que n'étant point partie à cet accord, les Gouvernements français et portugais firent alors savoir que, « conscients de la nécessité d'un effort aussi large « que possible en vue d'assainir le marché international du café et désireux de « marquer leur solidarité avec la majorité des pays producteurs, les Gouvernements « de la France et du Portugal sont prêts à contrôler leurs exportations à destination « des pays étrangers dans le cadre des chiffres qui ont été fournis par leurs représentants à la réunion de Paris, de telle façon que ces ventes ne puissent porter « préjudice aux efforts que l'on est en droit d'attendre des mesures qui viennent « d'être prises, et ceci durant l'année caféière 1958-1959. D'autre part, ces deux « Gouvernements affirment une fois de plus leur désir de continuer à étudier, dans « le cadre du Groupe d'études du café, toutes les dispositions de nature à permettre « la réalisation d'un accord international à long terme auquel pourraient participer « l'ensemble des pays producteurs ainsi que les pays consommateurs de café. »

Cette déclaration engage pratiquement les pays de la zone franc à limiter leurs exportations sur l'étranger à 53.241 tonnes durant la période du 1^{er} juillet 1958 au 30 juin 1959.

Parallèlement à une réduction au moins temporaire de l'offre, les pays producteurs s'inquiétèrent d'animer la demande par une propagande en faveur de la consommation du café. Afin de financer cette action, dix-sept pays producteurs d'Amérique Latine et les producteurs africains de la zone franc, du Congo Belge, du Ruanda-Urundi et des Provinces portugaises d'Afrique s'engagèrent, par une convention conclue à Rio le 27 janvier 1958, à affecter à des fonds de propagande une contribution fixée, pour les producteurs américains, à 25 U. S. cents par sac exporté et à 15 U. S. cents seulement pour les producteurs africains.

Tableau N° 71 : Consommation de café en France

PÉRIODES ET ANNÉES	Population moyenne en France (a)	Consommation de café vert (b)	Consommation moyenne de café vert par habitant
	Milliers	Tonnes	Kilos
1921-1925	39.900	166.110	4,16
1926-1930	41.100	165.435	4,03
1931-1935	41.900	188.402	4,50
1936-1940	41.700	139.273	3,34
1946-1950	41.000	90.192	2,20
1951-1955	42.700	164.717	3,86
1955	43.270	179.077	4,14
1956	43.650	182.287	4,18
1957	44.051	181.573	4,12
1958	44.788	189.046	4,22

(a) Selon l'Annuaire Statistique de la France. (b) Acquittements en douane.

Tableau N° 72 : Importations en France de café vert

PROVENANCES	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Tonnes métriques						
Etranger	78.938	57.920	62.116	49.717	48.878	40.808
Pays de la zone franc	84.850	110.753	122.113	132.604	132.685	148.238
Total	163.788	168.673	184.229	182.321	181.563	189.046
dont :						
A. O. F.	37.079	55.450	64.365	69.951	73.895	77.268
Togo	2.334	2.885	3.751	5.508	6.106	4.165
A. E. F.	1.915	2.999	3.827	3.845	4.014	4.220
Cameroun	7.793	9.396	13.321	14.303	14.515	24.452
Madagascar	33.936	37.626	34.879	36.798	31.779	36.163
Brésil	65.743	49.442	45.478	38.166	36.147	33.540
Haïti	3.797	3.353	4.824	3.620	3.404	1.608
Colombie	1.572	1.507	1.860	908	628	860
Vénézuéla.....	341	895	1.871	905	159	25
Equateur	515	577	1.404	1.528	824	1.749
Indonésie	1.633	322	1.684	1.273	4.748	446
Ethiopie et Erythrée	254	242	861	580	967	1.079
Congo Belge.....	1.421	—	1.193	545	748	682
Pourcentages						
Part de la zone franc	52	66	66	73	73	78
Part de l'A. O. F.-Togo	24	35	37	41	44	43

Il sera ainsi possible d'étendre aux consommateurs d'Europe occidentale la vigoureuse action de propagande poursuivie aux Etats-Unis par la National Coffee Association. En France a été constitué, dès avril 1958, un *Comité français pour la consommation du café*, auquel on doit déjà d'utiles enquêtes sur les habitudes de consommation des Français et une première campagne de publicité dans la grande presse (a).

2. La production de la zone franc.

La production de la zone franc est maintenant voisine de 200.000 tonnes de café, à peu près uniquement de variété Robusta. Dès à présent, la zone franc produit donc plus de café qu'elle n'en consomme. Quel que puisse être le développement de sa consommation durant les prochaines années, celle-ci semble devoir être largement dépassée par l'accroissement de la production qui rend de plus en plus nécessaire la recherche de débouchés extérieurs (b).

Tableau N° 73 : Exportations de café vert des pays producteurs de la zone franc

PRODUCTEURS	1938	1949	1955	1956	1957	1958
	Tonnes métriques					
A.O.F.	14.479	63.741	95.059	131.124	111.854	123.333
Togo	346	2.029	3.854	6.406	6.100	4.562
Total A.O.F.-Togo ..	14.825	65.770	98.913	137.530	117.964	127.895
A.E.F.	2.234	2.684	3.444	5.893	4.449	5.396
Cameroun.....	4.251	8.250	13.918	17.801	16.894	26.485
Madagascar (et Comores)	41.204	25.625	47.437	52.486	48.321	(d)47.821
Nouvelle-Calédonie	1.768	815	1.437	1.492	2.206	1.055
Nouvelles-Hébrides	627	198	456	293	279	236
Océanie	76	7	176	331	243	152
Guadeloupe	326	166	226	383	64	196
Martinique	34	16	4	2	9	5
Divers	(a) 431	(b) 5.370	(c) 168	—	—	—
Total général	65.776	108.901	166.179	216.211	190.429	209.241
Part de l'A.O.F.-Togo	23%	60%	60%	64%	62%	61%

(a) Indochine : 426, Réunion : 5 - (b) Somalie : 5.341, Indochine : 29 - (c) Indochine. - (d) Non compris Comores.

(a) La Côte d'Ivoire participe aux dépenses du Comité français par une contribution de 1 franc métropolitain par sac de café exporté sur la zone franc acquittée par la Caisse de Stabilisation des Prix du Café.

(b) L'accroissement de la consommation est en France lié à celui de la population, la consommation par habitant marquant peu de progrès comme le montrent les données du tableau 71.

Tableau N° 74 : Exportations de café vert des pays producteurs de la zone franc : Année 1958

Producteurs Clients	A.O.F.-TOGO			A.E.F.	Came- roun	Mada- gascar (a)	Nouvelle- Calédonie	Nouvelles Hébrides	Océanie	Guade- loupe	Martini- que	TOTAL	Importance relative des débouchés
	A.O.F.	Togo	Total										
	Tonnes métriques												%
France	80.035	4.341	84.376	4.431	24.045	35.625	1.054	233	152	196	—	150.112	71,7
T.O.M.	23.958	221	24.179	854	1.733	3.074	1	—	—	—	(c) 5	29.846	14,3
Total	103.993	4.562	108.555	5.285	25.778	38.699	1.055	233	152	196	5	179.958	86,0
Gde-Bretagne	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Etats-Unis ...	18.261	—	18.261	20	268	6.448	—	—	—	—	—	24.997	12,0
U.B.L.	—	—	—	—	13	—	—	—	—	—	—	13	—
Pays-Bas	15	—	15	—	—	60	—	—	—	—	—	75	—
Italie	584	—	584	—	336	1.549	—	—	—	—	—	2.469	1,2
Allem. Occ. .	35	—	35	21	—	7	—	—	—	—	—	63	—
Autres pays .	445	—	445	70	90	1.053	—	(b) 3	—	—	—	1.666	0,8
Total	123.333	4.562	127.895	5.396	26.485	47.821	1.055	236	152	196	5	209.241	100
	Pourcentages												
Importance relative des pays producteurs	58,9	2,2	61,1	2,6	12,7	22,9	0,5	0,1	—	0,1	—	100	

(a) Non compris Comores (chiffres non parvenus). — (b) Pays non dénommés. — (c) Sur Guadeloupe.

Ceux-ci pourront-ils être offerts par les partenaires étrangers de la Communauté Européenne ? Les importations de café de l'Allemagne de l'Ouest, de l'Italie, des Pays-Bas et de l'Union Belgo-Luxembourgeoise ont atteint en 1957 le total appréciable de 322.000 tonnes, dont 22.700 en provenance du Congo Belge et 1.500 tonnes seulement de la zone franc. Mais les goûts des consommateurs, une taxation considérable et spécifique du café ont eu pour résultat de favoriser en ces pays, particulièrement en Allemagne, la consommation des cafés Arabica et de limiter celle du Robusta africain qui ne dépasse guère 50.000 tonnes dans les cinq pays ci-dessus.

Le Traité de Rome reconnaît sans doute, avec d'ailleurs de nombreux aménagements qui en retardent ou en tempèrent l'effet, une protection tarifaire appréciable à la production des pays d'outre-mer associés à la Communauté Economique Européenne ; mais cette protection ne saurait à elle seule assurer aux cafés Robusta de la zone franc la conquête du « Marché commun européen ». Il leur faudra pour ce faire une plus rigoureuse recherche de la qualité, une plus intensive prospection du marché et une plus habile propagande, l'efficacité de ces efforts demeurant néanmoins subordonnée à un allègement et une modification des bases de calcul de la lourde fiscalité qui frappe en Europe la consommation du café.

Tableau N° 75 : Exportations de café de l'Ouest Africain

PAYS	1953	1954	1955	1956	1957	1958
TERRITOIRES DE SORTIE	Tonnes					
Guinée	5.112	6.063	9.310	11.103	9.660	10.264
Côte d'Ivoire	50.422	88.292	84.796	118.721	101.205	112.505
Dahomey	756	545	933	1.291	996	461
Autres	150	10	20	9	3	103
Total	56.440	94.910	95.059	131.124	111.864	123.333
Togo	2.843	4.086	3.854	6.406	6.100	4.562
Total	59.283	98.996	98.913	137.530	117.964	127.895
DESTINATIONS						
France	40.716	60.521	84.983	82.749	78.351	84.376
Algérie	16.450	18.623	18.555	23.017	18.781	21.641
Tunisie	50	460	575	429	437	731
Maroc	1.086	2.724	3.767	5.544	4.531	1.521
Autres P. O. M.	—	1.399	30	—	50	286
Pays-Bas	20	275	50	125	—	15
Italie	—	280	10	1.374	1.577	584
Etats-Unis d'Amérique	—	13.854	10.289	23.446	13.397	18.261
Autres pays	961	860	654	846	840	480

3. La production et la commercialisation du café en Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire est le principal producteur de café de la zone franc. L'organisation de la commercialisation de sa production et particulièrement les modalités de soutien des cours d'achat exposées dans nos précédents rapports sont demeurées en vigueur sans modifications essentielles durant la *campagne 1957-1958*.

Celle-ci débuta dans l'incertitude des cours d'intervention de la Caisse de Stabilisation qui ne furent officiellement déterminés que le 17 janvier 1958 : le prix d'intervention du Fonds national de régularisation des cours des produits d'outre-mer était fixé à 324 francs et le cours de soutien, à partir duquel la Caisse était susceptible d'intervenir, à 278 francs, ces deux prix étant exprimés en francs métropolitains et s'entendant F. O. B. Abidjan, le kilo de Robusta type courant. Convertis selon les barèmes officiels au stade nu bascule Abidjan, ces cours étaient de 100 francs c.f.a. (cours de soutien) et de 121 francs c.f.a. (cours d'intervention).

Les achats aux producteurs s'effectuèrent, en début de campagne, sur des bases très voisines du « cours d'intervention » pour se maintenir, par la suite, très sensiblement au-dessus (de 4 à 6 francs) en raison de la bonne tenue relative du marché international du café durant les premiers mois de 1958 (a).

De ce fait, la Caisse de Stabilisation des Cours du Café de la Côte d'Ivoire n'eut pas à intervenir pour le soutien des cours par des opérations de stockage analogues à celles pratiquées au cours de la campagne précédente (1956-1957) ou à celles qu'elle a dû entreprendre en 1958-1959.

Bien que ses recettes aient été diminuées, à compter du 1^{er} janvier 1958, par la réduction de 33 à 25 % de la quote-part lui revenant des droits fiscaux perçus sur les cafés exportés, la Caisse de soutien a pu, tout en poursuivant son action en faveur de l'amélioration de la production et de son écoulement, accroître son fonds de réserve ; le montant de celui-ci est passé de 909 millions de francs c.f.a. à la clôture de la campagne 1956-1957 à 1.519 millions de francs c.f.a., la Caisse de stabilisation n'ayant plus aucune dette à l'égard du Fonds national de régularisation des cours des produits d'outre-mer.

Entravées en début de campagne par des pluies tardives, les opérations de commercialisation se déroulèrent ensuite rapidement sans difficultés particulières. Le volume total des achats de la campagne 1957-1958 a été de 107.000 tonnes, intermédiaire entre celui atteint en 1956-1957 (105.000 tonnes) et celui de la campagne 1955-1956 (118.000 tonnes).

(a) Afin de faire bénéficier de cette conjoncture favorable la Caisse de Stabilisation, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire institua à son profit une « surtaxe en période de haut cours ». Les premières modalités d'application de cette surtaxe, établies par arrêté du 27 septembre 1957, prévoyaient sa perception, selon des taux variables, lorsque le cours du café dépassait 125 francs c.f.a. le kilo au stade nu bascule Abidjan, les cafés classés « supérieurs » étant exemptés de toute surtaxe. Ces bases de perception furent modifiées par arrêté du 5 février 1958, la surtaxe ne devenant exigible que lorsque le cours de référence du café dépassait 145 francs c.f.a. le kilo, les cafés « supérieurs » n'étant plus exemptés. Appliquée en janvier sur les premières bases puis sous le second régime entre le 17 juin et le 12 juillet, la surtaxe a procuré 6,1 millions de francs de recettes à la Caisse de soutien.

Du 1^{er} octobre 1957 au 30 septembre 1958, les exportations de café furent de 105.282 tonnes et, au 1^{er} octobre 1958, les stocks détenus en Côte d'Ivoire par les exportateurs s'élevaient à 4.798 tonnes seulement.

La campagne 1958-1959 s'ouvrit dans une grande incertitude de la production à commercialiser (les évaluations de récolte variant de 91.000 à 150.000 tonnes), comme du niveau d'intervention de la Caisse de stabilisation.

Cependant, une certaine surestimation des dégâts causés à la récolte par la sécheresse ayant marqué une partie de l'année 1958 et une sous-estimation des jeunes plantations entrant en production jointes à une considération optimiste de la situation du marché devaient permettre aux achats de débiter fin octobre 1958 sur la base d'un cours nu bascule Abidjan de 126-127 francs c.f.a. au kilo, sensiblement supérieur à la parité locale des cours C. A. F. métropolitains alors pratiqués (124-122 francs c.f.a.).

Tandis que les cours déclinaient sur les marchés extérieurs et que les estimations de récolte croissaient, les cours de soutien et d'intervention du Fonds national de régularisation des cours des produits d'outre-mer étaient arrêtés (décision interministérielle du 29 novembre 1958, *J. O. R. F. du 11 décembre*).

Le tableau ci-après rapproche ces nouveaux cours et leur équivalent au stade nu bascule Abidjan de ceux des dernières campagnes :

	F. O. B. Abidjan Kg/Fr. métré	Nu bascule Abidjan Kg/Fr. c.f.a.
<i>Cours de soutien :</i>		
1956-1957 . . .	278	100,00
1957-1958 . . .	278	100,00
1958-1959 . . .	290	103,70
<i>Cours d'intervention :</i>		
1956-1957 . . .	300	110,00
1957-1958 . . .	324	121,00
1958-1959 . . .	328	121,50

Comme le rappela le Directeur de la Caisse de stabilisation des prix du café de la Côte d'Ivoire, cet organisme se trouvait donc habilité à soutenir les prix au niveau du prix de soutien (103 fr. 70 c.f.a.) ; il doit cesser son intervention lorsque les cours atteignent le prix d'intervention (121 fr. 50 c.f.a.).

Sur les marchés étrangers, la détérioration des cours du café allait s'accroissant. Le cours minimum de vente sur le marché de New York du café de Côte d'Ivoire, fixé par la Caisse de stabilisation à 34,5 U. S. cents la livre anglaise en début de campagne, dut être abaissé à 31,5 U. S. cents le 12 novembre, puis à 30,5 U. S. cents le 2 décembre, à 29 cents le 13 décembre. Ce dernier taux demeurerait cependant supérieur à ceux acceptés par les acheteurs américains.

Les exportateurs de Côte d'Ivoire ne pouvant vendre sur l'étranger se portèrent acquéreurs de *droits de jumelage* afin de pouvoir exporter sur le marché français ; il en est résulté une vive hausse du cours de cession des droits de jumelage, lesquels se sont négociés, à la mi-décembre, aux environs de 6 francs c.f.a. le kilo (a).

Afin de réduire le cours du droit de jumelage, la Caisse de stabilisation de la Côte d'Ivoire autorisa, le 16 décembre, l'achat de droits à Madagascar dans la limite du 1/10 du tonnage exporté l'année précédente. Mais le droit de jumelage coté 4 francs le 15 décembre à Madagascar se négocia 5 francs le 16, pour être offert ensuite à 5 fr. 50 le kilo. Le Comité de gestion de la Caisse de la Côte d'Ivoire prit alors la décision, le 19 décembre, de procéder à des opérations de stockage entraînant attribution immédiate de droits de jumelage. Le maximum des droits susceptibles d'être obtenus par chaque exportateur ne pourra excéder :

- soit 1/10 du tonnage exporté par lui l'année précédente ;
- soit un certain pourcentage — à déterminer — des déclarations d'achats faites à la Caisse au titre de la campagne 1958-1959.

Les opérations de stockage engagées par la Caisse selon ces modalités intéressaient 975 tonnes au 1^{er} mars 1959 (b)

Par ailleurs, la Caisse réduisait encore le cours minimum de vente du café de Côte d'Ivoire sur le marché américain à 28 U. S. cents le 27 décembre 1958, 26 U. S. cents le 29 janvier 1959, pour le relever ensuite, en raison de la tenue du marché, à 26,25 U. S. cents le 3 février, 27 cents le 26 février, 27 1/4 cents le 4 mars, 27,5 cents le 10 mars, et 28 cents le 7 avril.

D'une portée beaucoup plus générale est la décision prise par la Caisse dès le 3 décembre 1958, de procéder à des opérations de stockage sans limitation de quantité à parité nu bascule Abidjan des cours C. A. F., lorsque celle-ci serait égale ou inférieure à 115 francs c.f.a. selon les estimations du Comité de cotation.

Du 9 décembre 1958 au 7 janvier 1959, la parité oscilla entre 113,5 et 117 francs. Au cours de cette période la Caisse stocka 6.600 tonnes de café à des cours compris entre 114 et 115 francs.

Le 7 janvier 1959, le Comité de gestion de la Caisse prit la décision de passer ses contrats de stockage au cours fixe de 115 francs. La faiblesse persistante des cours sur le marché international a conduit la Caisse à de très importantes opérations de stockage, portant sur un total voisin de 50.000 tonnes de café. Il reviendra à notre prochain rapport d'exposer le dénouement de cette opération.

(a) La parité nu bascule Abidjan du cours C.A.F. métropolitain s'obtenant en déduisant de ce dernier le montant des frais différentiels admis par le barème, majoré du cours de cession du droit de jumelage, la hausse de celui-ci a pour effet un affaiblissement du prix courant nu bascule Abidjan.

(b) Ces opérations ne se poursuivent plus ; au contraire, 275 tonnes ont été retirées du stockage pour exportation aux Etats-Unis (fin mars 1959).

Les conditions du marché international du café ne rendent que plus nécessaire *la recherche de la qualité du produit*. Celle du café de la Côte d'Ivoire s'était considérablement détériorée ; en 1955, les deux tiers de sa production étaient inférieurs à la qualité « courante » admise par les règles françaises de conditionnement. A l'instigation du Comité de gestion de la Caisse, des mesures énergiques furent prises par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire en 1956 et 1957 ; nos précédents rapports en ont rendu compte.

C'est ainsi que nous avons déjà signalé les dispositions de l'arrêté 16 AE/G du 18 juin 1957 relatives à la commercialisation des sous-produits ; elles font notamment obligation aux exportateurs de livrer à la Caisse une quantité de sous-produits proportionnelle au tonnage de leurs exportations ; cette proportion, primitivement fixée pour la campagne 1957-1958 à 5 % du tonnage classé, a été ramenée à 4 % en janvier 1958, puis, le 25 avril 1958, à 3,5 % (dont 2 % de triage).

L'action menée par la Caisse, et que les exportateurs ont secondée en équipant et utilisant de très modernes usines de conditionnement, a eu déjà d'appréciables résultats que démontre éloquemment la répartition des tonnages classés par le Contrôle du conditionnement.

L'amélioration de qualité enregistrée en 1957-1958 semble cependant le résultat de conditions climatiques favorables et d'un meilleur usinage du café, mais non d'un plus grand soin apporté par le planteur à la récolte et au triage de son produit. Aussi, les mauvaises conditions climatiques dans lesquelles a muri la récolte 1958, l'insuffisant triage des cerises récoltées ont profondément affecté la qualité du café commercialisé depuis octobre dernier.

Tableau N° 76 : Classement par qualité du café de Côte d'Ivoire

[illegible]

Afin d'éviter une dégradation des cafés exportés, un arrêté 442/AE du 11 février 1959 (*J. O. C. I.* du 21 février) a élevé à 6 % de leurs exportations totales le pourcentage des sous-produits que les exportateurs sont tenus de déposer à la Caisse (la proportion des « triages usinés » ne pouvant dépasser 3 % du total des cafés exportés). Cependant, cette dégradation de la qualité moyenne de la récolte a conduit à différer l'application de l'aggravation des normes de criblage auxquelles doivent satisfaire les cafés prima et extra-prima décidée par arrêté n° 582 du 11 septembre 1958 (*J. O. C. I.* du 27 septembre).

Pour encourager cependant l'exportation de ces cafés de haute qualité, un arrêté n° 225 AE/CS du 30 janvier 1959 (*J. O. C. I.* du 7 février 1959) a institué une prime de 3 francs c.f.a. par kilo en faveur des exportations de cafés dépelliculés et calibrés de classement supérieur, prima et extra-prima ; l'attribution de cette prime s'effectue sous le contrôle conjoint du Service du Conditionnement et du « Service du Label de qualité » géré par la Chambre de Commerce de la Côte d'Ivoire ; le financement de cette prime est assuré sur ses ressources par la Caisse de stabilisation.

On ne saurait trop souhaiter que cette recherche de qualité soit rigoureusement poursuivie ; il apparaît cependant qu'elle ne peut marquer de nouveaux progrès que par une meilleure éducation, une plus active coopération des producteurs.

L'une et l'autre sont également indispensables à l'amélioration du rendement, encore très faible, des plantations de Côte d'Ivoire. Il faut pourtant convenir que cette amélioration permettra seule d'assurer aux producteurs, planteurs et salariés, une rémunération de leurs efforts répondant à leurs besoins, tout en étant compatible avec les possibilités de placement d'un produit dont la surproduction mondiale atteint maintenant un tel niveau qu'elle peut provoquer l'impitoyable élimination de ceux qui négligent la recherche de la plus grande « productivité » en termes de quantité et de qualité.

Tableau N° 77 : Structure du Commerce d'exportation du cacao et du café de Côte d'Ivoire (a)

EXPORTATEURS	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958
Pour cent de l'ensemble des exportations				
Cacao				
Grandes maisons d'import.-export. ..	63,3	57,1	49,5	50,5
Gros exportateurs spécialisés	7,0	13,9	26,3	30,5
Filiales d'importateurs métropolitains	10,5	12,9	18,8	16,3
Divers (b)	19,2	16,1	5,4	2,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Café				
Grandes maisons d'import.-export. ..	55,0	27,4	37,0	36,5
Gros exportateurs spécialisés	15,0	27,1	30,6	35,8
Filiales d'importateurs métropolitains	7,3	15,4	20,6	15,8
Divers (b)	22,7	30,1	11,8	11,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

(a) Ce tableau condense les résultats essentiels d'une enquête sur l'évolution de la structure du commerce d'exportation du café et du cacao de la Côte d'Ivoire.

(b) Plantations exportant leur production, " petits " exportateurs, importateurs de marchandises effectuant quelques exportations, etc.

4. La production et la commercialisation du café au Togo.

La culture du café s'est établie au Togo dans la zone montagneuse des cercles de Palimé et d'Atakpamé. L'aire de culture, qui se superpose approximativement à celle du cacao, se situe essentiellement à l'ouest de la route Palimé-Atakpamé et englobe le plateau de Dayes et de l'Akposso. Elle a tendance à s'étendre au nord-est d'Atakpamé, vers la frontière du Ghana, dans les régions de l'Akébou et de l'Adélé et dans la plaine à l'ouest de Palimé et d'Agou (a).

D'une tonne en 1923, les exportations se sont lentement élevées à 25 en 1929, à 118 en 1935, pour atteindre 752 tonnes en 1939. Le développement de la production s'est beaucoup accéléré après la dernière guerre, et les exportations ont, en 1956 et 1957, dépassé les six mille tonnes.

Ouverte le 15 octobre 1957, la campagne d'achat 1957-1958 a été clôturée le 27 septembre 1958, les achats s'étant élevés à 3.760 tonnes seulement, en raison, semble-t-il, de mauvaises conditions climatiques. Cette « commercialisation » s'était effectuée sans intervention particulière des pouvoirs publics, la bonne tenue des cours ayant d'ailleurs permis d'assurer aux producteurs une rémunération convenable.

Les menaces qui s'accumulaient sur l'avenir du marché du café conduisirent le Gouvernement togolais à reprendre un projet dont la réalisation était remise depuis trois ans, et la création d'une *Caisse de stabilisation des prix du café* était sanctionnée par une loi togolaise du 30 août 1958.

Les modalités d'intervention de cette caisse et les conditions générales de commercialisation du café de la campagne 1958-1959 ont été fixées par des arrêtés du Gouvernement togolais des 16, 18 et 20 octobre 1958.

Selon que le prix de vente, ramené au stade F. O. B. Lomé, sera supérieur ou inférieur au cours F. O. B. de soutien, l'exportateur versera à la Caisse (ou recevra de celle-ci) la différence entre le prix F. O. B. de vente et le cours de soutien. Cet écart donnant lieu à versement ne pourra être inférieur (ou, en cas de versement par la Caisse, supérieur) à la différence entre le cours de soutien et le cours F. O. B. authentifié par le Comité de cotation pour la semaine durant laquelle le contrat a été passé. Dans le but de favoriser l'amélioration de la qualité des cafés exportés, il est fait remise aux exportateurs de la moitié de « l'écart » dont ils seraient redevables à l'égard de la Caisse lorsque le prix de vente F. O. B. résultant de leur contrat de vente est supérieur au cours authentifié (b).

(a) Des projets d'intensification et d'extension de la culture du café ont été mis à l'étude. Ils intéresseraient particulièrement la région des plateaux où les plantations sont encore clairsemées et également les terres de barre du Cercle de Tsévié et du nord du Cercle d'Anécho.

(b) Dans le même but, les exportateurs ne sont pas autorisés à exporter plus de 20 % des quantités achetées par eux en lots de café présentant plus de 120 défauts.

Le cours de soutien a été fixé au stade F. O. B. Lomé :

- 307.200 francs métro, la tonne, pour les cafés présentant moins de 120 défauts ;
- 287.200 francs métro, la tonne, pour les cafés présentant plus de 120 défauts.

Sur la base de ces cours de soutien, le prix d'achat au producteur était fixé uniformément, en tous points d'achats, à 100 francs c.f.a. le kilo de café de « qualité loyale et marchande ».

La campagne d'achat 1958-1959 fut ouverte le 27 octobre 1958 et les premières hésitations du producteur devant un système nouveau vaincues par une ferme action gouvernementale, les achats se développèrent avec une ampleur d'autant plus inattendue que l'on avait craint la récolte compromise par la sécheresse qui avait affecté le Togo durant l'année 1958.

L'importance des achats, se conjuguant à la détérioration des cours sur les marchés extérieurs, risquait de placer la jeune Caisse en une situation délicate, qu'elle jugea utile d'éclaircir sans attendre, en faisant le point de ses engagements. A cette fin, le Gouvernement togolais suspendit les achats du 16 au 24 janvier. Cette suspension permit d'établir à 6.543,7 tonnes le montant des achats effectués depuis le 27 octobre, dont une partie, 4.259 tonnes, avait déjà été exportée à des cours supérieurs au cours de soutien (dont la parité C. A. F. est de 332.068 francs métropolitains). Les quantités restant à commercialiser furent, par ailleurs, estimées à 2.250 tonnes.

Reprise le 24 janvier, la commercialisation de la récolte est à peu près terminée fin mai 1959, près de douze mille tonnes de café ayant été achetées.

5. La commercialisation du café en Guinée et au Dahomey.

Comme en Côte d'Ivoire, les conditions du marché n'ont pas nécessité l'intervention en Guinée de la Caisse de stabilisation des prix. Les achats déclarés durant la campagne 1957-1958 ont été voisins de 10.000 tonnes contre 9.000 durant la précédente campagne.

Au Dahomey, la production est demeurée faible en quantité et médiocre en qualité, celle-ci n'ayant pas encore enregistré l'effet des dispositions d'un arrêté du 16 décembre 1957 interdisant les transactions sur les cafés en baies, rendant le triage obligatoire et prescrivant la commercialisation sur des marchés contrôlés par des agents du Service du Conditionnement. Au cours de la campagne 1957-1958, 386 tonnes de café seulement ont été commercialisées ; la récolte prévue en 1958-1959 est de l'ordre de 600 tonnes. Cette faible production n'a pas paru justifier la création d'une caisse de stabilisation des prix ; ceux-ci sont libres, ils ont varié de 100 à 127 francs c.f.a. le kilo à la production de janvier à mai 1958, ayant oscillé entre 91 à 96 francs en 1957.

ANNEXE III

NOTES ET STATISTIQUES
SUR LES
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT
ET
SERVICES FINANCIERS DE L'OUEST AFRICAIN

BANQUES ET ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

1. La réglementation générale du crédit et de la profession bancaire.

Le crédit bancaire est créateur de monnaie ; aussi convient-il que les établissements qui le dispensent soient soumis à des règles voisines dans toute l'étendue d'une zone monétaire à l'intérieur de laquelle les transferts ne connaissent aucune restriction. Cette uniformité nécessaire des règles d'organisation du crédit a été réalisée par l'extension outre-mer de la réglementation française, sous réserve d'adaptation nécessitée par les conditions locales précisées par une série d'actes réglementaires, dont :

- 1) *Décret n° 55-625 du 20 mai 1955*
fixant les conditions d'application dans les T. O. M., au Cameroun et au Togo des lois relatives à l'organisation du crédit et à la réglementation de la profession bancaire et des professions se rattachant à la profession de banquier.
- 2) *Décret n° 57-286 du 9 mars 1957*
fixant les conditions d'application dans les T. O. M. du décret n° 55-625 du 20 mai 1955.
- 3) *Décret n° 57-287 du 9 mars 1957*
fixant les conditions d'application dans la République Autonome du Togo du décret n° 55-625 du 20 mai 1955.
- 4) *Décret n° 56-495 du 14 mai 1956*
fixant les règles de fonctionnement des banques de dépôts installées dans les T.O.M., au Cameroun et au Togo (a).
- 5) *A. M. du 21 mai 1957*, relatif à l'application de l'article 3 du décret du 9 mars 1957, fixant le capital minimum des banques et établissements financiers dans les T. O. M. et la République du Togo.

2. L'Institut d'émission et la réglementation du crédit.

Responsable de la monnaie fiduciaire et « banque des banques », l'Institut d'émission est étroitement associé à l'application de la réglementation du crédit. C'est ainsi que son Président est appelé à siéger à la commission restreinte, instituée par décret n° 57-284 du 24 mars 1957, pour exercer outre-mer les attributions dévolues en matière d'organisation du crédit au Comité Monétaire de la zone franc. Elle le fait également siéger à la Commission de Contrôle des Banques pour les affaires intéressant notre zone d'émission.

a) Les textes des décrets énumérés ont été insérés dans notre bulletin mensuel, n° 21, avril 1957.

Le décret du 14 mai 1956, fixant les règles de fonctionnement des banques de dépôts établies en Afrique Occidentale Française et au Togo, donne à l'Institut pouvoir de recueillir toutes informations sur leur activité et lui confie le soin d'assurer la centralisation des risques bancaires.

Pour inciter à un meilleur respect des règles relatives à l'émission des chèques, deux décrets du 23 mars 1957 ont étendu, l'un aux territoires d'outre-mer, l'autre au Togo, les dispositions du décret du 20 mai 1955 relatif aux conditions de fonctionnement des comptes sur lesquels il peut être disposé par chèque (a). Cette réglementation prévoit, notamment, une déclaration obligatoire des chèques impayés faute de provision ou autres irrégularités et confie à l'Institut la centralisation de ces déclarations.

3. Banques et établissements de crédit exerçant leur activité en A. O. F.-Togo.

Les établissements de crédit privés ne peuvent exercer leur activité qu'après avoir obtenu du Comité Monétaire de la zone franc, soit leur inscription (banques), soit leur enregistrement (établissements financiers), ou lui avoir adressé une déclaration d'activité (établissements de crédit hypothécaire ou immobilier) (b) (c).

Outre les cinq banques de dépôts citées plus loin, sont ainsi habilités à exercer leur activité dans notre zone d'émission :

a) La *Société Immobilière et Financière Africaine* (S. I. F. A.), société anonyme au capital de 100 millions de francs c.f.a. dont le siège social est à Dakar. Cette banque, spécialisée dans le crédit à moyen terme, entretient des agences dans notre zone d'émission à Bamako, Kaolack, Ziguinchor, Conakry, Abidjan, Gagnoa et Cotonou ;

b) Le *Crédit Foncier de l'Ouest Africain*, société anonyme au capital de 184 millions de francs c.f.a., dont les agences de Dakar et d'Abidjan pratiquent des opérations de crédits immobiliers et prêts hypothécaires dans le cadre des dispositions particulières des décrets du 22 avril 1937 et du 13 décembre 1952 ;

c) Les établissements financiers ci-après :

- *Union Africaine Agricole et Industrielle* (U. A. A. I.), société anonyme, capital de 125 millions de francs c.f.a., siège social à Dakar ;
- *Société Auxiliaire de l'Afrique Française* (S. A. U. X. A. F.), société anonyme, capital de 50 millions de francs c.f.a., siège social à Dakar ;
- *Société Immobilière de l'Afrique Occidentale* (S. I. A. O.), société anonyme, capital de 100 millions de francs c.f.a., siège social à Dakar ;
- *Société Africaine de Crédit Automobile* (S. A. F. C. A.), société anonyme, capital de 40 millions de francs c.f.a., siège social à Dakar.

a) Promulgué dans la République du Togo par arrêté n° 41/57 C du 21 mai 1957 (*J. O./R. T.* du 16 juin 1957, page 416) et en A. O. F. par arrêté n° 8497 du 3 septembre 1957 (*J. O./A. O. F.* du 14 septembre 1957, page 1688).

b) Les banques inscrites par le Conseil National du Crédit ne sont pas assujetties à nouvelle inscription par le Comité Monétaire de la zone franc.

c) Sur « l'enregistrement des établissements financiers », cf. une « note d'information » insérée au n° 31, février 1958, du bulletin de notre Institut.

En dehors de ces établissements de crédit soumis à la législation générale, ont été institués, dans le cadre de réglementation particulière, des sociétés d'Etat ou d'économie mixte (loi du 30 avril 1946) ou des établissements publics de statuts divers, ayant également pour objet la distribution du crédit aux particuliers et entreprises (Caisse Centrale de Coopération Economique, « Crédits sociaux », Caisses de Crédit Agricole) (a).

4. Les Banques de dépôts et le réseau bancaire.

Cinq banques de dépôts exercent leur activité dans l'ouest africain :

- la *Banque de l'Afrique Occidentale* (B. A. O.),
- la *Banque Commerciale Africaine* (B. C. A.),
- la *Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie* (B. N. C. I.),
- la *Crédit Lyonnais* (C. L.),
- la *Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France* (S. G.).

Ces cinq banques entretiennent, dans notre zone d'émission, un réseau d'agences (guichets permanents) accueillant le public tous les jours ouvrables de l'année, de guichets saisonniers ouverts pendant la période de grande activité commerciale et de guichets périodiques ouverts seulement certains jours de la semaine.

Le tableau 79 présente la situation du réseau bancaire de notre zone d'émission au 1^{er} mai 1959. A cette date, ce réseau comptait 63 guichets permanents, 4 guichets saisonniers et 16 guichets périodiques.

Tableau N° 78 : Nombre de localités possédant un guichet de banque

ETATS	Nombre de localités ayant au moins			TOTAL
	un guichet permanent	un guichet semi-permanent	un guichet périodique	
Sénégal	6	—	1	7
Mauritanie.....	1	—	1	2
Soudan	4	—	—	4
Guinée	6	—	4	10
Côte d'Ivoire*	7	2	2	11
Haute-Volta	2	—	—	2
Niger	3	1	—	4
Dahomey.....	1	—	1	2
Togo.....	1	—	—	1
	31	3	9	43

*Treichville n'étant pas considéré comme une localité distincte d'Abidjan.

a) Cf. la note ci-après consacrée aux « crédits sociaux ».

Tableau N° 79 : RÉSEAU BANCAIRE AU 1^{er} MAI 1959

SIÈGES	Banque Centrale	Banques de Dépôts (a)				
		B. A. O.	B. C. A.	B. N. C. I.	C. L.	S. G.
MAURITANIE						
Nouakchott				g p		
Port-Etienne		G P				
SÉNÉGAL						
Dakar	A.	G P	G P	G P	G P	G P
Kaolack	d. b.	G P	G P			G P
Rufisque					g p	
Saint-Louis		G P		G P		
Tambacounda			G P			
Thiès				G P		
Ziguinchor	d. b.		G P			
SOUDAN						
Bamako	A.	G P	G P	G P	G P	
Kayes				G P		
Mopti				G P		
Ségou					G P	
GUINÉE						
Conakry	A.	G P	G P	G P	G P	G P
Boké		g p		g p	g p	
Fria		g p		g p	G P	g p
Kankan		G P		G P		
Kindia		g p		g p		
Kissidougou					G P	
Labé				g p		
Macenta				g p		
Mamou				G P		
N'Zérékoré		G P				

- (a) B. A. O. : Banque de l'Afrique Occidentale ;
 B. C. A. : Banque Commerciale Africaine ;
 B. N. C. I. : Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie ;
 C. L. : Crédit Lyonnais ;
 S. G. : Société Générale.

Tableau N° 79 : RÉSEAU BANCAIRE AU 1^{er} MAI 1959

SIÈGES	Banque Centrale	Banques de Dépôts				
		B. A. O.	B. C. A.	B. N. C. I.	C. L.	S. G.
COTE d'IVOIRE						
Abidjan	A.	G P	G P	G P	G P	G P
Abidjan-Treichville		G P		G P	G P	G P
Abengourou				g s		
Aboisso		g p		g s		
Bouaké				G P		
Daloa			G P			
Dimbokro			G P			G P
Divo					g p	
Gagnoa			G P	G P		
Kotobi						g p
Man					G P	
Sassandra					G P	
HAUTE-VOLTA						
Ouagadougou	d. b.			G P		
Bobo-Dioulasso	A.	G P				
NIGER						
Niamey	A.	G P				
Magaria		g s		g s		
Maradi		G P		G P		
Zinder	d. b.	G P		G P		
DAHOMÉY						
Porto-Novo				g p		
Cotonou	A.	G P	G P	G P	G P	
TOGO						
Lomé	A.	G P		G P	G P	

Banque Centrale : A. = Agence ;
 Banques de dépôts : G P = Guichet permanent ;
 g s = Guichet saisonnier ;
 g p = Guichet périodique.

d. b. = dépôt de billets.

Tableau N° 80 : Recensement des dépôts bancaires en A.O.F. - Togo au 30 Septembre 1958

TITULAIRES DES COMPTES	Sénégal Mauritanie	Soudan	Guinée	Côte d'Ivoire	Haute- Volta	Niger	Dahomey	Togo	TOTAL	%
Millions de Francs c.f.a.										
1 - Comptables publics	187,8	55,9	410,9	101,6	13,5	41,4	67,9	6,0	885,0	4,0
2 - Caisse Centrale F. O. M. - Crédits sociaux	182,0	44,4	35,4	53,1	50,3	83,0	9,8	13,7	471,7	2,2
3 - Coopératives S.M.P.R. etc.	493,6	114,7	95,2	369,6	98,7	22,1	49,9	36,8	1.280,6	5,9
4 - Offices, Sociétés d'Etat et d'éco- nomie mixte	218,7	67,4	228,5	378,9	7,1	70,2	136,1	22,0	1.128,9	5,2
5 - Personnes morales à activités non commerciales	565,5	181,0	176,5	566,7	217,3	10,3	49,4	67,5	1.834,2	8,4
6/7 - Sociétés commerciales	4.256,1	311,9	1.331,1	2.895,8	104,0	95,3	535,6	307,9	9.837,7	45,0
8 - Particuliers	2.740,3	410,8	680,4	1.460,9	191,7	220,9	399,1	296,8	6.400,9	29,3
Total	8.644,0	1.186,1	2.958,0	5.826,6	682,6	543,2	1.247,8	750,7	21.839,0	100,0
Pourcentages										
Répartition territoriale	39,5	5,4	13,5	26,7	3,1	2,5	5,7	3,4	100,0	

NOTES

- (1) Comptes des Trésoriers-Payeurs, Payeurs, Agences spéciales, Receveurs divers, Régisseurs d'avance.
- (2) Crédit du Sénégal, de Guinée, etc., Banque du Bénin.
- (3) S.I.P., S.M.P.R., S.M.D.R., etc., Fonds commun des S.I.P., Caisses de Crédit Agricole.
- (4) Régie des Chemins de fer de l'A.O.F., Office du Niger, Commissariat à l'énergie atomique, Bureau Minier, C.F.D.T., C.G.O.T., S.I.C.A.P., Société Immobilière de Guinée, de Côte d'Ivoire, Energie A.O.F., Energie Côte d'Ivoire, Energie Guinée, O.R.S.T.O.M., Instituts de Recherches.
- (5) Chambres de Commerce, Chambres d'Agriculture, Syndicats professionnels, Collectivités religieuses, Associations (à l'exclusion des Instituts de recherches financés par le F.I.D.E.S. à classer au § 2).
- (6) Toutes sociétés et compagnies d'assurances et de capitalisation françaises et étrangères.

5. Opérations des banques de dépôts.

Le tableau 38 indique la situation, à la fin de chacun des mois de l'année 1958, des « ressources » des agences des banques de dépôts exerçant leur activité dans notre zone d'émission et l'emploi fait de ces ressources. Les mêmes données pour l'année 1956 ont été publiées dans notre premier rapport d'activité (page 104), celles concernant l'année 1957 figurent dans notre rapport d'activité durant cette année (page 80).

6. Dépôts en banques.

Des données sur le montant des dépôts de la clientèle aux guichets des banques de notre zone d'émission sont rassemblées en fin de chaque mois et publiées dans notre bulletin. Le mode d'établissement de ces statistiques, ainsi que l'évolution des dépôts en banque au cours de l'année 1958, ont fait l'objet d'une *Note d'information* insérée au bulletin d'avril 1959, n° 45.

Une enquête spéciale, dont la date avait été fixée au 30 septembre 1958, avant que soit connue celle du referendum constitutionnel, a apporté d'utiles précisions sur la constitution des dépôts bancaires dans notre zone d'émission. Les résultats détaillés de cette enquête ont été publiés dans notre bulletin n° 42 de février 1959. Il a paru cependant utile de reproduire ici la répartition territoriale des dépôts par catégorie de titulaires de comptes (tableau 80), ainsi que quelques précisions sur les dépôts bancaires des entreprises privées et des particuliers (tableau 82).

7. Centralisation des risques bancaires.

Ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, l'Institut d'émission reçoit déclaration des engagements contractés à l'égard des entreprises exerçant leur activité dans sa zone d'émission et, en raison de cette activité, ces déclarations ne portent cependant que sur les crédits égaux ou supérieurs à 10 millions de francs c.f.a. Ne sont, d'autre part, centralisés que les crédits ouverts par les cinq banques de dépôts, la Société Immobilière et Financière Africaine (S.I.F.A.), la Caisse Centrale de Coopération Economique et, depuis mars 1958, les huit établissements de « crédits polyvalents ». La plus notable lacune de cette centralisation concerne les crédits consentis par les Trésoriers-payeurs pour règlement de droits indirects (« traites en douane »).

Les résultats globaux de cette centralisation mensuelle des risques bancaires sont publiés par les *Notes d'Information et Statistiques* éditées par la Banque centrale. Les crédits utilisés sont répartis selon leur durée (court terme ou moyen terme) et selon l'activité principale de l'entreprise bénéficiaire ; les données relatives à l'année 1958 sont reproduites par les tableaux 83 et 84.

**Tableau N° 81 : Dépôts bancaires des entreprises et particuliers en A.O.F. et au Togo
au 30 septembre 1958**

TITULAIRES DES COMPTES	Particuliers et Entreprises				Comptes en devises étrangères	Total général
	Comptes Chèques	Comptes courants créditeurs	Dépôts à terme	Total		
Millions de francs c.f.a.						
A - Sociétés civiles et commerciales						
Sociétés d'assurances	18,9	676,2	10,3	705,4	—	705,4
Autres sociétés	64,6	7.274,8	258,0	7.597,4	1.534,9	9.132,3
Total A	83,5	7.951,0	268,3	8.302,8	1.534,9	9.837,7
B - Particuliers						
Africains	1.874,6	115,3	50,8	2.040,7	0,4	2.041,1
Syro-Libanais et assimilés	159,7	346,0	2,3	508,0	7,7	515,7
Autres	2.848,9	743,0	228,1	3.820,0	24,1	3.844,1
Total B	4.883,2	1.204,3	281,2	6.368,7	32,2	6.400,9
TOTAL A+B	4.966,7	9.155,3	549,5	14.671,5	1.567,1	16.238,6

Tableau N° 82 : Dépôts en comptes de chèques

ÉTATS	MONTANT DES DÉPÔTS			RÉPARTITION TERRITORIALE			Variation janvier 59 janvier 58
	31 janvier 1958	31 août 1958	31 janvier 1959	31 janvier 1958	31 août 1958	31 janvier 1959	
Millions de francs c.f.a.				Pourcentages			
Sénégal	2.737,9	2.302,8	2.640,5	39,9	35,1	38,5	— 3,6
Soudan	451,2	427,6	418,2	6,6	6,5	6,1	— 7,3
Guinée	1.012,8	1.065,8	842,9	14,7	16,2	12,3	— 16,8
Côte d'Ivoire	1.480,0	1.489,9	1.611,0	21,5	22,7	23,5	+ 8,9
Haute-Volta.....	303,2	362,7	424,3	4,4	5,5	6,2	+ 39,9
Niger	257,5	218,1	194,4	3,7	3,4	2,8	— 24,5
Dahomey	340,7	381,6	420,0	5,0	5,8	6,1	+ 23,3
Togo	285,1	312,5	311,3	4,2	4,8	4,5	+ 9,2
Total	6.868,4	6.561,0	6.862,6	100,0	100,0	100,0	— 0,1

Tableau N° 83 : CRÉDITS A COURT TERME

Utilisations déclarées à la Centrale des Risques Bancaires de l'Institut d'émission de l'A.O.F.-Togo

Grou- pes (a)	BRANCHES D'ACTIVITÉ	1957		1958 (b)										
		Sept.	Déc.	Janvier	Février	Mars	Avril	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.
		Millions de francs c.f.a.												
A	Pêche	16	20	21	22	20	26	25	31	31	29	27	26	44
B	Exploitations forestières	28	34	30	22	26	32	34	38	40	21	20	44	50
C a	Agriculture	1.002	899	906	864	1.040	1.007	1.147	1.150	1.212	1.086	871	812	1.249
D	Eau, électricité	68	31	17	28	51	41	47	54	78	90	103	88	84
E	Mines	106	104	229	129	153	134	134	691	393	313	192	220	261
F	Matériaux de construction, Génie civil ..	3.744	3.709	3.447	3.581	3.619	3.825	4.245	4.320	4.737	5.090	5.067	4.356	3.863
G a	Industries alimentaires	5.168	5.805	8.467	9.371	9.692	9.730	9.255	7.701	6.457	5.515	4.551	4.438	5.320
G b	Industries des textiles et du cuir	162	185	149	157	180	170	246	241	207	279	218	176	184
G c	Industries du bois	33	35	53	56	33	30	29	44	36	40	35	24	32
G d	Industries des métaux, Mécanique	108	112	125	149	183	206	216	200	195	219	225	195	201
G e	Industries diverses	142	134	148	142	151	135	150	143	163	190	198	173	174
H a	Transports	765	779	407	998	1.212	549	582	392	535	557	777	736	717
H b	Transit, Manutention	717	804	919	959	1.005	1.016	958	927	880	866	867	873	979
I a	Importateurs-Exportateurs	12.789	19.432	2.722	23.972	22.307	20.912	18.034	17.278	16.862	16.718	17.281	18.674	23.263
I b1 I b2	Grands magasins, Commerces multiples ..	614	726	882	814	805	692	741	729	764	834	810	842	823
I b3	Commerces de produits alimentaires	117	194	180	210	273	218	147	153	249	142	146	132	128
I b4	Commerces de matières premières, Quincaillerie, Machines, Voitures	3.041	2.974	2.986	2.971	3.030	2.939	3.313	3.248	3.243	3.323	3.447	3.345	3.379
I b5	Commerces de textiles, Habillement	615	717	561	580	539	752	753	768	787	785	749	633	802
I b6	Autres commerces spécialisés	389	382	384	413	403	453	455	467	533	536	522	523	500
I c	Importations, distribution de combustibles ..	1.564	1.808	1.923	1.705	1.580	1.740	1.997	2.296	2.423	2.410	2.344	2.357	2.416
I d1	Exportateurs de bananes, fruits	151	216	255	254	182	228	278	340	330	303	215	200	241
I d2	Exportateurs de café, de cacao	1.870	3.162	3.842	4.045	3.479	3.018	2.121	1.924	1.326	1.250	1.088	2.261	3.064
I d3	Exportateurs d'oléagineux	864	742	835	944	3.453	3.676	3.608	3.490	1.944	1.479	1.406	1.319	1.536
I d4	Exportateurs de fibres textiles	9	160	269	302	267	161	13	18	13	11	11	11	136
I d5	Exportateurs de bois	145	145	245	166	210	190	217	257	256	284	252	256	246
J	Hôtels, Cafés, Restaurants, Spectacles ..	13	24	30	57	52	52	28	46	58	67	71	66	71
K	Sociétés immobilières	284	334	300	300	296	290	280	278	264	266	351	252	296
L a	Organismes de crédit agricole, mutuel, etc	71	130	126	85	196	203	178	175	167	174	179	131	824
L b	Autres organismes de crédit	40	48	24	17	32	12	46	31	39	44	20	18	22
M	Services divers	21	35	52	62	72	76	159	182	89	84	84	210	294
Total		34.656	43.880	50.534	53.375	54.541	52.518	49.436	47.612	44.311	43.005	42.127	43.391	51.199

(a) Pour la définition des " groupes d'activité " se reporter à la nomenclature insérée dans les " Notes d'information et statistiques " n° 21 avril 1957.

(b) La centralisation des risques n'a pas été effectuée en mai.

NOTE IMPORTANTE : A partir de mars 1958, les crédits recensés comprennent ceux octroyés par les sociétés de crédit polyvalent (Crédit du Sénégal, Crédit du Soudan, etc) dont les risques n'étaient pas recensés antérieurement. Il convient de tenir compte de cette extension de la centralisation dans la comparaison des données antérieures et postérieures au mois de mars 1958.

Tableau N° 84 : CRÉDITS A MOYEN TERME

Utilisations déclarées à la Centrale des Risques Bancaires de l'Institut d'émission de l'A.O.F.-Togo

Grou- pes (a)	BRANCHES D'ACTIVITÉ	1957		1958 (b)											
		Sept.	Déc.	Janvier	Février	Mars	Avril	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.	
Millions de francs c.f.a.															
A	Pêche	15	15	15	9	14	14	14	14	13	13	13	13	13	
B	Exploitations forestières	—	—	—	—	20	20	17	17	17	16	16	15	15	
C	Agriculture	112	201	122	116	189	271	278	280	280	278	278	278	290	
D	Eau, électricité	418	417	417	417	417	417	440	576	576	576	576	576	576	
E	Mines	979	719	916	916	916	916	879	879	3.395	3.495	4.827	4.832	4.243	
F	Matériaux de construction, Génie civil ..	509	595	433	486	487	485	499	503	470	472	487	489	457	
G a	Industries alimentaires	517	425	499	569	564	564	555	567	553	570	571	595	534	
G b	Industries textiles et du cuir	279	244	273	272	273	285	243	243	243	235	237	237	198	
G c	Industries du bois	14	18	18	18	18	18	18	18	18	18	14	14	14	
G d	Industries des métaux, Mécanique	92	78	74	74	73	72	69	63	63	63	62	62	58	
G e	Industries diverses	82	120	113	124	111	127	123	157	157	152	152	152	153	
H a	Transports	120	122	120	125	104	114	105	130	155	155	154	154	152	
H b	Transit, Manutention	43	46	46	46	36	44	90	90	90	90	88	88	79	
I a	Importateurs-Exportateurs	66	70	70	80	76	81	74	84	81	81	80	72	73	
I b	Importateurs, commerces divers	227	200	233	267	272	267	280	285	282	274	271	277	279	
I c	Importat., distribution de combustibles	208	242	250	325	325	325	325	325	321	321	321	321	285	
I d	Exportateurs	6	26	26	26	97	84	89	93	119	90	91	91	91	
J	Hôtels, Cafés, Restaurants, Spectacles	215	214	209	197	195	193	176	176	172	172	168	165	155	
K	Sociétés immobilières	489	525	499	485	503	506	490	491	490	481	398	488	455	
L	Organismes de crédit	568	648	549	602	680	674	641	583	564	571	553	542	499	
M	Services divers	40	39	37	37	37	37	30	30	36	43	46	47	48	
	Total	4.999	4.964	4.919	5.191	5.407	5.514	5.435	5.604	8.095	8.166	9.403	9.508	8.667	
	Dont: C. C. F. O. M.	2.513	2.125	2.108	2.115	2.129	2.223	2.103	2.143	4.653	4.751	6.079	6.093	5.504	
	Autres établissements	2.846	2.839	2.811	3.076	3.278	3.291	3.332	3.461	3.442	3.415	3.324	3.415	3.163	

(a) Pour la définition des "groupes d'activité" se reporter à la nomenclature insérée dans les "Notes d'informations et statistiques" n° 21 avril 1957.

(b) La centralisation des risques n'a pas été effectuée en mai.

NOTE IMPORTANTE : A partir de mars 1958, les crédits recensés comprennent ceux octroyés par les sociétés de crédit polyvalent (Crédit du Sénégal, Crédit du Soudan, etc) dont les risques n'étaient pas recensés antérieurement. Il convient de tenir compte de cette extension de la centralisation dans la comparaison des données antérieures et postérieures au mois de mars 1958.

LA CAISSE CENTRALE DE COOPÉRATION ECONOMIQUE

La *Caisse Centrale de Coopération Economique* est la dénomination nouvelle qui a été donnée, par l'article 158 de l'ordonnance du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959, à la *Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer*, issue elle-même de la transformation, en 1944, de la *Caisse Centrale de la France Libre*, créée en 1941 par le Comité français de la Libération nationale.

Etablissement public doté d'un statut particulier, la Caisse Centrale a assuré et assure des fonctions aussi importantes que variées.

C'est ainsi qu'en application de l'ordonnance du 2 février 1944 et d'un décret de même date, elle exerce la tutelle des *Offices des changes* auxquels est confiée, dans les territoires et départements d'outre-mer, l'application de la réglementation des charges communes à tous les pays de la zone franc. C'est à la Caisse Centrale que le décret n° 55-185 du 2 février 1955 a confié la gestion du *Fonds national de régularisation des prix des produits d'outre-mer*.

Mais son rôle principal, elle le tient de la loi du 30 avril 1946 « tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement et de développement des territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer », qui a fait d'elle l'instrument essentiel du financement de ces plans.

Tableau N° 85 : Variations nettes annuelles des crédits consentis par la C. C. C. E. pour le financement des équipements publics et privés en A.O.F. et au Togo

ANNÉES	INVESTISSEMENTS PUBLICS		SECTEUR PRIVÉ	TOTAL
	Programmes FIDES	Hors programmes		
	Millions de francs c.f.a. courants (a)			
1947	416,4	—	30,9	447,3
1948	1.682,5	265,9	92,9	2.041,3
1949	747,1	— 9,0	369,9	1.108,0
1950	3.295,7	88,8	471,6	3.856,1
1951	4.574,5	381,5	647,7	5.603,7
1952	7.279,9	1.683,7	741,0	9.704,6
1953	4.491,1	1.441,1	209,7	6.141,9
1954	3.457,7	841,3	128,9	4.427,9
1955	1.659,8	982,2	— 250,8	2.391,2
1956	2.750,9	1.299,1	— 240,3	3.809,7
1957	766,0	2.066,2	— 23,1	2.809,1
1958	— 21,9	2.025,5	3.199,0	5.202,6

(a) Les données comptables en francs métropolitains, ont été converties à raison de 1,70 franc métropolitain pour 1 franc C.F.A. en 1947 et 1948, de 2 francs métropolitains depuis 1949.

1) Le financement des opérations du secteur public.

En premier lieu, c'est à la Caisse Centrale que l'article 5 de la loi du 30 avril 1946 a confié la gestion du *Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer* (F.I.D.E.S.), conformément aux instructions du Comité directeur du F.I.D.E.S.

Cette organisation vient de céder la place, en ce qui concerne les Etats membres de la Communauté, à celle instituée par le décret n° 59-462 du 27 mars 1959 relatif à l'aide et à la coopération entre la République française et les autres Etats membres de la Communauté. L'article 2 de ce décret institue un *Fonds d'aide et de coopération* (F.A.C.), administré par un Comité directeur dont la composition a été fixée par décret n° 59-464 du 27 mars 1959 (J.O.R.F. du 28 mars 1959).

Les indications qui suivent se réfèrent à l'ancienne organisation, telle qu'elle s'appliquait aux territoires de l'A. O. F. et à la République du Togo.

Les opérations financées par le F.I.D.E.S. étaient réparties entre une *section générale* et des *sections d'outre-mer* (a). La première était exclusivement alimentée en recettes par des subventions du budget de l'Etat français, et les opérations qu'elle finançait étaient décidées par le Comité directeur du F.I.D.E.S. Les secondes étaient de véritables budgets d'équipement préparés par les autorités locales et soumis à la délibération des Assemblées représentatives avant d'être approuvés par le Comité directeur du F.I.D.E.S. Ces *programmes* étaient financés, partie par une subvention du budget de l'Etat, partie par des contributions des territoires intéressés. La part respective de ces deux sources était variable selon la nature des opérations. Jusqu'au 1^{er} juillet 1953, les programmes ont été financés en moyenne à raison de 55 % par subvention du budget de l'Etat, et 45 % par contribution des territoires. Du 1^{er} juillet 1953 au 1^{er} janvier 1956, la contribution des territoires a été ramenée à une moyenne de 25 %. Depuis le 1^{er} janvier 1956, les « dépenses générales » (études, etc.), les opérations de développement de la production et d'équipement social sont entièrement financées par subventions du budget de l'Etat français ; par contre, les travaux d'infrastructure (voies de communications) demeurent partiellement financés, à raison de 25 %, par contribution des territoires intéressés ; rapportée au montant total des programmes de développement financés par les « sections d'outre-mer » du F.I.D.E.S., la contribution des territoires s'est trouvée ainsi ramenée à 10 % environ depuis 1956.

a) En application du décret du 1^{er} décembre 1955, les *sections d'outre-mer* comportaient elles-mêmes en A. O. F. et en A. E. F., depuis le 1^{er} juillet 1956, une *section commune* à l'ensemble des territoires du Groupe et des *sections territoriales* propres à chaque territoire.

Cette contribution des budgets d'outre-mer a été, dès l'origine, à peu près exclusivement assurée grâce à des avances à long terme consenties par la Caisse Centrale à des conditions particulièrement avantageuses dont le tableau ci-après rappelle l'évolution :

Période	Taux d'intérêt	Durée du prêt	Différé d'amortissement
1 ^{er} juil. 1946 - 31 déc. 1947	2,0 %	25 ans	2 ans
1 ^{er} janv. 1948 - 1 ^{er} juil. 1952	2,0 %	20 ans	2 ans
1 ^{er} juil. 1952 - 1 ^{er} juil. 1956	2,2 %	20 ans	2 ans
1 ^{er} juil. 1956 - 1 ^{er} janv. 1959	1,5 %	25 ans	2 ans

L'application de taux d'intérêt aussi faibles constitue une subvention indirecte du Trésor public, celui-ci devant se procurer ces fonds à un taux sensiblement supérieur.

Le tableau 86 indique le montant des avances en cours en fin d'année (déduction faite des amortissements) contractées auprès de la Caisse Centrale par le Groupe de territoires de l'A. O. F. et la République du Togo pour le règlement de leur contribution au financement des « programmes d'équipement » de leur « section d'outre-mer » du F.I.D.E.S. ; les avances en cours au 31 décembre 1958 atteignaient 31,1 milliards de francs c.f.a. Les raisons ci-dessus indiquées (diminution de la contribution des territoires, début d'amortissement des avances antérieures) expliquent la diminution brutale, en 1957 et 1958, de l'accroissement net annuel de la dette ainsi contractée par l'A. O. F. et le Togo.

Tableau N° 86 : Caisse Centrale de Coopération Economique : Avances consenties aux Etats de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre des programmes de développement

ANNÉES	En cours en fin d'année			Variation nette annuelle		
	Etats de l'ex-A.O.F.	République du Togo	Total	Etats de l'ex-A.O.F.	République du Togo	Total
Millions de francs c.f.a. (a)						
1947	416,4	—	416,4	416,4	—	416,4
1948	2.060,5	38,4	2.098,9	1.644,1	38,4	1.682,5
1949	2.744,3	101,7	2.846,0	992,8	69,1	1.061,9
1950	6.040,0	101,7	6.141,7	3.295,7	—	3.295,7
1951	10.288,0	428,2	10.716,2	4.248,0	326,5	4.574,5
1952	17.331,4	664,7	17.996,1	7.043,4	236,5	7.279,9
1953	21.574,3	912,9	22.487,2	4.242,9	248,2	4.491,1
1954	24.919,9	1.025,0	25.944,9	3.345,6	112,1	3.457,7
1955	26.524,9	1.079,8	27.604,7	1.605,0	54,8	1.659,8
1956	29.179,5	1.176,1	30.355,6	2.654,6	96,3	2.750,9
1957	29.921,4	1.200,2	31.121,6	741,9	24,1	766,0
1958	29.881,9	1.217,8	31.099,7	— 39,5	17,6	— 21,9

(a) Les données comptables en francs métropolitains, ont été converties à raison de 1,70 franc métropolitain en 1947 et 1948, de 2 francs métropolitains depuis 1949.

Tableau N° 87 : Sociétés d'Etat et d'économie mixte

constituées dans le cadre de la loi du 30 avril 1946 dont l'activité s'exerce dans l'Afrique de l'Ouest (a)

Nom des Sociétés d'Etat et d'économie mixte	Statut (b)	Acte de Constitution	Capital souscrit					
			Total	C.C.C.E.	Etats ouest africains	Coll. Publ. Ets Publics S.E.M.	E.D.F.	Privés
Millions de francs métropolitains								
A - ÉTUDES ET ASSISTANCE TECHNIQUE								
Bureau Central d'Etudes pour les Equipements d'Outre-Mer (B.C.E.O.M.)	S.E.	AM 10 févr. 1949						
		AM 31 déc. 1957	190,0	190,0	—	—	—	—
Bureau Minier de la France d'Outre- Mer.....	S.E.	Déc. 26 janv. 1948	3.305,0	3.305,0	—	—	—	—
Bureau pour le Développement de la Production Agricole Outre-Mer (B.D.P.A.).....	S.E.	AM 29 avril 1950	5,0	5,0	—	—	—	—
Centre Technique Forestier Tropical (C.T.F.T.)	S.E.	AM 10 mai 1949	50,0	50,0	—	—	—	—
Société de la Radiodiffusion de la France d'Outre-Mer (S.O.R.A.F.O.M.)	S.E.	AM 18 janv. 1956	5,0	5,0	—	—	—	—
Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire (S.A.T.M.A.C.I.)	S.E.	AM 14 avril 1958	20,0	9,0	9,0	2,0	—	—
B - PRODUCTION AGRICOLE								
Compagnie Française pour le Déve- loppement des Fibres Textiles (C.F.D.T.)	S.E.M.	AM 8 févr. 1949	20,0	12,8	—	—	—	7,2
Compagnie Générale des Oléagi- gineux Tropicaux (C.G.O.T.)	S.E.M.	AM 19 mai 1948	300,0	270,0	—	—	—	30,0
C - PRODUCTION D'ENERGIE ÉLECTRIQUE								
Energie des Mers	S.E.M.	AM 27 mai 1948	70,0	26,7	—	—	38,0	5,3
Energie A.O.F.	S.E.M.	AM 1 ^{er} sept. 1950	300,0*	77,1	109,0	10,9	28,0	75,0
Energie Electrique de Guinée	S.E.M.	AM 1 ^{er} sept. 1950	400,0*	63,3	100,0	16,7	50,0	170,0
Energie Electrique de Côte d'Ivoire.	S.E.M.	AM 22 nov. 1951	1.900,0*	668,1	712,5	19,0	285,0	215,4
D - SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES								
Société Immobilière du Cap-Vert ..	S.E.M.	AM 24 juil. 1950	825,8*	3,0	784,9	22,1	—	15,8
Société Immobilière d'Habitations à bon marché de la Côte d'Ivoire....	S.E.M.	AM 10 juil. 1951	330,0*	137,5	134,5	3,0	—	55,0
Société Immobilière de Guinée	S.E.M.	AM 16 janv. 1952	347,3*	78,9	257,3	5,0	—	6,1
E - SOCIÉTÉS HOTELIÈRES								
Société Africaine Immobilière et Hôtelière.....	S.E.M.	AM 25 juil. 1950	410,9*	134,0	254,5	—	—	22,5
Société d'Hôtellerie de Bamako	S.E.M.	AM 24 avril 1951	128,0*	56,0	55,2	—	—	16,8

*Montant converti en francs métropolitains du capital en francs C.F.A.

(a) A l'exception des Sociétés de crédit dont le tableau 93 donne la liste.

(b) S.E. = Société d'Etat - S.E.M. = Société d'économie mixte - E.D.F. = Electricité de France.

Les opérations exécutées dans le cadre des programmes du F.I.D.E.S. constituent la majeure part des investissements publics réalisés de 1946 à 1958 dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun.

Mais la loi du 30 avril 1946 et les décrets pris pour son application, notamment le décret n° 46-2356 du 24 octobre 1946, ont aussi autorisé la Caisse Centrale :

— à constituer en totalité ou en partie le capital des sociétés d'Etat ou d'économie mixte dont l'article 2 de la loi du 30 avril 1946 a fixé (très sommairement) le statut ;

— à accorder des avances pour la réalisation de programmes d'équipement non financés par le F.I.D.E.S. à des collectivités publiques (territoires, communes, etc.), ou à des établissements publics tels que l'Office du Niger, la Régie des Chemins de fer de l'A. O. F., les Offices d'Habitations économiques, etc., ainsi qu'aux sociétés d'Etat et d'économie mixte précitées.

Le tableau 87 donne la liste des sociétés d'Etat et d'économie mixte constituées dans le cadre juridique de la loi du 30 avril 1946 et dont l'activité intéresse notre zone d'émission ; la Caisse Centrale a souscrit tout ou partie du capital de ces sociétés, sur les crédits de la section générale du F.I.D.E.S.

Les tableaux 88 et 89 indiquent le montant *restant à amortir* à la fin des années 1947 à 1958 des *avances consenties « hors programmes »* à des collectivités publiques de l'A. O. F. et du Togo, ainsi qu'à des établissements publics divers (pour des opérations intéressant l'A. O. F. et le Togo). Le montant cumulé des avances consenties de 1947 à 1958 s'élève à 29,9 milliards de francs *métropolitains*, dont l'affectation a été la suivante :

<u>Opérations financées</u>	<u>Montant</u>	<u>Part</u>
	Millions	%
	francs métr.	
Hydraulique agricole	1.164	3,9
Matériel industriel	200	0,6
Voies de communication	2.500	8,3
Energie	8.243	27,5
Urbanisme - Habitat	14.385	48,0
Organismes de crédit	2.328	7,8
Participations financières (a)	1.165	3,9
Total	29.985	100,0

a) Avances aux collectivités publiques pour leur permettre de souscrire leur participation au capital d'entreprises diverses.

Tableau N° 88 : Caisse Centrale de Coopération Economique :
Avances " hors programmes " F.I.D.E.S. consenties aux collectivités et organismes
publics, ainsi qu'aux Sociétés d'Etat et d'économie mixte de l'A.O.F.

ANNÉES	Capital restant à amortir en fin d'année					Variation nette durant l'année
	Territoires	Communes	Sociétés d'Etat et d'économie mixte	Organismes et Etab ^{ls} Publics	Total	
Millions de francs c.f.a. (a)						
1947	—	—	—	—	—	—
1948	—	—	—	265,9	265,9	265,9
1949	—	40,0	—	216,9	256,9	30,9
1950	—	92,1	—	253,6	345,7	88,7
1951	—	200,6	199,4	297,2	697,2	351,5
1952	—	283,7	1.136,0	952,8	2.372,5	1.675,3
1953	100,0	323,0	2.160,7	1.226,5	3.810,2	1.437,7
1954	664,5	428,4	2.453,2	1.077,0	4.623,1	812,9
1955	816,7	623,9	2.860,2	1.278,9	5.579,7	956,6
1956	1.134,2	714,0	3.394,5	1.605,4	6.848,1	1.268,4
1957	1.671,5	858,8	4.597,9	1.683,7	8.811,9	1.963,8
1958	2.251,1	869,1	6.007,8	1.566,6	10.694,6	1.882,7

(a) Les données comptables en francs métropolitains, ont été converties à raison de 1,70 franc métropolitain pour 1 franc C.F.A. en 1947 et 1948, de 2 francs métropolitains depuis 1949.

Tableau N° 89 : Caisse Centrale de Coopération Economique :
Avances " hors programmes " F.I.D.E.S. consenties aux collectivités et organismes
publics, ainsi qu'aux Sociétés d'Etat et d'économie mixte de la République du Togo

ANNÉES	Capital restant à amortir en fin d'année					Variation nette durant l'année
	Territoires	Communes	Sociétés d'Etat et d'économie mixte	Organismes et Etab ^{ts} Publics	Total	
Millions de francs c.f.a. (a)						
1947	—	—	—	—	—	—
1948	—	—	—	—	—	—
1949	—	—	—	—	—	—
1950	—	—	—	—	—	—
1951	—	30,0	—	—	30,0	30,0
1952	—	29,4	—	9,0	38,4	8,4
1953	—	33,2	—	8,6	41,8	3,4
1954	—	42,6	—	27,6	70,2	28,4
1955	—	58,8	—	37,0	95,8	25,6
1956	18,0	64,6	—	43,9	126,5	30,7
1957	110,6	72,1	40,8	5,4	228,9	102,4
1958	148,9	80,5	137,8	4,5	371,7	142,8

(a) Les données comptables en francs métropolitains, ont été converties à raison de 2 francs métropolitains pour 1 franc C.F.A.

2) La Caisse Centrale et le « secteur privé ».

Mais le concours de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer ne se limite pas au secteur public :

a) la C.C.F.O.M. est habilitée à *participer à la formation ou à l'augmentation du capital des entreprises* concourant à l'exécution des plans de développement (article 6 du décret n° 46-2356 du 24 octobre 1946) ;

b) la C.C.F.O.M. est autorisée à accorder aux entreprises ou établissements concourant à l'exécution des plans *tous crédits à moyen ou à long terme* susceptibles de faciliter cette exécution. Elle peut également garantir le remboursement de tous emprunts pour le même objet (art. 7 du décret n° 46-2356 du 24 octobre 1946).

a) *Les participations au capital d'entreprises privées.*

L'article 6 du décret n° 46-2356 du 24 octobre 1946 dispose que :

« La Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer est habilitée à participer à la formation ou à l'augmentation du capital des entreprises concourant à l'exécution des plans.

« Cette participation est prise par la souscription ou l'achat d'actions ou de parts desdites sociétés. Elle donne à la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, en ce qui concerne la gestion ou la répartition des bénéfices, des droits équivalents à ceux qui sont normalement dévolus aux actionnaires privés. »

Sauf autorisations spéciales accordées par décisions conjointes du Ministre de la France d'Outre-Mer et du Ministre des Finances, la C.C.F.O.M. ne peut prendre ces participations qu'au moyen des fonds provenant de sa dotation et de ses réserves. En fait, les participations prises dans les entreprises autres que les sociétés constituées dans le cadre de la loi du 30 avril 1946 sont demeurées très faibles. En ce qui concerne les entreprises de notre zone d'émission, leur montant nominal s'élevait, au 31 décembre 1958, à 130 millions de francs c.f.a. constitués par les actions d'une seule entreprise.

b) *Opérations de réescompte à moyen terme.*

Aux termes d'accords conclus avec les instituts d'émission d'outre-mer, la Caisse Centrale s'est engagée à orienter vers ces instituts les opérations de réescompte à moyen terme, se réservant seulement de traiter celles qu'ils n'auraient pas retenues et dont la réalisation lui paraîtrait néanmoins souhaitable.

C'est dire que, désormais, les opérations de réescompte à moyen terme sont exceptionnelles. Elles donnent lieu en A. O. F.-Togo à la perception d'une commission d'engagement semestrielle de 0,25 % calculée sur le montant des crédits mobilisables et d'un taux d'intérêt de 3,50 % l'an. L'accord de réescompte donné par la Caisse Centrale ne peut porter que sur des crédits ayant au maximum 5 ans à courir. L'opération de prêt est soumise (en ce qui concerne l'A. O. F.-Togo) au Conseil de Surveillance, si besoin est, par consultation à domicile.

**Tableau N° 90 : Caisse Centrale de Coopération Economique :
Prêts au " Secteur privé "**

ANNÉES	En cours en fin d'année			Variation nette annuelle		
	A.O.F.	Togo	Total	A.O.F.	Togo	Total
Millions de francs c.f.a. courants (a)						
1947	30,9	—	30,9	30,9	—	30,9
1948	123,8	—	123,8	92,9	—	92,9
1949	493,7	—	493,7	369,9	—	369,9
1950	965,3	—	965,3	471,6	—	471,6
1951	1.590,0	23,0	1.613,0	624,7	23,0	647,1
1952	2.312,7	41,3	2.354,0	722,7	18,3	741,0
1953	2.519,7	44,0	2.563,7	207,0	2,7	209,7
1954	2.639,0	53,9	2.692,6	119,3	9,6	128,9
1955	2.393,3	48,5	2.441,8	— 245,7	— 5,1	— 250,8
1956	2.145,5	56,0	2.201,5	— 247,8	7,5	— 240,3
1957	2.120,4	58,0	2.178,4	— 25,1	2,0	— 23,1
1958	5.319,4	58,0	5.377,4	3.199,0	—	3.139,0

(a) Les données de base, établies en francs métropolitains, ont été converties à raison de 1,70 franc métropolitain pour 1 franc C.F.A. en 1947 et 1948, de 2 francs métropolitains depuis 1949.

**Tableau N° 91 : Crédits à moyen terme consentis par la Caisse Centrale
de Coopération Economique en A.O.F. et au Togo**

Groupe	BRANCHE D'ACTIVITÉ	En cours au 31 décembre			Importance relative au 31 décembre		
		1956	1957	1958	1956	1957	1958
		Millions de Fr. c.f.a.			Pourcentages		
A, B, C	Pêche, Exploitations forestières, Agri- culture	88	173	175	4,2	8,1	3,2
D	Eau, Electricité	139	317	346	6,6	14,9	6,3
E	Industries extractives	723	659	3.250	34,4	31,0	59,0
F	Matériaux de construction, Génie civil ..	121	80	47	5,7	3,8	0,9
Ga	Industries alimentaires.....	139	144	257	6,6	6,8	4,7
Gb, c, d	Autres industries	510	428	1.168	24,2	20,2	21,2
H	Transports, Transit.....	60	67	62	2,9	3,1	1,1
I	Commerces	87	71	54	4,1	3,3	1,0
J	Hôtels, Cafés, Restaurants	77	85	72	3,7	4,0	1,3
K	Sociétés immobilières	113	53	53	5,4	2,5	0,9
L	Organismes de crédit	—	—	—	—	—	—
M	Services divers	46	48	20	2,2	2,3	0,4
	Total.....	2.103	2.125	5.504	100,0	100,0	100,0

Source : Caisse Centrale et Centrale des risques bancaires de l'A.O.F. et du Togo.

Au 31 décembre 1958, les autorisations de réescompte accordées en A. O. F.-Togo depuis l'origine, atteignaient 1.850 millions de francs c.f.a., mais le montant des crédits ouverts n'était que de 425 millions et celui des crédits utilisés de 126 millions de francs c.f.a. seulement.

3. Octroi d'avals pour le financement des marchés de travaux publics.

La Caisse Centrale est habilitée à donner son aval en garantie des crédits de préfinancement ou des crédits de mobilisation que les banques peuvent être amenées à consentir aux entreprises de travaux publics pour faciliter le financement des marchés qu'elles ont à exécuter outre-mer.

En fait, ces opérations ne se sont que peu développées et, au cours des dernières années, les banques ont pratiquement cessé de demander l'aval de la Caisse Centrale pour les crédits de financement des marchés qu'elles accordent.

4. Prêts directs.

La Caisse Centrale peut enfin apporter son concours aux entreprises privées, sous forme de prêts directs à moyen et long terme, pour leur permettre de réaliser outre-mer des programmes d'investissement dans la mesure où les projets envisagés offrent, sur le plan économique, un intérêt incontestable ; elle n'intervient toutefois que si les entreprises intéressées ne peuvent assurer en totalité la réalisation de leur programme à l'aide d'autres moyens de financement : apport en capital, émission d'obligations, avances en comptes courants d'actionnaires, crédits bancaires à moyen terme. En outre, même lorsque l'intervention de la Caisse Centrale apparaît indispensable, le montant de son concours ne dépasse jamais 50 % des dépenses d'investissement à engager et demeure, le plus souvent, inférieur à ce pourcentage.

La Caisse Centrale a commencé, au cours des deux dernières années, à consentir des prêts qui peuvent être, pour partie, convertis en actions pendant un délai de quelques années. Le but de la Caisse Centrale, en se réservant dans certains cas cette possibilité de conversion, est de pouvoir ultérieurement associer aux entreprises qui exercent leur activité dans des pays d'outre-mer, des collectivités publiques et, éventuellement, des épargnants locaux, en leur cédant les actions qu'elle aura pu souscrire si, le moment venu, il apparaît intéressant de lever l'option qui lui a été accordée (a).

a) Dans le même esprit, la Caisse Centrale apporte actuellement son concours à des entreprises privées par l'intermédiaire de territoires, bien que dans ce cas il ne s'agisse plus, à proprement parler, de prêts directs au secteur privé. La Caisse Centrale consent alors à un territoire une avance pour lui permettre d'accorder à l'entreprise intéressée un prêt de même montant convertible en actions. Dans cette hypothèse, le territoire intervient dès l'origine de l'opération. Toutefois, il n'a à supporter, de ce fait, aucune charge financière, tant qu'il ne demande pas la conversion de sa créance en actions. En effet, les conditions applicables au prêt dont il bénéficie et aux obligations qu'il acquiert sont, pour de telles opérations, rigoureusement identiques.

Les conditions d'octroi de ces prêts varient suivant les opérations à financer (a).

Le montant des prêts en cours à la fin de chacune des années 1947 à 1958 est indiqué par le tableau 90. La répartition par branche d'activité des entreprises bénéficiaires des prêts faisant l'objet de la déclaration à la Centrale des risques bancaires (prêts supérieurs à 10 millions), est donnée par le tableau 91. L'accroissement des prêts consentis en 1958, principalement aux entreprises minières, est à relever.

Le tableau 85, page 167 indique le montant net des prêts annuellement consentis par la Caisse Centrale tant au secteur privé qu'au secteur public.

Tableau N° 92 :

Sociétés de Crédit Social : Composition des Conseils d'administration

Autorités désignant les Administrateurs	Crédit Sénégal	Crédit Soudan	Crédit Guinée	Crédit Côte d'Ivoire	Crédit Haute-Volta	Crédit Niger	Crédit Togo	Banque du Bénin
	Nombre d'Administrateurs							
Ministre de la France d'Outre-Mer et Ministre des Finances (R. F.)	—	—	—	—	—	—	1	1
Ministre de la France d'Outre-Mer	2	2	2	1	2	2	1	1
Haut-Commissaire de la République en A. O. F. . .	1	—	1	1	—	—	—	2 (a)
Président du Conseil du Gouvernement	2	2	2	2	2	2	—	1
Premier Ministre du Togo	—	—	—	—	—	—	2	—
Assemblée territoriale ou législative	3	2	3	3	2	2	3	1
Caisse Centrale de Coopération Economique	2	2	2	2	2	2	2	2
Institut d'Emission	1	1	1	1	1	1	1	2
Cooptation par les autres administrateurs	—	1	—	—	1	1	—	—
Actionnaires privés	—	—	—	—	—	—	—	6
Nombre total d'Administrateurs . . .	11	10	11	10	10	10	10	16

(a) Dont un sur proposition du Grand Conseil de l'A.O.F.

a) Ces conditions ont été exposées notamment dans une note sur *La Caisse Centrale et le financement des entreprises privées participant à l'exécution des plans de développement de l'A. O. F. et du Togo*, insérée dans le numéro 30 (mars 1958) de notre bulletin.

LES ÉTABLISSEMENTS DE « CRÉDIT SOCIAL »

Sous l'égide de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer (aujourd'hui Caisse Centrale de Coopération Economique) ont été créés des établissements de crédit dans le cadre juridique particulier des *sociétés d'Etat ou d'économie mixte* prévu par la loi du 30 avril 1946, tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement dans les territoires d'outre-mer.

De 1954 à 1957, ont été ainsi constitués huit établissements de crédit ayant chacun pour ressort territorial d'activité l'un des Etats de notre zone d'émission (la Mauritanie exceptée). Sept de ces établissements ont le statut de « sociétés d'Etat », leur capital étant souscrit pour moitié par la Caisse Centrale et pour moitié par l'Etat de leur siège social ; un seul (la Banque du Bénin) est une société d'économie mixte dont une partie du capital (16,4 millions sur 100) a été souscrite par des particuliers et des banques, et par l'Institut d'émission (12 millions).

La liste de ces sociétés, leur statut, la date de leur acte constitutif, le montant et l'origine de leur capital, sont indiqués par le tableau 93 ; la composition de leur Conseil d'administration fait l'objet du tableau 94 ; cette composition connaîtra sans doute des aménagements correspondant aux transformations survenues dans les institutions et l'organisation des Pouvoirs publics.

Tableau N° 93 : Sociétés de Crédit Social : Constitution et capital

NOM	Statut (a)	Actes constitutifs (b)	Capital au 31 décembre 1958		
			Total	dont	
				C.C.C.E.(c)	Etat (d)
Millions de francs c.f.a.					
Crédit du Sénégal (e)	S.E.	AM 17 août 1956	100,0	50,0	50,0
Crédit du Soudan.....	S.E.	AM 16 août 1957	100,0	50,0	50,0
Crédit de Guinée	S.E.	AM 21 et 28 juin 1955	100,0	50,0	50,0
Crédit de Côte d'Ivoire.	S.E.	AM 4 févr. 1955, 7 août 1956 et 27 déc. 1957	200,0	100,0	100,0
Crédit de Haute-Volta.	S.E.	AM 16 août 1957	50,0	25,0	25,0
Crédit du Niger	S.E.	AM 16 août 1957	100,0	50,0	50,0
Crédit du Togo	S.E.	LT 28 déc. 1956 et AM 18 mai 1957.	50,0	25,0	25,0
Banque du Bénin	S.E.M.	AM 7 janv. 1954 et 28 déc. 1956 ...	100,0	51,6	(f) 20,0

(a) S.E. : Société d'Etat - S.E.M. : Société d'Economie Mixte - Cadre juridique de la loi du 30 avril 1946-
(b) A.M. : Arrêté du Ministre de la France d'outre-mer - L.T. : Loi togolaise - (c) C.C.C.E. : Caisse Centrale de Coopération Economique - (d) Sauf pour le crédit de Côte d'Ivoire et la Banque du Bénin, capital souscrit par l'Etat où s'exerce l'activité de la société, sur avance de la C.C.C.E. - (e) Augmentation du capital en cours à 300 millions francs c.f.a. - (f) Dont 10 millions par la Fédération de l'A.O.F.

Tableau N° 94 : Sociétés de crédit " social " (a)
Situations intégrées aux 30 septembre et 31 décembre 1958

POSTES	30 septembre 1958	31 décembre 1958
ACTIF	Millions de francs c. f. a.	
1 - Caisse, Trésor, C. C. P., Institut d'émission	8,4	11,9
2 - Banques et Correspondants.....	359,2	369,5
3 - Portefeuille effets	36,4	270,4
4 - Comptes courants débiteurs	1.181,6	1.313,6
5 - Avances garanties	580,2	652,2
6 - Avances et débiteurs divers	18,6	14,2
7 - Titres et participations	27,2	37,2
8 - Immeubles et mobilier (après amortissement)	95,8	96,2
9 - Comptes d'ordre et divers	49,4	102,5
10 - Résultats (pertes exercices antérieurs)	49,7	50,0
Total.....	2.406,5	2.917,7
PASSIF		
1 - Comptes de chèques	115,2	122,6
2 - Comptes courants créditeurs.....	251,7	366,3
3 - Banques et correspondants	2,8	72,0
4 - Créditeurs divers	87,3	64,9
5 - Emprunts (C. C. C. E.)	667,5	819,5
6 - Provisions	68,5	98,6
7 - Dotations diverses	352,0	363,4
8 - Capital.....	800,0	800,0
9 - Comptes d'ordre et divers	61,5	210,4
10 - Résultats (bénéfices exercices antérieurs)	—	—
Total.....	2.406,5	2.917,7
HORS BILAN		
Effets réescomptés (Institut d'émission et C. C. C. E.)	137,3	638,4

a) Crédit du Sénégal, Crédit du Soudan, Crédit de Guinée, Crédit de Haute-Volta, Crédit de Côte d'Ivoire, Crédit du Niger, Crédit du Togo et Banque du Bénin.

Définies en termes à peu près identiques par leurs statuts, les opérations de crédit que peuvent pratiquer ces sociétés sont très diverses, d'où leur appellation *d'organisme de crédit polyvalent* que leur confèrent les actes constitutifs les plus récents.

Par l'objet des opérations financées, les crédits octroyés peuvent intéresser :

— soit le développement de la production :

- prêts aux coopératives, associations agricoles officiellement agréées ;
- prêts aux exploitations agricoles ;
- prêts aux artisans, aux petites entreprises ;

— soit l'amélioration des conditions de vie :

- prêts immobiliers destinés à faciliter la construction de logements d'habitation ;
- prêts pour équipement domestique.

Ces prêts peuvent être à court terme ou à moyen terme. Des dispositions statutaires ou internes limitent en général le montant maximum des prêts pouvant être accordés aux particuliers.

Aucune discrimination n'est faite quant à l'accès aux crédits, mais leurs bénéficiaires sont, pour la majeure part, des coopératives ou des particuliers africains.

Les crédits en cours au 31 décembre 1958, octroyés par l'ensemble des huit sociétés de notre zone d'émission, s'élevaient à 2.874,7 millions de francs c.f.a. ainsi répartis :

	Millions Fr. c.f.a.
Court terme	1.145,9
Moyen terme	1.552,2
Long terme.....	176,6
Total	2.874,7

Une situation « intégrée » des huit sociétés de crédit social au 30 septembre et au 31 décembre 1958 est présentée par le tableau 94.

**Tableau N° 95 : Dépôts en comptes courants postaux
en Afrique Occidentale Française.**

DATES	TITULAIRES DES COMPTES				Total
	Comptables publics	Banques et organismes de crédit	Particuliers et entreprises privées	Entreprises publiques	
Millions de francs c.f.a.					
1955					
31 décembre	1.278	439	2.936	208	4.861
1956					
31 mars	1.649	349	2.950	92	5.040
30 juin	1.610	376	3.096	123	5.205
30 septembre	1.563	355	3.106	105	5.219
31 décembre	1.397	571	3.266	140	5.374
1957					
31 janvier	1.421	194	3.916	91	5.748
28 février	1.821	448	3.560	61	6.172
31 mars	1.781	478	3.546	73	5.878
30 avril	1.919	608	3.562	45	6.134
31 mai	2.006	429	3.460	61	5.956
30 juin	1.622	464	3.313	58	5.457
31 juillet	1.355	323	3.470	59	5.207
31 août	1.605	324	3.428	66	5.423
30 septembre	1.579	238	3.546	60	5.423
31 octobre	1.325	354	3.233	44	4.956
30 novembre	1.568	385	3.642	97	5.692
31 décembre	1.066	674	3.519	135	5.394
1958					
31 janvier	2.006	606	3.770	177	6.559
28 février	2.255	663	3.750	168	6.836
31 mars	3.001	629	3.619	132	7.381
30 avril	3.015	500	3,953	153	7.621
31 mai	2.452	769	3.728	127	7.076
30 juin	2.499	650	3.755	90	6.994
31 juillet	3.411	616	3.850	81	7.958
31 août	2.795	430	4.082	134	7.441
30 septembre	2.608	343	3.677	151	6.779
31 octobre	2.666	208	3.469	124	6.467
30 novembre	2.495	731	3.803	124	7.153
31 décembre	2.383	446	4.032	237	7.098

Source : Office des Postes et Télécommunications de l'A. O. F.

LES SERVICES FINANCIERS POSTAUX

Dans tous les pays, l'*Administration des Postes* joue un très grand rôle dans l'exécution des règlements monétaires en offrant à tous ses usagers (particuliers, entreprises, organismes publics, voire même Trésor public) ses *services financiers* :

- a) envois de fonds par mandats d'articles d'argent par voie postale ou télégraphique;
- b) service des valeurs à recouvrer et envois contre remboursement ;
- c) service des comptes courants et chèques postaux (a) ;
- d) service de dépôts d'épargne.

Ces services sont tous exécutés par les administrations postales de notre zone d'émission, qui assurent également les services des colis postaux (et le recouvrement des envois contre remboursement de colis postaux) confiés en France à la S. N. C. F.

La grande étendue de l'Afrique de l'Ouest, la dispersion de son peuplement, le petit nombre des localités pourvues de guichets bancaires, le développement des services sociaux (pensions, allocations familiales, etc.), confèrent aux *services financiers postaux* une très grande importance dans les mouvements de fonds à l'intérieur de notre zone d'émission.

Les administrations postales sont en étroites relations financières avec le Trésor public. L'unité de celui-ci a été longtemps la règle et un même service du Trésor gérât les fonds publics dans toute l'étendue de la zone franc ; il en est encore ainsi pour les Etats de la Communauté, le Togo et le Cameroun. Cette unité du Trésor public a considérablement facilité les règlements financiers entre les différentes parties de la zone franc, et particulièrement leur exécution par les services postaux. Ceux-ci assurent aujourd'hui une très forte proportion des transferts de fonds entre les différents pays de la zone franc et, particulièrement, entre notre zone d'émission et la France.

Les services financiers postaux sont donc d'une très grande importance pour le bon fonctionnement des « circuits monétaires » intéressant notre zone d'émission.

1) Organisation générale des services postaux.

Les transformations apportées par la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 aux institutions et aux services publics des territoires d'outre-mer, avaient entraîné une réorganisation de leurs services postaux : ceux-ci ont été constitués en offices dont l'action est coordonnée et assistée par un *Office administratif central* (décret n° 56-1219 du 3 décembre 1956).

a) Ces services n'existent que dans les administrations postales d'Europe continentale ou d'inspiration européenne. Ils ne sont pas organisés dans les administrations postales anglaises ou américaines.

Tableau N° 96 : Dépôts en comptes courants postaux au Togo (a)

DATES	Titulaires des Comptes				TOTAL
	Comptables publics	Banques et organismes de crédit	Particuliers et entreprises privées	Entreprises publiques	
1958	Avoirs en millions de francs c. f. a.				
31 mai	1,6	0,1	0,4	—	2,1
30 juin	7,6	6,8	2,1	0,1	16,6
31 juillet	6,7	30,7	3,7	1,0	42,1
31 août	5,6	59,5	4,4	1,4	70,9
30 septembre	9,3	10,7	8,6	7,6	36,2
31 octobre	6,9	8,7	8,5	7,8	31,9
30 novembre	8,3	8,9	10,9	9,0	37,1
31 décembre	8,3	10,2	17,5	3,1	39,1
	Nombre de comptes				
31 décembre	5	5	609	4	623

(a) Service ouvert le 1^{er} mai 1958.

Tableau N° 97 : Transferts de fonds entre l'A. O. F. et les autres pays de la zone franc exécutés par le Service des Chèques postaux de l'A. O. F.

	1955	1956	1957	1958
A - TRANSFERTS HORS A. O. F. (a)	Millions de francs c.f.a.			
Comptables publics	1.187,8	1.370,7	1.799,8	3.394,4
Banques et organismes de crédit	40.383,3	40.897,5	31.938,2	19.860,6
Particuliers et entreprises privées	7.777,3	8.665,1	8.547,4	8.098,8
Entreprises publiques	119,4	126,7	102,3	234,7
Total	49.467,8	51.060,0	42.387,7	31.588,5
B - TRANSFERTS SUR A. O. F. (b)				
Comptables publics	46,4	33,6	94,4	172,6
Banques et organismes de crédit	118,2	134,7	307,7	417,6
Particuliers et entreprises privées	1.152,2	1.357,7	1.564,2	1.808,0
Entreprises publiques	19,2	8,0	12,5	23,3
Total	1.336,0	1.534,0	1.978,8	2.421,5
C - SOLDE (A — B)	48.131,8	49.526,0	40.408,9	29.167,0

(a) Inscrits au débit des différents titulaires de comptes en A. O. F.

(b) Inscrits au crédit des différents titulaires de comptes en A. O. F.

La gestion des services postaux et télégraphiques des huit territoires de l'Afrique Occidentale a été ainsi transférée à un *Office des Postes et Télécommunications de l'Afrique Occidentale Française*, établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Les règles de fonctionnement de ce nouvel organisme ont été fixées par divers décrets et arrêtés du Ministre de la France d'Outre-Mer, du Secrétaire d'Etat à la France d'Outre-Mer et du Haut-Commissaire de la République, promulgués au cours des deuxième et troisième trimestres de l'année 1957, la nouvelle organisation ayant pour point de départ le 1^{er} juillet 1957 (décret n° 57-622 du 15 mai 1957 et arrêté ministériel du 15 mai 1957). Au Conseil d'administration de l'Office, comme aux comités consultatifs territoriaux institués par arrêté du 4 décembre 1957, l'Institut d'émission était appelé à siéger.

Cette organisation s'était à peine réalisée que son cadre institutionnel était bouleversé.

Après avoir fait choix au referendum constitutionnel du 28 septembre 1958 de ne pas bénéficier des institutions nouvelles de la Communauté, le Gouvernement de la nouvelle *République de Guinée* demandait à l'Office des Postes et Télécommunications de l'A. O. F. de lui remettre, le 31 octobre 1958 à minuit, la responsabilité des services postaux et de télécommunications. Ces services sont, depuis lors, assurés par une Administration guinéenne des postes. A même date, les services financiers (mandats-postes, virements postaux, etc.), entre la Guinée et les autres parties de la zone franc, et inversement, étaient suspendus ; ils le sont encore à la date de rédaction du présent rapport.

La pleine autonomie des Etats de la Communauté a eu pour conséquence la suppression du « Groupe de Territoires de l'A. O. F. », qui a pris date au 1^{er} avril 1959. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a fait choix de transférer la gestion des services postaux et de télécommunications de cet Etat à « un organisme à caractère industriel et commercial doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, dénommé Office des Postes et Télécommunications de la Côte d'Ivoire », dont il a déterminé l'organisation provisoire par ordonnance n° 59-11 du 31 mars 1959 (J. O./R. C. I. du 3 avril 1959). La décision des autres Etats ne nous est point encore connue à ce jour.

2) Service des comptes courants et chèques postaux.

Un service des chèques et comptes courants postaux a été organisé en A. O. F. par décret du 13 août 1925 ; il est actuellement régi par décret du 9 mai 1935 (a). Les comptes des déposants sont tenus par des « centres », établis à Dakar, Saint-Louis, Bamako, Abidjan, Ouagadougou, Niamey, Porto-Novo et, jusqu'au 1^{er} octobre 1958, Conakry. Les relations avec les déposants sont assurées par 343 bureaux de postes dont le tableau 98 donne la répartition géographique au 30 septembre 1958.

a) Un décret n° 52-927 du 28 juillet 1952 avait refondu sur des bases communes la réglementation des comptes courants et chèques postaux dans les territoires relevant du Ministre de la France d'outre-mer. Ce décret a été promulgué en A. O. F., mais les arrêtés devant en appliquer les dispositions n'ont pas vu le jour.

L'autorisation donnée, par le décret du 19 mars 1937, aux comptables publics de l'A. O. F. de se faire ouvrir un compte courant postal, l'obligation faite du règlement par virement des dépenses publiques et de tout paiement dépassant un certain montant (actuellement 100.000 francs c.f.a.), l'utilisation du compte courant postal pour l'encaissement de certains impôts (T. C. A.), ou le règlement de diverses allocations sociales ont vulgarisé l'usage du compte courant postal en Afrique Occidentale Française.

Les usagers ont, d'autre part, apprécié la facilité qu'il leur offre pour l'exécution de transferts de fonds avec l'extérieur. D'abord limitée au service intérieur, la possibilité de virements de fonds au bénéfice ou sur l'ordre de titulaires de comptes en A. O. F. fut en effet étendue dès 1926 aux relations avec la France et l'Algérie, en 1930 à celles avec le Maroc puis avec la Tunisie, en 1950 aux relations avec Madagascar, en 1956 avec le Cameroun, en 1957 avec l'A. E. F. et enfin, en 1958, avec la Nouvelle-Calédonie (arrêté du 14 octobre 1958).

Jusqu'en 1958, l'*Administration des Postes du Togo* n'assurait pas un service de chèques postaux ; les résidents du Togo avaient seulement la faculté de se faire ouvrir un compte dans un centre de chèques postaux d'A. O. F., plus particulièrement Porto-Novo et Abidjan. Utilisant le cadre réglementaire édicté par le décret du 28 juillet 1952 portant organisation du service des comptes courants et chèques postaux dans les territoires relevant du Ministre de la France d'Outre-Mer, promulgué au Togo par arrêté du 6 août 1952, le Service des Postes du Togo a ouvert, le 2 mai 1958, un centre de chèques postaux à Lomé. Les virements entre les comptes ouverts à ce centre et ceux tenus par les autres centres postaux de la zone franc sont admis dans les conditions générales fixées par le décret du 29 décembre 1955 (J. O. R. F. du 30 décembre 1955). Le tableau 97 indique le montant des dépôts en comptes courants postaux à la fin de chacun des mois de l'année 1958.

**Tableau N° 98 : Bureaux de postes
participant au service des chèques et comptes courants postaux
au 30 Septembre 1958***

ETATS	NOMBRE DE BUREAUX				Total
	CH P	CH P1	CH P2	CH P3	
Sénégal	10	4	53	4	71
Mauritanie	—	1	22	1	24
Soudan	5	12	30	7	54
Guinée	7	4	21	10	42
Côte d'Ivoire	8	8	40	—	56
Haute-Volta	2	—	19	15	36
Niger	3	—	15	6	24
Dahomey	2	3	24	7	36
Total	37	32	224	50	343

* Office des Postes et Télécommunications de l'A. O. F.

CH P : Bureau ouvert à l'émission et au paiement des chèques postaux d'un montant illimité.

CH P1 : Bureau ouvert à l'émission et au paiement des chèques postaux jusqu'au maximum de 2 millions de francs.

CH P2 : Bureau ouvert à l'émission et au paiement des chèques postaux jusqu'au maximum de 500.000 francs.

CH P3 : Bureau ouvert à l'émission et au paiement des chèques postaux jusqu'au maximum de 100.000 francs

Conséquence de la décision du Gouvernement de la *République de Guinée* rapportée plus haut, les comptes courants postaux du centre de Conakry géré par l'Office des Postes de l'A. O. F. ont été transférés à Dakar le 31 octobre 1958.

Une ordonnance n° 6/PG du 1^{er} novembre 1958 (J. O. /R. G. du 1^{er} décembre) du Président du Gouvernement de la République de Guinée a institué un service des comptes courants et chèques postaux confié à la Direction des P. T. T. de Guinée. Au 31 décembre 1958, ce service avait ouvert 568 comptes à des déposants dont l'avoir total s'élevait à 58,9 millions de francs c.f.a. Le nombre des déposants et leurs avoirs se sont développés dans les premiers mois de 1959 ; au 31 mars 1959, le nombre des comptes ouverts atteignait 1.603, avec un avoir de 293,6 millions de francs c.f.a.

Tableau N° 99 : Caisse d'épargne de l'A.O.F. et du Togo

Opérations et succursales	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Millions de francs c.f.a.						
Avoirs en fin d'année						
Dakar	98,5	99,0	116,9	135,8	150,3	148,9
Sénégal-Mauritanie	52,4	58,0	62,6	70,4	80,8	81,8
Soudan	72,5	84,0	99,9	121,0	141,8	153,1
Guinée	75,1	88,0	99,0	118,7	139,7	100,5
Côte d'Ivoire	121,6	149,0	167,1	194,2	218,5	244,4
Haute-Volta	67,8	76,0	96,1	126,1	151,2	172,9
Niger	22,1	26,0	29,5	38,7	49,8	54,8
Dahomey	83,1	99,0	123,0	144,8	175,8	198,9
Togo	26,1	37,0	48,7	61,8	78,9	109,0
Total	619,2	716,0	842,8	1.011,5	1.186,8	1.264,3
Nombre de livrets	90.844	96.388	102.822	110.758	119.860	129.121
Intérêts servis aux déposants ...	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,25 %
Solde du compte courant à la Caisse des Dépôts et Consignation	653,6	727,4	858,4	1.033,7	1.216,1	1.372,5

**Tableau N° 100 : Caisse d'Epargne de l'A.O.F. et du Togo :
Livrets ouverts à des Africains**

SUCCURSALES	Nombre de livrets			Avoirs des déposants		
	31 déc. 1956	31 déc. 1957	31 déc. 1958	31 déc. 1956	31 déc. 1957	31 déc. 1958
Millions de francs c.f.a.						
Dakar	14.464	15.582	16.516	80,7	93,8	107,6
Saint-Louis	11.061	11.629	12.297	59,9	64,5	69,7
Bamako	10.230	11.007	11.737	101,0	125,6	141,0
Conakry	11.950	12.922	13.347	103,5	127,3	95,7
Abidjan	19.843	22.167	24.837	176,9	217,2	235,8
Ouagadougou	4.391	5.114	5.972	116,0	143,1	167,1
Niamey	3.243	3.700	4.160	29,4	39,6	42,8
Porto-Novo	24.024	25.193	26.741	135,7	165,6	185,7
Lomé	4.018	4.838	5.943	58,0	76,0	104,9
Total.....	103.224	112.152	121.550	861,1	1.052,7	1.150,3

LES CAISSES D'ÉPARGNE

1) La Caisse d'Épargne de l'A. O. F. et du Togo.

La Caisse d'Épargne de l'A. O. F. et du Togo a été instituée par un décret du 22 juillet 1920, qui ne fut toutefois promulgué en A. O. F. que par arrêté du Gouverneur Général du 10 mars 1922 (J. O./A. O. F. 1922, page 185). Son organisation financière s'inspire de celle des Caisses d'Épargne « ordinaires » de France, mais elle constitue un service public géré par l'Administration des Postes qui ouvre gracieusement ses bureaux aux opérations de la Caisse. Un décret du 27 août 1937 (J. O./A. O. F. 1937, page 1.008) a conféré à la Caisse d'Épargne de l'A. O. F. et du Togo l'autonomie financière en la dotant d'un budget autonome délibéré par un Conseil d'administration, dont la composition a été, en dernier lieu, fixée par délibération n° 518/GC 55 du 8 novembre 1955, du Grand Conseil de l'A. O. F. (modifiée par délibération du 28 juin 1957, appelant à siéger au Conseil un représentant de l'Institut d'émission de l'A. O. F. et du Togo) (a).

La gestion administrative de la Caisse d'Épargne de l'A. O. F. et du Togo a été, jusqu'à ce jour, assurée par les Services postaux, sous la direction du Sous-Directeur du Service, puis de l'Office des Postes et Télécommunications de l'A. O. F., ses opérations financières étant cependant centralisées par un Agent comptable particulier résidant à Dakar.

Les relations de la Caisse avec le public sont assurées gratuitement par les bureaux de postes ; les opérations sont centralisées par succursale par le Receveur principal des postes de leur siège, la direction de la succursale étant confiée au Directeur territorial des Postes. Les frais d'administration de la Caisse d'Épargne sont ainsi réduits au minimum.

Le versement et le retrait des fonds s'effectuent dans les conditions analogues à celles pratiquées par les Caisses d'Épargne françaises, sous réserve d'aménagements tenant à la détermination de la capacité du déposant de statut personnel. Le plafond des dépôts est actuellement de 300.000 francs c.f.a. (b). L'intérêt servi aux déposants est fixé chaque année, compte tenu de l'intérêt servi par la Caisse des Dépôts et Consignations (tableau n° 99). Un décret du 9 août 1930 et un arrêté interministériel du 18 octobre 1930 ont autorisé et réglé les transferts de fonds entre la Caisse d'Épargne de l'A. O. F. et du Togo d'une part et, d'autre part, la Caisse Nationale d'Épargne et les Caisses d'Épargne « ordinaires » de France. Une loi du 6 février 1948 a étendu cette possibilité à toutes les Caisses d'Épargne ordinaires et postales d'Algérie, des départements et territoires d'outre-mer.

a) Par délibération de même date (8 novembre 1955), a été institué en Côte d'Ivoire un *Comité consultatif d'Épargne* auquel un représentant de l'Institut a été également appelé à siéger par délibération du 28 juin 1957. Ce Comité, présidé par le Secrétaire général de la Côte d'Ivoire, recevait pour mission l'étude des mesures propres à encourager le développement de l'épargne en Côte d'Ivoire. Ce Comité ne s'est réuni qu'une fois et ses travaux n'ont pas été rendus publics.

b) Il a été porté en France de 750.000 à 1 million de francs métropolitains par la loi n° 58-218 du 4 mars 1958. Des propositions de le porter en A. O. F.-Togo à 500.000 francs c.f.a. n'ont pas encore été sanctionnées.

Les fonds déposés à la Caisse d'Epargne de l'A. O. F. et du Togo, comme ceux des Caisses d'Epargne françaises, sont confiés à la *Caisse des Dépôts et Consignations* qui en effectue le placement. Le revenu tiré par la C.D.C. de ce placement, déduction faite d'une commission couvrant ses frais de gestion, est ristourné à la Caisse d'Epargne de l'A. O. F. et du Togo, lui permettant de couvrir ses propres frais d'administration et de servir aux déposants un intérêt.

A cette gestion complète des fonds des Caisses d'Epargne par la Caisse des Dépôts et Consignations, la loi du 24 juin 1950 avait dérogé, accordant aux Caisses d'Epargne françaises un certain droit d'initiative pour le placement d'une partie de leurs fonds. Les dispositions de cette loi ont été étendues aux Caisses d'Epargne relevant du Ministre de la France d'Outre-Mer par un décret n° 56-1142 du 13 novembre 1956 (a). Elles n'ont pas encore reçu application en A. O. F. et au Togo.

Ainsi que nous l'avions indiqué, les opérations de la Caisse d'Epargne sont comptabilisées par succursale. Il n'est pas sans intérêt d'en rappeler la liste et la date d'entrée en activité, les statistiques disponibles sur l'activité de la Caisse d'Epargne étant établies par succursale.

<u>Succursales</u>	<u>Date d'entrée en activité</u>	
Dakar (Caisse centrale)	1 ^{er} octobre	1922
Saint-Louis.....	1 ^{er} janvier	1924
Bamako	1 ^{er} mai	1930
Conakry	6 juin	1923
Porto-Novo	30 juin	1923
Niamey	1 ^{er} octobre	1928
Abidjan.....	1 ^{er} octobre	1931
Ouagadougou (b).....	1 ^{er} mai	1948
Lomé	1 ^{er} avril	1953

a) L'article premier de ce décret stipule :

« Dans la limite maximum de 50 % du montant des fonds déposés par chacune d'elles à la Caisse des Dépôts et Consignations, les Caisses d'Epargne fonctionnant dans les territoires relevant du Ministre de la France d'Outre-Mer peuvent obtenir qu'une partie de leurs fonds soit employée, sur leur initiative, en prêts aux territoires ou, avec la garantie du territoire ou du groupe de territoires intéressé, en prêts aux communes, aux chambres de commerce, aux sociétés de prévoyance et aux organismes publics.

« Le montant des placements qui peuvent être effectués au cours d'une même année sur l'initiative des Caisses d'Epargne peut atteindre pour chaque caisse un pourcentage de l'excédent des dépôts réalisés par cette caisse au cours de l'année précédente.

« Ce pourcentage, qui ne peut être inférieur à 50 %, est fixé, pour l'ensemble des caisses, pour l'exercice suivant, par décret rendu sur le rapport du Ministre des Affaires économiques et financières et du Ministre de la France d'Outre-Mer. (Pour 1958, ce pourcentage a été fixé à 50 % par décret du 31 décembre 1957, J. O./R. F. du 24 janvier 1958).

« A la somme ainsi déterminée, s'ajoute, pour chaque caisse, le montant des remboursements effectués au cours de l'année précédente sur le montant des prêts consentis antérieurement. »

b) Du 1^{er} avril 1931 au 1^{er} septembre 1933, une succursale a fonctionné en Haute-Volta ; à la suppression de ce territoire, la succursale d'Abidjan reprit les opérations de l'ancienne Haute-Volta.

La Mauritanie est comprise dans le ressort de la succursale de Saint-Louis ; la Haute-Volta a été comprise dans celui de la succursale d'Abidjan de 1933 à 1948. Les opérations effectuées au Togo étaient centralisées par la succursale dahoméenne de Porto-Novo jusqu'au 1^{er} avril 1953 ; elles le sont, depuis lors, par une succursale ouverte à Lomé sous la direction du Directeur des Services des Postes du Togo (a).

La transformation en Etats autonomes du Togo et des territoires groupés par l'A. O. F. apportera vraisemblablement des modifications à l'organisation de la Caisse d'Epargne de l'A. O. F. et du Togo.

La reprise, par le Gouvernement de la *République de Guinée*, des services postaux, le 1^{er} octobre 1958, a eu pour conséquence le repli sur Dakar de la succursale guinéenne. Celle-ci ne pouvait, en effet, transférer l'avoir de ses déposants sans instructions de leur part ; à la demande de ceux-ci, leur dépôt leur sera remboursé ou transféré à une autre succursale. Le montant des dépôts à la succursale guinéenne de la Caisse d'Epargne, qui s'élevait à 150,4 millions de francs c.f.a. le 30 août 1958, n'était plus que de 109 millions de francs c.f.a. le 31 octobre 1958, date d'arrêt des opérations en Guinée.

2) La Caisse Nationale d'Epargne de la République de Guinée.

Par ordonnance 7/PG du 29 octobre 1958 (J. O./R. G. du 1^{er} décembre) du Président du Gouvernement de la République de Guinée, a été instituée une *Caisse Nationale d'Epargne de la République de Guinée*. A fin décembre 1958, cette nouvelle Caisse avait ouvert 61 livrets, avec un avoir global de 317.000 francs c.f.a. Au 31 mars 1959, le nombre des déposants atteignait 467 et le montant de leurs dépôts 5,4 millions de francs c.f.a.

3) Succursales navales et militaires de la Caisse Nationale d'Epargne.

Les militaires des forces armées françaises ont la faculté de se faire ouvrir un compte de dépôts à la *Caisse Nationale d'Epargne* (française), par l'intermédiaire de succursales navales ou militaires.

Le nombre de livrets et l'avoir des déposants relevant des succursales navales et militaires des forces armées stationnant dans les pays de notre zone d'émission étaient les suivants :

	Livrets	Avoirs
31 décembre	Nombre	Millions francs métro.
1955	2.989	131,7
1956	3.025	165,2
1957	3.354	217,3
1958	2.605	237,9

Les sommes reçues en dépôts sont comptabilisées en francs métropolitains

a) Un « représentant des épargnants » du Togo siège au Conseil d'administration de la Caisse d'Epargne de l'A. O. F. et du Togo.

LE TRÉSOR PUBLIC

Parmi les opérations financières affectant l'économie ouest africaine, il en est peu ayant l'importance de la collecte et de la distribution des fonds publics. La perception de l'impôt, le règlement des dépenses des services publics sont, dans les régions les plus isolées, une des principales causes de circulation monétaire. C'est au Trésor public qu'incombe la plus grande part du financement de l'équipement économique et social. C'est par le Trésor public que transite la plus grande masse des règlements financiers entre l'ouest africain et l'extérieur (a).

1) Organisation du Trésor public dans l'ouest africain.

Depuis plus d'un siècle, la collecte, la garde et la distribution des fonds publics sont assurées par un même service unique en France et dans les territoires relevant du Ministre de la France d'Outre-Mer (b). La réforme des institutions politiques et administratives, issue de la loi du 23 juin 1956, avait classé le service du Trésor parmi les « services d'Etat » (décret n° 56-1227 du 3 décembre 1956, modifié par décret n° 57-479 du 4 avril 1957). L'adaptation de cette organisation aux nouveaux statuts des Etats appartenant à la Communauté était en cours d'élaboration lors de la rédaction de la présente note.

Tableau N° 101 : Réseau des Caisses Publiques au 1^{er} Mai 1959 (a)

ETATS	Trésoreries	Paieries	Agences spéciales
Mauritanie	1 (b)	2	20
Sénégal (a)	1 (c)	7 (d)	18
Soudan	1	4	35
Guinée (e)	1	—	27
Côte d'Ivoire	1	1	46
Haute-Volta	1	2	35
Niger	1	1	22
Dahomey	1	4	22
Togo	1	—	14

(a) Non compris la Trésorerie Générale de l'A.O.F. à Dakar.

(b) Créée par décret du 27 mars 1959, pour compter du 1^{er} janvier 1959. Siège à Nouakchott, mais provisoirement à Saint-Louis-du-Sénégal.

(c) Etablie à Dakar avec une annexe à Saint-Louis.

(d) Y compris Paierie de Dakar.

(e) Trésor guinéen. Non compris Payeur du Trésor français auprès de l'Ambassade de France en Guinée.

a) Cf. la note sur *Les règlements financiers exécutés par le Trésor public entre l'A. O. F.-Togo et l'extérieur*, bulletin n° 34, mai 1958.

b) Cf. introduction de la note précitée.

Notons seulement que l'article 153 de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958, portant loi de finances pour 1959, « autorise le Trésor français à « accorder des avances aux Etats membres de la Communauté, à la République « du Togo, à l'Etat du Cameroun ou à tout autre Etat qui a conclu avec la République un accord d'association en application de l'article 88 de la Constitution. « Ces avances seront imputées sur les crédits ouverts respectivement chaque année, « au titre de l'article 70 de la loi du 31 mars 1932 et de l'article 34 de la loi du « 31 décembre 1953. »

En ce qui concerne la République de Guinée, qui n'est point membre de la Communauté, la gestion de ses deniers publics est assurée, depuis le 1^{er} janvier 1959, sous sa seule responsabilité, par un service du Trésor guinéen entièrement distinct.

A la demande de la République du Togo, le service du Trésor togolais est demeuré, par contre, assuré par le service du Trésor de la République française.

Le tableau 101 résume l'état du réseau des caisses publiques au 1^{er} mai 1959. Il enregistre notamment la création d'une Trésorerie de la Mauritanie, distincte de celle du Sénégal, réalisée pour compter du 1^{er} janvier 1959, par un décret du 27 mars 1959 (J. O. R. F. du 28 mars). Le siège de cette Trésorerie est fixé à Nouakchott, capitale de la République Islamique de Mauritanie, mais ses services sont provisoirement installés à Saint-Louis-du-Sénégal. Signalons également le transfert, réalisé en 1958, du siège de la Trésorerie du Sénégal de Saint-Louis-du-Sénégal à Dakar, devenue capitale de la République du Sénégal.

2) Opérations du Trésor public.

Il n'entre pas dans le cadre de cette brève notice de retracer les multiples et considérables opérations du Trésor public dans notre zone d'émission. Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'études publiées dans le bulletin de l'Institut d'émission, les plus récentes étant :

- « *Les règlements financiers exécutés par le Trésor public entre l'A. O. F.-Togo et l'extérieur* », bulletin n° 34, mai 1958 ;
- « *Recettes et dépenses du budget de l'Etat en Afrique Occidentale Française et au Togo en 1956 et 1957* », bulletin n° 39, octobre 1958 ;
- « *Les règlements extérieurs de l'A. O. F. et du Togo* », bulletin n° 37-38, août-septembre 1958.

L'analyse des recettes et dépenses des budgets de l'A. O. F. et du Togo a également fait l'objet de diverses notes :

- « *La répartition économique et fonctionnelle des budgets togolais* » (1928, 1938, 1948 et 1958), bulletin n° 36, juillet 1958 ;
- « *Les budgets de l'Afrique occidentale française pour l'exercice 1958* », bulletin n° 42, janvier 1959 et bulletin n° 47, juin 1959 ;
- « *Le premier budget national de la République de Guinée* », bulletin n° 42, janvier 1959 ;
- « *Le budget de la République du Togo pour l'exercice 1959* », bulletin n° 45, avril 1959.

3) Services bancaires du Trésor public.

La réglementation en vigueur autorise les Trésoriers-payeurs à admettre, pour le paiement des droits et taxes recouvrés par l'administration des Douanes, des *obligations cautionnées* (dites traites en douane), à quatre mois d'échéance, portant un intérêt de crédit dont le taux est actuellement de 4 % l'an (3 % au Togo). Le montant des crédits ainsi accordés aux importateurs et exportateurs pour le règlement des droits indirects a varié entre 2 et 3 milliards de francs c.f.a. dans le courant de l'année 1958 (Cf. tableau 35, page 55).

Les Trésoreries de l'ouest africain ne gèrent pas de service de dépôts de fonds de particuliers.

4) Bons du Trésor.

Depuis le 1^{er} semestre 1940, les Trésoreries de l'ouest africain participent au placement des emprunts de l'Etat et aussi des bons du Trésor. Alors que les titres d'emprunt à long terme émis par le Trésor public sont toujours libellés en francs métropolitains, les bons du Trésor émis dans l'ouest africain sont libellés en francs c.f.a. (et surchargés de la lettre A) ; ils sont remboursables sans formalité dans toutes les Trésoreries de la zone d'émission et, avec l'autorisation du Ministre des Finances, par les Trésoreries de France ou d'une autre zone d'émission. Seuls sont émis dans l'ouest africain les bons à échéance fixe (à un ou deux ans). Le montant des bons du Trésor placés dans l'ouest africain est très faible.

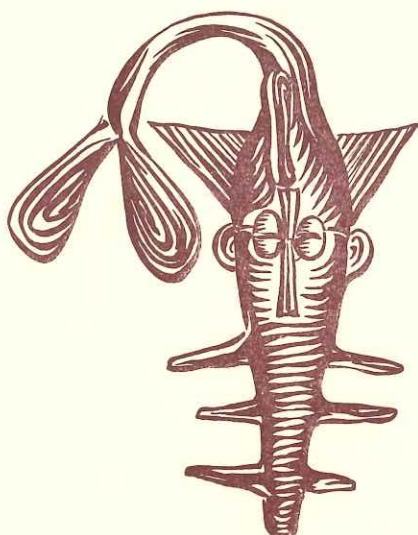
Tableau N° 102 : Bons du Trésor public émis dans l'Ouest Africain (a) (b)

TYPES DE BONS	1954	1955	1956	1957	1958
	Millions de francs c.f.a.				
Bons à 1 an :					
Emissions	466,2	464,4	109,6	537,1	460,5
Remboursements	278,9	466,3	—	412,0	415,9
Bons à 2 ans :					
Emissions	58,3	102,7	18,0	104,0	31,7
Remboursements	36,6	58,3	—	145,4	18,1
Total bons à 1 et 2 ans :					
Emissions	524,5	567,1	127,6	641,1	492,2
Remboursements	315,5	524,6	—	557,4	434,0
Emissions nettes.....	209,0	42,5	127,6	83,7	58,2

a) Les données ci-dessus relatives aux remboursements peuvent être affectées :
 — en moins, par les remboursements effectués en Métropole ou dans d'autres territoires de la zone C.F.A., ces remboursements étant comptabilisés dans les écritures du territoire où le paiement a été réalisé ;
 — en plus, donc en sens contraire, par les remboursements de bons émis en Métropole ou dans d'autres territoires à francs C.F.A.

b) Ensemble des Trésoreries d'A.O.F. et du Togo.

STATISTIQUES OUEST AFRICAINES 1958



Index des tableaux statistiques
insérés au Rapport d'activité 1958
de l'Institut d'Emission de l'A.O.F. et du Togo



POPULATION

	Page
T. 51 — Population totale - Superficie - Densité.....	97
T. 52 — Principales caractéristiques démographiques..	98
T. 53 — Perspectives d'évolution démographique	99

ENSEIGNEMENT

T. 54 — Effectifs scolaires (primaires et secondaires)..	100
T. 55 — Effectif des étudiants	101

PRODUCTION — EXPORTATION

T. 25 — Production commercialisée et autoconsommée (1956).....	36
---	----

Arachide

Production mondiale	105
T. 8 — Cours mondiaux (Nigeria)	16
T. 57 — Production ouest africaine	106
Prix de vente C. A. F. zone franc	108
T. 7 — Prix au producteur africain	16
T. 59 — Production commercialisée au Sénégal	114
T. 58 — Taxes à l'exportation au Sénégal	111
T. 60 — Production commercialisée au Niger	118
T. 61 — Opération Hirondelle	118
T. 9 — Exportations arachides et dérivés	17

Banane

T. 5 — Importations en France	13
-------------------------------------	----

Cacao

Production et consommation mondiales ...	123/124
T. 62 — Cours sur les principaux marchés	122
T. 65 — Production zone franc 1938-1958	128
T. 63 — Exportations zone franc 1958	126
T. 64 — Importations en France	127
Evolution prix chocolat à Paris	123
T. 68 — Classement par qualité, Côte d'Ivoire	135
T. 67 — Ecart entre cours de soutien et de réalisation	133
T. 77 — Structure commerce d'exportation Côte d'Ivoire	152

Café

T. 70 — Production et Consommation mondiales	141
T. 69 — Cours sur les principaux marchés	140
T. 73 — Production zone franc 1938-1958	145
T. 74 — Exportations zone franc 1958	146
T. 72 — Importations en France	144
T. 71 — Consommation en France	144
T. 76 — Classement par qualité, Côte d'Ivoire	151
T. 77 — Structure commerce exportation Côte d'Ivoire	152
T. 75 — Exportations ouest africaines	147

Coton

T. 4 — Production commercialisée	12
--	----

Mines

T. 3 — Production minière	11
T. 15 — Dépenses de recherches de pétrole	25

Production industrielle

T. 26 — Valeur (estimation 1956)	38
T. 26 bis — Evolution principales productions industrielles	38

Exportations

T. 10 — Valeur totale 1949-1958	18
T. 2 — Structure des exportations (1957)	10
T. 6 — Principales exportations 1957-1958	14
T. 56 — Principales exportations A. O. F. 1910-1958	104
T. 20 — Répartition par zone monétaire	30

ÉNERGIE — TRANSPORTS

T. 27 — Vente d'énergie électrique	39
T. 30 — Consommation produits pétroliers	41
T. 29 — Immatriculation automobiles neuves	40
T. 61 — Opération Hirondelle	118
T. 28 — Trafic portuaire (marchandises)	40

CONSOMMATION — IMPORTATIONS**Consommation**

T. 25 — Dépense intérieure brute (1956)	36
T. 30 — Consommation produits pétroliers	41
T. 23 — Indice prix à la consommation familiale	34

Importations

T. 18 — Valeur 1949-1958	28
T. 17/19 — Structure des importations 1957-1958	27/28
T. 16 — Principales importations 1957-1958	26
T. 20 — Répartition par zone monétaire	30

BALANCE COMMERCIALE

T. 21 — Evolution 1949-1958	31
T. 20 — Balance par zone monétaire	30
(Voir Règlements extérieurs)	

PRIX — SALAIRES

T. 1 — Indices prix mondiaux	2
T. 22 — Indices prix gros France	32
T. 23 — Indices prix à la consommation (Afrique-France)	34
T. 7 — Prix minimum d'achat au producteur	16
T. 8 — Cours mondiaux arachides - café - cacao	16
T. 62 — Cours du café	122
T. 69 — Cours du cacao	140
T. 24 — Salaire minimum interprofessionnel	34

INVESTISSEMENTS

T. 14 — Investissements étrangers	24
T. 13 — Souscriptions au capital des sociétés	23
T. 15 — Dépenses de recherches de pétrole	25
T. 11 — Dépenses sur fonds publics français	21
T. 12 — Dépenses d'investissements budgets A. O. F.-Togo	22
T. 87 — Sociétés d'Etat et d'économie mixte	170
(Voir aussi Banques, Caisse Centrale, Institut.)	

FINANCES PUBLIQUES — TRÉSOR

T. 11 — Dépenses sur fonds publics français	21
T. 12 — Recettes et dépenses budgets A.O.F.-Togo 1958	22
T. 101 — Réseau des Caisses publiques	190
T. 102 — Bons du Trésor	192
T. 33 — Transferts extérieurs	50

CAISSE D'ÉPARGNE

T. 99/100 — Dépôts	186
--------------------------	-----

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**Banques de dépôts**

T. 79 — Réseau bancaire	160
T. 38 — Ressources et emplois	58

(Voir aussi Dépôts bancaires, Crédits, Règlements extérieurs.)

C. C. C. E.

T. 86 — Avances aux Etats (programmes)	169
T. 88/89 — Avances aux collectivités publiques (hors programmes)	172
T. 90 — Crédits au secteur privé	174
T. 91 — Répartition des crédits au secteur privé	174
T. 33 — Règlements extérieurs par Institut	50

Crédits sociaux

T. 93 — Capital	177
T. 94 — Situation intégrée au 31 décembre 1958	178

CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

T. 35 — Evaluation globale	55
T. 37/83 — Crédits à court terme	56/165
T. 36/84 — Crédits à moyen et long terme	56/166
<i>(Voir aussi Institut d'Emission, Banques, Crédits sociaux, C. C. C. E.)</i>	

MONNAIE

Disponibilités monétaires

T. 31 — Evolution générale 1955-1958	45
T. 46 — Décomposition et contrepartie (fin de mois 1958)	74

Monnaie fiduciaire

T. 44 — Circulation fiduciaire	70
T. 45 — Billets en circulation	72
T. 44 — Encaisses publiques et privées	70
T. 50 — Circulation petites coupures	89

Dépôts en banque

T. 39/40 — Dépôts bancaires	60
T. 80 — Répartition des déposants	162
T. 82 — Dépôts en comptes chèques	164

Comptes courants postaux

T. 98 — Réseau des bureaux ouverts au service	184
T. 95/96 — Dépôts en A. O. F. et au Togo	180/182
T. 97 — Virements postaux extérieurs	182

RÈGLEMENTS EXTÉRIEURS

T. 14 — Balance des paiements avec l'étranger	24
T. 33 — Transferts pour compte Trésor public	50
T. 34 — Transferts pour compte particuliers et entreprises	50
T. 97 — Virements postaux extérieurs	182
Balance des règlements extérieurs	51

INSTITUT D'ÉMISSION

T. 41 — Taux des opérations de crédit	64
T. 42 — Commissions de transfert	64
T. 47 — Avoirs en francs métropolitains	85
T. 48 — Portefeuille (réescompte) et avances	86
T. 49 — Entretien circulation fiduciaire	88
T. 43 — Evolution principaux postes situation	68
Situation au 31 décembre 1958	82/94
Compte profits et pertes 1958	83
Situation en fin de mois 1958	92/93
<i>(Voir Monnaie - Crédit - Règlements extérieurs.)</i>	
